This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 1645.138

Harvard College Library

FROM THE

J. HUNTINGTON WOLCOTT FUND

Established in 1891 by ROGER WOLCOTT (H. U. 1870), in memory of his father, for "the purchase of books of permanent value, the preference to be given to works of History, Political Economy, and Sociology," and increased in 1901 by a bequest in his will.

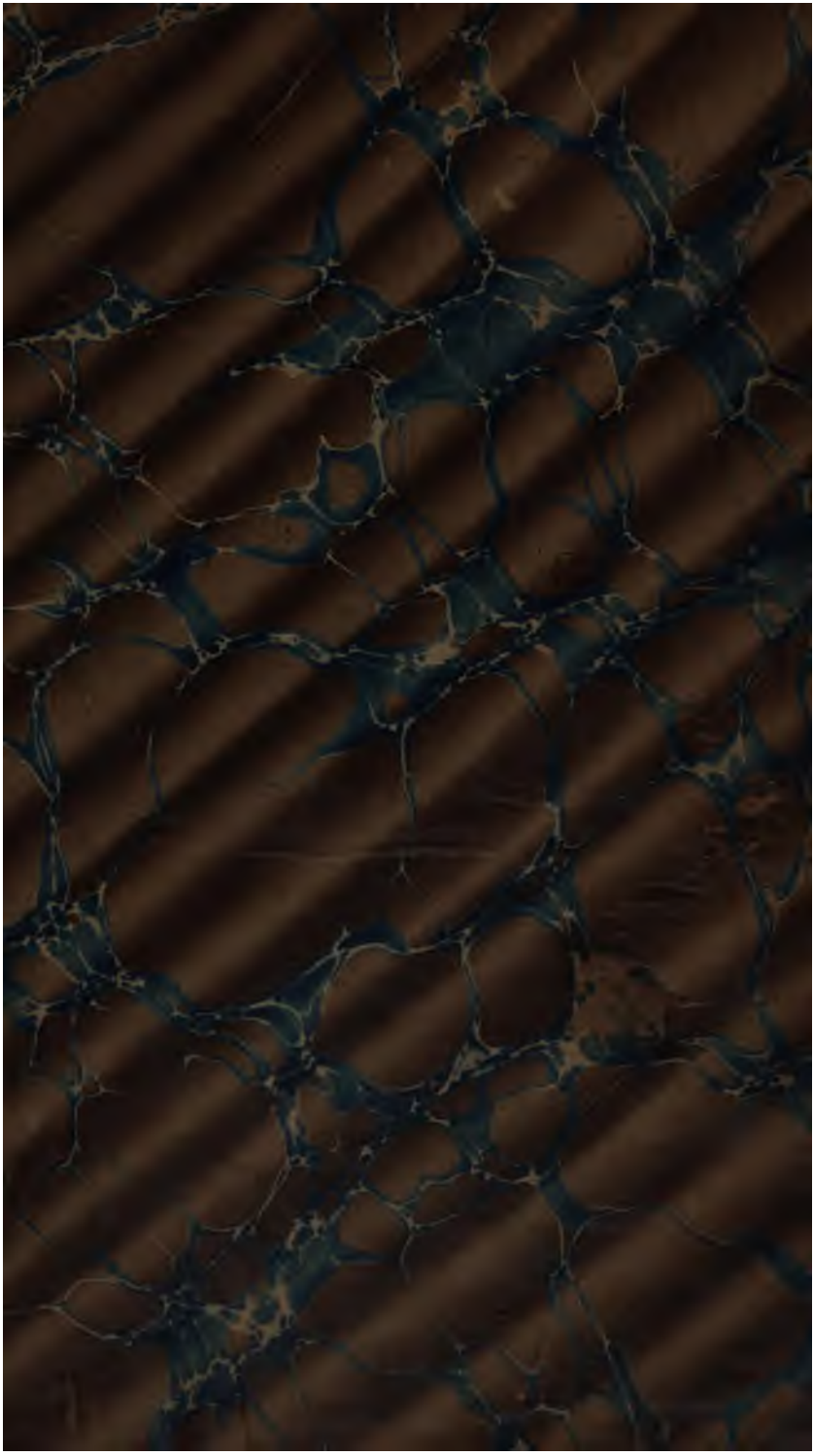

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE DE

LAROCHEFOUCAULD.

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE DE

LAROCHEFOUCAULD.

IMPRIMERIE DE MADAME POUSSIN, RUE MIGNON, 2.

MÉMOIRES

DE M. LE VICOMTE

DE

LAROCHEFOUCAULD

AIDE-DE-CAMP DU FEU ROI CHARLES X.

(1814 à 1836.)

III

PARIS,
ALLARDIN, LIBRAIRE,
QUAI DE L'HORLOGE, 57.

1837.

Fr 1645.138

Wolcott fund

AVERTISSEMENT.

Les notes et les rapports que l'on va lire, tous adressés au feu Roi Charles X, pendant une période de six années, ne forment, je le répète, qu'un extrait ou abrégé de mes Mémoires généraux, qui, s'ils sont publiés, ne le seront qu'après ma mort. Il aurait été possible de multiplier ces pièces à l'infini; mais je n'ai donné ici que celles qui se rapportent, d'une part aux principaux événemens publics, sur lesquels j'avais le droit et le devoir d'appeler l'attention du Roi, et, d'autre part, aux relations privées que j'avais l'honneur d'entretenir avec Sa Majesté, soit pour le service administratif dont j'étais chargé auprès du Roi,

soit dans les circonstances particulières où je me trouvais mêlé aux affaires générales. L'histoire de cette époque se trouvant ainsi confondue avec les choses qui m'étaient purement personnelles, j'ai détaché, sans narration, et publié séparément cette partie des mémoires sous le titre : HISTORIQUE. Les faits de toute nature, moins généraux, moins graves, et auxquels je n'étais pas lié directement formeront, comme ANECDOTES, la seconde partie de ce volume.

1824.

AU ROI.

Après avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour décider M. M..... à cesser de travailler à un journal de *l'exagération* et qui fait une opposition prétendue royaliste aussi coupable, je viens de lui déclarer qu'il cessait de faire partie de la maison du Roi : il est impossible de mener les choses autrement. Le Roi a ouvert ses bras à tous; des royalistes refusent de s'y placer, ou plutôt ils s'y placent avec des arrière-pensées; ils doi-

vent être frappés. Respecté, aimé, mais craint, voilà la devise d'un Roi ; autrement on ne tient rien. Justice et indulgence ; avertissement et décision ; cela peut arrêter ceux qui, plus tard, pourraient devenir plus coupables. « *Mais on ne t'aimera point, si tu agis ainsi*, » a eu la bonté de me dire le Roi. Sire, on m'estimera, et l'affection revient après la justice.

Madame de B. m'a demandé un piano ; elle est riche ; son mari a un gros traitement ; j'ai refusé le plus poliment que j'ai pu, mais j'ai refusé. Il faut ou faire des dettes ou prendre ce parti ; je resterai inexorable contre les abus. Seulement je demande au Roi de me soutenir. Autrement, je serais accablé avant de l'avoir servi suivant mon cœur, et nul autre après n'oserait le tenter.

15 octobre.

AU ROI.

J'ai à mettre aux pieds du Roi, une nouvelle conquête. M. Casimir Delavigne, avec qui j'ai causé une heure et demie, m'a prié d'y déposer l'hommage de ses sentimens et de ses respects. C'est un de nos premiers talens. Je demande au Roi, avec instance, de vouloir bien m'accorder sur-le-champ, par un seul mot, l'autorisation nécessaire pour annoncer à M. Delavigne que le Roi lui donne une pension de *cent louis*. Il n'a pour toute fortune que 1,500 fr. donnés par M. le duc d'Orléans. C'est ainsi que le bien se consolidera, et que nous finirons par n'avoir plus qu'un sentiment à la place de ce déluge d'opinions.

« Si les choses vont ainsi, disaient quelques libéraux, *nous écraserons* les jacobins, et nous marcherons avec le Roi. » Ce propos est curieux : il est vrai que plusieurs libéraux reviennent de bonne foi; cependant il ne faut pas s'y fier en aveugle.

Tous les jours je regrette que les tableaux empilés dans les greniers du Musée, ces tableaux d'une gloire militaire toujours puissante sur les souvenirs français, ne soient pas rendus au public par Charles X. C'est au début d'un règne que de pareils actes ont du succès. Ils sont de ceux auxquels un cœur aussi généreux que celui du Roi doit se livrer spontanément.

AU ROI.

15 novembre.

Une chose que je regarde comme fort grave, et qui est entièrement contraire à ma manière de voir, me laisserait craindre de sérieuses conséquences. Il s'agit du sacre du Roi, et M. l'archevêque de Reims poserait, dit-on, la couronne sur la tête royale.

Sans doute, le Roi ne peut recevoir l'onction sainte que des mains de l'Eglise par l'intermédiaire de ses ministres; sans doute aussi, c'est par la même main que peut être exclusivement conférée à Sa Majesté la faveur sacrée que le Roi de France possède seul entre tous les princes chrétiens (1). Mais sa couronne!

(1) La communion sous les deux espèces.

sa couronne! le principe populaire qui fait comprendre à tous, parce qu'il en est le symbole, le droit de propriété et d'hérédité, base unique de toute société civilisée; la légitimité, enfin, la légitimité, cette loi nationale, c'est d'elle seule que le Roi reçoit la couronne. Personne n'a le droit de la lui donner, ni même de la poser sur sa tête, ce qui pourrait exciter de fâcheuses idées. Ne donnons rien de temporel à la religion; ce qu'elle a de sublime, c'est d'être purement céleste. Ne remontons plus vers ce temps où le clergé croyait pouvoir dire au Roi : Nous vous avons élu. C'était évidemment une usurpation, une inconséquence avec nos croyances nationales et notre droit public. Que serait donc aujourd'hui le Roi avant son sacre, si quelqu'un dans son royaume, si quelqu'un sur la terre avait le droit de lui placer la couronne sur la tête? Rigoureusement on pourrait donc aussi la placer sur celle d'un autre? Il faut que tout soit vrai pour le peuple, et que chaque chose parle à ses yeux.

Pendant dix ans, Louis XVIII s'était occupé beaucoup de son sacre. Buonaparte avait posé lui-même la couronne sur sa tête; il dé-

plaisait au feu Roi de suivre cet exemple. Aussi avait-il trouvé un moyen qui semblait tout concilier. Il se présentait à la cérémonie religieuse déjà couvert de la couronne.

J'ai beaucoup causé de cela hier avec le marquis de Rivière, espérant qu'il en reviendrait quelque chose au Roi. J'ai aussi prié madame Ducayla de dire tout ce qu'elle savait à ce sujet, et elle a été aussi positive qu'intéressante. Elle restera un livre ouvert et unique pour bien des traditions. Sa mémoire est aussi imperturbable que son discernement est droit. La bonté du Roi l'a vivement émue; il lui eût été impossible de le revoir une première fois en public. Son émotion aurait été trop juste, et elle n'eût pu la maîtriser.

AU ROI.

« On te travaille joliment! m'a dit le Roi, hier. » Oui, Sire, mais ce n'est pas ce que je fais qu'on attaque, puisqu'on ne le combat que par des absurdités. Que votre Majesté le sache bien, du moins : ce qu'on poursuit en moi, c'est l'ami de M. de Villèle, de ce ministre habile, indispensable aux affaires, qu'il faut défendre et soutenir sous peine de se détruire soi-même, c'est cet ami que l'on voudrait démolir ; c'est lui qu'on tiraille de cent façons, parce que, j'ose le dire, le Roi, en ne le défendant pas assez, laisse l'espoir de le renverser. Louis XVIII le savait bien, quand il daignait parler de sa reconnaissance avec

tant de grâce et de bonté. Il entendait si bien ce qui était dans l'intérêt de sa personne et de ses états ! Il ne comptait les hommes que dans ce sens ; mais aussi voulait-il qu'ils fussent dans la position de le servir. Voici ce que me disait Beugnot, avant-hier, avec une bonne foi et une chaleur qui ne semblaient pas jouées, après avoir parlé avec enthousiasme du Roi et de l'élan qu'il a inspiré : « Monsieur de Larochefoucauld, permettez-moi une question, ajoutait-il. Sait-on bien les services qui ont été rendus par deux personnes ? Je m'étonne toujours qu'on ne le reconnaisse pas davantage. Il me serait facile à moi de montrer à quel point ils ont été grands, et le courage et les efforts qu'il a fallu pour faire revenir les choses de si loin. Louis XVIII trompé, abusé sur tout, courait à sa perte et à celle de la monarchie, s'appuyant sur des hommes placés dans une position impossible ; la famille royale était plus divisée qu'il n'est possible de le croire ; Charles X semblait exclu du trône à tout jamais ; la chose même ne faisait plus une question, à tel point qu'on ne s'occupait même plus de la possibilité qu'il régnât : tâchons, disait-on, que Louis XVIII achève sa

carrière; mais voyons quel nom *portera le duc d'Orléans*, et les discussions parmi les tout-puissans d'alors ne roulaient que sur ce fait. » — Le Roi devine mes réponses, elles ont été simples.... Mais s'il est vrai qu'on soit parti de si loin, et que ces deux personnes aient tout osé, tout fait, Charles X, dans son propre intérêt, ne doit-il pas le reconnaître? Mon bonheur à moi serait maintenant le repos, la retraite absolue d'une cour que je déteste.... Mais si quelques hommes endiablés contre tout ce qui est utile, m'attaquent avec violence, est-ce au Roi à ne pas oser prouver qu'il daigne me connaître? Long-temps je me suis caché sous des apparences futiles; je le devais; mais tout pourtant a fini par être connu. Veut-on savoir ce que l'Empereur d'Autriche a fait dire *directement* à madame Ducayla, il y a dix-huit mois? « Dites-lui qu'elle est bien digne d'être l'amie du Roi que j'aime, que j'honore; que tous les souverains lui doivent *sécurité et repos*. Le foyer de toutes les révolutions était dans le cœur même du gouvernement français; je suis instruit de tout. Comme Empereur, j'ai des obligations aussi vis-à-vis d'elle. Dites-lui que je l'admire, et

que je la regarde comme la plus noble des femmes. » D'un autre côté, les notes étrangères, secrètes et diplomatiques annonçaient le travail qui se faisait et la part que j'y prenais. Il n'y a qu'à le demander aux hommes de M. de Cazes, et de M. Pasquier; il n'y a qu'à interroger l'ombre du duc de Richelieu.

J'ai parlé dans ma conscience; le Roi jugera dans la sienne.

2 décembre.

AU ROI.

Le Roi entendra beaucoup criailler tous ces jours-ci; mais je réponds de tout, et c'est par le résultat que je demande à être jugé. On ne cherche qu'un prétexte pour attaquer celui qui se lève avec courage contre les abus. N'importe, mon caractère luttera; mais il est peu généreux d'attendre l'événement pour me donner raison.

Il en sera de l'organisation administrative que je prépare et contre laquelle on murmure, parce qu'elle attaque à fond des abus d'hommes et de choses; il en sera, dis-je, de cette organisation comme de celle que je fis, il y a dix ans, d'une légion dont personne ne voulait

prendre le commandement. Je la rendis ou plutôt je la montrai ce qu'elle était : et c'est celle qu'on a appelée ensuite avec le plus de confiance dans les occasions les plus difficiles.

Le Roi pensera, du moins, que je ne suis pas facile à effrayer : j'ai pris sur moi plusieurs détails nécessaires dont je rendrai compte à mon prochain travail; mais je supplie le Roi de ne point autoriser par son silence les ennemis que je me fais à son service. Dieu merci, j'ai bien plus d'amis encore !... Mais je suis l'ami de Villèle, et l'on m'en veut du passé comme du présent.... Et lui-même ne l'a-t-on pas déchiré de cent façons ! Le voilà cependant, et il a rendu et il rend encore d'immenses services. Il est vrai que Louis XVIII, poussé par d'heureuses influences, sentait qu'il fallait le soutenir et le fortifier à mesure qu'on l'attaquait : ceci soit dit entre nous, Sire.

4 décembre.

AU ROI.

Je veux expliquer ma position telle que je la conçois pour bien montrer à quel point je m'en fais peu accroire.

Sans doute, avec Charles X, il n'y a pas à se conduire comme vis-à-vis du feu Roi. Sous le rapport des personnes, je lui suis d'une parfaite inutilité, et c'est grâce au jugement le plus sain et à l'esprit le plus juste que Villèle se soutient si bien.

Mais le Roi veut-il connaître l'horoscope que Louis XVIII tirait du règne de Charles X depuis qu'il voyait avec bonheur sa succession assurée? J'ose tout dire : puisse le sentiment qui me fait agir ne pas être méconnu!

« Il ne se passera pas six mois sans qu'on me regrette, disait Louis XVIII. Rien ne sera plus brillant que le début du règne de mon frère ; il se fera adorer tout d'abord ; et l'amour de ses peuples fera illusion aux plus clairvoyans. L'enthousiasme sera porté à son comble. Il craindra de donner sa *confiance* à quelqu'un ; mais chacun pourra se flatter de l'obtenir, et en possédera une partie. De là, pas de marche fixe, assurée, inébranlable ; point de certitude ni pour les hommes ni pour les choses. La Cour prendra sous son règne une influence dangereuse ; que dis-je ? destructive. Là, sera le danger. Je lui donnais de l'argent ; il lui accordera des honneurs et par-là de l'influence. Les gens de cour en prendront sans qu'il s'en aperçoive. Ils seront librement autour de lui ; ils gagneront insensiblement du terrain. C'est par là que le gouvernement se découdra. Son esprit est parfaitement juste et son cœur droit ; mais, du moins je le crains, tous les jours une pierre tombera de l'édifice. Puissent, au reste, les vœux qui partent de mon cœur lui porter bonheur, et mes pressentimens ne point se réaliser ! »

Voilà la pensée de Louis XVIII, et ce n'est

AU ROI.

« On te travaille joliment ! m'a dit le Roi, hier. » Oui, Sire, mais ce n'est pas ce que je fais qu'on attaque, puisqu'on ne le combat que par des absurdités. Que votre Majesté le sache bien, du moins : ce qu'on poursuit en moi, c'est l'ami de M. de Villèle, de ce ministre habile, indispensable aux affaires, qu'il faut défendre et soutenir sous peine de se détruire soi-même, c'est cet ami que l'on voudrait démolir ; c'est lui qu'on tiraille de cent façons, parce que, j'ose le dire, le Roi, en ne le défendant pas assez, laisse l'espoir de le renverser. Louis XVIII le savait bien, quand il daignait parler de sa reconnaissance avec

tant de grâce et de bonté. Il entendait si bien ce qui était dans l'intérêt de sa personne et de ses états ! Il ne comptait les hommes que dans ce sens ; mais aussi voulait-il qu'ils fussent dans la position de le servir. Voici ce que me disait Beugnot, avant-hier, avec une bonne foi et une chaleur qui ne semblaient pas jouées, après avoir parlé avec enthousiasme du Roi et de l'élan qu'il a inspiré : « Monsieur de Larochefoucauld, permettez-moi une question, ajoutait-il. Sait-on bien les services qui ont été rendus par deux personnes ? Je m'étonne toujours qu'on ne le reconnaisse pas davantage. Il me serait facile à moi de montrer à quel point ils ont été grands, et le courage et les efforts qu'il a fallu pour faire revenir les choses de si loin. Louis XVIII trompé, abusé sur tout, courait à sa perte et à celle de la monarchie, s'appuyant sur des hommes placés dans une position impossible ; la famille royale était plus divisée qu'il n'est possible de le croire ; Charles X semblait exclu du trône à tout jamais ; la chose même ne faisait plus une question, à tel point qu'on ne s'occupait même plus de la possibilité qu'il régnât : tâchons, disait-on, que Louis XVIII achève sa

carrière; mais voyons quel nom *portera le duc d'Orléans*, et les discussions parmi les tout-puissans d'alors ne roulaient que sur ce fait. » — Le Roi devine mes réponses, elles ont été simples.... Mais s'il est vrai qu'on soit parti de si loin, et que ces deux personnes aient tout osé, tout fait, Charles X, dans son propre intérêt, ne doit-il pas le reconnaître? Mon bonheur à moi serait maintenant le repos, la retraite absolue d'une cour que je déteste.... Mais si quelques hommes endiablés contre tout ce qui est utile, m'attaquent avec violence, est-ce au Roi à ne pas oser prouver qu'il daigne me connaître? Long-temps je me suis caché sous des apparences futiles; je le devais; mais tout pourtant a fini par être connu. Veut-on savoir ce que l'Empereur d'Autriche a fait dire *directement* à madame Ducayla, il y a dix-huit mois? « Dites-lui qu'elle est bien digne d'être l'amie du Roi que j'aime, que j'honore; que tous les souverains lui doivent *sécurité et repos*. Le foyer de toutes les révolutions était dans le cœur même du gouvernement français; je suis instruit de tout. Comme Empereur, j'ai des obligations aussi vis-à-vis d'elle. Dites-lui que je l'admire, et

que je la regarde comme la plus noble des femmes. » D'un autre côté, les notes étrangères, secrètes et diplomatiques annonçaient le travail qui se faisait et la part que j'y prenais. Il n'y a qu'à le demander aux hommes de M. de Cazes, et de M. Pasquier; il n'y a qu'à interroger l'ombre du duc de Richelieu.

J'ai parlé dans ma conscience; le Roi jugera dans la sienne.

2 décembre.

AU ROI.

Le Roi entendra beaucoup criailler tous ces jours-ci; mais je réponds de tout, et c'est par le résultat que je demande à être jugé. On ne cherche qu'un prétexte pour attaquer celui qui se lève avec courage contre les abus. N'importe, mon caractère luttera; mais il est peu généreux d'attendre l'événement pour me donner raison.

Il en sera de l'organisation administrative que je prépare et contre laquelle on murmure, parce qu'elle attaque à fond des abus d'hommes et de choses; il en sera, dis-je, de cette organisation comme de celle que je fis, il y a dix ans, d'une légion dont personne ne voulait

prendre le commandement. Je la rendis ou plutôt je la montrai ce qu'elle était : et c'est celle qu'on a appelée ensuite avec le plus de confiance dans les occasions les plus difficiles.

Le Roi pensera, du moins, que je ne suis pas facile à effrayer : j'ai pris sur moi plusieurs détails nécessaires dont je rendrai compte à mon prochain travail; mais je supplie le Roi de ne point autoriser par son silence les ennemis que je me fais à son service. Dieu merci, j'ai bien plus d'amis encore !... Mais je suis l'ami de Villèle, et l'on m'en veut du passé comme du présent.... Et lui-même ne l'a-t-on pas déchiré de cent façons ! Le voilà cependant, et il a rendu et il rend encore d'immenses services. Il est vrai que Louis XVIII, poussé par d'heureuses influences, sentait qu'il fallait le soutenir et le fortifier à mesure qu'on l'attaquait : ceci soit dit entre nous, Sire.

4 décembre.

AU ROI.

Je veux expliquer ma position telle que je la conçois pour bien montrer à quel point je m'en fais peu accroire.

Sans doute, avec Charles X, il n'y a pas à se conduire comme vis-à-vis du feu Roi. Sous le rapport des personnes, je lui suis d'une parfaite inutilité, et c'est grâce au jugement le plus sain et à l'esprit le plus juste que Villèle se soutient si bien.

Mais le Roi veut-il connaître l'horoscope que Louis XVIII tirait du règne de Charles X depuis qu'il voyait avec bonheur sa succession assurée? J'ose tout dire : puisse le sentiment qui me fait agir ne pas être méconnu!

« Il ne se passera pas six mois sans qu'on me regrette, disait Louis XVIII. Rien ne sera plus brillant que le début du règne de mon frère ; il se fera adorer tout d'abord ; et l'amour de ses peuples fera illusion aux plus clairvoyans. L'enthousiasme sera porté à son comble. Il craindra de donner sa *confiance* à quelqu'un ; mais chacun pourra se flatter de l'obtenir, et en possédera une partie. De là, pas de marche fixe, assurée, inébranlable ; point de certitude ni pour les hommes ni pour les choses. La Cour prendra sous son règne une influence dangereuse ; que dis-je ? destructive. Là, sera le danger. Je lui donnais de l'argent ; il lui accordera des honneurs et par-là de l'influence. Les gens de cour en prendront sans qu'il s'en aperçoive. Ils seront librement autour de lui ; ils gagneront insensiblement du terrain. C'est par là que le gouvernement se découdra. Son esprit est parfaitement juste et son cœur droit ; mais, du moins je le crains, tous les jours une pierre tombera de l'édifice. Puissent, au reste, les vœux qui partent de mon cœur lui porter bonheur, et mes pressentimens ne point se réaliser ! »

Voilà la pensée de Louis XVIII, et ce n'est

pas une fois qu'elle a été exprimée. C'était également, il faut oser le dire, la pensée générale. Aussi, chacun reste-t-il étonné et charmé de la tenue et de la persistance que Charles X n'a cessé d'apporter jusqu'ici à ses paroles et à ses actions.

C'est au Roi à assurer l'avenir comme il a placé le présent. Tout lui est possible, tout lui est facile; il lui faut une volonté forte, il faut que sa cour renonce à l'espoir d'obtenir par l'importunité.

Tout le monde voulait le département des beaux-arts pour l'exploiter d'une autre façon; et je n'ose encore dire le nombre et le genre des abus que j'aperçois tous les jours dans cette administration : menus-plaisirs, garde-meuble et surtout les théâtres; ces derniers sont les écuries d'Augias; je les nettoierai, j'espère; peut-être aussi j'y périrai sous les propos, les dénonciations et les calomnies de tous ceux, grands et petits, qui vivent et profitent de ces abus; il ne m'importe. Louis XVIII m'avait confié cette mission; Charles X me l'a continuée; je ne l'avais point recherchée, mais je l'accomplirai en honnête homme, en administrateur actif et en sujet fidèle. Les ennemis et les calomnia-

teurs ne me manqueront pas, car il faut là, n'avoir ni complaisance ni préférence. A ce titre, je m'y sens à mon aise; et si le Roi veut, ce qu'il doit faire, me soutenir et ne pas donner raison à ceux que je dois réprimer, nous en viendrons à bout. Mais si le Roi m'abandonne, le mal sera encore bien plus grand pour lui que pour moi; car il donnera la mesure de son caractère, et de ce qu'on peut alors contre ses amis, ses ministres et lui-même. On va chercher à détruire tout ce qui a été fait, et c'est moi que l'on attaquera tout d'abord; c'est simple; et si l'on parvenait à m'ébranler, les conséquences sont évidentes. Je parle librement, car j'ai tout à gagner au repos. On prend facilement le parti de ne pas travailler tous les jours de sept heures à quatre pour le moins.

« Je lève les mains au ciel comme Moïse, disait le feu Roi il n'y a pas long-temps; mais, après avoir pris les rênes du pouvoir avec force et volonté, et les affaires avec ardeur, je crains que, tiraillé de tous les côtés, mon frère ne finisse par écouter tout le monde et ne plus écouter personne. « Je vous plains, dit-il à Villèle plus d'une fois : les premiers jours iront

bien ; mais ensuite je crains toutes les influences. » Il dépend de Charles X de consolider l'œuvre de Louis XVIII. Si des esprits turbulens font dévier et compromettent le Roi et la monarchie, Louis XVIII n'en sera pas moins grand. La popularité du Roi est à son comble, et elle est un grand moyen s'il y joint la force et le courage nécessaires. Charles X possède toutes les qualités que les Français aiment et apprécient. « Je n'ai pas de plus cruels ennemis que mes jambes, disait encore Louis XVIII. Mon frère aura de grands avantages sur moi ; il pourra rétablir en France la politesse et cette fleur d'urbanité qui se perd tous les jours. »

Mardi, j'avais dans mes mains une note de P..... qui me prévenait du travail actif de l'exagération contre Villèle, ainsi que de tous les efforts des gens de cour. En voilà une autre de G....., dont toutes les relations sont au contraire avec les étrangers, Russes et Anglais, et qui prouve jusqu'à l'évidence la vérité du fait.

Loin de se rassurer sur l'état des chambres, il faut profiter de la faute énorme commise

l'année dernière, causée par trop de sécurité, et faire cette année plus que le nécessaire. Le grand travail est évidemment à la chambre des pairs, et j'ai la certitude qu'il se trame quelque chose qu'il faut déjouer à tout prix. M. de S..... a été laissé, et Villèle convient maintenant que c'est un ennemi dangereux. De semblables hésitations nous font bien du mal, et c'est toujours trop tard qu'on les regrette. Il serait bien peut-être que le Roi mandât chez lui quelques pairs de l'opposition de l'année dernière, parmi ceux qui, au fond, lui sont vraiment dévoués, et surtout parmi ces vieux serviteurs assez aimables pour n'avoir aucun caractère, le bon M. de la S..... par exemple, qui a conscience et affection, mais qui tient à sa place; il faudrait peut-être que le Roi lui exprimât sévèrement à quel point Sa Majesté a partagé le mécontentement de Louis XVIII sur cette opposition calculée de la cour: *qu'on n'aurait pas dû la souffrir;* que chacun sans doute est libre d'avoir une opinion, mais que, lorsque, dans de pareilles circonstances, on se met dans l'opposition, il faut opter, et que Charles X est irrévocablement décidé à ne pas souffrir à

la cour, ni auprès de sa personne, aucun membre d'une opposition qu'il regarderait comme factieuse dans de semblables circonstances; puis encore faire venir M. de V.... « On connaît parfaitement sa conduite de l'année dernière : on ne revient plus sur le passé, mais on le prévient qu'on a l'œil ouvert; qu'il ne suffit pas d'être neutre et qu'il faut réparer. » Au duc de M..... un mot qui aille à son cœur; il sera justement placé; au duc de D...., quelque chose de positif sur lui et de général sur les choses.

Il est encore un point de la plus haute importance; il y va du sort de la monarchie à venir. Louis XVIII était frappé de cette pensée. On veut à tout prix conserver de la popularité dans la chambre des députés, et on l'achète à force de concessions, tandis qu'il semble, au contraire, qu'un gouvernement doive faire la loi aux majorités, en les enchaînant par sa force, sa sagesse et la prévoyance de sa marche. La chambre des Députés, au lieu d'être un rouage puissant et heureux dans la machine politique, deviendra, si l'on continue, un obstacle au bien public, car le pouvoir ministériel, c'est-à-dire, en définitive, le

pouvoir royal passera dans les chambres et nous mènera droit à l'anarchie.

Le Roi a deux choses à combattre pour la gloire et la force de son règne : l'envahissement de la chambre et le pouvoir de l'argent en Europe. Quatre banquiers peuvent aujourd'hui décider la guerre, si tel était leur bon plaisir. Les souverains ne peuvent trop chercher à s'affranchir de ce nouveau sceptre qui s'élève au-dessus du leur. Le triomphe des hommes d'argent flétrirait le caractère et les mœurs de la France.

Je veux finir cette trop sérieuse épître par une anecdote que nous a racontée la duchesse d'Escars, et qui montre, sous un jour honorable et touchant, combien la simplicité du cœur et des manières peut s'allier à une haute position et à la finesse de l'esprit.

Un ancien ami de Corbière ne pouvait parvenir à le voir. Enfin le ministre lui donne rendez-vous à huit heures du matin, et celui-ci arrive au ministère à l'heure dite. On le fait entrer; que voit-il?... Un monsieur et une dame en tiers avec un grand bol de chocolat qu'ils partageaient en commun. Le visiteur croit s'être trompé, et veut sortir : « Nenni,

nenni, lui dit Corbière ; approchez, mon ami, c'est *ben* nous ; figurez-vous *ben* que c'est le seul moment de liberté que j'aie dans la journée. Mettez-vous là, et causons avec ma femme. Je ne suis pas si heureux que cela tous les jours ! » — N'avais-je pas raison de dire que cette simplicité dans une position si haute était à la fois noble et touchante? Voilà donc heureusement un homme chez qui, malgré le proverbe, les honneurs n'ont point changé les mœurs.

AU ROI.

Je le répète au Roi, le pouvoir finira par passer entièrement aux députés, si on continue à ne rien faire que par eux et pour eux. C'est un danger réel qui menace la monarchie présente et future, et à cet égard, le Roi doit retenir son ministre, car si Villèle est homme de pouvoir, certainement aussi il est homme de Municipalité, de Province, de Chambre, et ce n'est point impunément qu'on a vu le jour dans un ancien pays d'état. Villèle est d'une immense capacité en affaires; c'est un ministre qui, par une suite de circonstances, s'est trouvé lié de la manière la plus intime au système auquel tient notre repos; le laisser abattre, serait laisser toucher à la

couronne ; et plus on le combat avec acharnement, plus il faut le soutenir. Mais il a ses inconvéniens ; qui n'en a pas ! et s'il lui manque certaines qualités, le Roi doit, ce me semble, y suppléer par le caractère le plus ferme et la marche la plus égale.

Charles X possède à lui seul plus de grâce que tous les rois de sa race, et plus de sagesse qu'on ne le croit généralement. Villemain, de l'Académie française, a dit de Charles X : « C'est deux fois Charles V ; » mot heureux, vrai, sans doute, et auquel j'ajoute, moi : qu'il soit *Charles-le-Bien-Aimé*, mais jamais *Charles-le-Débonnaire*.

M. de Bl.... est venu me voir, et après des phrases réciproques de politesse, et maints complimens de ma part, etc., etc., etc., j'ai vu qu'il ne comptait rester à N....., ni maintenant, ni plus tard... « Le service de porcelaine que le Roi veut bien me donner à l'ambassade, a-t-il dit, ne me servira probablement jamais ; mais mon *successeur* le trouvera. » Paroles remarquables. Voilà comme on dispose de tout sans le Roi, et quelquefois contre le Roi.

« Si le Roi se laisse entamer, me disait hier « Villèle, et quelquefois je le crains, nous pou-

« vons voir recommencer une partie du mal-« heureux règne de Louis XVI. » Il ne voulait parler que du chaos de toutes choses, et certes il avait raison.

Le Roi va juger du degré de bassesse de ceux qui se disent mes ennemis, parce que je ne veux pas être leur ami. Une lettre anonyme, ou plutôt avec un nom supposé, a été écrite à madame de Larochefoucauld. Sous le masque de la plus tendre affection et de la confiance la plus intime, tout ce que la perfidie la plus raffinée peut inventer pour déchirer le cœur d'une femme est dans cette lettre. Dois-je m'en étonner? faut-il m'en affliger? — Je ne changerai rien à ma vie : elle est toute au Roi et à mon pays.

P. S. Le Roi ne verra pas encore son portrait. Horace Vernet, pénétré de ses bontés, serait désolé de passer pour ingrat. Il m'a fait demander en grâce, hier soir, la permission de le retirer ce matin, pour que le Roi ne le vît pas ainsi; il est décidé à le retoucher. J'ai cru devoir y consentir : l'ambassadeur était M. de Forbin.

1825.

AU ROI.

La réunion des chambres est toujours un instant de crise, et les chambres actuelles, se trouvant placées au commencement d'un nouveau règne, présentent un aspect redoutable à un ministère que toutes les ambitions voudraient culbuter, parce qu'il s'oppose à tout désordre, et que le désordre est la seule carrière ouverte aux espérances égarées, passionnées ou factieuses.

Jamais Roi de France n'a eu dans ses mains

le sort de ses peuples comme Charles X ; mais aussi combien la moindre hésitation serait coupable, puisqu'elle compromettrait à l'instant des intérêts aussi sacrés ! Cependant l'*exagération* s'irrite, et elle met tout en œuvre pour parvenir à ses fins. L'opposition de gauche joue son jeu ; mais l'opposition de droite est à mes yeux bien coupable. Elle ne devrait être exagérée que dans sa confiance, et elle sacrifie tout, et son pays, et son Roi, à son ambition. Elle publie que le Roi est sans caractère ; qu'il est possible de l'effrayer, de lui forcer la main ; qu'il est sans volonté, et que, maîtresse une fois du terrain, il faudra bien que le Roi se jette entre ses bras. Perfides embrassemens qui deviendraient à l'instant même le signal de l'incendie ! Si la loi actuelle passe, loin de s'endormir, il faut redoubler d'efforts, car c'est sur le terrain des rentes que l'on attend ce ministre habile et infatigable qui élève nos finances à un état si prospère ; qui peut jouer moins bien qu'un autre la partie des hommes, mais qui joue si admirablement celle des affaires.

Si la loi ne passait pas, quelques exemples seraient indispensables, ou bien il faut re-

noncer à gouverner. Le Roi s'est avancé, il doit tenir parole; le doute est voisin de la révolte. Il est bien clair que, constamment, on travaillera auprès du Roi, directement ou indirectement, contre ceux qui ont amené les événemens accomplis, puisque ces événemens heureux s'opposent à l'ambition de certaines gens qui disent hautement que Charles X ne compte qu'avec ceux qu'il craint. Puisse-t-il à ce prix ne jamais compter avec celui qui ne saura jamais que l'aimer et le servir!

AU ROI.

J'ai été ce matin causer avec Villèle et lui faire compliment sur son étonnant budget, ainsi que sur l'état dans lequel il a su maintenir les finances, malgré tout ce qui aurait pu et dû leur porter atteinte. Je l'ai trouvé, ce pauvre malheureux! horriblement fatigué, triste et un peu découragé. C'est au Roi à lui rendre vie et courage par ses bonnes grâces. « J'y succomberai, me disait-il; mais n'importe, je ne quitterai pas la partie, et jusqu'au bout je tiendrai bon pour le service du Roi; mais on ne résiste pas à tant de fatigues. » Je fais tout connaître au Roi, parce qu'il doit tout savoir pour tout juger et agir

ensuite avec connaissance de cause. Villèle est, pour les affaires un ministre incomparable, impossible à remplacer, et après lui tout apparaît comme un véritable chaos. C'est la partie des hommes qu'il connaît moins bien. Il ne peut tout faire, et personne ne vient à son aide. Le Roi le peut et le doit. Il ne suffit plus de parler; on se moque des paroles qui sont sans effet. Il est temps d'agir, et de prouver enfin que l'on veut faire quelque chose pour ceux qui servent, et *rien* pour ceux qui se mettent dans l'opposition.

Le moment actuel, l'agitation que l'on voit commencer à poindre dans les esprits, la négligence, on peut dire la nullité de quelques administrations demandent impérieusement de puissans remèdes. Villèle sent comme moi la situation actuelle, et je jure au Roi qu'hier matin encore, il s'en exprimait avec moi d'une manière si positive que j'en étais inquiet moi-même.

Je ne m'étais pas trompé en parlant l'autre jour au Roi de M. le Duc d'Orléans. Il est entouré plus que jamais; et, depuis quelques temps, il y a autour de lui des intrigues de tout genre.

Villèle voit une nouvelle révolution se préparer, et malheureusement personne ne voit plus juste et n'est plus habile.

« Les changemens m'affaiblissent, » dira le Roi ! — Il est facile de lui prouver qu'ils l'ont sauvé; mais si, *bon gré mal gré*, des fautes ont été commises naguère, à qui s'en prendre? Mon beau-père l'emportant, Villèle se retirait et Dieu sait ce qui fût arrivé! Châteaubriand, nommé malgré nos efforts et sa propre volonté, a fait un mal presque irréparable en se retirant ensuite pour aller dans l'opposition; à qui s'en prendre? Certes le Roi sait si c'est à moi. L'état d'incertitude dans lequel Digeon est resté à la guerre a encore été fatal. Que n'ai-je pas tenté pour le faire cesser! mais lorsque nous montrions un peu trop les dents, MONSIEUR nous demandait de céder; nous obéissions. — Quel est mon tort aujourd'hui? de dire au Roi : — Sire, le mal est grand, mais le remède est entre les mains de Votre Majesté, et le Roi *seul* peut l'appliquer. Villèle ne le fera jamais *seul* : il faut que le Roi ordonne; il en verra les résultats; il conservera à la France le ministre le plus habile, le plus utile et devenu le plus in-

dispensable, car les choses en sont au point qu'on peut dire :

« Villèle ou le chaos. »

L'opinion libérale plus active que jamais, a repris de l'espoir; elle fonde ses espérances, on ne peut se le dissimuler, sur la division qu'elle sait parfaitement exister dans l'opinion royaliste; elle fait tout pour l'augmenter, et y faire croire davantage.

« Ne répand-on pas partout, dans ce moment, que madame la duchesse de Berri est en disgrâce pour avoir pris trop vivement le parti de M. de Villèle? il y a là plusieurs intentions toutes également condamnables. Le malheur du temps, c'est que tout semble se découdre et que le sentiment de l'autorité comme le sentiment de l'obéissance s'égarent à la fois dans le pouvoir et dans les masses, tandis que l'esprit monarchique, sagement entendu, ne pousse que vers l'ordre et la liberté commune. L'esprit révolutionnaire, qui ne comprend que le despotisme et la servitude, est un véritable et épouvantable dissolvant de toute hiérarchie de commandement et de soumission. Sa grande tactique, c'est de brouiller tellement toutes

les notions, que l'on ne sache plus qui doit ordonner, qui doit obéir; ces déplorables dispositions commencent à renaître de tous côtés.

Aussi, il est très bien d'avoir fixé définitivement le sacre. Une telle cérémonie ne pouvait et ne devait dépendre d'aucun événement, et encore moins des chambres; mais, Sire, malgré les bruits qui courent à ce sujet, on ne saurait trop le demander et le répéter : qu'il ne soit pas nommé un seul pair au moment du sacre. Pas de pairs héréditaires; c'est là une des grandes plaies de la Charte de 1814; plus tard des pairs à vie; sans cela, on ne parviendra jamais à sortir de l'ornière, et à revenir à une constitution plus naturelle, plus nationale, plus simple, plus indépendante et dégagée d'élémens contradictoires qui peuvent éclater d'un moment à l'autre et produire une dangereuse explosion. C'est là, c'est dans cette contradiction que l'esprit de faction et d'ambition met tout son espoir. Oh! que Louis XVIII regrettait et se reprochait cette faute énorme, que M. de Talleyrand, poursuivi par son anglomanie, lui fit commettre, en nommant les pairs héréditaires! Que ses regrets nous ser-

vent de leçons. C'est à la chambre des pairs que la révolution, sans contredit, trouve un appui; il faut l'y combattre à outrance; mais avant de livrer bataille à l'ennemi, il faut rétablir l'ordre. Il est d'autant plus urgent de prendre un parti, que nul autre ministère que celui de Villèle n'aurait la majorité; et casser même la chambre des députés pour en avoir une plus libérale, ne ferait que déplacer la question. Non, point de coups d'état qui usent un empire. Servons-nous de nos élémens; mais sachons en tirer parti et les faire marcher.

« Tu choisis bien ton moment, dira le Roi; laisse-moi jouir de mes succès. » J'en jouis bien plus que vous encore, Sire; mais aussi je vous aime plus que personne, et c'est à cause de cela que je crains pour le Roi et pour l'état un sommeil qui serait celui de la mort; c'est quand les autres flattent, que la vérité toute nue devient plus nécessaire. C'est le devoir d'un sujet de la dire alors.

AU ROI.

La conquête de Casimir Delavigne n'était pas sans importance. Sa lettre, jointe à la mienne, ne doit pas, je crois, laisser de doute. J'ai causé une heure avec lui : il ne m'a parlé que de sa reconnaissance ; mais il ne faut pas songer à lui offrir quoi que ce soit en ce moment : il a le cœur noble et fier.

M. Delavigne est souffrant, et il est reparti pour aller préparer son discours de réception à la campagne. Je pense que, quand il l'aura prononcé, il sera bien que le Roi témoigne le

désir de le voir, et alors la conquête ne sera plus indécise. Un cœur, quel qu'il soit, ne peut résister aux paroles du Roi lorsque le Roi veut être aimable, et jamais cœur n'a été mieux disposé que celui de M. Delavigne. »

AU ROI.

Il est un point si important que je supplie le Roi d'y faire la plus sérieuse attention. La résolution, qui semble avoir été prise au Conseil, de ne pas convoquer une députation de pairs et de députés au banquet royal du sacre, aurait nécessairement les plus fâcheux résultats. J'en ai parlé, ce matin même, à Villèle de la manière la plus vive. — « Que veux-tu, « m'a-t-il dit ? c'est le Roi qui l'a décidé. » S'il en est ainsi, que le Roi y pense. Il s'isole par-là de la nation ; il perd toute popularité, toute influence dans les chambres : c'est ce que l'on veut. — Le Roi, en un mot, reste *seul*. — Le clergé est admis en grande pompe

dans la salle du festin; son influence est donc seule régnante?

Sire, c'est peut-être, dans ce moment et pour ce fait, la plus grande faute que le Roi puisse commettre, et il ne lui appartiendra pas d'en arrêter les conséquences, comme il ne m'est pas donné d'en mesurer l'étendue.

Rien n'est fait. Il est plus que temps encore: personne ne s'en doute; autrement, une leçon sévère apprendrait que j'ai raison. Je voudrais que le Roi entendît autre que moi en parler, il verrait: « Si jamais je m'aperçois que la « confiance du Roi s'altère, me disait Villèle « ce matin, je ne reste pas six minutes. »

C'est très bien; mais après lui?.....

Sire, il faut tout sauver. Ordonnez.

P. S. J'ignore qui a pu être d'avis de ne pas garder le 3 mai, véritable anniversaire de la restauration de la monarchie, et qui devait durer toujours, tandis que le 12 avril est personnel à Charles X; je crois la chose maladroite. Ce qui est certain, c'est qu'elle a produit un mauvais effet.

AU ROI.

Deux choses de ma conversation d'hier demandent une plus ample explication, car ces deux points sont excessivement importans, et il est du devoir du Roi d'y penser sérieusement; Sa Majesté avait l'air un peu fatiguée, et je me serais reproché des momens dérobés à un repos qui doit parfois lui être si nécessaire!

Je veux parler des affaires du clergé et de la position de M. le Dauphin. Je commence par la première; elle est bien plus grave qu'on ne paraît le croire. Si cette affaire m'entraîne trop loin aujourd'hui, je remettrai l'autre à une note prochaine.

« Le Roi est trahi partout, » me disait Villèle avant hier. — Sire, c'est qu'une volonté forte ne donne pas à tout l'impulsion, et qu'on laisse chacun libre de suivre la route qui convient à ses passions, à son ambition et même à ses intrigues. Quand le Roi le voudra, tout cela changera; mais il est grand temps de s'en occuper.

Tout ce que je vois nous a été prédit par Louis XVIII, et l'on possède encore plusieurs lettres cachetées avec ordre de ne les ouvrir que sept ou huit ans après sa mort. Je devine tout ce qu'elles disent, et je supplie Charles X de leur donner tort : il en a tous les moyens; personne n'en posséda jamais plus que lui.

Le mandement de M. l'archevêque de Rouen eût dû être hautement blâmé : il réveille toutes les craintes; il est de nature à mettre le désordre dans un diocèse; le besoin de l'ordre se fait sentir partout, et la volonté la plus ferme, le caractère le plus fort peuvent seuls les rétablir.

J'ai vu tous ces jours-ci des habitans de Rouen, même des gens d'une opinion vive (la duchesse de B....., de plus très pieuse); tout est sens dessus dessous dans ce diocèse,

et une seule chose peut y rétablir l'ordre : la destitution du grand-vicaire, et un homme sage pour le remplacer.

Je supplie le Roi de l'*ordonner* au cardinal, et si M. le cardinal s'y refuse, je supplie le Roi de prescrire lui-même la destitution du grand-vicaire de Rouen; il verra la bonne impression que cela produira. Cette destitution est devenue *indispensable*, elle remettra tout dans l'ordre; et pourquoi toujours remettre! Que chaque jour, ce qu'il est sage et utile de faire soit commandé; ne laissons plus s'amonceler devant nous des montagnes que nous ne pourrions plus gravir. Je demande au Roi cette destitution avec la plus vive instance : ne cédons pas au clergé quand il a tort, pas plus qu'au public quand il n'a pas raison. Cet exemple de fermeté remettrait chacun à sa place.

Il serait inutile de dissimuler que l'esprit d'insubordination est partout, dans le clergé comme dans le reste, et pourtant il faut partout ordre et obéissance. Certes, sur cette matière, je ne suis pas suspect, par mes principes du moins, par mon respect comme par mon attachement à toutes les vérités de notre

religion, seule et unique base de l'ordre social. Mais, Sire, daignez m'en croire, le jour où l'on dira que le Roi est mené par le clergé, et l'on ne parle déjà que trop de cette influence, rien ne sera plus possible au Roi; on reculera ensuite devant les plus indispensables mesures, celles que je sollicitais moi-même, et que je mettrais à exécution sans écouter de sots murmures bientôt comprimés par la force et la justice. Il ne faut de faiblesse dans aucune occasion et envers personne. Nous faisons toujours les choses à demi, et encore à peine osons-nous l'avouer! Sans doute, le clergé est un auxiliaire imposant et son ministère est sacré; mais en se laissant conduire par lui, on le perdrait, on se perdrait soi-même. Il faut forcer les membres du clergé à l'obéissance dans toutes les choses du temporel et du bien public, en le plaçant lui-même dans une parfaite indépendance quant au spirituel, à la hiérarchie et à l'administration des biens ou des dotations dont il devrait jouir en propre. Votre Majesté sait bien quelles sont à ce sujet les idées que j'ai eu l'honneur de lui soumettre plusieurs fois. On doit au clergé, selon les lois de l'Assemblée constituante, et,

ce qui vaut mieux encore, selon le droit sacré de propriété, on lui doit, comme aux victimes des spoliations révolutionnaires, et pour le mettre à jamais hors de toute discussion financière et passionnée; on lui doit, dis-je, une indemnité convenablement et largement réglée dont il aurait la libre disposition. On lui doit encore la liberté de s'assembler dans des synodes ou conciles diocésains, afin de régler, par lui-même également, tous les points de discipline ecclésiastique. Avec ces deux mesures, on ôterait au clergé tout juste prétexte de se plaindre, et à l'esprit irréligieux toute occasion d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques.

Mais, pour revenir au désordre du diocèse de Rouen, on assure que Monseigneur l'archevêque de Rouen écrit que le préfet partira, ou que lui-même ne reviendra pas, si on lui ôte l'abbé..... son grand-vicaire. Le malheur serait mince, et l'on pourrait s'en consoler. Mais la mesure est si indiquée, et elle termine tout si parfaitement qu'on ne peut que s'affliger de la voir ainsi retardée.

Il est de fait que le Roi rendra un grand service à son royaume, en mettant fin à cette

fatale discussion, qui pourrait attirer une foule de démarches semblables de la part des autres évêques.

« J'ai rempli le devoir que mon cœur et ma conscience m'imposent. Je prie le ciel de donner au Roi la conscience et la force de ce qu'il doit faire.

AU ROI.

Voici une lettre que je reçois du Midi, elle est curieuse. Certes elle ne sera pas suspecte, car on ne songeait guère, en l'écrivant, à l'usage que j'en fais.

Je copie textuellement :

« Imaginez que M. de S..... est venu « plusieurs années de suite dans ce pays sous « le prétexte de prendre les eaux de Balaru; « il emmenait toute sa maison, donnait de « grands dîners, et exerçait une assez grande « influence. Il disait à tout le monde « que « la famille royale, à la mort de Louis XVIII, « serait obligée de quitter la France; que cette « branche était finie; qu'il en était, pour son

« compte, très fâché; que MONSIEUR le traitait « fort bien; mais que personne ne voulait du « règne de *Charles X;* que MONSIEUR s'était « isolé de son frère et de la nation; enfin, « notre homme avait tellement travaillé, que « les royalistes les plus dévoués disaient, en « pleurant, qu'il valait encore mieux avoir « M. le duc d'Orléans que la république ou le « petit Roi de Rome. Je pourrais vous en « citer des détails inouïs, mais qu'il est plus « prudent de taire, et qu'il est au moins inu- « tile de répéter, aujourd'hui que Charles X, « par sa sagesse comme par son caractère, a « répondu si noblement à de pareils blas- « phêmes. Tout cela avait mis une sorte de « désordre dans les esprits; et chacun, en « en parlant maintenant, raconte ces détails « comme un mauvais rêve dont on est heu- « reusement sorti. Mon Dieu que tout a bien « tourné; mais aussi on voit à quel point cela « pouvait être autrement! »

Le garde des sceaux est pénétré du danger de la licence de la presse, et de l'importance de quelques autres questions. Il paraît décidé à les porter incessamment au Conseil; mais il est facile de juger qu'il s'affligeait, comme le

Roi, de l'opinion que M. le Dauphin semble avoir adoptée depuis quelque temps. Il m'a demandé une franche réponse à cette question : « Si je croyais que le Roi soutiendrait celui qui prendrait la parole contre son propre fils. » Le Roi n'a pas de fils, lui ai-je répondu; il a des sujets, un trône et des devoirs; et d'ailleurs, on calomnie M. le Dauphin en donnant à ses paroles un sens et une portée qu'elles n'ont pas. »

Ne pas sentir que la position est difficile, ce serait fermer les yeux à la lumière. Villèle ne cherche plus lui-même à le nier; il en souffre, et c'est simple; je ne songe qu'à soutenir son courage, et il en a beaucoup : ce serait un malheur de plus si le courage l'abandonnait, et le Roi ne doit pas se dissimuler que la fermeté que montre Villèle et qu'il montrera sans doute, est notre ancre de salut.

Il est impossible qu'un pays, un peuple, un trône, un ministère quelconque, résistent à une pareille licence d'écrits périodiques, qui, bien plus dangereuse en France qu'en Angleterre, bouleverse les esprits, détruit tous les sentimens, altère l'idée des devoirs, masque le principe et bat tous les jours en brèche avec

une persévérance effrayante. Telle est à peu près notre situation, et certainement il en résulte la nécessité de prendre quelques mesures qui, bien que délicates et difficiles, ne sont pas impossibles. C'est au ministère à y aviser. Sans doute il ne se prépare pas une de ces révolutions qui bouleversent le monde avec fracas; mais une de ces révolutions d'autant plus dangereuses qu'elles tuent l'énergie des bons, en creusant un abîme sans fonds où les empires s'engloutissent.

Mais que faudrait-il donc faire? dira le Roi. Hélas! faire quelque chose, Sire! et nous ne faisons rien, et l'opinion s'égare de plus en plus, et l'on néglige d'établir, par des institutions, les contre-poids qui seuls pourraient être opposés avec succès à une démagogie qui s'agite et mine tous les jours l'ordre social.

P. S. Je me désole de voir sans cesse tous les journaux rabâcher *chasse*. Je sais l'effet que cela produit. On méconnaît celui qui ne vit que pour ses sujets, et l'on croit uniquement occupé de ses plaisirs, un Roi qui travaille plus qu'aucun prince. J'ai voulu remonter à la source; M..... m'a fait dire *con-*

fidentiellement que ces bulletins lui étaient envoyés de la Cour, et qu'il en retranchait toujours les trois quarts. Dans ce cas, c'est au Roi à ordonner; je le supplie d'y penser; c'est loin d'être indifférent. J'aurai demain l'honneur de faire ma cour au Roi, d'après ses ordres.

religion, seule et unique base de l'ordre social. Mais, Sire, daignez m'en croire, le jour où l'on dira que le Roi est mené par le clergé, et l'on ne parle déjà que trop de cette influence, rien ne sera plus possible au Roi; on reculera ensuite devant les plus indispensables mesures, celles que je sollicitais moi-même, et que je mettrais à exécution sans écouter de sots murmures bientôt comprimés par la force et la justice. Il ne faut de faiblesse dans aucune occasion et envers personne. Nous faisons toujours les choses à demi, et encore à peine osons-nous l'avouer! Sans doute, le clergé est un auxiliaire imposant et son ministère est sacré; mais en se laissant conduire par lui, on le perdrait, on se perdrait soi-même. Il faut forcer les membres du clergé à l'obéissance dans toutes les choses du temporel et du bien public, en le plaçant lui-même dans une parfaite indépendance quant au spirituel, à la hiérarchie et à l'administration des biens ou des dotations dont il devrait jouir en propre. Votre Majesté sait bien quelles sont à ce sujet les idées que j'ai eu l'honneur de lui soumettre plusieurs fois. On doit au clergé, selon les lois de l'Assemblée constituante, et,

ce qui vaut mieux encore, selon le droit sacré de propriété, on lui doit, comme aux victimes des spoliations révolutionnaires, et pour le mettre à jamais hors de toute discussion financière et passionnée; on lui doit, dis-je, une indemnité convenablement et largement réglée dont il aurait la libre disposition. On lui doit encore la liberté de s'assembler dans des synodes ou conciles diocésains, afin de régler, par lui-même également, tous les points de discipline ecclésiastique. Avec ces deux mesures, on ôterait au clergé tout juste prétexte de se plaindre, et à l'esprit irréligieux toute occasion d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques.

Mais, pour revenir au désordre du diocèse de Rouen, on assure que Monseigneur l'archevêque de Rouen écrit que le préfet partira, ou que lui-même ne reviendra pas, si on lui ôte l'abbé..... son grand-vicaire. Le malheur serait mince, et l'on pourrait s'en consoler. Mais la mesure est si indiquée, et elle termine tout si parfaitement qu'on ne peut que s'affliger de la voir ainsi retardée.

Il est de fait que le Roi rendra un grand service à son royaume, en mettant fin à cette

fatale discussion, qui pourrait attirer une foule de démarches semblables de la part des autres évêques.

« J'ai rempli le devoir que mon cœur et ma conscience m'imposent. Je prie le ciel de donner au Roi la conscience et la force de ce qu'il doit faire.

AU ROI.

Voici une lettre que je reçois du Midi, elle est curieuse. Certes elle ne sera pas suspecte, car on ne songeait guère, en l'écrivant, à l'usage que j'en fais.

Je copie textuellement :

« Imaginez que M. de S..... est venu « plusieurs années de suite dans ce pays sous « le prétexte de prendre les eaux de Balaru; « il emmenait toute sa maison, donnait de « grands dîners, et exerçait une assez grande « influence. Il disait à tout le monde « que « la famille royale, à la mort de Louis XVIII, « serait obligée de quitter la France; que cette « branche était finie; qu'il en était, pour son

« compte, très fâché; que MONSIEUR le traitait « fort bien; mais que personne ne voulait du « règne de *Charles X;* que MONSIEUR s'était « isolé de son frère et de la nation; enfin, « notre homme avait tellement travaillé, que « les royalistes les plus dévoués disaient, en « pleurant, qu'il valait encore mieux avoir « M. le duc d'Orléans que la république ou le « petit Roi de Rome. Je pourrais vous en « citer des détails inouïs, mais qu'il est plus « prudent de taire, et qu'il est au moins inu- « tile de répéter, aujourd'hui que Charles X, « par sa sagesse comme par son caractère, a « répondu si noblement à de pareils blas- « phêmes. Tout cela avait mis une sorte de « désordre dans les esprits; et chacun, en « en parlant maintenant, raconte ces détails « comme un mauvais rêve dont on est heu- « reusement sorti. Mon Dieu que tout a bien « tourné; mais aussi on voit à quel point cela « pouvait être autrement! »

Le garde des sceaux est pénétré du danger de la licence de la presse, et de l'importance de quelques autres questions. Il paraît décidé à les porter incessamment au Conseil; mais il est facile de juger qu'il s'affligeait, comme le

Roi, de l'opinion que M. le Dauphin semble avoir adoptée depuis quelque temps. Il m'a demandé une franche réponse à cette question : « Si je croyais que le Roi soutiendrait celui qui prendrait la parole contre son propre fils. » Le Roi n'a pas de fils, lui ai-je répondu; il a des sujets, un trône et des devoirs; et d'ailleurs, on calomnie M. le Dauphin en donnant à ses paroles un sens et une portée qu'elles n'ont pas. »

Ne pas sentir que la position est difficile, ce serait fermer les yeux à la lumière. Villèle ne cherche plus lui-même à le nier; il en souffre, et c'est simple; je ne songe qu'à soutenir son courage, et il en a beaucoup : ce serait un malheur de plus si le courage l'abandonnait, et le Roi ne doit pas se dissimuler que la fermeté que montre Villèle et qu'il montrera sans doute, est notre ancre de salut.

Il est impossible qu'un pays, un peuple, un trône, un ministère quelconque, résistent à une pareille licence d'écrits périodiques, qui, bien plus dangereuse en France qu'en Angleterre, bouleverse les esprits, détruit tous les sentimens, altère l'idée des devoirs, masque le principe et bat tous les jours en brèche avec

une persévérance effrayante. Telle est à peu près notre situation, et certainement il en résulte la nécessité de prendre quelques mesures qui, bien que délicates et difficiles, ne sont pas impossibles. C'est au ministère à y aviser. Sans doute il ne se prépare pas une de ces révolutions qui bouleversent le monde avec fracas; mais une de ces révolutions d'autant plus dangereuses qu'elles tuent l'énergie des bons, en creusant un abîme sans fonds où les empires s'engloutissent.

Mais que faudrait-il donc faire? dira le Roi. Hélas! faire quelque chose, Sire! et nous ne faisons rien, et l'opinion s'égare de plus en plus, et l'on néglige d'établir, par des institutions, les contre-poids qui seuls pourraient être opposés avec succès à une démagogie qui s'agite et mine tous les jours l'ordre social.

P. S. Je me désole de voir sans cesse tous les journaux rabâcher *chasse*. Je sais l'effet que cela produit. On méconnaît celui qui ne vit que pour ses sujets, et l'on croit uniquement occupé de ses plaisirs, un Roi qui travaille plus qu'aucun prince. J'ai voulu remonter à la source; M..... m'a fait dire *con-*

fidentiellement que ces bulletins lui étaient envoyés de la Cour, et qu'il en retranchait toujours les trois quarts. Dans ce cas, c'est au Roi à ordonner; je le supplie d'y penser; c'est loin d'être indifférent. J'aurai demain l'honneur de faire ma cour au Roi, d'après ses ordres.

AU ROI.

« Ne parle pas ailleurs comme tu parles « devant moi, » m'a dit le Roi. Je sais ce que je dois au Roi, ce que je me dois à moi-même. Tant que je le pourrai, je garderai le silence sur les affaires politiques, quelque fâcheux qu'il soit de voir l'opinion s'égarer ainsi, et quelque urgent qu'il devienne d'y porter remède.

Ce qui est inoui, c'est que, six heures après ma conversation avec M. de Villèle, plusieurs personnes savaient que nous avions eu une discussion fort vive. Du reste, le Roi peut être tranquille; on verra sans doute que je ne vais plus chez M. de Villèle, mais voici ma réponse

pour le présent et pour l'avenir : « Les circonstances, il est vrai, m'ont paru avoir quelque gravité. Suivant une habitude de huit ans, j'ai voulu en causer avec M. de Villèle. Nous ne nous sommes pas entendus, nous nous sommes quittés; c'est tout. » Ensuite, en recherchant comment la chose s'était ébruitée si vite, et toujours comme il arrive de bas en haut, je crois l'avoir trouvée : l'huissier était dans la salle voisine; M. de Villèle parlait haut; j'ai répondu sur le même ton. Le Roi comprendra que, quand je suis sorti, ma figure n'annonçait pas une vive satisfaction.... et lorsqu'on songe....! Mais je me tais.

Un incident bizarre a pu contribuer aussi à laisser voir ce qui s'était passé. J'avais oublié ma canne dans le cabinet du ministre; l'huissier me l'a fait remarquer; et, ne voulant pas rentrer, ma réponse a été brève. Je crois devoir donner ces détails au Roi; il peut être assuré, au surplus, que je garderai le plus qu'il me sera possible le silence sur les affaires.

8 décembre.

1826.

AU ROI.

L'approbation que le Roi vient de donner à mes rapports sur le sacre et les beaux-arts m'enlève bien des souvenirs et ranime mon zèle. Les résultats de cette approbation seront, je l'espère, heureux et dignes d'une administration royale.

Une salle de spectacle était devenue nécessaire pour un genre de comédie et de musique que le goût public semble encore favoriser (1) : elle est construite par les ordres du Roi, et

(1) L'Opéra-Comique ; la salle Ventadour.

300,000 fr. sont ménagés sur cette opération. Une collection admirable par la rareté des objets qu'elle renferme, et achetée par l'ordre de Sa Majesté, viendra orner le *Musée Charles X*, et 100,000 fr. de bénéfice ou de bon marché accompagnent cet achat. — *L'Herbier*, cet ouvrage d'un fini et d'un précieux remarquables, refusé à l'étranger pour 50,000 fr., estimé ici 35,000 fr. par les gens les plus sévères, sera acquis au Roi et à la France pour 25,000 fr. — Enfin la *Sainte-Famille* de madame Jaquotot est au Roi pour 35,000 francs; et, il y a deux ans, on voulait 100,000 fr. de ce bel et unique ouvrage. — Voilà, ce me semble, comment on peut allier la munificence et l'économie.

La suppression des intendances était, certes, une des plus belles opérations que le ministre pût faire : le résultat l'a prouvé. Je supplie le Roi de pousser fortement dans ce moment le ministre de sa maison sur l'article des dépenses de bouche. Le désordre et les abus régneront long-temps dans cette partie du service : 200,000 fr. d'économies peuvent et doivent y être faites. Mon père le sent et le veut; mais il craint trop peut-être pour le Roi quelques

criailleries qui durent un jour, tandis que l'ordre bien établi reste et fait honneur à un Roi ; mais il faut que le Roi le veuille, et que chacun ne se croie pas en droit de commander sur les mêmes choses. — « Ceux qui paient, disait Buonaparte, doivent seuls agir et être responsables. Ceux-là seulement peuvent bien juger. » — Il avait raison.

8 février.

AU ROI.

Je n'ai point encore parlé au Roi d'une chose que je regarde comme fort importante, parce qu'elle se présentait au milieu de beaucoup de nuages et de difficultés ; aujourd'hui, elle semble s'éclaircir et tendre à une conclusion satisfaisante, je veux dire le départ ou l'éloignement de M. de Ch..... D'un côté, c'est peut-être le seul moyen pour lui de sortir de la position fausse et difficile où il s'est placé en se jetant dans l'opposition, et, de l'autre, de débarrasser le gouvernement du Roi des entraves puissantes que le nom et le talent de

M. de Ch..... amènent dans les affaires. Aussi, en travaillant de tous ses efforts à obtenir ce résultat, madame R.... agit dans le véritable intérêt de ce grand homme, et ne se montre pas moins, comme toujours, excellente amie que sujette éclairée et dévouée. Elle regrette cette opposition ardente, et elle fait constamment tout ce qu'il est possible de faire pour l'en détourner. Puisse-t-elle y réussir, comme je l'espère et comme je le désire, pour M. de Ch..... lui-même, et surtout pour le Roi et pour la monarchie qui ne seront peut-être pas vainement menacés par une telle main !

Car c'est en vain que l'on voudrait dire qu'une plume, qui vient de vendre 550,000 fr. la propriété d'ouvrages déjà connus, soit sans importance. C'est une grande faute, et dont on se sentira long-temps, que de ne pas s'être assuré de cette plume brillante, puisque, d'une ou d'autre manière, on pouvait l'avoir pour soi. Que n'ai-je pas fait dans le temps pour cela ! Et depuis, en ne rompant pas en visière avec M. de Ch....., je crois avoir bien mieux servi le Roi ; on m'en a fait un crime : n'importe. Je rencontre rarement M. de

Ch.....; mais l'entremise de notre commune et noble amie est toujours bien dirigée, et s'exerce dans le sens de tout ce qui est bon, sage, modéré.

Sire, l'histoire de la Restauration sera écrite par M. de Ch....., et je ne suis pas sans quelque inquiétude quand je pense que ce génie irrité se trouve chargé de retracer les vertus et le règne du Roi. Dans deux siècles, le cœur et les qualités de Charles X seront oubliés; mais elle restera, l'histoire gravée par un tel écrivain. Dieu veuille que la force de la vérité l'oblige à n'avoir à retracer que des jours de justice, de gloire et de bonheur ! C'est le vœu d'un serviteur dévoué, qui, comme la France, tend vers son Roi des mains suppliantes en lui demandant un avenir qui semble s'obscurcir tous les jours.

Sans doute l'avenir de quelques autres peuples de l'Europe n'est pas plus rassurant; l'état de l'Angleterre, entre autres, est réellement funeste. Mais ce pays se défend encore par quelques institutions, tandis que, nous, nous en manquons; par ses coopérations, son esprit et ses habitudes d'association, et nous n'avons

rien de tout cela. Une aristocratie fortement constituée peut lutter encore avec quelque avantage et pendant quelque temps contre le torrent d'abus qui entraînent cette nation vers une catastrophe probable; un gouvernement fort, parce qu'il est respecté, respecté parce qu'il est depuis long-temps organisé, impose encore à ce peuple corrompu, à ce pays qui, dans ma pensée, touche néanmoins à de grands événemens. Il y a trois ans au moins que je le vois et que je le dis; et quand chacun cite l'Angleterre pour exemple, moi je m'étonne de sa situation, de sa corruption, et j'aperçois toutes les conséquences que doit amener le moment où l'on ne pourra plus supporter la fausse religion, la fausse liberté et le pouvoir aristocratique de ce pays, qui ne vit et ne se soutient que par l'artifice, le despotisme et les révolutions. Mais si tels sont ses dangers, tels sont aussi, par ses institutions, ses moyens de défense. Du plus au moins, nous courons les mêmes chances et nous n'avons pas les mêmes ressources. En France, il semble vraiment que c'est Dieu qui veille sur nous d'une manière plus spé-

ciale. Mais s'il nous aide, il nous dit en même temps de nous aider nous-mêmes. Le mal est grand; il n'est pas sans remède; mais il faut des institutions, et il est plus que temps d'y songer.

AU ROI.

La grâce accordée par le Roi aux frères Franconi a produit partout le meilleur effet. Cette famille honnête, intéressante et si malheureuse en ce moment (1), en a reçu la nouvelle avec le respect le plus touchant : « Ce « désastre nous arrachait des larmes bien « amères, ont-ils dit; c'est la reconnaissance « qui les fera couler désormais, et la bonté du « Roi nous fait plus de bien que l'incendie ne « nous a fait de mal. » La munificence royale peut être évaluée de 30 à 40,000 fr., sans compter l'influence salutaire qu'elle exerce

(1) L'incendie du Cirque.

sur les autres moyens qui pourront être offerts comme ressources à ces braves gens.

Si le Roi voulait mettre le comble à cette grâce, Sa Majesté honorerait de sa présence la représentation qui sera donnée à leur bénéfice à l'Opéra; mais je vois d'ici que le Roi qui se contente de faire le bien sans chercher à en retirer pour lui-même d'autres avantages que ceux de sa bienfaisance satisfaite et du soulagement de ses sujets, je vois d'ici, dis-je, que le Roi ne viendra pas et me répondra : « Que « veux-tu, à mon âge, que j'aille au spectacle! « ne vaut-il pas mieux que je travaille, que je « me repose, ou que je prenne un exercice « salutaire? On en médira, on me calom- « niera.... eh bien! tant pis pour ceux qui me « méconnaissent et qui ne veulent pas que je « vive un peu pour moi, lorsque je m'applique « sans cesse à vivre pour les autres. » — Sire, ce raisonnement serait bon dans d'autre temps et dans d'autres mœurs. La vie privée d'un Roi est bien souvent subordonnée à la vie publique qu'il doit mener selon l'esprit de son peuple, et plus Charles X se montrera au milieu des Français et plus on lui saura gré du bien immense qu'il répand autour

de lui. En engageant le Roi à assister à cette représentation, ce n'est point une distraction que je lui propose, c'est un conseil politique que je lui donne. Je parie que le duc d'Orléans, qui s'y entend, lui, ne manquera pas d'y venir et de saisir cette occasion de chercher de la popularité. Il ne donnera rien ou bien peu de chose aux Franconi, et il gagnera beaucoup à se montrer. C'est ce qu'il appelle faire bonne chair avec peu d'argent. Le Roi donne beaucoup, lui, et ne gagne rien. Mauvais marché, Sire, mauvais marché, du moins pour ce monde qu'il ne faut pas négliger, tout en faisant ce qu'on doit faire pour gagner l'autre.

1827.

AU ROI.

Sire, il ne faut pas se dissimuler que le discours de Canning a froissé bien des cœurs français, et la faction qui ne veut pas de la légitimité a exploité cette insolente menace avec un talent et une profondeur bien habiles. On a quelque peine à démêler toutes les fusées perfides qui sont lancées au milieu de l'opinion, tant elles sont contradictoires; mais en même temps, malgré les contradictions, les attaques factieuses ont cette uniformité, qu'elles tendent toutes à déconsidérer

le Roi, la royauté, quel que soit l'incident qui se présente. L'emploi des moyens les plus opposés, mais qui n'en vont pas moins au même but, fait naître dans tous les esprits une sorte d'étourdissement, une confusion, qu'on pourrait appeler maladive, et qui permet aux factions de pousser leur pointe quand elles sont parvenues à brouiller toutes les notions et tous les sentimens.

Ainsi, le *libéralisme* était arrivé à faire croire que c'étaient les étrangers qui avaient ramené les Bourbons; qui mieux que moi sait combien, au contraire, ils y étaient opposés! On représente aussi le gouvernement du Roi comme soumis aux cabinets de l'Europe et n'agissant que sous leurs inspirations et leurs volontés : l'un est aussi vrai que l'autre; puis tandis que, ces deux calomnies étant connues, on s'applique à les combattre, voilà que le discours hautain d'un ministre étranger prouve, par l'amertume même qu'il renferme, combien l'Angleterre, au moins, voit avec déplaisir et inquiétude les Bourbons régner en France, ce qui devrait détruire les bruits antérieurs de la malveillance; mais c'est presque le contraire qui arrive, et la faction révolu-

tionnaire répand, haut et bas, que le discours anarchique et factieux de Canning est une preuve de la dépendance où la France est tenue vis-à-vis de l'Angleterre, et l'opinion publique est dans une telle confusion qu'elle se laisse aller à ce nouveau piége! Comment parvenir à l'éclairer quand elle en est venue à ce point de crédulité et de fascination?

Ce symptôme est funeste surtout lorsqu'on le rapproche de tous les autres faits journaliers. On assure que le maréchal Soult est entré dans les projets de la faction qui présente le plus de chances de succès. — Réal arrive, dit-on, des Etats-Unis, où il comptait passer, dans l'oubli, le reste de ses jours. — Les hommes les plus dangereux se réunissent et semblent croire que le moment approche de quelque grand événement. Jamais dans aucun temps les esprits n'ont été plus agités soit à Paris, soit dans les Provinces, et l'espèce de terreur que le *libéralisme* impose aux honnêtes gens est encore un mal qui accroît tous les autres.

Reflet et expression des inspirations qui lui sont soufflées, le peuple tenait des propos affreux à la scène affligeante et scandaleuse des obsèques du duc de Larochefoucauld-Liancourt

où, je dois le répéter au Roi, les torts n'étaient cependant pas du côté de ma famille et des jeunes gens, mais bien du côté de l'autorité qui avait donné les ordres les plus inconséquens. Mais, quoi qu'il en soit des causes réelles de ce dernier événement, toujours est-il que les indices révolutionnaires les plus graves s'y sont manifestés; et que ne doit-on pas entrevoir, alors, en songeant que, dans un trouble quelconque, il se pourrait qu'un officier ne fît pas son devoir; les choses en sont là peut-être (1); où le tumulte s'arrêterait-il? Jusqu'où oserait-on porter les mains? Et ce n'est pas aller trop loin en prévoyance fâcheuse, car l'esprit de l'armée se gâte tous les jours; deux années ne sont rien pour un Etat, et que seront les élections prochaines quand on est déjà assuré que Lafayette remplacerait à Meaux M. de Cernon, dans le cas, malheureusement probable, où celui-ci mourrait bientôt.

Aujourd'hui les chambres font les lois et gouvernent presque; demain, elles feront les ministres; après demain, que de nouvelles élections rendent la chambre des Députés sem-

(1) On en a vu la preuve au mois de juillet 1830.

blable à la chambre des Pairs, et à elles deux elles disposeront de la Couronne. Josse de Beauvoir et Loisson qui sortent de chez moi me disaient: « Nous marchons sans système ; un juste effroi est dans les cœurs fidèles, comme un espoir coupable se trouve dans les esprits qui veulent du changement. Nous allons droit à une révolution en faveur du duc d'Orléans, et il y a dans ce moment une tendance incroyable au protestantisme politique et religieux. » Sire, jamais gouvernement n'a peut-être fait un tour de force plus étonnant que celui du Roi depuis un an. Marcher entre deux oppositions et garder le pouvoir, c'est quelque chose de merveilleux et d'apparence impossible. Il ne faut pas s'y fier, et il faut à tout prix rallier autour du trône ceux qui peuvent le soutenir, afin d'éviter deux choses qui semblent également inévitables, ou des coups d'Etat, ou une révolution.

AU ROI.

Je dois instruire le Roi de ce que j'ai fait pour l'affaire de Feydeau, dont j'ai été obligé de me mêler malgré moi. Cette situation est trop grave pour la lui laisser ignorer.....

. . . . . .

J'ai réuni hier au ministère les conseils les plus honorables; après une séance de trois heures à laquelle M. le duc d'..... assistait, après une discussion qui m'a donné le temps d'écouter, pensant à l'officier du Roi qui approche de sa personne, et pensant au Roi avant tout, j'ai fini par proposer un moyen qui a réuni tous les suffrages, même ceux du conseil de M. le duc d'....., et qui peut tout

terminer en mettant, bien entendu, ma conscience et ma responsabilité à l'abri, puisque les comptes seront examinés. Chacun pressait M. le duc d'y consentir. Je ne sais quel sentiment l'a empêché de se rendre sur-le-champ. Comme je ne veux ni précipitation ni surprise, je lui ai donné la soirée pour se décider. On ne m'a rien fait dire encore. Quel effroyable gâchis!

— M. le duc d'....., poussé par les gens qui l'entourent, a refusé mon entremise, en m'écrivant même une lettre que je ne veux pas qualifier. J'ai répondu avec mesure; mais en voilà assez d'une si misérable affaire, avec laquelle, à raison de sa nature, je ne veux plus avoir le moindre rapport, puisque je n'aurais pas ensuite l'autorité nécessaire pour empêcher le retour des abus. C'est une conséquence forcée de la division dans laquelle on laisse l'administration des théâtres royaux.

— Je n'ai pas non plus parlé au Roi d'un commencement d'intrigue qui n'a pas eu de suite. Il semblait, en effet, presque impossible qu'elle en eût à cause de son odieuse absurdité. Il s'agissait de faire exploiter les spectacles par les jeux. Cela eût été tout-à-fait digne des

gens qui se mêlaient à cette saleté, et bien honorable, surtout pour les lettres, la musique, la danse et pour tous les artistes que le Roi protège avec tant de discernement.

L'intrigue était en partie dirigée contre moi ; cela est simple. J'ai réformé trop d'abus à l'Opéra pour que ceux qui aiment à s'y plonger ne fussent pas charmés de me voir éloigné. Les pauvres gens! blessés, les uns dans leurs intérêts de cupidité, les autres dans des intérêts plus honteux encore, ils s'imaginent que je suis fort heureux et fort ambitieux d'une situation que j'aurais déjà répudiée vingt fois, si je n'y étais retenu par le service du Roi, la prospérité, la dignité de l'art, et je dirai même celle du premier théâtre de l'Europe, dont je ne souffrirai jamais qu'on fasse, sous mes yeux, un lieu de débauche et de vénalité. C'est cela que grands et petits ne pourront jamais me pardonner.

— Mais comment le Roi a-t-il pu penser que je donnerais une croix à qui qui ce soit sans lui en avoir, au préalable, demandé l'autorisation? Il est pénible pour moi, qui sers avec tant de zèle, aux dépens de ma santé, de ma

fortune, de mon repos même, puisque je me sens attaqué de tous les côtés, de voir le Roi disposé à me croire des torts et à ajouter foi aux calomnies. Des torts! Qui n'en a pas? Je ne suis point infaillible; mais que serait-ce donc si j'en avais de réels?

Le Siége de Corinthe constate la révolution musicale que, depuis deux ans, j'ai préparée à l'Académie royale, malgré les obstacles, les routines, les *droits acquis* et les criailleries de toutes les vétustés chantantes et dansantes. C'est un crime aux yeux de bien des gens. Rossini est le premier compositeur de l'Europe. J'ai su l'attacher au service du Roi. Avant moi, on l'avait essayé vainement. Jaloux de son génie et de sa réputation, on a crié sur les toits que c'était un paresseux, qu'il ne ferait jamais rien ou qu'il ne ferait que du bruit. La petite littérature, la petite musique, la petite danse, ont étourdi le public de leurs propos et de leurs épigrammes. *Le Siége de Corinthe* vient de répondre à tout; et Rossini, qu'on ne connaît pas encore, qu'on ne sait pas encore apprécier, est plein de reconnaissance pour les bontés du Roi dont il servira à illustrer le règne, car il enrichira l'Opéra de

plusieurs ouvrages, je devrais dire de plusieurs chefs-d'œuvre, dont il est déjà convenu avec moi. *Le Siége de Corinthe* y prépare et y conduit le public français. Sous le rapport de l'art, c'est un succès fort important. Nommé inspecteur du chant, Rossini peut rendre là aussi de grands services. On criera! Je dirai comme le Roi : Il faut laisser crier, et faire le bien et son devoir. N'a-t-on pas crié aussi quand j'ai fait venir de Naples le professeur Banderalli? Eh bien! on verra son influence sur les méthodes de chant dans les classes du Conservatoire. Que n'a-t-on pas dit, que ne dit-on pas sur l'institution de Choron que je soutiendrai toujours, parce que cette institution sert et servira de base à l'art musical, à l'art du chant en France, dans leurs plus larges et dans leurs plus beaux développemens! Rossini, évidemment, doit avoir la croix. Déjà l'année dernière, je l'avais demandée au Roi pour lui; afin d'empêcher la justice du Roi de la lui donner, et moi de la solliciter, on a supposé qu'il l'avait déjà reçue. Voilà, par rapport à lui et à moi, la tactique de l'envie, du dénigrement, de la colère qu'a inspirée la suppression de l'entrée

dans les coulisses, et de tous les autres abus; et le Roi se laisse prendre à cela!

Que le Roi veuille bien regarder, dans le petit cercle où j'agis, tout ce qui est fait et tout ce qui se fera encore pour le bien de sa maison et la splendeur de son règne. J'ai parlé de l'Opéra, de Rossini, du Conservatoire, de l'institution de Choron, des réformes de toute nature, art, économie, régularité établie partout sans rien ôter, et en ajoutant au contraire à la grandeur et à la prospérité des établissemens et des hommes; le musée Charles X sera l'une des plus belles choses de l'époque; l'arc-de-triomphe du Carrousel est restauré; les Gobelins s'améliorent sur tous les points; l'affluence et l'admiration des étrangers viennent nous l'attester. Que sera-ce donc si on me laisse le temps et les moyens d'achever et de perfectionner? Me vanté-je de tout cela? Et, malgré tous ces travaux et mon service auprès du Roi, ne trouvé-je pas encore le loisir et les moyens de mettre le Roi au courant d'une foule de choses et de mesures qui peuvent ne pas être inutiles à sa personne et à son gouvernement? Et me voit-on solliciter pour moi des faveurs, des récompenses hono-

rifiques ou pécuniaires? Encore une fois, j'ai mangé trois cent mille francs de ma fortune au service du Roi. Je ne m'en plains ni ne le regrette; mais je pourrais m'attendre au moins à être jugé, sinon par les courtisans qui ne me comprennent point, du moins par le Roi avec un peu plus de justice, ou, si on le veut, avec un peu plus d'indulgence.

DISCOURS D'OUVERTURE

AU JURY DU MUSÉE CHARGÉ DE PRÉSIDER AU CHOIX DES TABLEAUX POUR L'EXPOSITION DE 1829.

« Messieurs,

« C'est aujourd'hui la première fois que j'ai l'honneur de présider ce jury, noble réunion de tout ce que l'amour des arts, le talent et l'expérience peuvent offrir de plus célèbre et de plus éclairé. Ce n'est pas sans crainte et sans défiance de moi-même que j'adresse la parole à de tels juges.

« Il m'eût été bien doux, Messieurs, en vous annonçant les nouveaux travaux auxquels la confiance du Roi vous appelle, de n'avoir

qu'à vous remercier de vos travaux passés; mais vous pardonnerez une franchise qui est tout à la fois dans mon caractère et dans mon devoir. J'oserai donc me plaindre devant vous et avec vous de ce que votre sévérité n'ait pas égalé vos lumières. Sans doute, aux dernières expositions, plusieurs chefs-d'œuvre de nos premiers maîtres ont soutenu la gloire de leurs auteurs, et quelques essais brillans de nos jeunes talens, qui font notre espérance, ont attiré les justes regards du public; mais aussi, un trop grand nombre d'ouvrages, indignes de l'exposition, ont été admis et ont fourni l'occasion de calomnier l'Ecole française. J'ai entendu répéter par trop d'échos injustes ou malveillans, que cette Ecole était en décadence. Messieurs, elle ne tomberait ainsi que par notre faiblesse, car elle est forte de vos talens.

« J'oserai donc accuser les suites funestes que peut avoir, pour la perfection de l'art, une indulgence d'autant plus dangereuse que les juges sont plus habiles et plus accrédités. La médiocrité, Messieurs, doit craindre vos regards; ne l'encouragez pas, ne l'autorisez pas par une condescendance qui la trompe

sur elle-même, qui peut tromper les autres sur le but sublime des arts, et qui détruirait le bienfait même de ces glorieux encouragemens destinés au talent et que lui seul doit obtenir.

« Tout autant que vous, Messieurs, je sens combien il nous sera quelquefois pénible de résister aux prières dont nous serons entourés, mais vous vous armerez, nous nous armerons de toute la sévérité et du courage nécessaires. Eloigner ceux que la nature ne semble point appeler à honorer la carrière des beaux-arts, fermer cette carrière à ceux qui ne peuvent la parcourir avec utilité pour eux-mêmes et pour l'art, c'est un devoir sacré, c'est en même temps un acte de justice et de bienveillance.

« Par cette fermeté prévoyante et équitable, Messieurs, vous montrerez encore quelle est véritablement cette Ecole française qui doit illustrer et embellir le règne de Charles X, comme elle est l'objet de la sollicitude constante de ce Roi protecteur de tous les talens. C'est à vous aussi, Messieurs, de montrer par là les conditions indispensables qu'il faut remplir pour avoir l'honneur d'appartenir à

cette Ecole que nous devons toujours pouvoir offrir à nos amis et à nos ennemis.

« Qu'il me soit enfin permis, Messieurs, de vous exprimer le bonheur, si je puis le dire, que j'éprouve à me trouver entouré d'hommes dont les lumières et le caractère m'inspirent une aussi juste confiance. Guidé par eux, je dois être assuré de ne pas m'égarer. »

A M. LE COMTE DE CORBIÈRES (1).

Vous me pardonnerez, monsieur le comte, de venir interrompre votre juste douleur pour vous exprimer à quel point je la partage. La politique est, dit-on, un terrain aride; elle dessèche de certaines âmes; mais elle a laissé en vous un cœur et une manière de sentir qui vous conserveront des amis. La politique aussi a ses mécomptes, peut-être ses erreurs; mais quand on a honneur et loyauté et qu'on s'est rencontré intimement dans la vie, on se retrouve toujours au moment du malheur. A la nouvelle du danger et de la mort de M. de

(1) M. le comte de Corbières venait de perdre son fils.

Montmorency, vous êtes une des premières personnes qui soient accourues près de lui, et j'ai su distinguer le sentiment qui vous y conduisait. Aujourd'hui, c'est moi qui viens à vous, dans une intention que vous ne méconnaîtrez pas non plus, je l'espère.

Acceptez, monsieur le comte, l'hommage sincère de mes regrets et de ma parfaite estime.

Le Vicomte de Larochefoucauld.

AU ROI.

M. de Villèle vient de faire rendre au Roi une admirable ordonnance; elle lie à jamais tous les ministres concussionnaires. C'est une belle et grande chose, et j'en ai joui pour le Roi en rendant justice à son ministre. Toute question personnelle est toujours, pour moi, en dehors des affaires.

Le Roi a-t-il eu connaissance de la *Biographie des Dames de la cour?* C'est quelque chose d'infâme, et il est réellement affreux de voir attaquer ainsi des réputations au-dessus de toute atteinte. Après l'avoir laissé vendre pendant trois jours, la police a saisi cet ouvrage; mais le mal était fait. — En tout, on

doit le dire, l'esprit public s'égare de plus en plus; la licence effrénée de la presse a tout compromis, et il n'y a plus d'unité d'action et d'opinion que pour crier à tort et à travers contre le pouvoir.

Cette conspiration de Russie est une affaire bien grave. Serait-on assez aveugle pour n'y voir aucun symptôme d'une effrayante généralité? Organisée par les sociétés secrètes, cette conspiration n'avait que peu ou point d'appui chez la nation russe; mais, en France, Sire, ces mêmes sociétés secrètes existent, et elles s'appuient sur un peuple que l'esprit révolutionnaire s'applique incessamment à démoraliser. En France, le besoin de la corruption est devenu l'effet d'un système diabolique, et cette corruption y est organisée comme devrait l'être tout ce qui est bien.

L'indifférence pour la religion, la haine pour les prêtres ont été les indices de la première révolution, et les mêmes causes doivent amener les mêmes effets. Les ecclésiastiques n'osent à peu près plus sortir dans les rues de Paris; ils sont insultés et menacés. Il y a trois jours, un homme, assez bien vêtu, passant auprès d'une des sentinelles du Luxem-

bourg, lui dit, en montrant du doigt un prêtre qui entrait dans le jardin : « Sois tranquille, avant qu'il soit peu, tu ne verras plus tous ces misérables-là. » — Entouré par deux ou trois cents forcenés qui criaient : *à bas les calotins !* le malheureux curé de Clichy a couru de véritables dangers. Chaque jour, c'est une scène du même genre. Encore une fois, l'opinion s'égare de plus en plus. Il deviendra bientôt impossible d'y remédier, et il faudra que de nouvelles catastrophes viennent nous éclairer, trop tard peut-être.

Les étrangers, qui voient ce que la France pourrait devenir avec le règne de paix et de justice que la Restauration a ramené parmi nous, les étrangers nous travaillent de toutes les façons; et, grâce à l'Angleterre et à ses agens qui soutiennent ouvertement tous les ennemis des Bourbons, les troubles qui ont éclaté en Russie, et auxquels la Grande-Bretagne a peut-être donné les mains, ne sont que les précurseurs de ceux que le cabinet de Saint-James nous ménage dans un avenir plus ou moins rapproché. M. Canning a dit librement à vingt personnes : « Je suis allé voir le petit duc de Bordeaux; c'est un

pauvre enfant qui ne régnera pas ; *heureusement*, il existe auprès de lui une famille nombreuse qui arrangera bien des choses. » Est-ce clair ? Aussi, maintenant les regards de toutes les factions se tournent de nouveau vers M. le duc d'Orléans.

Si le Roi se montrait, ordonnait, se faisait connaître, chacun se ranimerait, se réunirait ; mais, confiant dans ses bonnes intentions et fort de son amour pour la France, Charles X ne veut et ne peut croire à toutes les machinations qui s'ourdissent autour de son trône, à toutes les calomnies que l'on répand sur sa personne, et qui s'accréditent dans le peuple. Le Roi n'entend ou ne croit que ceux qui l'entourent, et quand il a laborieusement et consciencieusement travaillé au bonheur et à la gloire de ses sujets, quand il a soulagé toutes les infortunes qui s'adressent à lui, il s'endort, si je puis le dire, dans sa bonne foi. Ceux qui sont près du trône rendent justice à Sa Majesté ; mais à mesure que le cercle s'agrandit, la multitude n'entend plus que le bruit que l'on fait autour d'elle, et tout absurde, tout stupide que cela paraisse, la bourgeoisie croit que le Roi est prêtre de-

puis long-temps ; le peuple en est convaincu ; c'est un préjugé populaire, inventé, fortifié et préparé par l'esprit de faction, que le Roi dit la messe et qu'il assiste à l'autre par politique. Cette opinion gagne aussi le soldat ; il est également répandu dans le peuple que, depuis la Saint-Charles, le Pape a fait le Roi évêque. On a mis en circulation des pièces de monnaie où Charles X est affublé en jésuite avec un bonnet sur sa tête. Sire, si tous ces faits n'étaient que les épigrammes ou les calomnies d'une société oisive et fixe, on pourrait peut-être en rire ; mais quand il est hors de doute que toutes ces circonstances mensongères sont le fruit des combinaisons de l'étranger et d'une faction domestique qui poussent ensemble au renversement de la dynastie, Sire, le salut de la France est trop attaché à la perpétuité du principe et des princes de la légitimité pour que l'on ne prenne pas tous les soins possibles pour détruire de si odieuses calomnies, de si dangereuses menées. J'y reviens : le Roi ne se montre nulle part ; c'est un tort, et tandis que Charles X travaille plus qu'aucun prince, plus peut-être qu'aucun de ses sujets, l'article offi-

ciel du *Moniteur*, répandu dans la France et dans l'Europe, se borne à dire : *le Roi est allé à la chasse;* si bien, qu'un exercice salutaire est représenté comme une folle passion à laquelle le Roi sacrifie tout son temps. — Sire, je le dis encore avec regret, avec douleur, avec effroi : les choses ne peuvent aller longtemps ainsi sans danger pour le Roi, et, ce qui touchera plus encore le cœur de Charles X, sans danger pour la France.

AU ROI.

J'avais écrit une longue lettre au Roi, dans laquelle je lui rendais compte de choses fort importantes.... Mais j'apprends que Villèle se retire ; et je me tais. Jamais sentiment personnel n'atteindra mon âme. Il est en moi au contraire, maintenant surtout que la confiance des électeurs de la Marne m'a appelé à la chambre des Députés, de regretter qu'un homme si habile se retire ; car sur ce terrain j'aurais pu, selon mon caractère, ouvertement combattre ou appuyer, soit dans les comités, soit à la tribune, les projets et les tendances

d'un ministère dont je me suis à regret séparé, dans la seule vue du bien de l'Etat et du service de Charles X. Mais, malgré les torts que M. de Villèle a pu avoir envers moi, et qui sont déjà oubliés, malgré les erreurs où je persiste à croire qu'il a été engagé, surtout (si le Roi me permet de le lui dire), parce que la volonté du Roi n'a pas su diriger celle de son ministre, je répéterai à Votre Majesté ce que je lui ai si souvent dit au sujet de Villèle : c'est, pour les affaires, l'homme le plus capable du royaume.

Enfin, ce qui est fait est fait; les circonstances sont graves, comme disait Buonaparte, et le moment actuel est d'une importance bien grande. Le choix des hommes qui vont entrer au ministère mérite toute attention, et si l'on ne profite pas de cette crise pour tout rallier autour du trône et à la personne du Roi, hommes et choses, on fera de la bien pauvre besogne.

Est-il vrai qu'on ait proposé au Roi M. Pasquier pour ministre? Je remercie Charles X au nom de la France de l'avoir refusé! Avec M. Pasquier revenaient plus tôt ou plus tard les doctrinaires et toute leur déloyale poli-

tique. En tout ceci, certes, je ne suis pas suspect, car j'aurais voulu Casimir Périer dans le futur ministère; c'est du moins un homme d'un caractère ferme et d'une capacité assurée dans les affaires.

1828.

AU ROI.

En pensant à l'effet remarquable produit par le discours du Roi (1), et en voyant à quel point on a soif maintenant de franchise, d'honneur, de fermeté, j'ose supplier le Roi de ne pas devenir inconséquent à lui-même en détruisant en quelques jours le bien qui s'est si rapidement opéré sous le règne de Charles X; rétablir cette espèce de gouvernement occulte qui, sous celui de Louis XVIII pensa compro-

(1) Ouverture de la session de 1828.

mettre à jamais l'avènement de l'héritier du trône, aurait encore aujourd'hui un danger plus réel. Le Roi a choisi un ministère, et il doit lui accorder toute sa confiance, autrement le Roi bouleverse lui-même son propre ouvrage; il n'éprouve plus que les inconvéniens du parti qu'il a pris.

« Je ne sais auquel entendre, » me disait dernièrement le Roi quand je le quittai. Sire, je vais peu à la cour maintenant; le langage des courtisans y est trop en faveur; la sottise et la bassesse y sont trop bien reçues. Mon père m'a dit hier qu'il avait trouvé le Roi changé, et j'en ai souffert, car j'ai pensé que le Roi souffrait lui-même. Oui, je plains Sa Majesté du fond de mon âme, et c'est quand il doit être triste, malheureux, tiraillé dans tous les sens, que je sens renaître tout le dévouement que je porte dans mon cœur à la royauté et au Roi. D'où vient qu'on murmure encore tout bas le nom de M. Pasquier? Sire, jamais, jamais cette concession, ou la France et la couronne entreraient à l'instant dans une route funeste. Casimir Périer peut être une capacité enlevée à une opinion malveillante, et il ne faut pas oublier que M. de Villèle l'appelait au pouvoir avec

plusieurs de la même nuance que lui. L'arracher à son parti serait chose habile. Mais M. Pasquier! Pourquoi pas M. Molé? Pourquoi pas M. de Talleyrand? Pourquoi pas M. de Cazes? Sire, on peut périr glorieusement avec ses amis; mais se livrer à ses ennemis, ce serait aussi par trop de *loyauté*. Le centre gauche, le plus tard possible; les doctrinaires, jamais.

J'espère encore que l'adresse sera ce qu'elle doit être.

On dit que le pauvre Rivière (1), bien malade, a donné sa démission. Je suis douloureusement occupé de son état pour le Roi qui l'aime, pour lui-même, et pour moi qui lui suis sincèrement attaché. Le choix de son successeur n'est pas facile. J'admire celui qui se sentira la force d'accepter une pareille mission. Je répète que M. Frayssinous, au lieu de l'évêque de Strasbourg, produirait le meilleur effet.

---

(1) Gouverneur de M. le duc de Bordeaux.

AU ROI.

J'ignore comment la journée d'hier (1) aura été présentée au Roi, ou plutôt je le devine facilement. Il est donc nécessaire que je l'explique avec le seul désir que le Roi connaisse la vérité; car, quant à moi, mon parti est pris et irrévocable : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » J'ai été trop à portée d'apprécier la justice des hommes, pour me soucier beaucoup de l'obtenir.

D'abord, une seule pensée a préoccupé presque tous les esprits : élever un mur d'airain

(1) Discussion sur l'adresse, à propos de l'insertion du mot *déplorable* dont M. de L. R. avait proposé le retranchement.

entre le trône et l'administration de M. de Villèle. L'irritation portée contre le dernier ministère est extrême dans cette chambre que personne encore n'est en état de mener, tant elle est ardente et fractionnée. Le Roi est aujourd'hui dans la position la plus fausse en paraissant regretter les ministres dont il s'est séparé. Il en verra les conséquences; il les voit déjà dans les discours et la démarche de la chambre. Il y a de la bonne foi et du talent dans le ministère nouveau, mais il y manque évidemment un caractère qui puisse dominer et diriger, et l'attitude incertaine ou ébranlée de ce ministère vis-à-vis du Roi le place dans une situation impossible vis-à-vis de la nation. Il n'a pas fait tout ce qu'il fallait; il ne fait rien de ce qu'il faut; il en sera peut-être la victime, mais nous le serons aussi.

Ensuite, et quant au vote, il est une considération qui semble avoir décidé, au parti qu'ils ont pris, ces cinquante députés placés dans le centre droit et qui donnent la majorité à la droite ou à la gauche, selon qu'ils veulent se porter d'un ou d'autre côté. En repoussant hier les propositions qui ont été faites, et qui avaient été combattues et modifiées avec une

courageuse indépendance, on jetait à l'instant même dans l'opposition la plus hostile et la plus dangereuse, non seulement la gauche (ce dont facilement on prendrait son parti), mais tout le centre gauche, ce qui serait aujourd'hui la plus grande faute qu'on pût commettre. Les députés de cette nuance nous auraient dit avec une apparence de raison : « Nous avons voulu nous rapprocher de vous, et c'est vous qui nous avez repoussés ; à qui la faute? » Maintenant, et après leur avoir prouvé que nous ne faisions aucune concession, s'ils font mine de se séparer de nos principes, nous nous déclarerons ouvertement contre la gauche, en les sommant de se joindre à nous ; et notre position sera bonne, car elle sera loyale.

J'ai cru devoir rendre compte au Roi de ce qui s'est passé. Puisse-t-il me croire! Il peut encore tout sauver; mais, autrement, et plus tard, sa couronne et sa personne se trouveraient compromises.

AU ROI.

Si je m'afflige profondément du sentiment pénible qu'éprouvera le Roi en apprenant que, malgré tous nos efforts, l'adresse a passé, toutefois je ne puis croire fondés les bruits qui couraient hier : « Casser la chambre ! » Ceux qui oseraient donner au Roi un conseil aussi téméraire, ont-ils bien pensé aux conséquences qu'un pareil acte pourrait entraîner? Casser la chambre sous les auspices actuels, ce serait confirmer toutes les craintes, causer en France une espèce de révolution et amener infailliblement une chambre cent fois plus irritée. Où irait-on ensuite? Il faut espérer que les esprits se calmeront un peu quand il

ne sera plus question des hommes, et diriger tous les efforts vers le centre gauche pour le détacher de la gauche. Sans lui, en tout ou du moins en partie, point de majorité possible. A tort ou à raison, la France semble, en ce moment, centre gauche; un peu plus, et tout verse à gauche. Pas de concession aux mauvais principes et aux doctinaires; pas de mesures de hauteur, d'irritation ou d'arrière-pensée, telle est la marche difficile, mais impérieuse qu'il faut s'appliquer à tenir.

Trompait-on le Roi quand on lui disait qu'il fallait ménager M. Royer-Collard, et que cet homme d'honneur et de talent pouvait un jour rendre de grands services? Aujourd'hui, M. Royer-Collard lutte corps à corps avec la gauche pour l'empêcher de se laisser entraîner à des fautes sans remèdes. Il gronde ceux qui s'échappent, avec un courage qu'on pourrait appeler antique. Il disait, il y a quelques jours, aux électeurs de son arrondissement : « Messieurs, je rougirais d'avoir été choisi par vous, s'il était possible que les mêmes personnes qui m'ont nommé, fissent succéder au choix qu'elles avaient fait de moi, celui de B..... de la M.....; » et cela dit avec sa rudesse élevée

et pénétrante. Son discours d'hier a été parfait. Je ne veux pas nier les inconvéniens que, parfois, peut présenter cet homme illustre et vénérable; mais je l'avoue, dût par-là s'affaiblir aux yeux du Roi l'éloge que je fais de cet ami, je suis si touché et si honoré de l'amitié qu'il me témoigne en toute occasion et depuis longues années, que je reste frappé avant tout de ses hautes qualités et des services qu'il peut rendre à la royauté, s'il n'est pas lui-même entraîné par les événemens plus loin qu'il ne le veut. C'est à lui, dans tous les cas, que l'on devra une session tranquille.

Mais, Sire, jamais circonstances n'ont exigé, pour les hommes et pour les choses, plus de netteté dans la conduite; l'hésitation, pour les uns comme pour les autres, serait funeste, car elle augmenterait la confusion des idées et des devoirs sur la ligne que chacun doit tenir. Adopter une marche, la suivre avec fermeté, briser à la cour comme dans l'administration ceux qui s'éloigneraient du plan adopté, en un mot, gouverner afin de rétablir ainsi la confiance publique qui s'éloigne de toutes parts, telle est, Sire, la marche que je me permettrais d'indiquer à Votre Majesté.

Le Roi sait bien quels sont les hommes que l'opinion désigne, parmi ceux qui l'entourent de plus près, comme combattant ou entravant les mesures les plus nécessaires ; ce n'est pas aujourd'hui que j'ai attendu pour en causer avec le Roi. Eh bien ! Sire, un exemple là serait nécessaire, et le Roi qui a pu renoncer à M. de Villèle, malgré les talens éprouvés, les services rendus et à rendre, le Roi, dis-je, éprouverait-il plus de peine à éloigner de lui ceux que la courtisanerie ou une erreur de conscience ne rendent pas à beaucoup près aussi recommandables? En même temps, d'autres exemples, dans un autre ordre de choses, raffermiraient aussi l'opinion ; ainsi, l'autre jour, M. Syriès de Marynhac, homme estimable et honorable, mais qu'il serait difficile de citer comme un administrateur fort habile, a laissé échapper, à la tribune, cette phrase si étrange : « Le Roi a beaucoup d'ennemis en France. » La chambre a semblé s'indigner d'une telle assertion, bien moins vraie d'ailleurs qu'on ne le pense ; et ce qui le prouve, c'est que la chambre, avec une sorte d'unanimité, a forcé le président à rappeler à l'ordre l'orateur imprudent. En bonne conduite de gouverne-

GIRAULT
Sr de Mr Desentis
Vis à vis la Bourse N.° 7
A NANTES.

ment, un directeur général rappelé à l'ordre devait être remplacé le lendemain. Chacun le pensait ou le disait hautement. Les sentimens doivent se taire devant la nécessité de l'Etat. Martignac, qui est bien loin d'avoir autant de caractère que d'esprit, veut tout ménager et n'a pas osé. Cette marche incertaine est fâcheuse, car M. Syriès tombera probablement au budget, et alors ce seront les chambres qui auront agi, tandis que ce ne devrait être que le Roi qui gouvernât avec son ministère.

Hier, M. Agier est venu me trouver au château, pour me dire, de la part de mes anciens camarades, les colonels de la garde nationale, qu'il était chargé de me demander une réunion chez moi, afin d'aviser aux moyens d'obtenir la réorganisation de la garde nationale. J'ai répondu : « Que nous n'avions aucun titre pour nous réunir et demander cette mesure ; que je ne pouvais pas être suspect, à cet égard, puisque j'avais ouvertement blâmé la mesure telle qu'elle avait été prise ; mais que le Roi avait usé de son droit, en rendant l'ordonnance de dissolution ; que je ne comprenais en même temps le pouvoir et la liberté que

par l'indépendance de chacun dans la limite de ses devoirs et de ses droits; que notre démarche collective, dans une pétition et avec des titres que nous n'avons plus, serait une sorte d'agression blâmable; qu'il y avait la voie des pétitions individuelles, et que, sur un point de cette nature, nous ne pouvions marcher en dehors de toute hiérarchie de gouvernement. » Enfin, j'ai parlé de mon mieux, et long-temps, trop long-temps, peut-être. M. Agier a paru m'entendre et m'approuver. Je le souhaite; mais, en tout cas, je ne céderai point.

Je finis en désirant que le Roi ait, pour me lire, le courage qui me manque pour me relire.

AU ROI.

On ne peut se dissimuler que les esprits semblent se calmer, au moins dans la Chambre. Le Roi, en paraissant accorder sa confiance au ministère, remonte insensiblement celle des autres. Je me trompe peut-être; mais je crois qu'en ce moment la France, comme la Chambre, est *centre gauche*, dynastique dans le sens du besoin de l'hérédité et de la crainte d'une révolution; *libérale*, en le prenant du bon côté et dans le sens de libertés plus étendues et plus réelles qui rattacheraient l'époque actuelle au premier mouvement de 89, et que M. Royer-Collard

représente assez bien. La grande difficulté, c'est de se maintenir dans une situation qui n'est pas assez nette, et qui laisse à chacun cette arrière-crainte que, pour en sortir et prendre une position, on ne soit entraîné à des concessions fâcheuses ou à des résistances qui produiraient de l'irritation. C'est là que se font voir toutes les anomalies, et par conséquent tous les dangers de la Charte de 1814, avec ses monopoles, ses priviléges, son administration centralisée, qui semblent donner de l'unité et de la force au pouvoir, et qui le constituent tout simplement en un état de désordre et de despotisme inconciliable avec la liberté de la presse et un budget annuel pour les recettes et les dépenses ordinaires. Quand Buonaparte, se modelant sur le gouvernement révolutionnaire, avait établi la centralisation administrative, il avait la censure et un corps législatif muet : cela était simple et conséquent. Continuer le système administratif sans son entourage obligé est une sorte d'absurdité, et c'est dans cette impasse que la Charte de 1814 et les hommes de ce temps-là ont pourtant engagé la royauté et le Roi ; car, tandis que cet acte et la tradition impériale

ont semblé mettre tout le pouvoir entre les mains du souverain monarchique, le système d'élection et le vote annuel du budget ont, de fait, mis le gouvernement entre les mains du souverain populaire. Comment sortira-t-on de là ? Aggraver ou seulement soutenir cet établissement politique semble la chose impossible ; relâcher les liens, où s'arrêtera-t-on ? Car il ne faut pas oublier que l'esprit de faction et les passions mauvaises sont toujours là, guettant le moment et l'occasion de prendre le pouvoir en défaut pour éveiller des troubles qui pourraient nous conduire plus loin qu'on ne le pense. La Chambre de 1815 croyait avoir trouvé le moyen de tout concilier en recourant aux administrations communales et provinciales et en élargissant toutes les bases d'élection. Ce serait bien de ce côté, en effet, qu'il faudrait encore se diriger ; mais les circonstances ne sont plus ni semblables, ni également favorables : car, alors, c'aurait été le Roi qui eût accordé de véritables libertés à ses peuples, tandis qu'aujourd'hui cela ressemblerait à une reculade, arrachée par l'opposition qui, poussée par l'esprit révolutionnaire, exigerait chaque jour des concessions qu'on ne

semble que trop disposé à faire, et alors, je le répète, où s'arrêterait-on?

Quoi qu'il en soit, à ne prendre les choses qu'au point où elles sont, la majorité se forme insensiblement en faveur du ministère; mais celui-ci a le tort de ne pas s'emparer de ce mouvement et de laisser flotter toutes les propositions. Martignac est beaucoup trop *tâtonneur;* il veut ménager la chèvre et le chou. S'il ne mange pas le chou, la chèvre le mangera. En France, on veut de la sagesse, mais surtout du caractère et une marche nette, connue, assurée : tout le monde vous suit alors. Le Français peut supporter d'être conduit, mais jamais trompé : peut-être même aime-t-il à être conduit; mais il se cabre contre l'incertitude, la faiblesse, la roueric. Tout ceci est bien grave et bien mêlé.

Hier, je n'ai pu aller à la Chambre, mais, avant-hier, M. Terneaux était venu me prendre pour causer longuement avec moi de la garde nationale, de l'avantage, de la nécessité de la réorganiser. J'ai établi mon thème comme vis-à-vis de M. Agier, et je crois avoir un peu ramené M. Terneaux, quant aux formes à suivre sur ce point important, moi, pensant

toujours que si cette mesure a lieu, elle doit venir du Roi comme acte d'autorité, et non point sur la provocation des individus ou des Chambres qui ébranleraient ainsi tout le pouvoir. M. Terneaux est bon homme au fond, et il ne manque pas d'influence. « Si je pensais que la proposition pût déplaire au Roi, m'a-t-il dit en finissant, je ne la ferais pas. Pouvez-vous en douter? » C'est bien; et, pour continuer ces témoignages de respect ou de sentimens qu'on retrouve chez quelques-uns, je prends la liberté d'envoyer au Roi copie de la lettre que je viens d'avoir l'honneur d'écrire à madame la Dauphine :

« Madame,

« Votre Altesse Royale me pardonnera de lui faire l'aveu que mon honorable collègue et ami Petou a la tête tournée. Il me parle sans cesse de madame la Dauphine, de sa reconnaissance et de son profond dévouement pour Son Altesse Royale. C'est un excellent homme que j'estime et qui me semble pénétré des meilleurs sentimens. Il y a quelques jours, lors d'un vote presque personnel au Roi, M. Petou s'est levé un des premiers; mais il s'afflige de

ce que le Roi passe souvent devant lui sans lui adresser la parole. Il a, je crois, le projet d'aller demain à Saint-Cloud, et la bienveillance que Votre Altesse Royale lui témoignerait ne tomberait pas sur un cœur ingrat. »

« Je suis, Madame, avec le plus profond respect, etc., etc., etc. »

AU ROI.

J'ai l'honneur de faire passer au Roi le discours que j'avais préparé sur la pétition présentée à la Chambre, en faveur du rétablissement de la garde nationale, et que la clôture immédiate de la discussion ne m'a pas permis de prononcer :

« Messieurs,

« Le colonel d'une des légions de la garde nationale de Paris ne saurait se taire dans la discussion qui nous occupe, et certes, je tiens trop à honneur d'avoir porté l'uniforme de cette noble garde pour me présenter à cette tribune comme déserteur du drapeau civique

que j'ai servi pendant quatorze ans. Il est d'autant plus nécessaire pour moi de m'expliquer ici, que mes intentions ont été étrangement méconnues hier dans quelques feuilles publiques.

« Aide-de-camp du général Dessolles après la Restauration, j'ai été sans cesse le témoin des services immenses et pénibles que la garde nationale a rendus à la capitale, par-là même à la France; et, chef de légion pendant onze ans, ses intérêts, ses sentimens sont devenus les miens.

« La 5e légion, que j'avais l'honneur de commander, s'est toujours fait remarquer par son exactitude dans le service comme dans son dévouement pour le Roi. Je suis heureux d'acquitter ici, envers mes anciens camarades, le juste tribut d'éloges qu'ils ont mérité.

« En reportant nos souvenirs sur les causes du licenciement de la garde nationale, et sans chercher à justifier des cris qui, proférés sous les armes, étaient une faute grave, je dirai qu'il y avait eu, de la part du pouvoir, une grande imprévoyance à annoncer une revue au moment où, il le faut dire aussi, les esprits étaient, sans motifs et sans justes griefs,

si vivement exaspérés. J'ajouterai que, malgré toute notre surveillance et tous nos efforts, des gardes nationaux qui n'avaient pas l'habitude d'être dans nos rangs, y parurent le jour de la revue, et que des hommes, en habit bourgeois, entouraient et suivaient les légions en les excitant par leurs propos et par leurs cris (1).

« Le Roi, Messieurs, ce prince si bon, si loyal, si français, séparant, dans sa justice, quelques exclamations coupables, on doit le répéter, mais isolées, et qui affligèrent tous les honnêtes gens, des témoignages de respect et de dévouement partis de tous les rangs et de tous les côtés du Champ-de-Mars, le Roi, dis-je, voulut bien charger le digne maréchal duc de Reggio de témoigner la satisfaction que Sa Majesté avait éprouvée. Les journaux qui répétèrent les paroles pleines de bonté du Roi, annoncèrent, en même temps, la dissolution de la garde nationale parisienne. Blessée profondément, mais toujours dévouée, elle devait obéir; elle obéit.

« Personne plus que moi n'a senti le coup

(1) Voir aux anecdotes.

dont nous avons été frappés ; mais nous avons dû penser que cette mesure était un acte purement ministériel, auquel les sentimens particuliers du Roi n'avaient pu mettre un obstacle constitutionnel ; et, en effet, l'un des ministres (1) a prouvé par sa retraite immédiate que, comme il n'avait pas été d'avis de cette dissolution, il ne voulait pas en partager la responsabilité.

« Toutefois, Messieurs, expliquons-nous franchement. La garde nationale était un corps armé, placé par les lois sous l'autorité des ordonnances souveraines. La royauté, en prononçant le licenciement de cette troupe civique, a usé d'un droit incontestable. En réclamant contre l'usage qu'elle en a fait, alors même que nous ne l'approuvons pas, nous irions contre le premier de nos devoirs, celui du respect que nous portons et dont nous devons l'exemple aux droits sacrés de l'autorité, lesquels sont en même temps la meilleure garantie des nôtres.

« Sans doute, il serait impossible de soutenir que la Chambre, en déposant une humble

(1) M. le duc de Doudeauville.

supplique aux pieds du trône, outrepassât elle-même les droits constitutionnels qui lui ont été réservés; mais je pense que, dans la délicatesse de cette situation, il doit nous suffire d'avoir trouvé l'occasion d'exprimer hautement à cette tribune nos regrets et notre respect.

« Remettons-nous à la sagesse et à la justice du Roi de ce qu'il croira devoir accorder après avoir connu nos sentimens et nos espérances. Mais ne rendons pas impossibles, en la sollicitant nous-mêmes aujourd'hui, les preuves de bonté qu'il nous réserve peut-être, et qui deviendraient d'autant plus précieuses que nous les tiendrions uniquement de sa royale main (1). »

---

(1) Voici la lettre que M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, écrivit à Sa Majesté en lui envoyant sa démission à propos de la dissolution de la garde nationale, et cette démarche augmenta la considération et la popularité, s'il est possible de le dire, dont mon noble père jouissait.

Sire,

Moi aussi, j'aime la force et la fermeté dont le Roi me parle souvent; mais il ne suffit pas de frapper fort, il faut frapper juste. Or, la mesure que viennent d'adopter vos ministres est aussi injuste qu'elle est violente; d'ailleurs elle annonce, et elle amènera peut-être beaucoup d'actes de même nature,

qui pourront être funestes, et auxquels je ne veux pas prendre part.

N'est-il pas bien impolitique de persuader faussement à la France, à l'Europe, que Votre Majesté a perdu l'affection de ses sujets ?

N'est-il pas bien imprudent de lui faire perdre réellement l'affection de la ville de Paris, qui, depuis quarante ans, a toujours décidé du sort du royaume ?

N'est-il pas bien dangereux de faire quarante mille mécontens auxquels on est obligé de laisser quarante mille fusils ?

J'espère que le Roi, dans mon sacrifice, bien pénible, puisqu'il m'éloigne de sa personne, verra une preuve de plus d'un dévouement aussi inaltérable que respectueux.

Je suis, etc.

Signé, le duc DE DOUDEAUVILLE.

AU ROI.

L'absurde projet d'accusation contre M. de Villèle vient d'être rejeté. Je ne sais comment on en parlera au Roi; mais il m'est impossible de ne pas lui en écrire un mot sur-le-champ, tant la chose me semble importante.

M. de Labourdonnaye, qui s'était abstenu de voter pour ou contre, m'a dit, ainsi qu'à plusieurs Députés qui passaient près de lui : « Sans m'occuper des individus, je maintiens que la décision que vient de prendre la Chambre a sauvé la France. »

Dans mon opinion, il disait vrai. Sans doute, je n'ai pas besoin de dire au Roi que je n'ai pas un instant hésité à voter contre, malgré toutes

les cabales formées pour m'entraîner à une décision contraire. Mon respect pour le Roi, l'intérêt du pays et mes sentimens particuliers pour M. de Villèle m'en feraient une loi, alors même que la probité de son ministère ne rendait pas d'avance absurde et impossible toute accusation de cette nature.

Mais l'affaire était grosse, comme disait le feu Roi, et il est difficile de calculer les résultats d'une semblable discussion, si la proposition eût été admise en présence des passions que l'esprit de faction n'aurait pas manqué de déchaîner et d'exciter. L'obligation de casser la Chambre eût été peut-être une conséquence nécessaire de l'état dans lequel on l'eût amenée. La session ne se serait peut-être point achevée sans déchirement; et qui sait si on aurait obtenu le budget? Qui sait ensuite quelle eût été la nouvelle chambre? Quand l'irritation soulevée par la question Villèle sera calmée, chacun reviendra nécessairement à une opinion plus sage, et nous sortirons de l'état de crise où l'esprit révolutionnaire voudrait nous maintenir. Casser la Chambre, avant d'avoir laissé le pays s'apaiser sur tous les points, me semblerait un véritable danger;

et du reste, aux yeux de tous les gens impartiaux, il demeure prouvé qu'il n'y avait pas matière à accusation. C'est une chose dont on ne parlera plus.

C'est toujours demain que je pars pour les Pyrénées ; le repos m'est indispensable. Avant de partir, j'irai savoir des nouvelles de Monseigneur et de Mademoiselle, dans le cas où je rencontrerais encore aux eaux madame la duchesse de Berri.

AU ROI.

Mon premier besoin et mon premier devoir à l'arrivée du Roi, étaient de porter à ses pieds le nouvel hommage de mon dévouement. J'ai lu avec bonheur les récits de son voyage en Alsace, et les succès de Sa Majesté m'ont charmé sans m'étonner. Un pareil enthousiasme ne se commande pas. Il faudra bien des efforts pour enlever au Roi l'amour de ses sujets. Pour que les Bourbons soient aimés et honorés, il leur suffit de se montrer souvent et de se faire connaître.

Les circonstances ne sont cependant pas

sans quelque gravité. Ce n'est pas du côté de la guerre ou plutôt de la diplomatie que je vois le danger. A coup sûr, les Russes n'arriveront pas demain à Constantinople. Tant qu'ils n'y sont pas, ils ont trop à lutter contre le fanatisme des peuples et le caractère si remarquable de leur souverain, pour que leur ambition soit bien à craindre, ou ne puisse pas être arrêtée à temps. D'ailleurs, l'agrandissement de la Russie, du côté de l'Asie, est une circonstance qui doit plutôt satisfaire qu'inquiéter la politique continentale, sauf celle de l'Angleterre.

Les états de la Russie sont déjà trop vastes dans l'Europe; ce sont des sujets qu'il lui faudrait pour peupler ses déserts et cultiver ses steppes, et ce ne sont pas des Turcs qu'elle voudrait y répandre. Les armées de la Russie étaient effrayantes par leur nombre et leur inactivité. En raisonnant donc purement politique, cet écoulement serait favorable; et enfin, en admettant que la croix, même la croix grecque, fasse des progrès en Asie, qui donc, prenant les choses de haut et d'où elles doivent être prises, qui donc pourrait s'en affliger ?

C'est du côté de l'intérieur, qu'en portant ses regards, on serait tenté de s'inquiéter des dissensions causées par les questions religieuses. Au milieu de mesures devenues nécessaires sous plusieurs rapports, le ministère a eu la légèreté et le tort d'introduire dans les ordonnances relatives aux petits séminaires et aux colléges plusieurs dispositions qui tiennent de la persécution, qui sont injustes, illégales, et de plus d'une exécution tellement impossible, qu'il recule déjà sur ce point. Mais le mal est fait, nous en souffrirons, et l'existence de ce ministère me semble compromise. Sa marche n'est ni assez nette, ni assez ferme; il attend trop que les Chambres exigent quelque chose de lui, et les passions alors vont au-delà du vrai et du possible; alors, aussi, ce sont les Chambres qui gouvernent, ce qui est d'un immense danger pour le présent et pour l'avenir. Un gouvernement doit toujours aller de *l'avant*, être à la tête de toutes les questions pour les éclaircir, les combatre, les résoudre, et n'avoir jamais à faire de concessions; mais aussi, par là même, il doit toujours marcher au devant de ce qui est juste et nécessaire, et le réaliser sans attendre qu'on le lui demande ou

qu'on le lui arrache. En allant au-delà, dans cette occasion, le ministère a commis une grande faute. Il laisse trop apercevoir le désir de plaire ; il montre trop de faiblesse ; on en profitera, c'est-à-dire on en abusera et l'anarchie se montrera partout. Dans mon opinion, en tout ou en partie, le ministère ne se relèvera pas de la faute qu'il vient de commettre.

1829.

A. M. LE DUC DE M.....

Je comprends, très cher, votre répugnance pour le ministère, tout en m'affligeant profondément de votre refus; mais, bon Dieu! dans quelles intrigues ce refus ne va-t-il pas nous jeter? *L'interim* est impossible; on ne veut de M. de Rayneval à aucun prix, et le ciel nous préserve des deux autres concurrens.

Je viens de déjeuner tête-à-tête avec M. Royer-Collard. Il fait le plus grand cas de votre caractère, et les vœux les plus sincères pour que vous acceptiez.

Ne pourriez-vous pas faire quelques condi-

tions qui seraient nécessaires pour vous comme pour le bien ? Ne me répondez pas, cher ami ; pensez-y. Vous savez que je connais assez bien la Chambre. Demander le changement de deux hommes qui n'y sont pas en grande faveur, St.... et V..... ; les remplacer par MM. Casimir-Périer et Delalot, et le ministère aurait alors ce qu'il n'a jamais eu suffisamment : force et majorité ; Delalot, homme de tribune, qui donnerait une fraction importante ; Casimir-Périer, homme capable et intéressant à enlever à son parti.

Je vous demande encore de bien réfléchir à toutes les conséquences de votre refus, et à tous les avantages d'accepter à ces conditions. Le pays, le trône et le ministère vous auraient une véritable obligation. On verrait plus tard ; mais on vous devrait d'avoir fait un pas vers une situation meilleure. C'est évident ; c'est bien nécessaire surtout.

Dans tous les cas et dans toutes les positions, comptez sur un ami sincère.

9 janvier.

AU ROI.

« Les rois sont comme les autres hommes, m'a dit hier Votre Majesté ; il faut les ménager, et tu ne me ménages pas. » Sire, ces paroles, pleines d'un juste reproche et d'une bonté si touchante, m'ont été à l'âme. Que le Roi pardonne aux effets d'un zèle qui, dans l'embarras de mille affaires, ne me permet peut-être pas de peser toujours et suffisamment les expressions d'un sentiment dont Votre Majesté connaît bien, je l'espère, et la force et la pureté. Mais, désormais, je l'espère aussi, un reproche de ce genre ne pourra plus m'être adressé.

Nous sommes trop près des Chambres pour

que, comme député et comme sujet dévoué, je n'aie pas des devoirs à remplir. Je n'appuierai point sur la gravité des circonstances que l'esprit éclairé du Roi apprécie sans doute mieux que moi ; mais je parlerai au Roi de l'ordonnance qui était hier dans le *Moniteur*. Elle ne peut satisfaire les Chambres ; bien loin de là ; et la chute du ministère m'en paraît la conséquence plus ou moins prochaine. Ce seront les Chambres qui le feront tomber, et il est bien dangereux d'habituer ces dernières à exiger et à gouverner ; il est bien dangereux d'administrer à coups de concessions, et d'essayer de conserver, à ce prix, une autorité que l'on est, au contraire, assuré de perdre de cette façon. Tous les liens sociaux se détraquent au milieu d'un égarement et d'une corruption de principes, de doctrines, de droits et de devoirs qu'on ne fait rien pour arrêter. L'esprit de faction et de révolution se remontre de plus en plus ; il gâte toutes les parties du corps social, et cette masse d'hommes, séduits et entraînés, prend dans le goût irréfléchi de sa propre destruction, une force que l'autorité aurait dû saisir dans l'intérêt de la conservation de tous.

La maladie de notre excellent et cher Laferronnays doit être regardée comme l'agonie du ministère, et l'ordonnance d'hier comme son arrêt de mort. Ils ne sont point assez hommes d'état pour soutenir les affaires, ceux qui ont pu la consentir. Ils se sont mis en position de céder aux exigences les plus pernicieuses. Ils ont cru un instant pouvoir relever cette situation, en appelant à eux le duc de M....., et je pense qu'ils avaient raison, à la condition toutefois que d'autres choses auraient été faites en même temps; car, se dévouer, se perdre peut-être, pour sauver son pays, c'est un devoir sacré; mais se perdre inutilement, sans avoir même à courir la chance de réparer le mal, serait une véritable folie qu'on ne pouvait attendre d'un homme tel que le duc de M.....

C'était là, pourtant, la position qu'on lui offrait; elle n'était pas acceptable; il a refusé; il le devait; son refus, suivi de l'ordonnance, et son départ, sont et seront un malheur. Sa modestie et ce refus même, doivent cependant inspirer quelque confiance. Je pense que si M..... était appelé dans le cabinet de Sa Majesté et qu'il lui fût demandé d'accepter,

en le laissant toutefois, comme de raison, *entièrement libre de faire ce qu'il jugerait indispensable pour conserver au moins l'espoir du bien ;* malgré toutes les difficultés de la situation, il croirait sa conscience engagée à ne point refuser. Le Roi me connaît trop bien pour craindre que je l'expose à une fausse démarche.

J'ai dû parler ainsi, et je l'ai fait parce que, je le répète avec une profonde douleur, les circonstances sont bien graves. Elles vont, chaque jour, le devenir de plus en plus, si on ne se hâte.

13 janvier.

A M. LE DUC DE M.....

Je regrette vivement de ne vous avoir pas trouvé, cher duc. Si je le puis, je repasserai; mais j'ai peu d'instans.

Avant peu, vous pouvez être maître absolu du terrain. Les Chambres et la crainte de l'arrivée inopinée de Pol..... poussent à une décision qui me semble bien importante.

On ne vous a point donné votre audience de congé; on pense que vous céderez; on vous tâte. Ne cédez qu'à bonnes enseignes. Faites bien vos conditions. Vous êtes en position de tout exiger; exigez donc tout ce que vous croirez utile au bien public. Ne reculez sur rien.

Mais songez bien, cher ami, que semblable occasion ne se retrouve pas dans la vie d'un homme d'honneur : tout pour le pays, tout pour le Roi, et tenir cette chance entre ses mains! cela est digne de vous, si on sent votre valeur et qu'on vous laisse faire.

Vous pouvez vous concerter avec M. Roy, il est homme à vous donner un b .. coup de collier. Il sent la position; il vous désire; il doit vous voir aujourd'hui.

Je vais de ce pas chez Royer-Collard pour m'entendre avec lui. Je regarde tout ceci comme une crise presque décisive pour l'avenir. Il ne faut rien moins que cela pour me faire sortir de la sphère de mon inaction politique.

20 janvier.

A M. ROYER-COLLARD.

20 janvier, 4 heures.

Je ne vous trompais pas ce matin. Pol..... arrive pour être mis à la tête du ou d'un ministère. Plusieurs ministres sont dans le secret qui part de haut, *entre nous*. On veut se servir de M..... pour avoir une majorité, en le faisant entrer avec Pol.....—

Soyez en repos. Il a du caractère. Je l'ai vu. La crise est forte. Il faut qu'il en sorte

quelque chose de décisif. Dieu veuille que ce soit le bien du pays !

Je n'ai qu'un moment. Tout à vous de cœur.

P. S. Le *Constitutionnel* a été refait cette nuit par les ministres opposés à Pol.....

AU ROI.

7 août.

Le Roi sait le soin que je mets depuis longtemps à éviter de l'entretenir de politique. Il y a pourtant des circonstances où parler est un devoir. Ce moment semble être arrivé.

Je serai d'autant moins suspect que j'ai dit au Roi combien j'apercevais de causes de mort dans la situation présente, et que je me suis récrié hautement à la tribune contre le danger de la faiblesse du pouvoir dans la crise actuelle.

Il est donc nécessaire d'examiner si les

moyens que l'on prend peuvent porter remède au mal, ou s'ils peuvent précipiter le trône dans un abîme et compromettre peut-être la famille royale; car c'est là aujourd'hui la question qui s'agite au fond de toutes choses. La révolution qui se prépare ne sera pas sanguinaire, non; je ne le crois pas du moins; mais elle peut fermer les avenues du trône à une famille si long-temps chère à la France.

Deux des conditions essentielles d'un ministère, avec la capacité obligatoire de l'époque, c'est l'unité, c'est la considération, et parmi les hommes que l'on cite comme ayant arrêté le choix de Sa Majesté, on nomme Pol....., La B..... et B.....

En ce qui touche l'unité, jamais Pol..... et L..... ne marcheront d'accord. Comment se fait-il que je sois obligé de rappeler au Roi, qui les connaît aussi bien que moi, les traits principaux du caractère de ces deux hommes honorables, pour l'amener à être persuadé, comme tout le monde, qu'ils ne seront pas unis six mois. L'un et l'autre sont poussés, par leur nature, à s'emparer du timon des affaires. Il faut que l'un des deux l'emporte. Aux dépens de qui et de quoi aura lieu le triomphe

pendant et après le combat? aux dépens de la couronne et des affaires publiques.

Je prie le Roi de remarquer que je parle ici comme la galerie. Je le supplie donc de ne juger sévèrement aucune de mes expressions, et de penser qu'il faut bien aimer pour oser déplaire quelquefois.

En appelant Montbel, homme d'honneur et d'affaires, mais intime ami de Villèle, dont il a loyalement et en toutes circonstances défendu la puissance et les actes, c'est prendre, aux yeux de tous, une solidarité dangereuse dans la situation actuelle des esprits. Est-ce donc la calmer que de donner un aliment aux passions mauvaises? Sa Majesté en décidera. Toute une situation critique, sur laquelle l'histoire prononcera, avait été rejetée naguère sur un ministère. Aujourd'hui, c'est le Roi de France qui va prendre toute une responsabilité personnelle. Et comment, outre l'incompatibilité que je remarquais plus haut, comment l'unité ministérielle pourrait-elle se former avec Montbel, ami et continuateur de Villèle, en présence de P..... et de L....., ennemis de celui-ci, ou lui étant opposés?

Quant à la *considération*, Sire, quelque pénible qu'il soit de le dire, il ne suffit pas qu'elle soit réelle et méritée, il faut encore qu'elle soit acceptée par la voix publique ; il faut que la position et les antécédens politiques des hommes à qui l'on confie les destinées d'un grand peuple ne soient pas l'objet d'une répulsion presque générale, alors même que cette répulsion n'aurait aucun fondement, ce qu'on peut admettre dans le cas dont il s'agit.

Mais il n'en est pas moins certain qu'en nommant Pol....., le Roi choisit, pour les masses, aveuglées et échauffées par les factions, un ministère sous l'influence anglaise, tache ineffaçable aux yeux de notre nation. C'est tout un changement d'idées et de système, sans compter que c'est ressusciter les criailleries contre le règne prétendu des congrégations politiques et des jésuites. Sous quelque point de vue qu'on l'envisage, toute cette entreprise est colossale.

Avec toute la capacité qu'il faut lui reconnaître, La B..... sait bien, et personne n'i-

gnore, qu'il n'y a pas de majorité possible pour son ministère à la Chambre. Alors quelle force apporte-t-il au Roi? est-ce là, est-ce justement dans l'isolement et la répulsion publique que l'on veut chercher et trouver les conditions du pouvoir que tout le monde voudrait voir prendre au Roi? Est-ce ainsi que l'on entend ces cris qui partent du cœur de tous les honnêtes gens, pour que le Roi ressaisisse l'autorité que l'esprit de faction lui a peu à peu arrachée? Non, Sire, détrompez-vous. La violence n'est pas le caractère, et l'impopularité n'est pas un habile moyen de ramener à soi.

Loin de moi de penser que la Charte doive être exploitée au profit et par les hommes de la révolution et des idées qui renverseraient le trône légitime, seul et unique garant du bonheur des peuples. La France a déjà subi, de 1814 à 1820, l'épreuve de ce fatal système. La Charte, Sire, est comme le cheval de Troie; elle renferme tous nos malheurs par les anomalies que les doctrinaires y ont insérées à dessein. Mais il est plusieurs manières de la comprendre et de l'exécuter. La Charte

doit être entendue dans le sens de la monarchie, du retour aux idées de 89 et de la déclaration de Louis XVI. Dans cette voie, tout pourrait se réparer encore peut-être ; mais la culbuter entièrement, ce n'est pas l'interpréter.

Majorité *impossible* à la Chambre ; donc nécessité de la casser ou de former un nouveau ministère, ce qui serait une concession fâcheuse. Casser la Chambre, mais réelle *impossibilité* d'en appeler une nouvelle avec la loi d'élections dont les factions sont maintenant maîtresses. Osera-t-on faire une Chambre par ordonnance ? il faudrait d'abord sonder l'abîme où l'on s'enfoncerait. N'appellerait-on pas de Chambres, et penserait-on à régner par ordonnance?..... Combien de temps durerait un semblable règne ? qui oserait le dire ? Cependant, *impossible* de sortir de ce dilemme. Sommes-nous donc à une de ces époques d'impossibilité radicale, période fatale pour les peuples et pour les rois ? Comment a-t-on laissé arriver la monarchie jusque-là et acculer la royauté dans une sorte d'impasse inextricable ?

Mais au moment où toute une nation serait ainsi agitée et soulevée, et où nous pourrions retomber dans toute les vicissitudes de 1819 et 1820, quelle serait la dernière et unique ressource?..... Sire, est-ce l'armée? Qui donc alors, a pu proposer de mettre à sa tête un homme de courage et de moyens, sans doute, mais auquel l'opinion générale a fait jouer un rôle qui le laisserait peut-être sans force au jour du besoin? Cette impopularité, dont j'ai déjà parlé, n'est pas fondée; c'est un préjugé; à l'égard de MM. de P....., La B..... et B....., soit; mais qu'importe! Et comment songer à redresser ce déplorable préjugé dans la crise où nous nous trouvons, lorsque justement cette crise s'aggravera à cause d'eux? Que le Roi daigne y réfléchir; une pareille combinaison dans les circonstances actuelles renverserait, dès son début, le système le plus fort. Ce serait une espèce de *va-tout* que la monarchie légitime ne doit jamais jouer. Il pourrait ébranler le trône d'une manière terrible, puisqu'il lui enlèverait, à la fois, la nation et l'armée.

J'arrive bien tard, peut-être, pour sou-

doit être entendue dans le sens de la monarchie, du retour aux idées de 89 et de la déclaration de Louis XVI. Dans cette voie, tout pourrait se réparer encore peut-être ; mais la culbuter entièrement, ce n'est pas l'interpréter.

Majorité *impossible* à la Chambre ; donc nécessité de la casser ou de former un nouveau ministère, ce qui serait une concession fâcheuse. Casser la Chambre, mais réelle *impossibilité* d'en appeler une nouvelle avec la loi d'élections dont les factions sont maintenant maîtresses. Osera-t-on faire une Chambre par ordonnance ? il faudrait d'abord sonder l'abîme où l'on s'enfoncerait. N'appellerait-on pas de Chambres, et penserait-on à régner par ordonnance?..... Combien de temps durerait un semblable règne ? qui oserait le dire ? Cependant, *impossible* de sortir de ce dilemme. Sommes-nous donc à une de ces époques d'impossibilité radicale, période fatale pour les peuples et pour les rois ? Comment a-t-on laissé arriver la monarchie jusque-là et acculer la royauté dans une sorte d'impasse inextricable ?

Mais au moment où toute une nation serait ainsi agitée et soulevée, et où nous pourrions retomber dans toute les vicissitudes de 1819 et 1820, quelle serait la dernière et unique ressource?..... Sire, est-ce l'armée? Qui donc alors, a pu proposer de mettre à sa tête un homme de courage et de moyens, sans doute, mais auquel l'opinion générale a fait jouer un rôle qui le laisserait peut-être sans force au jour du besoin? Cette impopularité, dont j'ai déjà parlé, n'est pas fondée; c'est un préjugé; à l'égard de MM. de P....., La B..... et B....., soit; mais qu'importe! Et comment songer à redresser ce déplorable préjugé dans la crise où nous nous trouvons, lorsque justement cette crise s'aggravera à cause d'eux? Que le Roi daigne y réfléchir; une pareille combinaison dans les circonstances actuelles renverserait, dès son début, le système le plus fort. Ce serait une espèce de *va-tout* que la monarchie légitime ne doit jamais jouer. Il pourrait ébranler le trône d'une manière terrible, puisqu'il lui enlèverait, à la fois, la nation et l'armée.

J'arrive bien tard, peut-être, pour sou-

mettre au Roi ces respectueuses réflexions. Mais le silence du *Moniteur* d'aujourd'hui et l'incertitude qui semble encore régner, m'a donné le courage de tracer ces lignes à la hâte. Ce n'est qu'après avoir invoqué le ciel du fond de mon âme que j'ai osé les écrire.

AU ROI.

15 septembre.

Les circonstances s'aggravent tellement et l'opinion révolutionnaire fait de tels progrès, que j'ose venir encore une fois m'associer à la pensée du Roi pour en partager la tristesse. Déjà Pol..... est repoussé par ceux-là mêmes qui l'ont appelé pour s'en faire un moyen auprès de Sa Majesté. J'envoie la copie de la lettre d'une personne qui a la pensée d'un ministre, et qui a pour moi confiance, dévouement et amitié. Je prie le Roi de remarquer ce passage : « Que peut-on espérer? « c'est déplorable!..... Plusieurs membres

pu prendre quelques mesures de violence qui auraient encore trouvé les esprits disposés à les subir, et qu'il aurait ainsi assuré ou prolongé son existence. Il a laissé passer le moment, et aujourd'hui il n'a plus même cette ressource et cette chance; aujourd'hui, il inquiète encore, mais il n'effraie plus; aujourd'hui, toutes les passions sont soulevées par une opposition criminelle à laquelle on a donné un aliment incroyable, et les *coups d'Etat* amèneraient révolte et guerre civile; car les partis s'apprêtent et se toisent. Malheur à ceux qui espéreraient quelque bien des étrangers! Les étrangers nous regardent pour profiter, dans leur seul intérêt, de nos divisions intestines que trop souvent leurs intrigues et leurs trésors sont venus fomenter.

Disons-le : nos institutions n'ont jamais été ni comprises ni acceptées entièrement; et il ne pouvait en être autrement. De calcul et d'instinct, tout le monde voyait ou sentait que la Charte contenait, au choix, la monarchie, ou la république, la révolution ou la légitimité. Nous avons vécu d'artifice depuis quinze ans; le principe de légitimité seul nous a soutenus, parce qu'il est une des raisons fonda-

mentales de notre droit public, et un gage de la paix et des bonnes relations avec l'Europe, en même temps que toutes ses adhérences protègent les liens de famille, de propriété et de sociabilité. Mais c'est aux institutions qu'il fallait demander l'établissement et la consolidation de cet état de paix; et c'est ce que nous avons négligé, et c'est ce que la Charte même nous empêchait de faire, puisqu'elle avait créé tout un système politique de priviléges, de centralisation, tandis qu'en reprenant les anciennes franchises nationales, c'est au mode d'administrations communales et provinciales qu'il fallait revenir, pour placer et laisser les personnes et les intérêts agir librement dans leur sphère naturelle et dans leur influence propre. Tel était le fond des doctrines de la Chambre de 1815 qui entendait cette Charte dans le sens monarchique et national. Aujourd'hui que toutes les notions sont brouillées, est-ce par une tendance ou des démonstrations, des velléités, des caprices de pouvoir absolu, avec un ministère détruit, à tort ou à raison, dans l'esprit public, par ses antécédens, que l'on parviendra à ressaisir le fil interrompu de toutes choses?

Non, Sire, jamais les Bourbons ne régneront en monarques absolus; ils ne le veulent ni ne le peuvent. Bourbons et despotisme jurent ensemble comme monarchie et révolution. Ceux qui veulent le tenter sont des imprudens. Dans mon opinion, ce serait par une voie toute différente, toute opposée, qu'il serait encore possible de ramener les esprits, de rassurer les honnêtes gens et de neutraliser les efforts de la révolution. Dans l'affaiblissement actuel du pouvoir à tous ses degrés, le monopole des élections, centralisé dans les chefs-lieux d'arrondissemens et de départemens, est passé dans les mains et sous les influences révolutionnaires. On ne peut le lui ôter qu'en étendant la faculté élective au plus grand nombre des intérêts qui, je le crois, sont encore en dehors des passions politiques. Par ce revirement, on dérouterait l'esprit révolutionnaire; et si on veut appeler ce système un coup d'état, je répondrai que, coup d'état pour coup d'état, celui qui, en désarmant la révolution, la laisserait sans griefs véritables, aurait un bien autre succès en France que les mesures tendant à replacer entre les mains d'une autorité affaiblie un pouvoir dont, en

définitive, elle ne saurait plus que faire maintenant.

Car, ne nous y trompons pas, Sire, c'est à la révolution qu'il faut s'opposer; c'est contre la révolution qu'il faut marcher, et par un inconcevable aveuglement, on l'agace, on l'irrite, et on la laisse prendre ses positions, se fortifier, en lui offrant les moyens de l'attaque, sans songer à ceux de la défense. Excepté les ambitieux et les factieux, qui veut d'une révolution? Sire, tel n'est pas l'esprit des masses, et c'est sur elles, mais aussi par elles et avec elles, qu'il est désormais possible de régner. C'est donc à elles qu'il conviendrait d'aller et non pas au petit nombre de ceux que la Charte a favorisés, et à bien plus forte raison en restreignant encore ce petit nombre. Sans doute le mal est grand, le danger est réel; un pas de plus peut compromettre la monarchie légitime, sur le principe de laquelle reposent la paix et la prospérité de la France et de l'Europe. Le jour où l'on pourrait accuser la royauté d'avoir manqué à ses sermens, que de gens, hélas! se croiraient délivrés des leurs! Votre Majesté se déciderait-elle facilement à courir les chances et les déplorables consé-

quences d'une guerre civile? Les Bourbons ont toujours reculé devant l'idée de faire répandre le sang français, et quelquefois même ils en ont été trop avares. Mais aujourd'hui le trône légitime disparaîtrait au milieu des dissensions intestines, et par quelles voies longues et inconnues parviendrait-il à se rétablir? Plus on s'avancera dans cette route vicieuse, plus la retraite sera difficile. Tous les gens sages sont effrayés. L'association bretonne et la réception de Lafayette à Lyon, sont de terribles avertissemens. — « Ce spectacle, m'é-« crivait....., m'a confondu! en le compa-« rant à l'extrême tranquillité où nous étions « il y a deux mois, j'ai éprouvé une émo-« tion pénible comme à l'approche d'une ré-« volution. »

P. S. Puisque la France semble s'effacer pour la Grèce, ne pourrait-on pas chercher à mettre sur le trône un prince tel que celui de Saxe-Cobourg (1), qui passe pour un homme sage et qui porte au Roi une affection parti-

(1) Aujourd'hui Roi des Belges et gendre du Roi des Français.

culière? ou bien encore le jeune Roi de Suède, en faisant épouser à l'un ou à l'autre, une des filles de M. le duc d'Orléans? Nous nous sommes liés les mains pour toute autre combinaison. Celle-ci, du moins, en plaçant sur ce trône une princesse française, pourrait ne pas nous laisser sans quelque influence dans la politique de l'Orient.

1830.

AVERTISSEMENT.

Les trois *Mémoires* suivans, adressés au Roi Charles X, lors de la formation des ministères Labourdonnaye et Polignac, ne sont que de larges développemens des notes presque journalières que je transmettais à Sa Majesté. Ces notes, le lecteur vient d'en connaître une faible partie. Les *Mémoires* étaient destinés à rassembler tous ces documens et à les présenter sous une forme plus suivie, plus compacte,

qui permît d'en saisir les causes et la portée. L'ensemble des faits et des raisonnemens sur la crise ministérielle qui a précédé la révolution de 1830, m'a engagé à publier ces pièces devenues historiques; de plus, elles ont paru dans un recueil, il y a quelques années. C'était donc une obligation pour moi, vis-à-vis de ceux qui veulent bien lire, avec quelque intérêt, ce que j'ai cru devoir livrer à la publicité, de joindre à cet abrégé de mes Mémoires, les pièces qui étaient déjà connues, afin, en rendant celui-ci le plus complet qu'il m'est possible, d'épargner à ces lecteurs bienveillans la peine de recourir à d'autres publications aujourd'hui rares ou épuisées. Je n'ai retranché, de ces trois rapports au Roi, que ce qui semblait, à raison des notes précédentes et subséquentes, former langueur ou répétition. On trouvera, particulièrement dans le premier, la situation du ministère considéré sous le point de vue de l'alliance anglaise; dans le second, l'effet de la présence et de la retraite de M. de Labourdonnaye; dans le troisième, le tableau du ministère Polignac. Le surplus des considérations et des faits qui

se rattachent à ces trois points est reproduit dans les notes particulières au Roi, soit les notes antérieures et qu'on a déjà lues, soit celles qui suivent les rapports que l'on va lire, et dont la série abrégée se prolonge jusqu'aux ordonnances et à la catastrophe de juillet.

PREMIER RAPPORT.

Sire,

Je déplorais, sous le ministère de 1827, l'hésitation qui retardait le bien ; et, sous le ministère de 1828, la faiblesse qui hâtait le mal. Faudra-t-il, en 1829, redouter la violence qui, en compromettant le bien par des exagérations, porterait le mal à des excès?...

Sans doute, la sagesse de Votre Majesté, qui veille incessamment sur les destinées de son peuple, a su prévenir ou comprimer des résolutions dangereuses; mais qu'y a-t-il à espérer, pour le service du Roi et pour le bien

du pays, d'un cabinet que la couronne est réduite à contenir?..... de ministres contre lesquels la royauté a besoin de se tenir en garde?..... Le Roi a-t-il institué un ministère pour lui commander l'inaction?..... Ce ministère est-il là pour emprunter de la sagesse au trône, au lieu de lui apporter de la force?...

Telle est à présent la situation des choses. On s'est trompé dans le choix des moyens et des hommes : nous périssions de faiblesse ; on a forcé le remède ; au lieu de rendre à la société l'énergie dont elle a besoin, on lui a donné la fièvre ; il n'y a donc rien de plus rassurant dans la combinaison d'aujourd'hui que dans celle d'hier : des fautes ne réparent pas des fautes !

Sous le ministère Martignac, le pouvoir était sans force et le gouvernement représentatif sans action. Les deux Chambres n'étaient pas en rapport : les deux partis de la Chambre étaient en équilibre. Le ministère n'était ni avec une Chambre, ni avec un parti, ni enfin avec le pays. Il n'y avait donc pas de gouvernement, puisqu'il n'y avait pas de pouvoir fondé sur deux majorités acquises, ni par conséquent de majorités liées de système en-

tre elles et attachées au pouvoir : la Chambre exigeait, et le ministère obéissait.

Cela ne pouvait durer, pas plus que n'avait duré en Angleterre le ministère de lord Goderich, placé entre la chute du système Canning et l'avènement du ministère Wellington. Le ministère Martignac était évidemment, comme celui de M. Robinson, une transition; aussi toutes ses œuvres étaient périssables. Les lois essentielles des municipalités, celles du duel, des douanes, ont avorté dans ses mains. Il n'a pu réussir à rien, si ce n'est à des concessions.

Certes, il fallait moins de faiblesse, plus de tenue, plus de prévoyance! Je l'ai demandé au sein de la Chambre elle-même, dans la séance du 1er juin 1829, en réclamant pour la royauté, menacée dans son initiative, qui est la première de nos garanties et pour ainsi dire de nos libertés; mais il est curieux d'observer l'effet du contre-sens qui vient d'être commis, même dans le but qu'on s'est proposé.

On a cru remédier au mal des concessions, et l'impopularité qui frappe le ministère actuel dès son origine le forcerait à des conces-

sions plus grandes encore s'il pouvait durer à ce prix. Dans les derniers jours du ministère Martignac, un instinct de conservation le repoussait vers la monarchie; le ministère Labourdonnaye, par le même instinct, emploierait des concessions libérales pour s'absoudre du reproche de violence et d'absolutisme; car les positions sont quelquefois plus fortes que les hommes.

Dans notre forme de gouvernement, le mouvement naturel des esprits amène les hommes mêmes de l'opposition à devenir, comme en Angleterre, les plus fermes appuis du pouvoir le jour où ils y parviennent. Des libéraux feraient, à leur avènement au ministère, des choses monarchiques, comme des royalistes vont être contraints peut-être à faire des choses libérales : c'est la loi de leur situation respective. Or les choses importent plus à la royauté que les hommes; et, comme on le pense bien, je mets de côté, en m'exprimant ainsi, les hommes de cette opposition démagogique aussi faible que violente, dont la nation comme le trône repousse les doctrines.

Quand tout le monde a tort, tout le monde a

raison, dit la sagesse des peuples, qui mériterait d'être écoutée plus souvent par celle des rois; et l'on ne peut nier que l'irritation des esprits ne présente aujourd'hui un caractère d'unanimité effrayant. Que l'impulsion en soit plus ou moins naturelle, que l'expression en soit plus ou moins convenable, la contagion en est facile et rapide. Les conseils-généraux, qui ont tout approuvé depuis trente ans, viennent de répudier l'organisation actuelle. Un dixième seulement a cédé sur des instances pressantes, et à une faible majorité, aux insinuations qui leur ont été faites.... N'est-ce pas déjà un symptôme nouveau, et plus significatif par sa nouveauté même?

Un événement aussi prononcé que celui du 8 août ne pouvait avoir que des causes majeures. En matière d'état, il faut toujours rechercher les causes :

Soit dans la nature des principes constitutifs du gouvernement;

Soit dans l'utilité des alliances extérieures;

Soit enfin dans l'ascendant des corps constitués et des hommes qui les représentent.

Une erreur sur l'un de ces trois points seulement pourrait avoir peu de danger, si l'on

se conformait sur les deux autres à la vérité des choses.

Mais quel serait le sort d'une combinaison politique en contradiction avec ces trois nécessités :

Avec les trois principes du pouvoir ;

Avec les intérêts extérieurs du pays ;

Avec la majorité légale des corps de l'état, et la majorité numérique des citoyens?

C'est sous ce triple point de vue qu'il faut d'abord observer l'événement du 8 août, et en indiquer ensuite les conséquences probables.

L'impuissance du ministère Martignac faisait sentir le besoin d'une combinaison nouvelle. De l'impuissance d'un ministère de gauche, on crut devoir conclure un ministère de droite. Les adieux de M. de Villèle, les calculs de M. Ravez, les illusions de M. de Montbel, et l'impatience de M. de La Bourdonnaye abondèrent dans ce sens.

Il y avait là erreur de logique ; car, en admettant même qu'on ne pût rallier une majorité saine dans la Chambre de 1828 (ce que je persiste à nier), il eût été plus naturel, de la part des hommes d'un avis opposé, de con-

clare, non pas à la création d'un ministère qui n'avait pas de majorité, mais à la dissolution d'une Chambre qui n'offrait, d'après eux, de majorité à personne.

En effet, dans la pensée même des hommes qui possédaient alors le pouvoir, la dissolution devait précéder le changement de ministère ; puisque, selon leurs doctrines, la composition de la Chambre influe beaucoup plus sur la nomination des ministres, que le choix des ministres n'influe sur les opérations des colléges électoraux.

Dans tous les cas, s'il y a et s'il doit en effet y avoir action et réaction mutuelles, au moins ne faut-il pas que la composition du cabinet, au lieu d'exercer une douce influence sur les élections, risque de n'y provoquer qu'une résistance et une hostilité systématiques ; et certes, on ne niera pas la brusquerie de cette improvisation ministérielle, quand on saura que M. de Polignac était revenu de Londres avec une organisation bien différente de celle du 8 août ; quand on se rappellera que M. de Rigny ne fut disposé d'abord à accepter que sous l'hypothèse d'une autre combinaison ; quand on connaîtra les arrangemens

faits par MM. de Chabrol et d'Hermopolis; enfin, quand il est notoire pour tout le monde, que, jusqu'au dernier moment, chacun des ministres n'eut aucune connaissance de la liste complète de ses collègues.

Quel serait donc sur les colléges électoraux l'influence d'un conseil composé d'élémens si nouveaux, si hétérogènes, si impopulaires? Il était facile de le prévoir : d'autant plus que, s'il est impossible au ministère de diriger la Chambre telle qu'elle est, il serait criminel, à lui, de la dissoudre. Sans doute, en la conservant, M. de La Bourdonnaye ne peut y trouver une majorité que ses opinions personnelles n'eurent jamais, même en 1815; mais en la dissolvant, il exposerait le trône à toutes les conséquences de l'irritation excitée par le ministère, et il tirerait de la France inquiète et blessée une représentation fausse et menaçante.

La Chambre de 1829 rappelée, telle qu'elle est, ne menace que le ministère.

Que ferait une Chambre sortie d'une action générale? — Voyez M. de Lafayette à Lyon.

Mais venons au but principal de ce Mé-

noire, qui est de prouver l'impossibilité du ministère actuel.

Conditions fondamentales de tout ministère:

Une majorité dans les deux Chambres ou dans le pays;

Une alliance nationale;

Un système d'administration vraiment royal et sagement populaire;

Tout est là.

Il faut, sous le gouvernement de la Charte, avoir la chambre des Députés ou le pays qui la donne; il faut, à la veille des événemens européens qui couvent, s'appuyer assez fortement au-dehors pour ne pas redouter un dérangement intérieur; il faut, dans ce siècle démocratique, justifier pour ainsi dire et consolider les prérogatives royales par la popularité de leur action.

Le machiavélisme pouvait à toutes forces réussir, avant que la liberté de la presse eût fait pénétrer partout une lumière parfois utile, quand elle ne devient pas une flamme dangereuse. Dans une société percée à jour comme la nôtre, les surprises ne trompent que leurs auteurs.

Louis XVIII nous avait rendu la légitimité.

Ce que la France attendait de Charles X, comme un second bienfait, conséquence naturelle et nécessaire du premier, c'était la stabilité ; car il ne se fait rien de grand sur la terre que par une persévérance invisible dans les idées comme dans les plans, mais qui, pour être possible et profitable, doit aussi rester sage et modérée dans ses vues comme dans son action.

La révolution française a commencé par des variations de ministères qui ont signalé le règne de Louis XVI ; ministères de cour et d'intrigues.... Aujourd'hui il faut rentrer dans un système plus stable. Les formes nouvelles de la monarchie en offrent les moyens. En appuyant l'administration sur une majorité parlementaire, on peut assurer à cette administration une durée presque septennale. Les septennalités, en se succédant, deviennent autant de liens qui enchaînent entre eux les règnes d'une dynastie, et en assurent la perpétuité. Et ce besoin de continuation et de stabilité est d'autant plus impérieux pour nous, que nous avons plus de difficultés à vaincre, et plus de choses à faire que les Anglais.

En Angleterre, toutes les constructions

sont achevées. On ne discute dès long-temps que sur le décor et sur les réparations. Chez nous, on déplace à chaque instant les premiers fondemens de l'édifice. Aussi, mobiles et inconstans comme nous le sommes à l'intérieur, nous ne faisons rien au-dehors. Les Anglais ont tout fini chez eux : voilà le secret de leur influence extérieure.

Comme, des deux côtés, on tire trop souvent des conséquences fausses de quelques comparaisons entre la France et l'Angleterre, il est bon de jeter un coup d'œil sur les causes principales de ces erreurs.

Tout vient du dehors! disait Pitt, se faisant un jeu des embarras intérieurs de son pays. Cela est vrai dans un état insulaire, dont la population ne représente que la sixième partie de son importance numérique, et dont les institutions intérieures ne sont pour la plupart que des formes de despotisme au-dehors.

Tout vient du dedans!.... dirait-on mieux en France; car cela est vrai d'un pays dont la révolution intérieure a bouleversé pendant trente ans l'Europe, et a changé la face des deux mondes.

Si la question pour l'Angleterre maritime et

commerçante est principalement dans les alliances et les traités, elle est, pour la France, agricole et militaire, dans l'esprit national et dans l'administration.

Les Anglais veulent la domination chez les autres; nous, nous voulons l'indépendance chez nous.

L'administration chez eux n'est que la régie d'une colossale maison de commerce, avide et jalouse; chez nous, c'est le gouvernement moral d'une famille éclairée et généreuse.

Leurs alliances, leurs traités sont purement d'industrie et de commerce; nos alliances, nos traités sont de politique et de territoire.

Leur constitution, libre en apparence, dissimule pour eux un état social fondé sur le privilége et sur l'inégalité.

Pour nous, le Code civil passe avant la Charte : il a résumé ce qu'il y avait de plus réel dans notre révolution.

Les droits de l'égalité civile sont tout pour nous; pour les Anglais, tout est dans la forme de la liberté politique.

Cela posé, il fallait donc, au moment où l'on voulait faire surtout une révolution de système extérieur, la rendre douce et facile,

par une modification populaire du système intérieur.

C'est le point important. Nos journaux parlent sur toute chose avec quelque connaissance de cause, et avec influence sur les masses, de nos affaires domestiques; on fait généralement moins d'attention à leur diplomatie. C'est la situation de l'intérieur qui seule nous ramène quelquefois à la discussion de nos affaires extérieures.

Une bonne administration cacherait mieux une mauvaise diplomatie, qu'une bonne diplomatie ne cacherait une administration vicieuse.

L'organisation ministérielle, contre laquelle tout le monde se récrie aujourd'hui est donc un contre-sens, dans l'intérêt même de l'alliance qu'on voulait contracter. C'est ce que les journaux anglais ont fait sentir promptement à M. de Polignac, en lui reprochant l'impopularité de son cabinet, qui rendait presque illusoire pour leur pays l'utilité de cette alliance.

Et, dans tous les cas, l'alliance anglaise, elle seule, aurait suffi pour discréditer une administration moins impopulaire : de telle

sorte, que ce ministère ne se recommande ni à ses alliés par l'appui de sa nation, ni à notre pays par l'avantage de son alliance.

En fait d'institutions, de mœurs et de politique, tout notre malaise résulte presque exclusivement d'imitations confuses et aveugles de la politique, des mœurs et des institutions anglaises.

Pour l'Anglais, la politique c'est la diplomatie; pour nous, c'est l'administration. En Angleterre, les institutions sont aristocratiques; chez nous, celles que veut la Charte devraient être monarchiques : l'erreur de l'imitation est cause du tiraillement que nous voyons durer depuis quinze ans. A l'exemple de l'Angleterre, une action prépondérante se discute aux dépens du principe fondamental et souverain, du principe royal, source unique du pouvoir en France.

Toutes ces erreurs, protégées tour à tour par les différens partis politiques, ont produit la faute d'une alliance avec l'Angleterre, faute grave, commise au moment le plus décisif pour les affaires européennes, et qui, en frappant de mort, dès les premiers pas, le ministère qui l'a conseillée, a fait perdre au pays en un jour,

et sans aucune espèce de compensation, le fruit d'une neutralité qu'on soupçonnait de complaisance pour la Russie.

Qu'il me soit permis de placer ici quelques réflexions sur le système des alliances en général, et sur les convenances de notre pays à cet égard.

Les États insulaires, plus libres dans leurs choix, se dirigent surtout par des vues de commerce, toujours au préjudice des Etats continentaux.

La France continentale et maritime participe à ces deux intérêts, et c'est dans cette situation qu'une préférence lui est permise et ordonnée.

Les Etats conquérans imposent leur alliance; les Etats conquis subissent celle de leurs vainqueurs. Les Etats qui, de la condition de dominateurs ont passé à celle de vaincus, et depuis, sont rentrés dans leur état normal, vivent quelque temps sans alliance, et s'abandonnent à leurs propres forces, ou plutôt à leur propre faiblesse. C'est après avoir réparé l'épuisement qui suit la victoire ou la défaite, qu'ils peuvent songer à faire un choix : ce moment était venu pour la France.

Elle a dû peser les motifs d'alliance avec la Russie, puissance continentale, ou avec l'Angleterre, puissance maritime.

Les affaires d'Orient lui en fournissaient l'occasion, en même temps qu'elles en faisaient naître la nécessité.

Entre la Grèce et la Turquie, entre la Russie et l'Angleterre, quel parti la France devait-elle prendre?

Il y avait à choisir entre deux grands principes d'alliance : celui de regarder ses voisins comme des alliés, ou de s'unir avec le rival qu'on pouvait redouter davantage.

De qui pouvons-nous espérer plus de bien ou craindre plus de mal?

Du bien à espérer! On parle de frontières, de garanties pour nos institutions, de sûreté pour la dynastie.....

Qui peut mieux que la Russie nous assurer tous ces avantages? La Russie d'aujourd'hui, qui vient chercher en Europe la civilisation, n'est pas encore la Russie qui, dans un siècle, essaierait de nous apporter le despotisme. La Russie, alliée intime de la Prusse et de la Bavière, pourrait seule exercer assez d'influence sur les cabinets de Berlin et de Munich pour

les décider à nous faire la cession des provinces du Rhin qui nous rendrait notre frontière de l'Est. La Russie, belle-mère de l'héritier du trône de Hollande, aurait la même influence sur la question de la Belgique, parce qu'elle est seule en mesure d'offrir des indemnités à ces trois puissances en Pologne, en Saxe ou dans le Hanovre. La Russie, gouvernement absolu, avec une noblesse déjà pénétrée des idées nouvelles, sympathiserait de préférence avec nos institutions monarchiques, dont l'exemple offre moins de dangers que l'exemple de la constitution anglaise pour servir de type aux concessions qui devront, tôt ou tard, tomber du trône impérial. La Russie, qui a aidé si puissamment à renverser Napoléon, et qui voit avec inquiétude l'Autriche dépositaire de son fils (ôtage dangereux), se rattache par cela même à la cause des Bourbons. Commercialement et industriellement, la Russie a encore besoin de nous pendant cinquante années au moins.

La Grande-Bretagne ne nous offre, au contraire, aucune garantie pour les frontières du Rhin, parce qu'elle sait bien que la compensation ne pourrait en être trouvée qu'aux dé-

pens du Hanovre. La similitude apparente des institutions qui régissent l'Angleterre et la France les rend plutôt rivales que solidaires pour l'extension des principes constitutionnels. La France en fait l'instrument d'une douce influence sur les monarchies du Midi; M. Canning menaçait les deux mondes d'en faire une source de tempêtes. L'appui prêté aux Bourbons par le cabinet de Saint-James ne fut pas assez désintéressé pour qu'on ait jamais dû le croire sincère. Wellington, en 1815, a jeté son épée dans la balance de notre rançon. L'Angleterre avait gardé Napoléon en gage; elle est aimée de l'Autriche qui réserve son fils. Lord Goderich (alors M. Robinson) disait, en 1799, à un émigré : « Si jamais nous « vous rendons les Bourbons, ce ne sera ni « pour eux ni pour vous, mais pour nous. » Sous les rapports industriels, commerciaux, financiers, tout est concurrence et hostilité entre la France et l'Angleterre, depuis la fabrication d'un mouchoir jusqu'à celle d'une épingle, depuis l'île Maurice jusqu'à Saint-Domingue, depuis son 3 pour 100 jusqu'aux rentes de notre rachat. Les principes de sa constitution et de la nôtre sont à eux seuls un

sujet interminable de dissentiment et de suspicion. Nos lois, nos mœurs, nos colonies, nos armées, notre navigation, notre industrie, notre crédit, l'esprit de nos institutions et notre caractère national, tout nous sépare, tout nous oppose. Aussi l'alliance de l'Angleterre avec nous n'a-t-elle pu être rêvée que par des hommes qui se faisaient de cette alliance un moyen d'arriver au pouvoir, ne s'apercevant pas que l'Angleterre ne s'est fait d'eux, en revanche, que des instrumens de division et d'affaiblissement.

Et s'il s'agit de mettre en balance le mal à redouter d'une part ou de l'autre, n'oublions pas que le seul compétiteur dangereux (s'il pouvait en exister un), le seul, dis-je, parce qu'il s'appelle aussi Guillaume, et qu'il possède la Belgique, c'est le beau-frère du czar. Quant à l'Angleterre, la puissance de la vapeur a jeté un pont sur la Manche, et les développemens de notre marine protègent assez nos ports et nos relations de commerce.

Dans un Mémoire, nécessairement concis, on ne fait qu'indiquer les questions; la haute perspicacité d'un auguste lecteur entend à demi-mots.

Le Journal des Débats imprimait, il y a cinq ans, cette phrase : « Il est temps que le monde comprenne ce que peuvent la France et l'Angleterre réunies ! » C'était alors pour lui une politique de convenance ; M. de Châteaubriand (1) était ministre des affaires étrangères. Au contraire, la politique de principes repousse l'alliance anglaise, et conseille l'alliance russe : le traité d'Andrinople a répondu à M. de Polignac. Observons comme l'alliance anglaise a déjà égaré notre diplomatie dans les affaires de l'Orient.

On a peine, en effet, à s'expliquer la conduite de la France dans cette complication :

Russe, par la diversion que son expédition de Morée avait créée en faveur des armes du czar ;

Grecque, par les secours qu'elle a donnés avec générosité au gouvernement du comte Capo-d'Istria ;

Anglaise, par le rappel du colonel Fabvier,

(1) Je suis loin de vouloir jeter ici le moindre blâme sur le caractère si honorable de M. de Châteaubriand. Je rapporte seulement un fait, peut-être d'ailleurs indépendant de sa volonté.

du maréchal Maison et de ses derniers régimens.

Elle est parvenue, au terme des événemens, à ne recueillir de ses tergiversations que le mécontentement de tout le monde, et pour elle des dépenses sans résultat. Elle a secondé, secouru ou servi tour à tour la Russie, les Grecs et la Grande-Bretagne, sans système, sans prévoyance et sans profit; il n'a manqué à la France, dans toute cette affaire, que de rester française!

Voilà les fruits de l'alliance anglaise! Le partage est retardé de quelques années sans doute; mais au moment de faire les parts, la Russie n'oubliera pas le *Moniteur* du 8 août (1).

Jugez, en effet, de la sincérité de vos nouveaux alliés, quand vos deux dernières colonies sont bouleversées aujourd'hui par les actes d'émancipation que le cabinet de Saint-James a lancés sur Sainte-Lucie, comme des brûlots, entre la Martinique et la Guadeloupe.

Et d'ailleurs, quelle confiance l'Angleterre

(1) Que pourrait-on dire aujourd'hui de notre politique, après avoir trouvé à redire, dans cette circonstance, à celle de 1829?

elle-même accorderait-elle à ce brusque retour de notre politique, si promptement déliée des engagemens plus ou moins formels, mais apparens pour tout le monde, qui nous attachaient à la politique de la Russie!... C'est une mauvaise garantie de constance qu'une infidélité!

Une dernière observation doit frapper ceux mêmes qui nous ont entraînés dans cette alliance, pour faire en même temps dans le pays un appel à tous les intérêts contre l'esprit révolutionnaire : c'est que les révolutions ne peuvent être envisagées qu'avec effroi par la Russie, dans le sein de laquelle fermente l'esprit des novateurs, tandis que l'Angleterre s'en fait habituellement une arme contre la prospérité des autres nations, contre la nôtre surtout. Quand nos fonds publics s'élevèrent de 50 fr. à 81, le 1er mars 1815, le commandant de la station anglaise devant l'île d'Elbe s'en alla au bal à Livourne, afin de laisser passer Buonaparte : l'Europe, en 1825, a entendu les menaces de M. Canning.

Maintenant de quels moyens dispose le ministère pour faire agréer au pays cette al-

liance, et pour la rendre profitable à ses alliés mêmes?

Il faut ici rentrer dans les questions de Charte, de Chambre, de majorité, de budget.

Sur tous ces points, l'erreur est plus grave, plus capitale : il est impossible de se tromper sur des chiffres.

Le chiffre des deux Chambres est connu, et, s'il change, ce sera certainement dans un sens tout opposé aux feintes espérances de nos nouveaux ministres. Toute la question est dans la majorité : il faut toujours en venir là, et tous les sophismes de la parole ne sauraient déplacer cette vérité.

La retraite de M. de Villèle y rendit hommage; la retraite du ministère actuel en sera la contre-épreuve.

Ou la majorité est toute faite dans un parlement constitué, ou on la fait par une réélection générale, ou par une promotion de pairs.

Le ministère actuel a-t-il la majorité dans les Chambres?.... Non!....

En cas de dissolution, obtiendra-t-il de l'opinion électorale une majorité?..... Non en-

core !.... et le ministère l'avoue en parlant de modifications au système électoral.

Quel est donc son appui?... quel est donc son espoir?....

Il invoque M. Pitt, bravant une majorité opposante... Mais M. Pitt savait que le pays était prêt à lui donner une majorité favorable. Il faut, pour oser accepter la responsabilité du pouvoir dirigeant, être assuré des votes de la Chambre, comme M. de Villèle le fut pendant trois ans; ou de l'opinion publique, comme M. Pitt l'était à l'époque précitée.

Le ministère actuel n'a pour lui ni les Chambres ni le pays : et cela est facile à prouver.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Il est inutile de prévoir, et par conséquent d'indiquer ici, les suites inévitables de toute illégalité, contre laquelle la sagesse royale rassure d'avance les hommes sincères; mais quel abus les gens de mauvaise foi ne peuvent-ils pas faire d'une telle pensée?.... Voilà le plus grand danger de cette combinaison : celui de porter atteinte à la confiance du peuple ! Je

m'arrête, persuadé, comme tous les fidèles serviteurs de la couronne, que le Roi, plus vigilant que la presse elle-même, est le meilleur gardien des lois et des sermens. Mais le peuple, aveuglé par les partis, ne raisonne pas, ne sent pas comme nous; il voit, il entend de trop loin, au moyen d'organes trop infidèles!..... Que peut-il donc attendre autre chose que des coups d'état de la part d'un ministère qui n'a jamais eu, qui n'aura jamais que la minorité dans les Chambres et dans le pays!

« Nous ne ferons pas de coups d'état, disait M. de Polignac à M. Michaud.

— Quoi! monseigneur, vous n'en ferez pas?

— Non, monsieur; est-ce à vous de vous en plaindre et de vous en étonner?

— Oui, monseigneur, je m'en afflige.

— Et pourquoi?

— Ah! c'est que, n'ayant pour vous que les hommes qui veulent des coups d'état, si vous n'en faites pas, vous n'aurez plus personne. »

Je vais plus loin, et je dis que le moment serait passé pour oser même tenter, avec quelques chances de succès, des mesures violentes.

Il aurait fallu agir au moment où l'on prenait la direction des affaires. Sans doute on exposait le trône à de grands dangers; mais on pouvait du moins conserver quelque temps le pouvoir. Aussi les plus intimes de M. de La Bourdonnaye ne lui reconnaissent-ils plus ce caractère qu'ils lui ont long-temps supposé; confidens de ses projets, ils ne conçoivent pas son inaction, et la France elle-même se demande où sont les expériences que ce député avait réservées pour le salut du trône et du pays, comme des moyens magiques dont il avait seul le secret! Le prestige est évanoui, le talisman s'est brisé, le mot de M. Michaud a révélé la situation du ministère (1).

Les desseins de l'un, les scrupules de l'autre, l'impuissance de tous, voilà ce que six semaines de tâtonnemens ont prouvé! Or, un gouvernement représentatif exige, plus que tout autre, l'unité dans la pensée du pouvoir, et en France plus que partout ailleurs, puis-

(1) M. de La Bourdonnaye, en donnant sa démission, a prouvé qu'il appréciait mieux que personne sa position, et que peut-être aussi connaissait-il l'esprit de la France. — Aux hommes médiocres seuls, l'expérience ne profite point.

que l'initiative y a une source unique et sacrée. Dans cette Angleterre même, si souvent invoquée, le conseil ministériel se résume toujours dans un premier ministre.

Je me suis interdit toute observation sur le personnel du cabinet, et je m'afflige même que la presse ait exagéré au-delà de toute mesure ses griefs sur ce point; mais si le caractère, quelque honorable qu'il soit, des hommes les plus influens, et leurs doctrines à toutes les époques de leur vie politique ne leur laissaient d'issue que hors de la Charte, le choix des personnes ne deviendrait-il pas par cela même un danger qu'il faudrait signaler?

On a écrit partout : « Il n'y a d'issue hors « de ce ministère que dans la révolution! « Royalistes, ralliez-vous tous! » — A quoi? — A ce qui peut compromettre la royauté?...

Disons plutôt :

« Royalistes sincères, réservez-vous pour la « royauté! »

Le ministère du 8 août est impolitique et dangereux, car il refoule dans le camp de l'opposition, qui deviendra par cela même celui de la majorité, de bons citoyens, de fidèles sujets qui déploreront, tout en y obéis-

sant, la position dans laquelle on les aura jetés. Les démissions des députés comme fonctionnaires publics, qui, dans les deux dernières sessions, portaient par leurs suffrages la majorité tantôt à droite, tantôt à gauche, ne permettent pas de douter du parti qu'ils ont pris, dans l'alternative où ils ont été réduits. Mais, dans leur conscience, c'est encore pour le salut du trône qu'ils se portent au secours de la Charte, car jamais on ne pourra persuader à la nation que le ministère actuel, avec ses discours et ses votes de quatorze ans, veuille la Charte de bonne foi. Celui qui proposait d'écrire sur le fronton du palais législatif *Chambre à louer*, se flatterait vainement aujourd'hui d'y trouver une Chambre à *acheter*.

Sans doute, les circonstances sont délicates, et chaque jour de retard aggrave leur difficulté ; mais en faisant avec franchise, sagesse et fermeté tout ce qui est nécessaire, il est encore possible d'appliquer un remède au mal, avant que les organes essentiels de la société en soient profondément altérés. La couronne peut prendre une heureuse revanche, et se populariser même de l'impopularité qu'on ne

craignait pas de faire rejaillir sur elle. Il y a dans le pays, il y a dans la Chambre (je le prouverai) une majorité pour l'honneur du trône, pour les prospérités de la France, pour le bonheur et la tranquillité d'un monarque dont le cœur n'a jamais battu que pour son peuple, comme le mien ne battra jamais, même lorsque j'oserai tracer de libres et respectueuses observations, que pour la gloire du Roi.

LE VICOMTE DE LA ROCHEFOUCAULD.

DEUXIÈME RAPPORT.

—

AU ROI.

Sire,

Dans un précédent Mémoire, je me suis permis de soumettre à Votre Majesté des observations respectueuses sur les effets probables des ordonnances du 8 août.

Dès les premiers jours, j'avais signalé une incompatibilité flagrante entre MM. de Polignac et de La Bourdonnaye : la retraite de ce dernier a justifié mes paroles.

Ce Mémoire posait *une question de principes*,

et il démontrait le danger des comparaisons politiques qu'on établit sans cesse entre les institutions de la France et celles de l'Angleterre.

Une question d'alliance! et il signalait l'erreur du choix qu'on avait fait sous ce rapport.

Une question parlementaire! et il prouvait que le ministère actuel n'avait pas de majorité dans la Chambre de 1828.

Une question nationale! et il faisait voir que la dissolution de cette Chambre ne lui donnerait pas plus de majorité dans le pays.

Enfin, *une question de personnes!* et M. de La Bourdonnaye, par sa démission, a conclu comme mon Mémoire.

Quatre de ces questions restent applicables aux ministres survivans; car elles s'adressaient beaucoup plus au ministère qu'à un ministre : le ministère est resté, donc mes remarques subsistent.

En effet, l'erreur des doctrines anglaises n'était pas le tort de M. de La Bourdonnaye;

Les illusions du ministère sur une majorité favorable, dans la Chambre de 1828, n'appartiennent pas au ministre démissionnaire;

Encore moins la faute d'une alliance peu populaire.

L'idée seule de la dissolution lui était alors personnelle ; et en cela, du moins, il était conséquent avec sa vie passée ; car il espérait, d'une réélection générale, bien moins une majorité parlementaire, qu'une complication de difficultés qui devaient servir de prétexte à des mesures extra-légales.

Aujourd'hui, M. de Polignac croit moins sans doute qu'il ne le croyait hier, avoir pourvu à tout, par l'éloignement de son collègue ; mais rien n'est changé dans la situation des choses : c'était une question de personnes.

La Chambre de 1829 donnera-t-elle au ministère une majorité ? Non ! Les renseignemens qui parviennent chaque jour des départemens annoncent que les députés les plus incertains ont pris un parti décisif. Le ministère doit en avoir acquis lui-même la conviction.

L'opinion, consultée par la dissolution, lui donnerait-elle une Chambre plus favorable ? Encore moins ! La presse a soulevé le pays, et les progrès rapides des associations pour le

refus de l'impôt ne permettent pas d'illusions à cet égard.

La modification du 18 novembre annonce que M. de Polignac avait plus d'appui en haut lieu que M. de La Bourdonnaye. Que peut-on en conclure pour la majorité dans les Chambres? que l'approche de la session ayant renversé, trois mois à l'avance, un des ministres, elle renversera les autres huit jours avant la séance royale. On avait cru faire de M. de La Bourdonnaye le bouc émissaire qui emporterait avec lui toutes les iniquités ministérielles, toute la vindicte publique. Vain espoir! tous se sont compromis, tous sont devenus une difficulté de plus pour la couronne : tous doivent se retirer, ne fût-ce que par dévouement! ou bien tous tomberont infailliblement, et leur existence prolongée compromet également les intérêts du trône et ceux du pays.

Je n'exprime pas ici des opinions personnelles, je rapporte des faits qui sont notoires pour tout le monde.

Aussi que d'intrigues se soulèvent de toutes parts! les ambitions s'agitent, et le ministère lui-même, averti par un instinct secret, jette

d'avance les yeux sur des collègues futurs, en cas de modifications. Nouvelle illusion de sa part! Tout le monde, — je le sais, et je puis le prouver, — tous les hommes vraiment politiques, dis-je, refuseraient l'alliance et la présidence, surtout, d'un ministre qui, en se compromettant pendant trois mois dans une combinaison pour laquelle il affectait de la répugnance, a prouvé, ou l'absence d'opinion, ou la faiblesse de caractère; et, par-dessus tout cela, une impuissance également dangereuse dans un moment de crise. Eh! n'y sommes-nous pas plus que jamais, malgré la confiance inouïe de M. de Polignac, qui devrait s'apercevoir cependant par la mobilité même de ses projets, de l'impossibilité où il est d'en accomplir aucun?

M. de Cazes aussi se croyait, en 1819, si sûr de l'avenir, qu'il se regardait comme le ministre de trois règnes.

M. de Richelieu mourut d'étonnement de sa chute du ministère.

M. de Villèle espérait encore, le 4 janvier, rester au pouvoir, faute de successeur.

M. de Martignac fondait son existence négative sur le *départagement* de la Chambre.

M. de La Bourdonnaye, tout à l'heure encore, renouvelait le matériel du ministère, comme s'il eût dû l'occuper trente années.

Ces exemples sont-ils perdus pour M. de Polignac? croit-il que la congrégation politique et l'alliance de l'Angleterre puissent remplacer les deux Chambres?

Tout l'accable et retombe sur lui; la presse s'est déjà prononcée dans ce sens, la presse que ce ministère ne veut et ne peut comprendre ni comprimer; dont, par une inconséquence fatale, il reconnaît l'empire, et dont cependant il s'obstine à nier l'influence! Les hostilités acquerront même une nouvelle force de la confirmation que le ministère semble avoir donnée à son système, plutôt qu'il ne l'a modifié par l'éloignement de l'un de ses membres.

A l'égard des Chambres, sa situation reste la même. Il y aurait plutôt une chance pour que la retraite de M. de La Bourdonnaye lui fît perdre quelques voix de l'extrême droite. Et qu'il ne se flatte pas de les regagner dans le centre gauche! car des consciences timorées, qui supposaient complaisamment à M. de Polignac des arrière-pensées de modération, n'ont plus à présent de prétexte pour

d'avance les yeux sur des collègues futurs, en cas de modifications. Nouvelle illusion de sa part! Tout le monde, — je le sais, et je puis le prouver, — tous les hommes vraiment politiques, dis-je, refuseraient l'alliance et la présidence, surtout, d'un ministre qui, en se compromettant pendant trois mois dans une combinaison pour laquelle il affectait de la répugnance, a prouvé, ou l'absence d'opinion, ou la faiblesse de caractère; et, par-dessus tout cela, une impuissance également dangereuse dans un moment de crise. Eh! n'y sommes-nous pas plus que jamais, malgré la confiance inouïe de M. de Polignac, qui devrait s'apercevoir cependant par la mobilité même de ses projets, de l'impossibilité où il est d'en accomplir aucun?

M. de Cazes aussi se croyait, en 1819, si sûr de l'avenir, qu'il se regardait comme le ministre de trois règnes.

M. de Richelieu mourut d'étonnement de sa chute du ministère.

M. de Villèle espérait encore, le 4 janvier, rester au pouvoir, faute de successeur.

M. de Martignac fondait son existence négative sur le *départagement* de la Chambre.

M. de La Bourdonnaye, tout à l'heure encore, renouvelait le matériel du ministère, comme s'il eût dû l'occuper trente années.

Ces exemples sont-ils perdus pour M. de Polignac? croit-il que la congrégation politique et l'alliance de l'Angleterre puissent remplacer les deux Chambres?

Tout l'accable et retombe sur lui; la presse s'est déjà prononcée dans ce sens, la presse que ce ministère ne veut et ne peut comprendre ni comprimer; dont, par une inconséquence fatale, il reconnaît l'empire, et dont cependant il s'obstine à nier l'influence! Les hostilités acquerront même une nouvelle force de la confirmation que le ministère semble avoir donnée à son système, plutôt qu'il ne l'a modifié par l'éloignement de l'un de ses membres.

A l'égard des Chambres, sa situation reste la même. Il y aurait plutôt une chance pour que la retraite de M. de La Bourdonnaye lui fît perdre quelques voix de l'extrême droite. Et qu'il ne se flatte pas de les regagner dans le centre gauche! car des consciences timorées, qui supposaient complaisamment à M. de Polignac des arrière-pensées de modération, n'ont plus à présent de prétexte pour

y croire, après la nomination de M. Guernon de Ranville, pris en dehors de la Chambre. Encore autant de voix perdues sans retour, je ne dis pas pour la couronne, mais pour le ministère ! Les coups d'état étaient dangereux sans doute ; mais, du moins, c'était un système. Les espérances actuelles sont autant de naïvetés qui excluent toute discussion.

Les événemens vont trop vite, les scrutins sont trop près de nous, pour qu'il soit utile de se jeter dans des développemens de principes. La prérogative royale, les priviléges de la Chambre, les questions de refus de l'impôt et de dissolution sont épuisées par la presse et par les discussions qui ont dû s'agiter en présence du Roi. Aussi n'y rentrerai-je pas !

Il est avéré aujourd'hui que la prérogative royale, dans le choix qu'elle fait des ministres, est toute-puissante, et qu'elle n'a de limite morale que la certitude acquise que les ministres n'auraient pas de majorité dans les Chambres.

Il est notoire que le privilége de la Chambre, en matière d'impôt, est absolu ; et qu'il n'a de bornes que dans la crainte d'une dissolution qui lui enlèverait les suffrages du pays.

Ce remède est extrême, sans doute, mais que ne doit-on pas craindre des esprits, lorsqu'ils sont poussés à bout!

Le trône est donc toujours juge suprême entre la convenance d'un changement de ministres, ou de la dissolution de la Chambre. La liberté royale n'est pas plus gênée dans cet état de choses que l'indépendance parlementaire. Ce n'est pas réduire la royauté à une présidence républicaine, ou la Chambre au silence impérial; c'est reconnaître la juste influence de l'opinion du pays légalement exprimée, et qu'il importe autant à la couronne qu'aux Chambres de satisfaire dans ses vœux légitimes, comme dans ses vrais intérêts.

Hors de là, qu'y aurait-il à faire, sinon des coups d'état funestes? L'occasion des coups d'état était passée dès le 9 août. On attendait, sur la foi des nominations du 8, un *dix août* contre-révolutionnaire. Dès le 11, le ministère était convaincu d'impuissance. C'était alors que M. de La Bourdonnaye devait s'emparer de la présidence; mais sa chute était écrite dans son inaction. En vain ses amis et les partisans des coups d'état représentent-ils sa démission comme une fausse sortie! Illu-

sion habituelle des ministres et des systèmes tombés.

Je sais quelle terreur panique s'est répandue pendant plusieurs jours, à l'occasion d'un plan supposé de *Charte additionnelle*, coup d'état d'un aspect plus séduisant que toute espèce de violence, mais non moins dangereux dans ses effets immédiats ou lointains. Je ne suis pas suspect de préjugés à cet égard; car moi-même j'ai regretté que la couronne n'eût pas pourvu, par une ordonnance de haute prérogative dans l'intervalle des sessions, à l'organisation municipale. Mais cette organisation étant une fois entrée dans le domaine de la loi par proposition émanée de l'initiative royale, il devenait plus difficile de l'en retirer.

Ce qui n'est pas dans la Charte, et dans les lois votées ou proposées, appartient encore au Roi; — par exemple : l'organisation de la régence, etc., etc.; — mais le reste est acquis à la discussion parlementaire, au vote législatif; et il n'y a plus, hors de cette doctrine, que des révolutions.

Aussi M. Beugnot était-il profondément affligé de ces bruits que l'on mêlait à son nom : sa douleur condamnait assez haut la seule

pensée d'un pareil projet. Mais voici quelque chose de plus sérieux, c'est le jugement du 27 de ce mois qui condamne les éditeurs du *Courrier français* et ceux du *Journal du Commerce*, au sujet de l'acte d'association bretonne.

La condamnation de ces journaux est motivée en effet sur celle que le ministère encourrait lui-même, en cas de mesures extralégales; tout y est prévu, et la doctrine des coups d'état y est flétrie d'avance, et réprouvée en termes assez précis, pour démontrer à des ministres attentifs que la magistrature qui prête aujourd'hui son appui à la couronne, contre des suppositions outrageantes pour elle, le tournerait demain contre des agens imprudens qui oseraient justifier de pareilles suppositions. Ce jugement restera donc comme une déclaration solennelle de principes : « Attendu que l'association bretonne, y est-il « exprimé, est fondée sur la supposition que « l'impôt illégal serait établi, soit sans le con- « cours des Chambres, soit par l'une d'elles « inconstitutionnellement convoquée; attendu « qu'une pareille supposition ne pourrait se

« réaliser sans une violation des lois fonda-
« mentales, etc., etc. »

Un seul coup d'autorité, légal dans sa forme et dans son objet, mais funeste aujourd'hui dans son application, un seul est permis à des ministres qui ne craindraient pas de jouer leur pouvoir contre celui même dont il est émané. Je veux parler de la dissolution : me voici ramené à la seule question sérieuse, celle de la majorité.

Le ministère Martignac n'avait pas de majorité à lui dans la Chambre de 1828.

Un ministère de droite exclusif, même avec l'espoir de se concilier une majorité dans la Chambre des Pairs, ce que ne promet pas l'accueil fait en 1828 à la profession de foi de M. de Polignac ; ce ministère, dis-je, est certain de ne trouver, dans la Chambre des Députés, qu'une minorité plus exiguë encore que celle qui soutenait habituellement le ministère Martignac.

Et cette certitude est écrite pour lui dans les démissions d'emplois données par les députés de cette fraction de la Chambre qui portait la majorité tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il

est évident que ces députés se jettent du côté de l'opposition.

Remarquons, en outre, que si la majorité de la Chambre haute s'est reportée à droite quand elle a cru que la gauche de l'autre Chambre allait rompre l'équilibre, sa tactique passée nous autorise à croire qu'à l'avenir elle versera dans un sens opposé, dès que la menace viendra du côté contraire.

La dissolution est une de ces ressources extrêmes que la constitution confie à la royauté pour préserver le pays de convulsions imminentes; mais l'usage doit en être aussi rare que motivé.

Les quatre dissolutions opérées depuis 1814 furent déterminées par de hautes raisons d'état. La dissolution, aujourd'hui, ne paraîtrait guidée que par un intérêt purement ministériel : intérêt qui ne craindrait pas de se satisfaire au risque d'élections subversives, telles que la législation existante et surtout l'irritation publique les promettent infailliblement.

On ne concevrait donc pas que dans l'état d'exaspération où sont les esprits, le ministère actuel osât prendre sur lui la responsabilité

d'une dissolution, selon le système électoral aujourd'hui en vigueur.

Le ministère se plaint d'être calomnié quand on lui attribue de pareils projets; mais où trouve-t-on les motifs de ces suppositions, si ce n'est dans le langage des journaux qu'il est censé dicter, et qu'il paie? Combien sont profondes les alarmes qu'il a semées, puisque la sagesse du Roi, qui veille sur nos destinées, ne rassure que les hommes éclairés et fidèles! Qui donc est coupable d'avoir excité de telles défiances? qui donc plus que le ministère, quand il n'a pas craint de s'identifier avec le Roi, en faisant réimprimer chaque jour que *cette fois les ministres ont été choisis par le Roi, par le Roi seul et selon son cœur?* Comme si ce n'était pas à la fois un outrage pour le passé et un obstacle pour l'avenir! Et comment accorder la retraite de M. de La Bourdonnaye avec ces éloges absolus, avec cette protestation de bonne intelligence, cet espoir dans un ministère compacte, dont la presse ministérielle faisait tant de bruit la veille encore de cette démission?

Qui donc a le droit de compromettre ainsi,

dans des combinaisons passagères, l'opinion et le sentiment du Roi? C'est encore là une faute grave des ministres actuels, car c'est une des plus grandes difficultés apportées à la composition d'un nouveau conseil, seul dénoûment possible au-delà de l'ouverture de la session de 1830.

Toutes ces impossibilités conduisent nécessairement à la seule conclusion possible : un changement de ministère.

A quelle date? — Assez long-temps avant l'ouverture de la Chambre pour laisser, à cet acte de l'autorité royale, tout l'ascendant de l'indépendance, de l'initiative et de la volonté personnelle. Naturellement on pouvait souhaiter que le ministère ne fût réformé que dans les Chambres; je le souhaiterais même encore, si l'agitation croissante de l'opinion et l'inertie forcée du ministère actuel ne provoquaient un remède plus prochain et directement émané du Roi.

Dans quelle forme? — Par une résolution imprévue, qui frapperait tout à coup les esprits; par une ordonnance arrêtée la nuit même dans le cabinet du Roi, envoyée secrètement

au *Moniteur*, et qui tomberait inopinément au milieu des partis et des intrigues.

Sur quels bancs? — Pour cela il faut observer d'abord quels élémens se présentent dans la Chambre des députés pour former une majorité à ce ministère nouveau; car c'est le moyen de découvrir les élémens mêmes de ce ministère:

Sur quelle portion de la Chambre s'appuierait-il plus spécialement? — Cinq combinaisons se présentent hors de la ligne où s'est placé le ministère actuel :

L'extrême droite, le centre droit, le centre pur, le centre gauche et une coalition.

L'extrême droite? — La démission de M. de La Bourdonnaye est la dernière démonstration de l'impuissance d'une combinaison de ce genre. On ne redonne pas la vie aux corps dont on vient d'abattre la tête.

Le centre droit? — Plusieurs ministères ont eu la prétention de se fixer là, aucun n'a pu s'y tenir.

Le centre pur? — On ne trouvera jamais dans cette fraction que des auxiliaires, mais pas une armée; le centre n'a pas de drapeau à lui.

Le centre gauche?—Il ne saurait suffire lui seul à une combinaison ministérielle ; car, s'il s'appuyait trop fortement sur la gauche, il refoulerait par cela même tout le centre droit vers la droite, et il ne saurait sympathiser intimement avec le centre droit sans perdre en même temps son influence sur la gauche.

Une coalition, enfin?— Mais non plus seulement une coalition de partis ; mais bien de talens et de supériorités sociales, voulant arriver au même but, et parfaitement d'accord sur les moyens. C'est une combinaison qui a dû nécessairement s'offrir plus d'une fois depuis trois ans à beaucoup d'esprits frappés de la difficulté de fonder un système et une majorité dans une partie déterminée de la Chambre des députés. De là, l'idée d'une réunion d'hommes qui, possédant chacun une importance relative sur quelques-uns de leurs bancs, composeraient un conseil où les résolutions extrêmes seraient neutralisées les unes par les autres, et dont les membres présenteraient d'ailleurs toutes les garanties désirables, se réuniraient dans des vues et pour des mesures d'intérêt général, en plaçant au premier rang, comme le premier des intérêts pu-

blics, la sûreté du trône et l'indépendance de la prérogative royale. C'est ainsi, on l'espère du moins, que l'on arriverait à cette fusion si désirée qui, en effaçant de nos assemblées législatives la couleur des partis et les nuances d'opinions ne laisserait plus de place, dans ces assemblées, que pour des intérêts positifs et des questions de bien public.

Cette idée, séduisante en théorie, est-elle possible dans son application? — Oui, si elle est bien entendue : c'est là toute la difficulté, et celui qui parviendrait à la résoudre aurait bien mérité du Roi et du pays. M. le duc de Richelieu l'essaya une fois, mais sans précautions, à la fin de 1818. Il y avait alors une question grave à traiter, celle du changement de la loi d'élections; mais à peine l'eut-il jetée sur le tapis, autour duquel il avait assemblé six personnes, en leur offrant six portefeuilles, que le conseil fut levé. Ce ministère dura deux heures.

On a voulu représenter le ministère de MM. Portalis et Martignac comme un ministère de coalition. C'était une erreur; tous ses membres arrivaient du côté droit; seulement ils s'étaient tenus plus ou moins éloignés du

côté contraire dans les dernières années de leur carrière politique. Le ministère de M. de Polignac aussi, quand il s'aperçut qu'on le prenait sérieusement pour ce qu'il est, voulut se donner l'air d'une coalition. M. de Courvoisier, assis entre M. de La Bourdonnaye et M. de Bourmont, ne se disait-il pas encore du centre gauche!

Je ne conçois de possible qu'*une coalition de notabilités*, indépendamment de toute couleur politique; voilà ce qu'exige la situation du pays. A force de faire des ministères de parti, on accoutume les partis à l'idée de faire des ministères. Les influences politiques triomphent et les capacités personnelles sont méconnues. Si la couronne voulait faire sortir les portefeuilles du tourbillon politique où ils tournent et retournent sans cesse, certes elle pourrait user à propos de sa haute prérogative, mais au moins de manière à justifier cette espèce de coup d'état royal; c'est-à-dire en appelant à la direction des affaires des hommes nouveaux dont la capacité reconnue eût imposé silence aux opinions. Si un pareil ministère ne sortait pas directement de la majorité des Chambres, il aurait au moins la

certitude de s'y créer plus tard une majorité par ses œuvres, par son aptitude, par son éloquence.

La couronne avait besoin de déployer sa puissance, quand le pouvoir s'affaiblissait dans les mains de ses ministres; mais de semblables résolutions doivent se justifier par elles-mêmes; il y a des noms qui réduiraient tout le monde au silence.

Les anciens ministres, à qui le talent ne manquait pas, mais qui manquaient de direction et de caractère, les ministres de 1828 ont de l'humeur, dit-on. Et de quoi? Un ministère ne tombe jamais que par ses fautes. Si le ministère de 1828 avait rempli la mission de tout ministère, qui est celle de réunir les trois pouvoirs; s'il avait apporté au Roi une majorité certaine dans les deux Chambres, et aux Chambres la confiance du Roi, qui aurait pu lui ravir le double avantage de cette position? C'est le problème à résoudre pour toute administration; et on a mauvaise grâce à récriminer contre qui que ce soit, quand on n'a pas résolu cette difficulté.

Tel serait l'avantage d'une coalition de ta-

lens, comme il appartient au Roi de la former, que toutes les capacités auraient l'occasion, et éprouveraient le besoin de s'y rattacher dans des situations honorables. Seulement il faut des noms nouveaux au conseil politique; car, pour faire croire qu'on en finit avec les intrigues passées, et qu'un régime administratif sérieux et suivi va commencer pour la France, il ne faut pas que des noms vieillis, qui reparaissent périodiquement dès qu'il s'agit de modification ministérielle, se reproduisent sur la liste des hommes du pouvoir. Assurément il y a dans ces hommes distingués des spécialités utiles en tout temps, mais l'épreuve de leur influence comme ministres a été faite; ce serait mal annoncer un dénoûment que de recommencer avec eux. Il faut rompre avec le passé : c'est le seul moyen qui reste pour sauver l'avenir.

En quinze ans de restauration, nous avons épuisé toutes les combinaisons possibles. Depuis le duc d'Otrante, en 1815, jusqu'à M. de La Bourdonnaye, en 1829, nous avons parcouru le cercle entier des nuances parlementaires. Du régicide à la contre-révolution il y

a loin! c'était sortir de la Charte par les deux bouts.

Le repos ne s'est trouvé sur aucun de ces bancs. Il faut prendre avec discernement, sur tous, les talens qui leur donnent quelque consistance. Il faut défiorer les partis pour orner la couronne de leurs plus beaux fleurons. Aucun d'eux n'a su dominer les autres. Ramenez donc la question politique à une question de capacité; enlevez à toutes les opinions les hommes qui leur donnent de la force, et fortifiez-en le trône. Plus on perpétue les disputes d'opinions, plus elles s'enveniment. Depuis l'accueil fait par la ville de Lyon à M. de Lafayette, voyez le successeur donné par Bordeaux à M. Ravez. Le midi de la France (si le Roi est bien informé) partage les opinions de l'est et du nord. On dirait qu'il n'y a jamais en France de majorité que pour l'opposition. C'est qu'on place toujours un gouvernement dans un parti politique. Où arrive-t-on par de telles voies? à entretenir deux factions, qui, poussées à l'extrême, tour à tour invoquent, l'une, la révolte, et l'autre, l'étranger. Non, le gouvernement ne doit être

d'aucun parti. « *Je suis le Roi des uns aussi bien que des autres*, » disait Henri IV.

Il faut ramener la confiance, il faut vaincre l'incrédulité. Le pouvoir ne doit essayer que le possible. Il sied mal à ceux qui ont conseillé au trône d'avancer plus loin qu'il ne fallait, de lui interdire un retour nécessaire. On se trompe de date quand on voit la force dans l'obstination. Autrefois la puissance d'un seul se fondait sur l'impuissance de tous : aujourd'hui, la puissance de tous compose le pouvoir du chef. Un peuple doit suivre son Roi ; un Roi doit connaître et diriger son siècle.

Sire, le ministère s'est placé malheureusement dans une situation telle, qu'il n'a que des fautes à commettre, des conseils désespérés à donner, ou une mort lente à subir. L'instabilité de ses projets doit lui démontrer à lui-même l'impossibilité de leur exécution et son impuissance pour rien concevoir d'exécutable. S'il assemble la Chambre de 1829, il risque de provoquer une adresse dont l'énergie serait d'autant plus embarrassante que la rédaction en serait plus respectueuse. S'il la dissout, il peut occasioner un vaste désor-

dre par des élections convulsives. S'il se jette dans la carrière des coups d'état, — et j'appelle coups d'état une modification par ordonnance de la loi d'élections, — en a-t-il calculé les conséquences nécessaires? l'impôt refusé; l'armée d'abord fidèle, ensuite douteuse, et peut-être enfin désobéissante; la magistrature déclarée contre la couronne; — et déjà ses jugemens le prouvent; — des excès et des résistances dont le choc produira une désorganisation générale, seulement favorable à des projets d'usurpation et à des ambitions étrangères.

L'opposition prend des mesures. Aux actes d'association vont succéder, dès l'ouverture de la Chambre, la proposition de voter à boules découvertes, et celle de diviser le vote du budget en deux parties; l'une du budget consolidé, l'autre du budget mobile, de manière à pouvoir rejeter la seconde en accordant la première. Elle a un moyen plus décisif encore : c'est celui de ne pas se presser de s'occuper du budget, ou de le discuter éternellement dans les bureaux. Il faudrait, de toute nécessité, sortir de cette situation dangereuse pour le trône et pour le pays;

autrement la Chambre se constituerait d'une manière permanente, comme le fit *le long parlement*.

Au reste, la conviction de l'impuissance et de l'impossibilité du ministère actuel semble déjà gagner ses premiers partisans. Ils ont abandonné, comme impossible, M. de La Bourdonnaye appelé par eux. Aujourd'hui, tout en soutenant encore M. de Polignac, ils regrettent, ils désirent M. de Villèle; et, comme ils savent bien que M. de Villèle n'entrerait pas dans un ministère sous un président, les vœux qu'ils forment pour son retour équivalent à l'exclusion formelle du président actuel du conseil. Les collègues de ce dernier s'en séparent tous les jours un peu plus. Je n'accuse ici personne; je rapporte des faits notoires pour tout le monde.

Le mouvement d'opinion opéré parmi les partisans mêmes du ministère, reporte la pensée vers la supposition assez naturelle qui s'était offerte à tous les esprits dès l'avénement du ministère actuel : c'est que M. de Villèle, en aidant à la formation de ce ministère, avait eu seulement en vue d'user l'un

par l'autre et l'un après l'autre, les deux hommes dont l'influence avait le plus contrarié son administration : M. de La Bourdonnaye dans la Chambre, et M. de Polignac à la cour. Si tel fut son calcul, il a réussi.

Mais une pensée plus élevée, plus large, doit être conçue par la couronne, celle d'user, non pas deux hommes, mais deux choses : l'ambition des partis, et l'influence de la presse. Or, il n'appartient à la royauté d'user les partis que par le pouvoir. Il faut le donner une fois à des hommes choisis indépendamment des opinions, pour les enchaîner toutes par des choix honorables et avoués. Il faut user la presse, — le moyen est hardi, — en ayant l'air de la satisfaire une fois, pour la perdre à jamais dans l'opinion du pays, si elle reste mécontente après s'être engagée à soutenir quelque chose de semblable. A des circonstances extrêmes il faut d'extrêmes ressources. La popularité attend encore une fois le trône, qui a toujours, dans sa prérogative constitutionnelle, le moyen de la conquérir à propos. L'expérience même qu'on vient de tenter pourra être interprétée comme une opération habile qui déblayait les avenues du

trône et de la tribune des embarras dont elles étaient obstruées.

En agissant à temps, c'est-à-dire quelque temps avant la réunion des Chambres (ce que les efforts de la presse semblent commander), ou en présence des Chambres, comme pour s'assurer de leur appui, le pouvoir royal peut sauver sans secousse et légalement, les affaires compromises par une combinaison qui n'avait d'issue que l'illégalité.

Le problème à résoudre, c'est la liberté légale par la royauté constitutionnelle : tâche difficile, mais pour laquelle il y a encore une fois, mais une dernière fois seulement, un ministère et une majorité possibles. C'est au Roi à dégager cette combinaison du milieu des craintes, des ambitions, des terreurs vraies ou fausses qui s'élèvent de toutes parts.

Comme on ne saurait élever d'objection contre l'esprit d'une telle combinaison et contre l'avantage de ses résultats, on se rabattrait sans doute sur la difficulté de l'opérer.

Cette difficulté, Sire, n'est pas réelle, j'ose le dire. Si la bonté du Roi daignait encourager ma respectueuse franchise, j'oserais exposer dans un dernier Mémoire sur quelles

bases, avec quels élémens, et aidé de quels moyens, il serait facile de former une administration monarchique et constitutionnelle qui réaliserait les vues du Roi pour l'affermissement du trône et des libertés publiques. Tout cela pourrait être nettement indiqué et soumis à ce coup d'œil pénétrant du Roi qui juge tout, perfectionne ce qu'on lui propose, et, au milieu des partis et des passions, sait démêler la vérité, comme il sait distinguer le véritable dévouement de celui qui se traduit en phrases ou bien en intérêt personnel.

Le Vicomte de Larochefoucauld.

TROISIÈME RAPPORT.

—

AU ROI.

Sire,

Après avoir déposé au pied du trône mes tristes prévisions sur les conséquences probables du mouvement opéré le 8 août, j'ai dû laisser se développer les événemens pour leur servir de contrôle ou de confirmation. Ils les ont confirmées, Sire, et j'éprouve aujourd'hui le besoin et la confiance de m'adresser à Votre Majesté pour donner suite à ces réflexions,

dont la portée s'arrêtait aux premiers jours de la session.

La même indulgence accueillera de nouvelles observations dictées par le même dévouement.

Les conséquences n'ont pas menti aux principes; ces deux Mémoires restent encore dans toute leur sévérité. Les embarras du ministère sont tels qu'ils avaient été décrits. L'attitude de la magistrature a répondu aux craintes exprimées. Les deux Chambres vont se réunir sous les auspices prévus et indiqués : je n'ai rien à rétracter. Mais à quoi bon revenir sur des faits accomplis? Laissons le passé, cherchons l'avenir dans le présent.

Aujourd'hui le ministère s'arrête devant son impuissance; et chaque jour qui le rapproche de la session enchaîne davantage son action et sa pensée.

Il a tourné quelque temps dans le cercle de deux à trois idées entre lesquelles il hésitait du matin au soir, vivant au jour le jour de projets que la veille ne léguait pas au lendemain.

Enfin, l'inévitable session arrive; il faut prendre un parti. Il paraît qu'on a simplement

adopté celui de ne rien faire, comme le plus sûr moyen de ne donner aucune prise à l'opposition. C'est un triste expédient qui, même sans sauver la responsabilité ministérielle, enchaîne l'initiative royale sans profit et sans dignité.

Quels sont, en effet, depuis le 8 *août*, les actes du ministère, dans l'intérêt de la prérogative royale qu'il est venu défendre? et quels secours la royauté peut-elle attendre d'un ministère qui ne sait se maintenir que par l'inaction? Etait-ce le but et l'espoir du Roi quand il donna sa confiance aux dépositaires actuels de son pouvoir? N'attendait-il rien d'eux?

Puisque rien ne se fait, la question actuelle se réduit donc à une question de personnes. Il ne s'agit pas de gouverner dans tel ou tel sens, puisqu'on ne gouverne pas du tout. Il s'agit de savoir si les sept hommes que voilà resteront au ministère. C'est une bien petite question pour un si grand pays; et pourtant elle est grande par ses conséquences; car, quels que soient leurs talens et leur dévouement, je ne sache pas qu'il existe en France des hommes dont l'importance personnelle vaille que la couronne s'engage pour eux, et

dont l'élévation soit d'un si haut prix que la royauté doive y user ses prérogatives. On concevrait encore moins que ces hommes, faisant profession de tant de dévouement pour le trône, le laissassent se compromettre ainsi pour eux aux dépens du repos public; en pareil cas, le devoir d'un sujet fidèle est tout tracé.

Il convient d'examiner cependant les sophismes que les ministres se font à eux-mêmes, et qu'ils communiquent sans doute à d'autres, pour expliquer leur obstination à soutenir une position insoutenable.

Nous avons gagné du temps, et c'est déjà un succès, diront-ils; nous avons résisté au torrent; nous n'avons rien bouleversé, comme on l'appréhendait. — Toutes les apologies ministérielles peuvent se réduire à ces deux points. Examinons-les.

Qu'on ne se vante pas d'avoir subi l'épreuve de la durée : la durée d'une crise la rend irrémédiable;

Qu'on cesse de se féliciter d'une résistance qui ne prouve que l'imminence des attaques;

Qu'on renonce au triste mérite de n'avoir

pas fait de mal; comme si un gouvernement n'était pas institué pour faire le bien!

La position ne s'est pas aggravée, dit-on; mais elle ne s'est point améliorée, et cette halte, dans une position mauvaise, est un mal de tous les momens, dont les effets sont plus étendus et plus nombreux.

Si l'autorité est restée dans une force d'inertie et dans une attitude défensive qui lui donne une apparence de stabilité, l'opposition a multiplié de jour en jour ses moyens d'attaque et d'influence : elle ne s'est pas condamnée, elle, à ne rien faire; elle a beaucoup agi, et son action s'est fortifiée de l'inaction même du pouvoir.

Si donc les choses paraissent dans la même situation, les esprits n'y sont pas. Sans doute, les questions seront, le 1er mars, ce qu'elles étaient le 9 août; mais le nombre des suffrages favorables n'est plus le même, et ce n'est pas en faveur de l'autorité que le chiffre a changé.

Cette résistance dont le ministère se fait gloire est encore un malheur. Les gouvernemens et les peuples sont-ils en état forcé de lutte pour se faire honneur de leur résistance

ou de leur audace? ont-ils des intérêts contraires? Sont-ils en défiance, en hostilité naturelle? Non, la confiance, la bonne harmonie, l'amour du bien public, un échange heureux de lumières et de bienfaits, de sollicitude et de reconnaissance, tels doivent être leurs liens, telle est leur force, parce que tels sont leurs devoirs.

C'est donc l'avertissement d'un grand danger que cette vanterie d'un ministère qui se glorifie de la résistance, car il révèle par cela même qu'il y a, à tort ou à raison, hostilité entre lui et une grande partie des citoyens; et le bien du pays ne sortira jamais de ces luttes, dont il ne s'agit pas d'examiner la justice, parce que, justes ou injustes, elles sont toujours funestes. L'administration périt à travers les querelles de la politique; il n'y a point de moissons à espérer de champs que la guerre civile ravage.

Et disons-le, cette guerre civile organisée dans les esprits, dans les corps de l'état, dans les Chambres, dans les cabinets, est plus mortelle au pays, parce qu'elle est plus longue, moins décisive que celle de la Loire ou de la Vendée. L'épée tranche les questions; la plume

les éternise. Nos voisins jugent trop bien notre position, et ils y poussent d'autant plus, qu'ils craignent, avant tout, notre force et notre prospérité.

Le ministère se fait encore un argument de son inaction, laquelle ne donne pas de prise à la malveillance des partis : comme si l'inaction de l'autorité n'était pas une faute, un crime en présence de cette action des partis qui reste seule maîtresse des esprits et des affaires! On conçoit la force d'inertie d'un peuple qui supporte le despotisme d'une faction ou d'un homme; on ne saurait comprendre l'inaction d'un gouvernement dans un pays surtout où l'initiative lui est réservée. Le mouvement est la loi du pouvoir aujourd'hui, et le pouvoir manque à sa mission, quand il ne fait rien, quand il laisse tout faire.

Il y a ici un ministère nommé hors de l'influence des Chambres, et qui, arrivé au pouvoir sous des auspices menaçans (on peut s'en convaincre par les journaux), s'est arrêté subitement devant ses propres résolutions; a laissé abattre, du premier coup, un de ses membres, réputé le plus vigoureux; et, après s'être donné le tort de la menace, y a joint

celui d'un temps d'arrêt inexplicable. Accusé de mauvaises intentions, il reste convaincu d'impuissance.

Il y a une presse politique qui s'est livrée à de tels empertemens, qu'elle ne peut plus s'arrêter dans sa violence; c'est un duel à mort.

Il y a une magistrature amoureuse de la popularité, qui regrette l'importance politique des parlemens dont elle est dépossédée par le gouvernement représentatif; qui saisit avec ardeur les occasions de recommencer les luttes contre le clergé, et qui se montre plus ou moins contraire aux ministres, selon qu'elle les voit plus ou moins agréables à l'opinion.

Il y a une Chambre des pairs dont l'esprit aristocratique, loin d'être fortifié, est au contraire affaibli par de fréquentes promotions, et surtout par des choix originaires peu monarchiques; parce que, plus on lui fait perdre l'importance du petit nombre (qui, en fait d'aristocratie, est la première), plus elle éprouve le besoin de chercher une compensation dans la popularité.

Il y a une Chambre des députés, qui, partagée presque également, n'offre de certitude

que celle de l'impossibilité d'un ministère de pure droite, comme d'un ministère de gauche.

Enfin, il y a une organisation électorale qui ne permet pas d'espérer, d'un appel aux collèges, des Chambres plus favorables au système présumé du ministère; je dis présumé, car il n'est encore indiqué que par des choix de fonctionnaires et par des articles de journaux. Les actes manquent, mais les noms parlent et les journaux menacent. Ceux qui sont l'organe des ministres ne parlent pas le même langage et révèlent encore par là leur faiblesse et leur division.

Au milieu de ces difficultés, de ces impossibilités, pour mieux dire, que faire?

Voici toutes les hypothèses :

Ou le ministère se retire immédiatement, pour épargner à la couronne une lutte avec les Chambres;

Ou le ministère attend l'épreuve de l'adresse, et se retire dans le cas où elle lui est contraire;

Ou le ministère brave une adresse forte, mais respectueuse, et veut subir l'épreuve du budget;

Ou le ministère appelle, aux élections générales, de l'opposition qu'il rencontre dans la Chambre.

Je manquerais de respect au Roi, si je plaçais au nombre de ces hypothèses celle de mesures extra-constitutionnelles adoptées par le ministère, pour échapper aux conséquences constitutionnelles qui vont le frapper, bien qu'il n'ait pas d'autres ressources; mais, indépendamment du danger qui en résulterait pour le trône et pour le pays, comme il faut à toute résolution ministérielle l'adhésion du Roi, il n'y a rien de semblable à craindre.

Je laisse également de côté la supposition que le ministère trouvera dans la Chambre une majorité favorable; il ne l'espère plus lui-même, ou plutôt, peut-être il espère bien ne pas l'avoir! Cette hypothèse serait donc aussi absurde que l'autre serait coupable.

La retraite du ministère, l'adresse, le budget, la dissolution, voilà les quatre points à discuter.

Tout fait au ministère un devoir de se retirer avant l'ouverture de la session, afin de dégager la prérogative royale des atteintes auxquelles l'imprudence d'une combinaison irré-

fléchie l'avait seule exposée. Toutefois une objection se présente : la crainte de sembler obéir à la presse, dont l'audace et l'influence seraient accrues par ce triomphe. Il pourrait sembler ainsi plus convenable d'attendre l'expression constitutionnelle des vœux de la Chambre ; mais alors fallait-il adopter à l'égard de celle-ci le système de conduite suivi par les défenseurs du ministère? L'intérêt personnel, qui persuadait si facilement aux ministres la résolution de mépriser la presse, aurait dû leur conseiller en même temps celle de respecter les Chambres : l'ont-ils fait?

Le vote de l'adresse répondra, dira-t-on ; mais s'il y a une apparence d'avantage à faire cette épreuve, pour avoir l'air de n'admettre qu'une influence légale, il y a de graves inconvéniens. Le plus grand est celui de rendre le choix du nouveau ministère moins libre, moins spontané, et de subordonner nécessairement le choix des personnes à l'influence parlementaire, ce qui excède la portée des principes constitutionnels. L'esprit des Chambres doit déterminer l'esprit de l'administration. Le choix des personnes appartient au Roi seul. Sur une même ligne de principes,

il y a tant de nuances entre les hommes ! La majorité dicte le système ; la couronne choisit les ministres.

Si le ministère conseille au Roi (ce qui a si mal réussi au ministère Richelieu en 1821) de ne pas tenir compte des vœux respectueusement exprimés dans l'adresse, et de passer outre aux discussions, alors l'irritation, que l'on a tant essayé de faire passer du dehors dans l'intérieur de la Chambre, ne peut manquer de s'y introduire.

La dissolution ! — M. de La Bourdonnaye est tombé parce qu'il la voulait ; et on ne l'a pas osée quand les choses étaient moins extrêmes, les esprits moins aigris, la situation moins compliquée, les dispositions de la Chambre plus incertaines ; mais quand la Chambre aura répondu au pays, croit-on soulever le pays contre la Chambre ? Il y a dans cet enchaînement d'absurdes inconséquences, une imprévoyance, un vice de jugement, une légèreté qu'il est difficile de définir et de qualifier.

Une seule objection, je l'ai déjà dit, s'élève contre la retraite immédiate du ministère : la crainte de voir la puissance royale céder en

quelque sorte aux clameurs de la presse. Cependant la presse est restée assez impuissante depuis long-temps pour que cette crainte soit au moins tardive ; et, d'un autre côté, la session est assez proche, l'esprit de la Chambre doit être assez connu par suite des réunions préparatoires des députés, les voix sont assez bien comptées pour que l'on ne puisse rapporter qu'à l'influence législative le changement opéré. Au reste, il est curieux d'entendre exprimer la crainte de voir l'autorité royale en danger de céder par ceux qui l'ont compromise au point de ne pas lui laisser d'autre issue. Mais, en définitive, où voit-on que le Roi cède sur rien ? Le Roi en agissant de lui-même, dans toute sa liberté, avait cru nommer un ministère assuré de la majorité dans les Chambres ; c'est le ministère seul qui reculera devant une majorité contraire, et le Roi n'obéit qu'aux lois et aux besoins de la royauté, comme aux formes de notre gouvernement, en appelant auprès du trône un ministère qui marche, qui agisse, qui répare, qui fonde ; un ministère que l'impuissance ne condamne pas à l'immobilité.

On a commencé par exagérer aux autres et

par s'exagérer à soi-même le danger de la situation, avant le mois d'août, pour se donner plus d'importance en se présentant comme moyen de salut, et plus de mérite en cas de succès. On a crié à la révolution. — Non, je ne crois pas à la révolution; trop d'intérêts lui sont contraires; mais je crois à la nécessité de prendre promptement des moyens efficaces pour s'opposer à une révolution d'un genre nouveau qui nous menace. Les hommes du pouvoir, qui devraient toujours témoigner de la sécurité pour en inspirer, ont sonné l'alarme. Par une triste inversion de rôles, les organes de l'autorité semaient la peur, et ceux des partis prêchaient la confiance. C'est dans les journaux ministériels qu'on a évoqué les Stuarts et 1793! Que Manuel ait parlé un jour de répugnance, cela lui allait bien; mais que les amis du gouvernement proclament tout haut, avec un air de triomphe, que le Roi a beaucoup d'ennemis, c'est ce que des esprits justes ne sauraient concevoir. Etrange vanité! imprudente supposition! Les moyens de trouver des ennemis, c'est d'en chercher.

Où menait cette tactique? A autoriser des menaces par des craintes, des violences par

des terreurs ! Même pour un système de violence, il fallait d'autres hommes, d'autres moyens.

Et quelles seraient les conséquences d'une lutte à force ouverte? Qui ose en répondre? qui ose en douter? On conçoit la guerre entre les partis, parce qu'il y a entre eux un gouvernement pour les départager; mais entre le gouvernement lui-même et le peuple il n'y a de départagement possible que par un nouveau pouvoir; et ce pouvoir ne vient pas se déclarer pour celui qu'il remplace, mais pour le peuple qui l'appelle. Dans des luttes semblables la victoire reste toujours au sol. Le trône, ébranlé par ces secousses, par ces violences, se déracine; et comme tous les appuis légaux lui manquent désormais, comme il n'est appuyé que sur la force des armes, il tombe dans une des secousses extrêmes que son artillerie imprime autour de lui.

Et qu'on ne croie pas que par des violences on en provoque d'autres qui serviraient d'excuses même tardives. L'opposition, en devenant majorité, contracte des habitudes légales et une force de patience qui ne permettent plus de prétextes à des excès ni de

justification à des mesures extra-légales. Le système des associations, renouvelé en quelque sorte de l'ancien régime, et qui a son principe dans la Charte elle-même, témoigne assez qu'une tactique plus adroite, plus ferme, et par cela même plus dangereuse, est adoptée par le parti *libéral*. D'autres moyens aussi réguliers, le vote de l'adresse, le scrutin à découvert sont placés en seconde ligne. Au terme des expédiens se trouve, comme dernière ressource, le refus du budget. C'est une chose inouïe, dit-on, inconvenante, impossible, etc., etc. Inouïe, sans doute, dans les temps où l'on ne discutait pas; inconvenante, peut-être, si ce n'est que pour répondre à des démarches convenables; impossible, non, car il est prouvé aujourd'hui que cela sera; les deux cent quatre-vingt-dix voix de l'opposition sont comptées : sur quoi donc compte le ministère?

Sur l'extrême droite? — Mais M. de Villèle est le but caché, l'espoir secret d'un grand nombre des hommes qui paraissent soutenir aujourd'hui M. de Polignac, et qui l'abandonneront comme ils ont abandonné M. de La Bourdonnaye.

Sur le centre? — Mais des démissions ostensibles, des protestations, des correspondances et des conversations presque publiques, indiquent dans cette portion de la Chambre des dissentimens, des oppositions dont on ne saurait douter sans se mentir à soi-même.

Je laisse de côté le centre pur et le centre gauche, sur lesquels le ministère annonce assez qu'il ne se flatte pas d'exercer d'influence, à en juger par les outrages qu'il adresse quotidiennement à ce qu'il appelle le tiers-parti. Ce parti avait pour objet de fonder la Restauration entre la révolution et la contre-révolution qui lui sont également antipathiques.

L'espoir négatif du ministère repose sur cette idée, que la droite et la gauche pures se rendent mutuellement justice, reconnaissant qu'il n'y a pas de majorité, ni de système, ni de ministère possibles pour l'une ou pour l'autre exclusivement, et que cette démonstration forcera, ou le centre de se réunir à la droite pour soutenir le ministère actuel, ou le Roi de permettre au ministère actuel la dissolution de la Chambre, dans laquelle aucun ministère compacte ne semblerait possible.

Autant de suppositions, autant d'erreurs : et je le répète, tous ces faux raisonnemens sont les fruits naturels d'une fausse position. Qu'en est-il résulté ? Ou, pour la couronne, la triste nécessité de soutenir comme une gageure une combinaison reconnue impossible ; ou, pour les Chambres, le funeste avantage d'exercer des droits, d'exiger des garanties qu'il était beaucoup plus sage de laisser dans les futurs contingens ; car il y a des questions sur lesquelles les rois et les peuples ne s'entendent jamais mieux que dans le silence. Celle du vote des subsides est de ce nombre. C'est donc une grande responsabilité pour un ministère que de l'avoir soulevée légèrement.

Je le sais, la confiance politique d'un Roi repose avec plus de sécurité sur un homme que sa confiance personnelle a dès long-temps distingué de la foule des courtisans. L'affection particulière est une garantie de plus entre le Roi et son ministre, et les affaires de l'état peuvent gagner beaucoup à cette intimité : mais il y a des formes de gouvernement dans lesquelles il faut que le ministre trouve sa place sans effort. Il y a des corps délibérans dont il doit apporter au trône la

confiance, en échange de celle que le trône lui accorde. Le ministère doit être un lien, jamais un obstacle, ou il manque au Roi comme au pays; et pas un ministre n'accepterait le rôle dangereux de créer une collision entre la couronne et les Chambres, car il est là pour l'éviter. M. Decazes s'est retiré en 1820, M. de Villèle, en 1828; ils ont enseigné ce devoir à leurs successeurs. La haute raison du Roi l'élève au-dessus de son cœur, comme le dévouement du ministre domine toute idée d'amour-propre et d'ambition. *Il y a des nécessités invincibles.* Le 2 mars en révèlera une de ce genre. Il eût été sage de la prévenir, puisqu'il sera toujours inévitable de la reconnaître.

Sire, il y a dans cette Chambre, si mal jugée, une majorité pour un système, un système pour un ministère, un ministère rassurant pour le trône et pour le pays. Sa tâche même sera plus facile, après cette épreuve qui a tout alarmé. On saisira avec avidité le premier amendement, le plus faible espoir, les plus simples garanties; tandis, au contraire, que l'exigence augmenterait de jour en jour devant une résistance impossible. Elle

est déjà plus grande qu'elle n'eût été il y a deux mois. Les heures sont comptées, et le ministère est bien coupable d'en perdre encore à faire bonne contenance contre une ruine certaine; c'est à la prérogative royale qu'il fait payer sa chute; car chaque jour d'obstination de plus de sa part fera naître une prétention nouvelle du parti contraire. Le Roi ne peut trop tôt y aviser à défaut de ses ministres, qui ont trop aveuglément placé son intérêt dans le leur, et sa dignité dans leur pouvoir.

Où est cette majorité possible? Où est ce système? Quels en seraient les ministres? Trois questions sur lesquelles il ne sied de répondre que sur une demande expresse : car si le dévouement ordonne de signaler au Roi les dangers qu'on prévoit, le respect défend d'offrir des conseils qu'il ne demande pas.

Le vicomte DE LAROCHEFOUCAULD (1).

---

(1) Les événemens qui se sont développés en France depuis 1830, et la situation actuelle de l'Angleterre, le danger si prouvé de son alliance, donneront peut-être quelque prix à ces rapports, surtout si l'on fait la part des difficultés de la position dans laquelle je me trouvais et de ses nécessités;

comme aussi de l'époque à laquelle ces Mémoires furent remis au roi Charles X.

L'honneur le plus pur, le désintéressement le plus exalté, le dévouement le plus sincère, ne sont pas tout : il faut encore une capacité d'affaires et une connaissance des hommes que l'expérience seule procure, mais que la volonté, même la plus forte, ne peut donner. M. de Polignac eut toutes les qualités du sujet le plus dévoué ; mais il n'avait pas un caractère à la hauteur de la position où on l'avait élevé. S'il n'eût fallu que souffrir et marcher à la mort, nul ne l'eût égalé sans doute ; mais il fallait plus, et il resta au-dessous des circonstances qu'il croyait surmonter : la chute du trône en fut la conséquence. Combien cependant n'a-t-il pas grandi sous les verroux ! et qui oserait se flatter de résister avec une fermeté plus inébranlable aux épreuves les plus dures et à une prison de six années ! Si M. de Polignac n'est pas précisément un type comme homme politique, il restera du moins un modèle accompli de toutes les vertus du chrétien et de l'homme privé. On peut le plaindre, mais personne n'oserait aujourd'hui lui adresser des reproches ; aussi une des plus grandes marques de dévouement que j'aie pu donner au Roi et à mon pays, c'est de m'être élevé aussi fortement alors contre un des hommes les plus dignes de l'estime et de l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Mais qui se permettrait de juger la Providence et de pénétrer ses pensées ? L'homme ne voit que le présent, et l'avenir n'appartient qu'à celui seul qui l'a créé et qui en ordonne. La Restauration, assise sur des bases fragiles et mensongères, devait crouler tôt ou tard ; quelques années de plus d'existence eussent peut-être laissé le mal sans remède. Aujourd'hui une expérience cruelle, sans doute, mais *forcée*, en éclairant les esprits, dessèche peu à peu tous les germes de division : la raison se fait jour à travers le chaos des illusions ; les intérêts se rapprochent, les vanités trompées se guérissent ; des plaies qui paraissaient incurables se sont cicatrisées ; les partis les

plus extrêmes se sont rapprochés; un besoin d'ordre et de repos se fait sentir partout; chacun s'est éclairé, l'expérience a été pour tous, à tous elle a servi, et l'exagération des partis, en signalant même leur danger, nous arrache à l'abîme où ils pouvaient nous précipiter. La réforme électorale, qui peut seule nous sauver, en amenant une représentation vraiment nationale, est maintenant dans toutes les bouches, et chacun repousse une centralisation qui écrase les provinces.

AU ROI.

4 janvier.

La position dans laquelle j'entrevois le Roi et la France est pour moi la cause d'une profonde douleur ! Je ne puis supporter l'idée d'un changement de dynastie, et je ne puis me dissimuler en même temps que tout semble marcher dans ce sens ; tous les moyens de conciliation et de gouvernement manqueront à la fin entre les mains légitimes. L'esprit persévérant de la révolution a acculé la royauté dans une situation telle, qu'il semble ne plus attendre

désormais que le moment de tomber sur la proie qu'il a harassée de toutes les manières; et certes ce ne sont pas les hommes qui, maintenant, entourent le trône qui sauront le soutenir au jour du danger. Toutes les factions se dessinent et se tiennent prêtes. Il n'est plus douteux que M. de Talleyrand ne se soit jeté dans le parti orléaniste.

Une femme qui ne ferme à personne son salon éclairé de deux bougies, mais qui dit souvent, même à ses amis, des vérités sévères; cette femme, dis-je, a sinon déjoué, du moins éclairé le coupable projet du journal orléaniste (1), en osant le démasquer hautement, et le combattre avec énergie; si bien même que M. Thiers, qui est à la tête de ce projet, lui a fait demander un rendez-vous.

J'étais avant-hier chez M. Royer-Collard. Le danger que court la monarchie excite son anxiété au dernier point : rien ne lui ferait trahir la cause légitime. Quelles phases nous faudra-t-il traverser encore pour voir les événemens s'accomplir et les décrets de la Pro-

(1) Le *National*.

vidence se manifester? Car, quoi qu'on fasse, les intérêts et les sentimens de la France, les besoins de l'Europe et de la civilisation sont trop attachés au principe de la légitimité, pour qu'on puisse croire qu'il périra complétement. Est-ce donc qu'il nous faut encore essuyer une tempête pour voir se dissiper tous les nuages que les passions révolutionnaires ont amoncelés sur notre belle patrie? Qui en profitera, grand Dieu! les intrigans, les ambitieux, les étrangers; et, à ce propos, quand il a été question de faire revenir lord S..... en France, j'en ai dit au Roi tout le danger; je l'ai trop bien connu à une époque où je devais tout connaître. Il fait son métier d'Anglais, sans doute, en cherchant à nous nuire de toutes les façons; mais est-ce donc pour nous une raison d'accepter et de ménager une pareille mission? Il fait ici un mal horrible à la politique. Son salon, son cabinet, ses propos sont tous dans un sens favorable aux factions. Louis XVIII le regardait comme le diplomate le plus habile et le plus dangereux.

Je crois toujours qu'il a été d'une bonne politique de diriger le choix du prince de Saxe-

Autant de suppositions, autant d'erreurs : et je le répète, tous ces faux raisonnemens sont les fruits naturels d'une fausse position. Qu'en est-il résulté ? Ou, pour la couronne, la triste nécessité de soutenir comme une gageure une combinaison reconnue impossible ; ou, pour les Chambres, le funeste avantage d'exercer des droits, d'exiger des garanties qu'il était beaucoup plus sage de laisser dans les futurs contingens ; car il y a des questions sur lesquelles les rois et les peuples ne s'entendent jamais mieux que dans le silence. Celle du vote des subsides est de ce nombre. C'est donc une grande responsabilité pour un ministère que de l'avoir soulevée légèrement.

Je le sais, la confiance politique d'un Roi repose avec plus de sécurité sur un homme que sa confiance personnelle a dès long-temps distingué de la foule des courtisans. L'affection particulière est une garantie de plus entre le Roi et son ministre, et les affaires de l'état peuvent gagner beaucoup à cette intimité : mais il y a des formes de gouvernement dans lesquelles il faut que le ministre trouve sa place sans effort. Il y a des corps délibérans dont il doit apporter au trône la

confiance, en échange de celle que le trône lui accorde. Le ministère doit être un lien, jamais un obstacle, ou il manque au Roi comme au pays; et pas un ministre n'accepterait le rôle dangereux de créer une collision entre la couronne et les Chambres, car il est là pour l'éviter. M. Decazes s'est retiré en 1820, M. de Villèle, en 1828; ils ont enseigné ce devoir à leurs successeurs. La haute raison du Roi l'élève au-dessus de son cœur, comme le dévouement du ministre domine toute idée d'amour-propre et d'ambition. *Il y a des nécessités invincibles.* Le 2 mars en révèlera une de ce genre. Il eût été sage de la prévenir, puisqu'il sera toujours inévitable de la reconnaître.

Sire, il y a dans cette Chambre, si mal jugée, une majorité pour un système, un système pour un ministère, un ministère rassurant pour le trône et pour le pays. Sa tâche même sera plus facile, après cette épreuve qui a tout alarmé. On saisira avec avidité le premier amendement, le plus faible espoir, les plus simples garanties; tandis, au contraire, que l'exigence augmenterait de jour en jour devant une résistance impossible. Elle

est déjà plus grande qu'elle n'eût été il y a deux mois. Les heures sont comptées, et le ministère est bien coupable d'en perdre encore à faire bonne contenance contre une ruine certaine; c'est à la prérogative royale qu'il fait payer sa chute; car chaque jour d'obstination de plus de sa part fera naître une prétention nouvelle du parti contraire. Le Roi ne peut trop tôt y aviser à défaut de ses ministres, qui ont trop aveuglément placé son intérêt dans le leur, et sa dignité dans leur pouvoir.

Où est cette majorité possible? Où est ce système? Quels en seraient les ministres? Trois questions sur lesquelles il ne sied de répondre que sur une demande expresse : car si le dévouement ordonne de signaler au Roi les dangers qu'on prévoit, le respect défend d'offrir des conseils qu'il ne demande pas.

Le vicomte DE LAROCHEFOUCAULD (1).

---

(1) Les événemens qui se sont développés en France depuis 1830, et la situation actuelle de l'Angleterre, le danger si prouvé de son alliance, donneront peut-être quelque prix à ces rapports, surtout si l'on fait la part des difficultés de la position dans laquelle je me trouvais et de ses nécessités;

comme aussi de l'époque à laquelle ces Mémoires furent remis au roi Charles X.

L'honneur le plus pur, le désintéressement le plus exalté, le dévouement le plus sincère, ne sont pas tout : il faut encore une capacité d'affaires et une connaissance des hommes que l'expérience seule procure, mais que la volonté, même la plus forte, ne peut donner. M. de Polignac eut toutes les qualités du sujet le plus dévoué; mais il n'avait pas un caractère à la hauteur de la position où on l'avait élevé. S'il n'eût fallu que souffrir et marcher à la mort, nul ne l'eût égalé sans doute ; mais il fallait plus, et il resta au-dessous des circonstances qu'il croyait surmonter : la chute du trône en fut la conséquence. Combien cependant n'a-t-il pas grandi sous les verroux ! et qui oserait se flatter de résister avec une fermeté plus inébranlable aux épreuves les plus dures et à une prison de six années ! Si M. de Polignac n'est pas précisément un type comme homme politique, il restera du moins un modèle accompli de toutes les vertus du chrétien et de l'homme privé. On peut le plaindre, mais personne n'oserait aujourd'hui lui adresser des reproches; aussi une des plus grandes marques de dévouement que j'aie pu donner au Roi et à mon pays, c'est de m'être élevé aussi fortement alors contre un des hommes les plus dignes de l'estime et de l'affection de tous ceux qui le connaissent.

Mais qui se permettrait de juger la Providence et de pénétrer ses pensées ? L'homme ne voit que le présent, et l'avenir n'appartient qu'à celui seul qui l'a créé et qui en ordonne. La Restauration, assise sur des bases fragiles et mensongères, devait crouler tôt ou tard; quelques années de plus d'existence eussent peut-être laissé le mal sans remède. Aujourd'hui une expérience cruelle, sans doute, mais *forcée*, en éclairant les esprits, dessèche peu à peu tous les germes de division : la raison se fait jour à travers le chaos des illusions ; les intérêts se rapprochent, les vanités trompées se guérissent ; des plaies qui paraissaient incurables se sont cicatrisées; les partis les

plus extrêmes se sont rapprochés ; un besoin d'ordre et de repos se fait sentir partout ; chacun s'est éclairé, l'expérience a été pour tous, à tous elle a servi, et l'exagération des partis, en signalant même leur danger, nous arrache à l'abîme où ils pouvaient nous précipiter. La réforme électorale, qui peut seule nous sauver, en amenant une représentation vraiment nationale, est maintenant dans toutes les bouches, et chacun repousse une centralisation qui écrase les provinces.

AU ROI.

4 janvier.

La position dans laquelle j'entrevois le Roi et la France est pour moi la cause d'une profonde douleur ! Je ne puis supporter l'idée d'un changement de dynastie, et je ne puis me dissimuler en même temps que tout semble marcher dans ce sens ; tous les moyens de conciliation et de gouvernement manqueront à la fin entre les mains légitimes. L'esprit persévérant de la révolution a acculé la royauté dans une situation telle, qu'il semble ne plus attendre

désormais que le moment de tomber sur la proie qu'il a harassée de toutes les manières; et certes ce ne sont pas les hommes qui, maintenant, entourent le trône qui sauront le soutenir au jour du danger. Toutes les factions se dessinent et se tiennent prêtes. Il n'est plus douteux que M. de Talleyrand ne se soit jeté dans le parti orléaniste.

Une femme qui ne ferme à personne son salon éclairé de deux bougies, mais qui dit souvent, même à ses amis, des vérités sévères; cette femme, dis-je, a sinon déjoué, du moins éclairé le coupable projet du journal orléaniste (1), en osant le démasquer hautement, et le combattre avec énergie; si bien même que M. Thiers, qui est à la tête de ce projet, lui a fait demander un rendez-vous.

J'étais avant-hier chez M. Royer-Collard. Le danger que court la monarchie excite son anxiété au dernier point : rien ne lui ferait trahir la cause légitime. Quelles phases nous faudra-t-il traverser encore pour voir les événemens s'accomplir et les décrets de la Pro-

(1) Le *National*.

vidence se manifester? Car, quoi qu'on fasse, les intérêts et les sentimens de la France, les besoins de l'Europe et de la civilisation sont trop attachés au principe de la légitimité, pour qu'on puisse croire qu'il périra complétement. Est-ce donc qu'il nous faut encore essuyer une tempête pour voir se dissiper tous les nuages que les passions révolutionnaires ont amoncelés sur notre belle patrie? Qui en profitera, grand Dieu! les intrigans, les ambitieux, les étrangers; et, à ce propos, quand il a été question de faire revenir lord S..... en France, j'en ai dit au Roi tout le danger; je l'ai trop bien connu à une époque où je devais tout connaître. Il fait son métier d'Anglais, sans doute, en cherchant à nous nuire de toutes les façons; mais est-ce donc pour nous une raison d'accepter et de ménager une pareille mission? Il fait ici un mal horrible à la politique. Son salon, son cabinet, ses propos sont tous dans un sens favorable aux factions. Louis XVIII le regardait comme le diplomate le plus habile et le plus dangereux.

Je crois toujours qu'il a été d'une bonne politique de diriger le choix du prince de Saxe-

Cobourg pour la souveraineté de la Grèce ; mais, en ajoutant encore qu'il est important que ce prince trouve le moyen de sortir tout-à-fait de l'indépendance de l'Angleterre en renonçant à la pension qu'il en reçoit, comme époux de feue la princesse Charlotte, et aussi en le poussant à accepter la main d'une des filles de M. le duc d'Orléans. Il n'en serait ni plus ni moins quant aux événemens ultérieurs ; et, dans tous les cas, on garderait de ce côté quelque influence française. Il serait donc bon, dans cette circonstance, de se servir de la popularité de ce nom !

Que Dieu nous protège ! plus que jamais, il faut s'abandonner avec confiance à sa divine providence. Les hommes n'y peuvent plus rien, heureusement peut-être.

AU ROI.

21 janvier.

Quand on aura réussi à mettre tout un peuple d'un côté, le Roi et quelques régimens de l'autre, ce jour-là, Sire, ce sera fait de la légitimité. C'est avec douleur que je vois combien le sentiment qu'on portait généralement à ce principe sacré s'est refroidi. Ce qui soutient encore, ce sont les intérêts dont on aperçoit la décadence, si la dynastie n'était plus là, et parce que chacun sent bien que ceux-là sont attachés à celle-ci. C'est la dernière planche de salut sur laquelle on peut s'ap-

puyer pour venir au secours du bâtiment en détresse. On aime encore le Roi, on le plaint surtout; mais les opinions qu'on lui suppose, et à son ministère surtout, ne laissent pas de sécurité. C'est un grand malheur ! mais où dirait-on des vérités de cette nature, si ce n'est sur la tombe de Louis XVI.

L'approche des Chambres m'afflige et m'effraie, parce qu'elles vont arriver avec toutes les impressions irritées que les factions ont répandues dans les provinces. Sire, attendrez-vous que les Chambres obligent Votre Majesté, ou à renvoyer ses ministres, ou à les casser elles-mêmes? cruelle alternative ! cruelle extrémité !

LETTRE A M. LE DUC DE MORTEMART,

Ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

1er février.

Si j'ai tardé à vous répondre, cher duc, c'est que je voulais avoir quelque chose de positif à vous mander. J'ai été heureux de recevoir de vos nouvelles et des paroles d'affection d'un ami pour lequel je me sens, depuis longues années, un attachement aussi profond que sincère.

Vous avez raison : une conversation d'une heure vaut mieux que les plus longues lettres, et j'espère être un des premiers instruits de

votre prochaine arrivée. Je ne m'étendrai donc pas aujourd'hui sur les nouvelles; je dirai seulement que la confiance ministérielle égale toujours l'inhabileté, et que l'aveuglement est poussé aussi loin qu'il puisse aller. Les députés qui arrivent sont mieux disposés qu'on ne pouvait l'espérer; mais c'est pour le Roi, et non pour les ministres. Il y a, à cet égard, une volonté forte et positive; aussi se forme-t-il une majorité non douteuse; mais chacun aussi semble, jusqu'à présent du moins, reconnaître la nécessité d'être sage pour rassurer le trône, en même temps qu'on voudrait garantir les institutions.

On sent encore que la légitimité est une nécessité, une garantie, un obstacle à des révolutions que chacun redoute, parce que tout le monde aurait à y perdre. L'extrême gauche elle-même assure qu'elle se prépare à la sagesse; mais c'est à quoi l'on ne peut se fier. L'esprit révolutionnaire est là tout entier; toutes les nuances des factions s'y donnent la main pour renverser ce qui est, quitte ensuite à s'arranger ou à se battre pour voir ce qui peut être. Ce serait donc une idée funeste que de transiger avec ce côté. Il peut être utile, au

contraire, de se servir d'une opposition factieuse qui effraie ceux qui sont sages pour inspirer quelque fermeté à ceux qui en manquent.

Le Roi a souvent déclaré qu'il ne souffrirait pas qu'on sortît de la légalité ni que l'on fît des coups d'état; et, quels qu'aient été les efforts auprès de Sa Majesté pour obtenir le renvoi de quelques ministres qui s'opposent à ces mesures et leur remplacement par quelques gens qui y pousseraient, tout, jusqu'à présent, a été inutile. L'opposition de Sa Majesté à toute mesure violente, est et doit être un motif éternel de reconnaissance.

Il est donc probable que le ministère, tel qu'il est, ira jusqu'aux Chambres ou bien près. Là, je ne comprends plus sa position, impossible vis-à-vis de lui-même, comme vis-à-vis des Chambres, des tribunaux et du pays. Si l'on osait persévérer, le danger serait réel, surtout par ses conséquences. Le Roi semble décidé à soutenir son ministère, ou, pour mieux dire, Pol..... qui a plutôt son affection comme homme, que sa confiance comme ministre. Quatre ministres désespèrent de leur position; mais il paraît qu'ils sont convenus de ne point se séparer avant le combat.

Tout est à faire maintenant ; car tout est ébranlé, la légitimité comme la religion. Je parle souvent de vous avec un homme, M. Royer-Collard, qui vous estime et vous aime, et qui, comme moi, désire votre retour.

Tous les esprits sages repoussent l'alliance de l'Angleterre, notre mortelle ennemie ; ils désirent l'alliance avec la Russie. Vous aurez rendu d'immenses services par votre séjour ; on le sentira par la suite.

Il est temps que les vrais amis de l'ordre s'entendent fortement, animés d'un seul et même esprit. A ce titre, arrivez, très cher, et tout à vous du fond de mon cœur.

AU ROI.

6 février.

On a tellement fait de contes ces jours-ci sur le bal qui, décidément, va être donné à l'Opéra, que je dois en dire un mot au Roi, malgré toutes ses préoccupations d'autre nature.

Le fait est que la rigueur du froid est si grande que tous les réservoirs sont gelés et qu'il faut prendre, de longue main, les plus fortes précautions contre le feu.

On a dit et répété que je m'opposais à ce bal masqué, et que l'on me ferait forcer la main. Entendons-nous : *masqué*, oui; *bal*,

Cobourg pour la souveraineté de la Grèce ; mais, en ajoutant encore qu'il est important que ce prince trouve le moyen de sortir tout-à-fait de l'indépendance de l'Angleterre en renonçant à la pension qu'il en reçoit, comme époux de feue la princesse Charlotte, et aussi en le poussant à accepter la main d'une des filles de M. le duc d'Orléans. Il n'en serait ni plus ni moins quant aux événemens ultérieurs, et, dans tous les cas, on garderait de ce côté quelque influence française. Il serait donc bon, dans cette circonstance, de se servir de la popularité de ce nom !

Que Dieu nous protège ! plus que jamais, il faut s'abandonner avec confiance à sa divine providence. Les hommes n'y peuvent plus rien, heureusement peut-être.

AU ROI.

21 janvier.

Quand on aura réussi à mettre tout un peuple d'un côté, le Roi et quelques régimens de l'autre, ce jour-là, Sire, ce sera fait de la légitimité. C'est avec douleur que je vois combien le sentiment qu'on portait généralement à ce principe sacré s'est refroidi. Ce qui soutient encore, ce sont les intérêts dont on aperçoit la décadence, si la dynastie n'était plus là, et parce que chacun sent bien que ceux-là sont attachés à celle-ci. C'est la dernière planche de salut sur laquelle on peut s'ap-

puyer pour venir au secours du bâtiment en détresse. On aime encore le Roi, on le plaint surtout; mais les opinions qu'on lui suppose, et à son ministère surtout, ne laissent pas de sécurité. C'est un grand malheur ! mais où dirait-on des vérités de cette nature, si ce n'est sur la tombe de Louis XVI.

L'approche des Chambres m'afflige et m'effraie, parce qu'elles vont arriver avec toutes les impressions irritées que les factions ont répandues dans les provinces. Sire, attendrez-vous que les Chambres obligent Votre Majesté, ou à renvoyer ses ministres, ou à les casser elles-mêmes? cruelle alternative ! cruelle extrémité !

LETTRE A M. LE DUC DE MORTEMART,

Ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

1er février.

Si j'ai tardé à vous répondre, cher duc, c'est que je voulais avoir quelque chose de positif à vous mander. J'ai été heureux de recevoir de vos nouvelles et des paroles d'affection d'un ami pour lequel je me sens, depuis longues années, un attachement aussi profond que sincère.

Vous avez raison : une conversation d'une heure vaut mieux que les plus longues lettres, et j'espère être un des premiers instruits de

votre prochaine arrivée. Je ne m'étendrai donc pas aujourd'hui sur les nouvelles ; je dirai seulement que la confiance ministérielle égale toujours l'inhabileté, et que l'aveuglement est poussé aussi loin qu'il puisse aller. Les députés qui arrivent sont mieux disposés qu'on ne pouvait l'espérer ; mais c'est pour le Roi, et non pour les ministres. Il y a, à cet égard, une volonté forte et positive ; aussi se forme-t-il une majorité non douteuse ; mais chacun aussi semble, jusqu'à présent du moins, reconnaître la nécessité d'être sage pour rassurer le trône, en même temps qu'on voudrait garantir les institutions.

On sent encore que la légitimité est une nécessité, une garantie, un obstacle à des révolutions que chacun redoute, parce que tout le monde aurait à y perdre. L'extrême gauche elle-même assure qu'elle se prépare à la sagesse ; mais c'est à quoi l'on ne peut se fier. L'esprit révolutionnaire est là tout entier ; toutes les nuances des factions s'y donnent la main pour renverser ce qui est, quitte ensuite à s'arranger ou à se battre pour voir ce qui peut être. Ce serait donc une idée funeste que de transiger avec ce côté. Il peut être utile, au

contraire, de se servir d'une opposition factieuse qui effraie ceux qui sont sages pour inspirer quelque fermeté à ceux qui en manquent.

Le Roi a souvent déclaré qu'il ne souffrirait pas qu'on sortît de la légalité ni que l'on fît des coups d'état; et, quels qu'aient été les efforts auprès de Sa Majesté pour obtenir le renvoi de quelques ministres qui s'opposent à ces mesures et leur remplacement par quelques gens qui y pousseraient, tout, jusqu'à présent, a été inutile. L'opposition de Sa Majesté à toute mesure violente, est et doit être un motif éternel de reconnaissance.

Il est donc probable que le ministère, tel qu'il est, ira jusqu'aux Chambres ou bien près. Là, je ne comprends plus sa position, impossible vis-à-vis de lui-même, comme vis-à-vis des Chambres, des tribunaux et du pays. Si l'on osait persévérer, le danger serait réel, surtout par ses conséquences. Le Roi semble décidé à soutenir son ministère, ou, pour mieux dire, Pol..... qui a plutôt son affection comme homme, que sa confiance comme ministre. Quatre ministres désespèrent de leur position; mais il paraît qu'ils sont convenus de ne point se séparer avant le combat.

Tout est à faire maintenant ; car tout est ébranlé, la légitimité comme la religion. Je parle souvent de vous avec un homme, M. Royer-Collard, qui vous estime et vous aime, et qui, comme moi, désire votre retour.

Tous les esprits sages repoussent l'alliance de l'Angleterre, notre mortelle ennemie ; ils désirent l'alliance avec la Russie. Vous aurez rendu d'immenses services par votre séjour ; on le sentira par la suite.

Il est temps que les vrais amis de l'ordre s'entendent fortement, animés d'un seul et même esprit. A ce titre, arrivez, très cher, et tout à vous du fond de mon cœur.

AU ROI.

6 février.

On a tellement fait de contes ces jours-ci sur le bal qui, décidément, va être donné à l'Opéra, que je dois en dire un mot au Roi, malgré toutes ses préoccupations d'autre nature.

Le fait est que la rigueur du froid est si grande que tous les réservoirs sont gelés et qu'il faut prendre, de longue main, les plus fortes précautions contre le feu.

On a dit et répété que je m'opposais à ce bal masqué, et que l'on me ferait forcer la main. Entendons-nous : *masqué*, oui; *bal*,

non. On a mis en avant le nom du Roi, de madame la duchesse de Berri et de M. le duc de Chartres.

J'ai dit et répété formellement que je ne prêterais jamais la main à un *bal masqué et payant*, parce qu'il était impossible de refuser un billet à celui qui apporterait 25 fr. pour les pauvres, et qu'il était impossible aussi de tolérer une pareille réunion, les princes présens, dans un temps où la licence de tout genre règne à peu près sans limites, sans que personne ose la réprimer. C'est un devoir de songer à la sûreté et à la dignité des princes, lorsqu'ils semblent surtout n'y pas songer eux-mêmes. Voilà ce que j'ai dit et fait, assuré que le bon esprit du Roi m'approuverait en tout point. Mais, parce que c'est la maison d'Orléans qui a mis ce projet en avant, et qui y entraîne madame la duchesse de Berri, il semble qu'il faille tout approuver et tout céder. Cela n'est pas en moi.

Puis, si ce bal a définitivement lieu, pourquoi, quand il est question d'un projet qui touche aux pauvres, et qui va leur rapporter énormément, surtout à présent qu'on ne repousse plus, comme le voulaient certaines

personnes de la Cour, les souscriptions des maires (et sur ce point encore, je l'avoue, j'ai été très positif) ; pourquoi, dis-je, le nom de madame la Dauphine n'est-il pas prononcé, elle qui, toujours, se place et doit être placée à la tête de toute œuvre charitable, alors même qu'elle n'y contribue que de sa bourse? — Pourquoi, Sire ? — Pour qu'il ne soit parlé que de la maison d'Orléans qui s'arrangera de façon à avoir tout l'honneur. Le Roi me répondra, comme toujours, que je vois les choses en noir et que je vais trop loin. — Pas assez loin, Sire; car, selon moi, tout ceci nous mènera bien plus loin encore.

LETTRE DE M. LE COMTE DE R.....

13 février.

Monsieur le Vicomte,

S. A. R. monseigneur le duc de Chartres me charge d'avoir l'honneur de vous dire quel est le désir du comité chargé des arrangemens du bal des indigens : la loge du Roi pour madame la duchesse de Berri et MADEMOISELLE, dans le cas où elle y viendrait ; la loge de la Reine, qui est la vôtre, pour la famille de S. A. R. monseigneur le duc de Chartres. On a réservé celle de M. le baron de la Bouillerie,

et Son Altesse Royale vous offre d'en réserver une pour vous.

Veuillez croire, monsieur le Vicomte, aux sentimens d'attachement de votre dévoué.

De R.....

RÉPONSE.

Monsieur le Comte, je vous avouerai très franchement qu'en apprenant, il y a cinq ou six jours, dans le monde, qu'on avait disposé, sans même m'en dire un mot, de la loge que Louis XVIII et le Roi m'avaient accordée à l'Académie royale de Musique, le seul sentiment que j'aie éprouvé a été celui du regret d'être ainsi privé de l'honneur de l'offrir moi-même à Leurs Altesses Royales ; mais j'ai compris, dès lors, que le désir de S. A. R. monseigneur le duc de Chartres était que je restasse entièrement étranger à tout ce qui serait fait : dès lors aussi, mon parti a été pris d'une manière irrévocable. L'offre que vous

voulez bien me faire, au nom de Son Altesse Royale, de me réserver une loge dans la salle de l'Opéra, ne fait que confirmer mon opinion. Je vous prie de remercier Son Altesse Royale; je ne profiterai pas de ses bontés. Je me serais rendu à cette fête, dans la seule idée de mes devoirs ou avec l'espérance d'y être de quelque utilité. Je ne parle pas du motif de bienfaisance, tout-à-fait indépendant de ma présence; mais, étranger à tout, et aucune responsabilité ne pouvant plus peser sur moi, je m'abstiendrai d'y aller.

J'ai fait donner à tous les employés les ordres les plus formels pour que chacun d'eux redoublât de zèle, etc., etc., etc.

Agréez, monsieur le Comte, l'expression sincère de mes sentimens d'estime et d'affection.

AU ROI.

17 mars.

Sire, le centre droit n'a pas voulu appuyer mon amendement sur l'adresse, parce que, ainsi que M. de Lorgeril, *je n'avais pas désigné le ministère du* 8 *août comme la cause du malaise qui existe.* Le Roi sait ce que je pense à cet égard; mais les réflexions que Votre Majesté me permet de lui adresser dans le secret de mon dévouement et de sa bonté ne m'obligent pas à aller tenir à la tribune un langage pareil; car échauffer la Chambre, sur une ques-

tion qui touche à la plus nécessaire liberté de la prérogative royale, serait un crime à mes yeux. Avant tout, dans les intérêts de la société autant que dans ceux du Roi, l'indépendance de l'autorité doit être maintenue dans toutes ses hiérarchies; et, si c'était par une sorte d'injonction de la Chambre que le Roi fût forcé de renvoyer son ministère, ce premier pas fait nous conduirait à la dégradation successive et rapide de toute espèce de pouvoir, et bientôt à l'anarchie. Il vaut mieux que le Roi soit renversé de son trône que d'en descendre.

Mais le refus du centre droit de s'associer à mon amendement est bien remarquable par le motif qui l'a déterminé. Comment donc espérer de former aucune espèce de majorité pour le ministère? dans quelles nuances de la Chambre la prendrait-on ?

Mais si la majorité est impossible, deux partis alors restent seulement possibles.

1° Si Sa Majesté, malgré l'adresse maintenant inévitable de la Chambre, conserve le ministère actuel, point et plus d'illusions. Il

faut que le Roi entre de nécessité dans la carrière des coups d'état, et que, malgré tout, elle soit bien décidée à ne pas s'arrêter dans cette route périlleuse qui, selon moi, doit compromettre ou plutôt perdre ceux qui s'y lanceront.

2° Ou bien casser la Chambre, former un autre cabinet, prendre les mesures nécessaires vis-à-vis des hommes et des choses, et convoquer une nouvelle Chambre.

Dans mon opinion, ce parti est le seul vrai, salutaire, possible, indispensable. En présence de la Chambre, casser la Chambre et renvoyer le ministère, Sire, il y a là le témoignage d'une résolution, d'une dignité, d'un avenir qui rassurera la société et rendra à l'autorité la force et la confiance nécessaires. Hors de là, point de salut; car garder le ministère en cassant la Chambre, c'est impossible; garder la Chambre en renvoyant le ministère, c'est impossible; le désordre sortirait de l'une ou l'autre mesure isolée, et les factions sont là toutes prêtes à porter les choses à l'extrême.

Quant à la question des hommes, j'aurai l'honneur d'adresser au Roi une note qui lui prouvera de nouveau que son service et le bien du pays sont les premiers sentimens de mon cœur.

AU ROI.

19 mars.

Je conçois toute l'indignation du Roi contre l'adresse, et je la partage, puisque j'ai voulu combattre hautement cette adresse, quelque chose que l'on ait pu faire pour m'en empêcher. Mais, le 7 août, j'ai dit au Roi toutes les conséquences des choix qui venaient d'être faits et l'agitation qui en serait la suite. Ce serait mentir au Roi et manquer à son devoir que de nier l'inquiétude qui règne partout, et de lui en dissimuler les suites trop probables.

On parle aujourd'hui de proroger la Chambre; on regrettera cette mesure, Sire; l'irri-

tation en deviendra plus forte, et le pouvoir royal en sera plus déconsidéré, à moins que l'intention bien formelle ne soit, après avoir changé l'administration actuelle, de casser la Chambre pour en appeler une nouvelle.

Dans ces deux derniers cas, il faudrait s'occuper des hommes, et c'est de cela justement que j'ai demandé au Roi la permission de l'entretenir. On a tout compromis jusqu'à présent pour ne pas avoir fait les choses à point et d'ensemble; il ne faudrait pas y manquer cette fois.

Qui le Roi prendra-t-il? demande-t-on de toutes parts. Dominant tous les souvenirs, ne songeant qu'à la gravité des choses et aux caractères propres à tourner et à calmer les circonstances, je vais parler au Roi de M. de Villèle; franchement, je crois même, en agissant ainsi, répondre à la secrète pensée de Sa Majesté. Si j'avais l'intention d'y mettre de l'habileté ou de la finesse, certes je n'aurais pas fait cette dernière confidence; mais je ne puis avoir ni supporter d'arrière-pensée, surtout vis-à-vis du Roi.

On doit en convenir, M. de Villèle possède les qualités qui serviraient le plus en

ce moment à sortir de l'impasse où l'on est engagé ; et ce que j'en ai dit jadis vient confirmer ce que j'en espère aujourd'hui ; car son habileté dans les affaires et pour les affaires les plus compliquées ne saurait être mise en doute par personne.

Mais le retour de M. de Villèle ne peut avoir lieu cependant qu'à de certaines conditions, car il faut bien reconnaître que les préjugés sont loin d'être entièrement dissipés à son égard. Pour tout dire néanmoins, l'animadversion antérieure existait bien plus contre ses collègues que contre lui, à qui l'opinion publique rendait, pour sa capacité, une justice qu'il retrouverait encore à présent ; c'est de tout cela qu'il faudrait tenir compte. Si donc Sa Majesté veut laisser ou donner une chance possible à M. de Villèle, il faut, avant tout, qu'elle renonce à M. de Polignac (que j'aime et plains de tout mon cœur) ; il ne faut pas ajouter, aux répugnances qui existent encore partiellement contre M. de Villèle, l'éloignement invincible, la profonde impopularité qui subsistent partout contre M. de Polignac.

A cette condition première et *sine quâ non*, il faut ajouter que M. de Villèle ne pouvant

se présenter devant une Chambre qui, bien que ce fût dans un premier mouvement d'irritation, a cherché à flétrir son administration, il devient indispensable d'en convoquer une nouvelle. Quand bien même celle-ci serait, à peu de chose près, la Chambre actuelle, ce ne serait plus, par le fait, la même Chambre, et M. de Villèle y trouverait, à coup sûr, d'assez belles chances de majorité.

A de telles conditions, on peut encore espérer de sortir de la crise où nous nous trouvons, et comme en politique un mois vaut quelquefois une année, on pourrait ainsi obtenir assez de jours tranquilles pour se reconnaître, forcer les factions à faire un temps d'arrêt et regagner, avec les gens sages, une partie du terrain que l'on a perdu, et que l'on perd toutes les vingt-quatre heures au milieu de la confusion qui s'étend sur toutes choses.

Le Roi, dont je connais si bien la discrétion, peut parler à M. de Villèle du plan que je lui soumets ici. Ce dernier y reconnaîtra, je l'espère, une loyauté qu'il doit regretter d'avoir méconnue, mais qui ne conserve encore que le souvenir et l'espérance des services

qu'il a rendus et qu'il peut rendre à la royauté et au pays.

Je ne puis pas clore cette note sans faire connaître à Sa Majesté ce que me disait M. Royer-Collard ces jours derniers : « Jamais, « m'a-t-il dit, le Roi n'a été si digne et si bien « Roi que le jour où nous lui avons porté l'a- « dresse : triste, sans humeur ; sévère, sans co- « lère ; j'en étais touché jusqu'aux larmes. Il « m'en veut, me disais-je, et moi je reste con- « vaincu que je lui ai été utile. La session était « devenue impossible avec le ministère actuel ; « et cependant le Roi ne pouvait en changer « en présence des Chambres. Il fallait à tout « prix empêcher la session de s'ouvrir. Le « pouvoir royal en fût sorti déconsidéré sans « retour. Vous, monsieur de Larochefoucauld, « qui me blâmez et qui, dans votre position vis- « à-vis du Roi, avez bien fait de combattre « l'adresse, donnez-moi un autre moyen ! Au- « jourd'hui, le Roi est debout ; c'est à lui de « bien faire ; s'il faisait mal, il serait bien dans « son tort, car il est encore le maître. Plus « tard, il ne le serait plus, et les événemens « iraient plus vite que la volonté des hommes. « Malgré tout, je plains le Roi du fond de

« l'âme, et sa dignité comme sa tristesse m'ont « pénétré profondément. J'espère, du moins, « qu'il m'aura su quelque gré du respect avec « lequel j'ai lu l'adresse. »

Il faudrait d'abord savoir, lui ai-je répondu, s'il est utile et permis de faire le moindre mal pour arriver au bien, etc., etc., etc. J'épargne le reste à Sa Majesté; mais j'étais frappé moi-même du ton de solennelle et prévoyante affliction avec laquelle M. Royer-Collard me parlait de toutes ces circonstances.

Domine salvum fac Regem!

AU ROI.

7 avril.

Je persiste à soutenir que le ministère actuel n'a d'autre issue que les coups d'état dont la sagesse royale repoussera toujours, je l'espère, la pensée funeste et les conséquences désastreuses; et encore fallait-il, pour avoir l'ombre d'une chance de succès dans cette mesure, que le ministère la tentât aussitôt son arrivée au pouvoir. L'étranger y poussera dans l'idée de nous affaiblir, tant notre prospérité l'effraie.

Que le Roi casse la Chambre après l'avoir prorogée; qu'il change son ministère, avant

d'appeler une nouvelle Chambre, et Sa Majesté satisfait ainsi à ce qu'elle se doit à elle-même, à ce qu'elle doit à la France.

Avec le ministère actuel, le Roi se trouve dans la position forcée d'une dissolution dangereuse et d'une réélection fatale; ou, si l'on ne dissout pas, d'une réunion impossible de la Chambre avec ses ministres. Dans chacun de ces cas, on arrive nécessairement aux coups d'état que repoussent également et les sermens du Roi, et l'intérêt du trône, et celui de ses peuples.

Je n'aurais conseillé ni le 8 août, ni même M. de Villèle, sans la tournure que le ministère actuel a fait prendre aux choses; mais je maintiens que pour rappeler M. de Villèle, ce moment-ci seul est opportun, sauf les conditions précédemment indiquées. Avec une semblable modification bien calculée, le pis qui pût arriver, c'est la Chambre actuelle; tandis qu'aujourd'hui, au contraire, elle est la chance la plus favorable.

Quel que soit le succès de l'expédition d'Alger, et j'y crois, les préparatifs et les dépenses de tout genre auxquels cette noble pensée du Roi aura donné lieu, seront, il faut bien s'y

attendre, l'objet des plus rigoureuses investigations des députés, n'importe le côté où ils siègent. La probité de l'administration répondra à tout, sans aucun doute; mais des Chambres ne négligent jamais ce moyen de popularité facile, et il est bon d'y songer d'avance, surtout au cas d'un revers qui, du reste, n'arrivera pas, je l'espère, à l'armée française. Sire, votre âme est trop française aussi, pour ne pas sentir la gloire qui s'attachera à la destruction entière de la puissance barbaresque. Autrement, il n'y aurait que reproches fondés pour la dépense, et honte même après le succès qui ne produirait pas ce résultat. L'anéantissement de la piraterie, et l'établissement d'une colonie française sur la plus grande échelle, auront, au contraire, les plus heureux effets. La France y trouvera gloire nouvelle et prospérité assurée. L'Europe méridionale bénira Votre Majesté. L'Angleterre en sera humiliée, et cette voie ouverte, pour le génie de la France, à tous les moyens de la civilisation, sera un acte éternellement admiré du règne de Charles X.

Votre Majesté admet toujours avec bonté les renseignemens qui lui sont fournis, lors-

qu'elle sait qu'ils viennent d'une main sûre et amie de la vérité. Le Roi ne repoussera donc pas une observation que j'ai été forcé de faire l'autre jour à l'Académie française, lors de la réception de M. de Lamartine, et dont mon entier dévouement lui doit la confidence.

L'élite de la capitale se trouvait à cette réunion. Le nouvel académicien, en faisant l'éloge de Louis XVIII, parla de la Charte comme d'un des bienfaits du feu Roi : un murmure approbateur se fit entendre sur tous les bancs. Passant ensuite à l'éloge de Charles X, l'orateur rappela la confiance que devaient inspirer les sermens du Roi : on n'entendit alors que le silence. Cette méfiance injuste, malheureuse si elle était fondée, plus malheureuse encore si elle ne l'était pas, semble donner la mesure de l'inquiétude publique et de la gravité de la situation.

Un homme sage, qui connaît et est à portée d'étudier l'esprit des départemens, m'écrivait ces jours derniers : « Voilà donc la Chambre « qui s'est encore jetée dans l'exagération ! les « leçons ne profitent à qui que ce soit. L'année « dernière, son exigence nous a attiré le mi- « nistère Polignac qui n'inspire de confiance

« à personne. On en veut à la gauche d'avoir « amené cet état de choses, et si le Roi nom- « mait un ministère qui rassurât contre toutes « les tentatives qu'on redoute, et qu'après il « appelât une nouvelle Chambre, sans contre- « dit le pays lui en enverrait une rassurante « pour le trône; mais, aujourd'hui, et dans la « position donnée, les élections seraient mau- « vaises. Croire que l'on obtiendrait mieux « que ce que l'on a, c'est s'aveugler complé- « tement. »

A M. .....

Président d'une réunion d'électeurs du département de la Marne.

Paris, le 18 avril.

Monsieur le Président, je vous prie de vouloir bien être auprès de mes concitoyens l'interprète de mes sentimens et de mes regrets. J'aurais été heureux de m'associer, comme vous me faites l'honneur de m'y inviter, à ceux d'entre eux qui se réunissent pour donner à mon honorable collègue, M. Jobert, des marques d'estime et d'attachement; mais il m'est impossible de quitter Paris en ce moment.

Le souvenir de mes concitoyens me sera

toujours cher, et je sens tout le prix d'une confiance qui m'a deux fois valu leurs suffrages; je croirais donc manquer à ce que je leur dois, si je pouvais jamais appuyer sur une erreur l'espoir de les obtenir de nouveau.

Dire la vérité en toute occasion, me semble le premier devoir de la fidélité que l'on doit à tous les engagemens que l'on a pu prendre envers son souverain et son pays; j'ajouterai que c'est une de ses prérogatives et quelquefois une de ses charges.

Sans me ranger parmi les défenseurs du ministère actuel, je n'ai pas pensé qu'une *adresse* de la Chambre pût être transformée en un acte d'accusation, et qu'il fût possible de mettre ainsi le marché à la main à la Royauté. J'ai cru qu'il était irrespectueux et *inconstitutionnel* de le faire, et que la discussion des lois offrait une carrière assez vaste pour y développer convenablement toutes les opinions. Je dois dire aussi que j'ai trouvé cette marche peu habile; et la dissolution de la Chambre, prononcée en présence du ministère, vient appuyer mon avis.

Sans blâmer ceux qui n'ont pas partagé cette manière de voir et d'agir, je ne songe

point à cacher la mienne. Jamais je n'aurai à rougir de mes sentimens, parce que, lors même qu'ils ne seraient point approuvés, ils auront toujours pour uniques mobiles l'amour que je porte au Roi et à la patrie. J'ai cru dans ma conscience devoir voter contre l'adresse, et je l'ai fait.

Si, dans cette circonstance, je n'ai pas l'assentiment de quelques-uns de nos concitoyens, cette franche explication ne peut, du moins, m'enlever leur estime que je tiendrai toujours à honneur de mériter.

Veuillez recevoir, Monsieur, etc., etc., etc.

LE VICOMTE DE LAROCHEFOUCAULD.

AU ROI.

28 avril.

Je causais hier avec M. Royer-Collard, et il ne me cachait pas tout son effroi de l'avenir. Il pense que si le Roi appelle une nouvelle Chambre, Sa Majesté n'est pas forcée, pour cela, de faire un nouveau discours d'ouverture, ni par conséquent de recevoir une nouvelle adresse; que, bien entendu, le Roi le peut, s'il le veut; mais qu'en définitive, ce n'est pas une nécessité.

Son opinion est grave sur ce point.

Du reste, plus encore que moi, il semble con-

vaincu qu'il est impossible au ministère actuel de faire de meilleures élections et qu'il aura infailliblement cinquante membres environ de plus au centre gauche. J'en mets trente, et c'est plus qu'assez. — « Il faut au ministère, » me disait aussi M. Royer-Collard, des hommes « sur qui la gauche et le préjugé révolution- « naire n'aient point de prise; qui puissent « lutter avec elle et lui dire la vérité en face; « il faut que le Roi commande aux votes de la droite et demeure convaincu qu'on n'en « veut pas à la dynastie (selon moi, M. Royer- « Collard est dans l'erreur sur ce point); au- « trement tout est perdu. Nous avons même « fait sur ce point un pas immense depuis un « an (je le crois aussi, mais en sens con- « traire); je ne parle pas de quelques extra- « vagans criminels dont je crains bien plus la « modération que les folies. » Il me contait, en outre, son chagrin d'être obligé de prier M. de L..... à dîner chez lui, et il me priait de conjurer mon père de lui rendre le service d'y venir, afin que, du moins, ce fût lui qui donnât le bras à sa femme.

J'attends la décision sur les élections, pour aller dans les Pyrénées prendre les eaux dont

j'ai un indispensable besoin. Mon père, inquiet de l'embarras que peut me donner ma position, aurait voulu que je renonçasse à la Chambre des députés. Si je ne considérais que mon repos, je n'hésiterais pas à suivre cet avis; mais abandonner la partie en ce moment et lorsque je crois entrevoir les dangers de la monarchie!... Toutes les fois que pourront être attaquées les prérogatives royales auxquelles je crois attachés l'honneur et la liberté de mon pays, je veux être, si je le puis, en position de les défendre. Malgré donc les instances de mon père, je me présenterai, comme d'ordinaire, au collége électoral. Le ciel décidera du reste.

AU ROI.

19 juin.

Le Roi me permettra de lui exprimer toute ma joie sur le succès de ses armes à Alger. La gloire du règne de Charles X est le rêve de ma vie, comme mon affection respectueuse et tendre en est l'histoire. Puisque le débarquement est opéré, la prise de la ville n'est plus douteuse. Sire, un mot de souvenir et de rapprochement entre le présent et le passé. Nous sommes à l'époque d'un anniversaire de Waterloo. Il n'est point de désastre militaire

qui ne soit un sujet de regret et de honte pour les Français, et si les Français pouvaient entendre comment Votre Majesté s'exprime souvent sur cette fatale journée, ils verraient, malgré l'issue politique de ce combat, combien le cœur de leur Roi en a toujours gémi pour les armes nationales! Sire, quinze ans après, les armes nationales ont été vengées, et la conquête d'Alger efface la défaite de Waterloo. C'est en regardant l'Angleterre en face que nous lui ravissons cette contrée qu'elle convoitait avec tant d'ardeur! C'est là la réponse d'un Bourbon aux insolentes menaces de M. Canning et aux calomnies des factions que l'or anglais entretient toujours en France. Voilà la preuve que cette noble France est digne de tous les succès, et que sa politique ne reçoit d'autre influence que celle d'un cœur tout national et tout royal. Le drapeau tricolore a expiré avec gloire sur le champ de Waterloo; le drapeau français s'est relevé sur les plages de l'Afrique, après avoir préludé dans les plaines de l'Espagne et sur les côtes de la Grèce. La France le sentira; l'Europe nous admirera, et l'Angleterre seule, jalouse et humiliée, ne nous le pardonnera ja-

mais. Quelle sera sa vengeance (1)? Si nous restons unis, cette vengeance retombera sur elle-même. — Vive le Roi! vive la France!

P. S. Nous étions à l'Opéra quand la nouvelle d'Alger a été annoncée au public. L'enthousiasme a été extrême et général. Le ministre de Naples, à Londres, qui était dans ma loge, a été à merveille; l'Italie est si intéressée à ce succès!

Je pars lundi pour les élections, et de là pour les Pyrénées. Avant mon départ, j'aurai l'honneur de soumettre encore au Roi quelques dernières réflexions.

---

(1) Deux mois après, c'est de la main d'un Anglais qu'est parti, d'un hôtel de la rue Saint-Honoré, le premier coup de feu de l'insurrection qui a entraîné la France dans une révolution saluée et reconnue aussitôt par le vainqueur de Waterloo! et cette révolution, par suite du traité de la quadruple alliance, a laissé à l'Angleterre le Portugal révolutionné, le commerce avec l'Espagne révolutionnée et la possession de Saint-Sébastien, en même temps qu'elle a compromis les effets de la conquête et de l'occupation d'Alger.

AU ROI.

30 juin.

Le courage du Roi semble s'accroître avec les années. Que le fardeau de la couronne doit lui sembler pesant, quand il voit si mal récompensées ses intentions si pures et si élevées!

Dans la conversation que l'on est venu interrompre, il m'eût fallu une demi-heure encore pour développer toutes mes pensées. Je vais les compléter rapidement dans cette note.

Si la porte des coups d'état vient à s'ouvrir dans la position actuelle, Sire, on ne peut le

mais. Quelle sera sa vengeance (1)? Si nous restons unis, cette vengeance retombera sur elle-même. — Vive le Roi! vive la France!

P. S. Nous étions à l'Opéra quand la nouvelle d'Alger a été annoncée au public. L'enthousiasme a été extrême et général. Le ministre de Naples, à Londres, qui était dans ma loge, a été à merveille; l'Italie est si intéressée à ce succès!

Je pars lundi pour les élections, et de là pour les Pyrénées. Avant mon départ, j'aurai l'honneur de soumettre encore au Roi quelques dernières réflexions.

---

(1) Deux mois après, c'est de la main d'un Anglais qu'est parti, d'un hôtel de la rue Saint-Honoré, le premier coup de feu de l'insurrection qui a entraîné la France dans une révolution saluée et reconnue aussitôt par le vainqueur de Waterloo! et cette révolution, par suite du traité de la quadruple alliance, a laissé à l'Angleterre le Portugal révolutionné, le commerce avec l'Espagne révolutionnée et la possession de Saint-Sébastien, en même temps qu'elle a compromis les effets de la conquête et de l'occupation d'Alger.

AU ROI.

30 juin.

Le courage du Roi semble s'accroître avec les années. Que le fardeau de la couronne doit lui sembler pesant, quand il voit si mal récompensées ses intentions si pures et si élevées!

Dans la conversation que l'on est venu interrompre, il m'eût fallu une demi-heure encore pour développer toutes mes pensées. Je vais les compléter rapidement dans cette note.

Si la porte des coups d'état vient à s'ouvrir dans la position actuelle, Sire, on ne peut le

dissimuler, la voie dans laquelle entrera Votre Majesté creuse, un peu plus tôt, un peu plus tard, pour la légitimité, un abîme où elle sera engloutie pour long-temps peut-être, et la France avec elle.

C'est une illusion fatale de supposer, 1° que les Bourbons puissent régner avec le pouvoir absolu; 2° qu'en marchant avec les hommes du 8 août, on évitera les coups d'état; 3° et qu'une fois entré dans cette route, on continuerait à percevoir les impôts.... Non, non, Sire; on trompe le Roi une fois de plus: les impôts ne seront pas payés; et cependant tout est là.

Conserver le pouvoir, et arriver pour cela, s'il le faut, aux coups d'état, c'est la devise des hommes du 8 août. Ils ont ajouté : « Du ca-« ractère, Sire; cassez la Chambre, changez « quelques ministres, et vous aurez une ma-« jorité. C'est certain; nous en répondons; « et pour l'assurer, prenez Peyronnet; il faut « un ministre courageux et orateur; prenez-« le, la Chambre sera à vous. » Sire, la loyauté de M. de Peyronnet l'a égaré; il n'est pas l'homme du 8 août; il n'est pas l'homme de

la situation actuelle; et lui qui, il y a quelques mois, n'aurait pas voulu entrer au ministère, avec M. de Polignac et sans M. de Villèle, il s'est laissé entraîner plus tard par la confiance et l'illusion d'un homme de cœur, dont le dévouement ne sait pas reculer quand il est sollicité au nom du Roi.

« Mais je suis libre de choisir mes ministres, « dira le Roi; seulement, c'est à moi de les « maintenir dans la ligne que je leur trace. » — Sans contredit, Sire; vous usez d'un droit, d'un droit juste, nécessaire au salut de l'autorité et de la société, et que j'ai soutenu moi-même à la tribune, malgré la défaveur qui s'attachait à ceux qui, par-là, semblaient défendre un ministère que je combattais en toute autre occasion. — Mais permettez-moi de le dire, Sire, il ne vous est pas plus possible de changer les caractères et les facultés des hommes, il ne vous est pas plus donné de faire marcher les affaires avec un ministère dont l'insuffisance et l'incompatibilité originaires sont trop prouvées pour le pays, qu'il ne serait possible à Dieu (à qui tout est possible) de faire, par exemple, qu'un bâton n'eût pas deux bouts, parce que sa raison et

sa sagesse toutes puissantes ne veulent que ce qui se peut, que ce qui est sage et raisonnable, que ce qui est dans la nature et la raison des choses. Or, Sire, la nature et la raison du ministère comportent et entraînent des mesures fatales au Roi et à la France, et depuis un an, sur le front du ministère du 8 août, on lit ces mots funestes : COUPS D'ÉTAT.

Il y a un an, M. Casimir Périer était l'homme de la situation ; je l'ai écrit au Roi. Trop attaché à l'ordre pour pouvoir le troubler, homme d'autorité et de force par sa nature, M. Casimir Périer, en s'engageant avec la monarchie légitime, rompait avec toutes ses doctrines et ses liaisons douteuses, et offrait aux exigences du pays une garantie suffisante. Aujourd'hui, le Roi ne pourrait plus le nommer avec autant d'avantages.

Le ministère Martignac, par sa faiblesse et son indécision, a compromis les intérêts les plus sacrés ; je le lui ai dit assez durement à la tribune. A la dernière session, le pays commençait à s'éclairer sur les fautes et les prétentions d'une Chambre qui prétendait gouverner et qui détruisait tout avec un ministère sans consistance ; mais, cette fois, la Chambre

aurait tout le pays derrière elle, et c'est une illusion trop dangereuse de croire que la royauté puisse lutter avec quelques hommes contre tout un peuple. Supposez l'armée entièrement dévouée ; d'abord, le sera-t-elle ? puis le sera-t-elle quand on ne la paiera plus ? Non. Enfin, et en la payant, le sera-t-elle quand on lui proposera de soutenir l'arbitraire ? C'est une grande question, et je copierai à la suite de cette note la lettre que m'écrit un officier estimé et qui connaît bien l'armée.

En résumé, si le Roi recule après s'être autant avancé, il est perdu, car la faction révolutionnaire le poussera, de concessions en concessions arrachées, jusqu'à l'indignité ou à la culbute de la couronne ; s'il avance comme il marche, en poussant l'irritation à l'extrême, la perte du trône n'en est pas moins certaine Détestable dilemme devant lequel mon cœur et mon esprit s'épouvantent !

Quelque grand que soit le péril, un remède se présente encore comme possible ; et, dans mon opinion, c'est le seul. Puisque M. de Mortemart refuse obstinément, le seul homme que le Roi puisse prendre, c'est M de Villèle, dont le caractère et les qualités semblent propres à

conjurer la crise que le 8 août a rendue inévitable. En agissant ainsi, le Roi ne cède point et ne fait pas de concession à l'esprit de révolution. M. de Villèle peut être regardé comme l'homme de la pensée du Roi, et non comme un changement imposé. Puis, concurremment changer le ministère dans ce sens, casser la Chambre sans la rassembler, et appeler une Chambre nouvelle en prenant tous les moyens d'éclairer, de ramener et de conduire. La France, honnête et inquiète, répondrait sans doute à cet appel. Il n'y a pas un moment à perdre, et la trace fatale des 221 serait effacée. Une majorité monarchique se formerait, cela est plus que probable; mais si elle ne se formait pas, eh bien ! je crois sincèrement qu'alors le Roi ayant montré sa volonté formelle de ne pas sortir des institutions et son désir d'une raisonnable conciliation, je crois, dis-je, que le Roi pourrait tenter, et même avec succès, quelques ordonnances devenues indispensables. Tout le pays alors serait pour lui, car la vraie France ne veut pas d'une révolution.

Ou je me trompe fort, ou M. de Villèle ne doit pas être éloigné de ce plan auquel sa capacité et son esprit fertile en ressource

imprévues et habiles donneraient le développement nécessaire et les chances du succès. Au reste, en allant aux Pyrénées, je me décide à passer par Toulouse. J'aurai facilement une entrevue avec M. de Villèle; et si je puis avoir toute sa pensée, j'en instruirai le Roi sur-le-champ.

Je finis, en suppliant le Roi de lire cette lettre deux fois; il y va de sa couronne. C'est une question de vie et de mort.

AU ROI.

Eaux-Bonnes, 14 juillet.

Après avoir vu le département de la Marne et parcouru avec attention quelques autres départemens, on peut dire que l'on connaît l'esprit de la France. Partout, Sire, j'ai trouvé, selon l'expression de Louis XVIII, *une inquiétude vague, mais réelle*, combattue par le besoin du repos et le désir de sortir d'une situation pénible à tous.

Assurément, aujourd'hui moins que jamais, je contesterai ce que j'ai si souvent moi-même établi auprès de Votre Majesté : oui, ce sont, avant tout, les efforts, les préjugés et les ca-

lomnies des factions révolutionnaires, réunies contre le principe, les doctrines et les hommes de religion et de légitimité, qui ont amené les choses au point où on les voit, et acculé le trône dans une position aussi critique; oui, elles sont armées et prêtes à saisir toute occasion qui se présentera de renverser ou de changer la dynastie; oui, c'est probablement la force, ou, pour mieux dire, l'attitude de la force qui peut seule repousser ou du moins contenir la force qui devient menaçante. Mais cette force, Sire, il faut qu'elle soit appuyée sur la justice et la raison, il faut qu'elle vienne à leur secours, et non qu'elle les devance; or, je maintiens que jusqu'à l'épuisement des moyens de conciliation et de persuasion, la voix de la force, j'entends les coups d'état, ne peut être employée avec succès pour la couronne et pour le pays. La conciliation et la persuasion, selon moi, c'était la mesure double et simultanée du changement des ministres et du renouvellement de la Chambre. On n'a fait que l'un des deux, et nous restons dans cette situation critique ou d'un ministère qui sacrifiera tout à lui, ou d'une Chambre qui sacrifiera tout à elle, et

qui appellera ou appuiera l'esprit de faction à son secours, c'est-à-dire la révolution et l'anarchie ; telle est la marche des choses et des passions. Dans ce duel monarchique et révolutionnaire, ce qui ne signifie pas populaire, quel sera le vainqueur? — Sire, quand on descend à tous les détails et qu'on examine de près l'esprit et la direction de la force publique, les inquiétudes ne se rassurent pas. — Je craindrais de fatiguer le Roi en revenant sur ce sujet si souvent traité ; mais il demeure évident que la couronne est l'enjeu de tous les partis, et que la légitimité, la France et le Roi n'ont rien à gagner en jouant une si terrible partie !

Pour faire usage avec fruit des moyens de conciliation et de persuasion, c'est donc d'autres hommes qu'il faut opposer aux violences factieuses qu'on redoute, et c'est ce qui doit ramener à M. de Villèle. Travaillé par toutes ces idées, je me hâtai d'arriver à Toulouse pour tâcher de pénétrer ses opinions et de savoir son mot sur la situation. J'entrai dans cette ville à sept heures du matin. J'envoyai aussitôt chercher M. de Puymaurin fils, et, après lui avoir demandé un absolu secret, je le priai

d'aller chez M. de Villèle, et de lui dire que je désirais un entretien avec lui, et qu'il voulût bien m'en donner les moyens. M. de Puymaurin fut bientôt de retour : — « M. de Villèle vous attend, et je vais vous conduire à son cabinet. — Vous a-t-il dit autre chose? — Rien, sinon qu'il vous attendait. » Sire, je ne puis taire à Votre Majesté que le cœur me battait un peu; mais l'importance de la position domina rapidement tous mes autres sentimens.

Quelle allait être sa réception?.... J'avais bien tort d'y penser! J'ai trouvé M. de Villèle impassible comme d'ordinaire, m'accueillant comme si nous nous étions quittés la veille. — Une poignée de mains, une chaise entre nous et trois heures de conversation. — Je l'ai retrouvé le même homme absolument, satisfait du succès qu'il venait d'obtenir aux élections, tout en paraissant y avoir été étranger; la même sagesse dans l'esprit, avec quelque hésitation dans l'exécution; un coup d'œil prompt et sûr avec quelque crainte dans les projets trop larges; plus que jamais remarquable dans les affaires particulières qu'il traite avec la sagacité que le Roi lui connaît;

vantant le bonheur du repos ; paraissant éloigné d'une ambition que je lui reprocherais, moi, de ne point avoir ; craintif et effrayé des tracasseries intérieures s'il rentrait aux affaires ; toujours en défiance des autres et en prévoyance sur ses actions, sur la conduite des choses comme sur le choix des hommes ; revenu, à cet égard, sur quelques anciennes amitiés ou préventions pour ou contre. Il m'a dit, sur ce sujet, un mot que je trouve charmant de caractère et d'esprit. Nous parlions d'une personne qu'on ne peut plus employer et qu'il est convenable de ménager : — « Ne pourrait-on pas, me dit M. de Villèle, offrir à M. ..... une chose qu'il refuserait? »

Bien que fort grave, M. de Villèle ne juge pas la position aussi désespérée que quelques personnes le pensent et que je la lui ai dépeinte ; ce qui est, je crois, l'effet de son éloignement du centre et aussi de son entourage dans une province dévouée ; néanmoins il trouve qu'il est plus que temps d'y porter remède. Quelques mesures lui paraissent indispensables à prendre ; mais, admettant son retour aux affaires, il ne semble pas disposé à en accepter la première responsabilité. Il ne regarde pas

que la question de majorité pour le ministère actuel puisse en faire une aux yeux de qui que ce soit ; il pense qu'il y aurait témérité à s'y *frotter*, mais qu'un autre ministère l'aurait *infailliblement*. Il déclare que si, tôt ou tard, on n'obtient pas un changement à la loi d'élections, *il y a mort pour le pays*, attendu que la loi actuelle est une arme pour tous les partis, et surtout pour le parti révolutionnaire qui, après un temps donné de criailleries et d'opposition, est toujours assuré d'avoir la majorité dans les colléges. Sur ce que je lui ai fait observer qu'en parlant ainsi, il semblait se condamner lui-même, puisque, maître pendant si longtemps des affaires publiques, il aurait dû apporter les modifications nécessaires au système d'élections, et qu'il ne devait pas ignorer aussi que c'était là un des principaux griefs de quelques royalistes contre lui, il m'a répondu avec vivacité : « Le reproche pourrait « être fondé, si j'étais resté un ou deux ans de « plus au ministère ; mais ignore-t-on ou veut-« on oublier dans quel état se trouvaient les « choses quand j'y suis arrivé ? Vingt complots « à déjouer, dix conspirations à combattre, « toute la faction révolutionnaire sur pied,

« encouragée, maîtresse des emplois et des « influences; les Bourbons compromis, les « honnêtes gens effrayés et comprimés, le « désordre partout, l'administration à refaire, « la guerre d'Espagne, les embarras de la « Grèce, la malveillance anglaise, une mort « de Roi, un nouveau règne, l'indemnité pour « les spoliations révolutionnaires, le dégrève- « ment de la propriété foncière, la résistance « nécessaire à la reconnaissance précipitée de « l'Amérique du Sud, où l'Angleterre a laissé « des millions, et, plus que tout enfin, la « chambre des Pairs! la chambre des Pairs « encombrée, dès 1814, de tous les ennemis « de la légitimité, de tous les amis de la Répu- « blique et de l'Empire, toujours et sour- « dement travaillée par ses fondateurs; la « chambre des Pairs n'avait-elle pas rejeté la « loi du 3 p. % qui dégrevait le trésor et les « contribuables de 30 millions d'impôts? Au- « rait-elle accepté un nouveau système d'élec- « tions qui, en élargissant les bases du droit « électoral, aurait renversé les influences révo- « lutionnaires des colléges d'arrondissement? « Vicomte de Larochefoucauld, vous m'avez « assez souvent entendu dire ce que j'en pen-

« sais. Sur ce point, c'est à vous-même que « j'en appellerais. Est-ce moi qui avais ainsi fait « et composé cette chambre des Pairs ? C'est « la Charte de 1814, c'est M. de Talleyrand, « c'est M. de Cazes, c'est M. Pasquier qui « nous ont légué cette institution faussée. La « Charte même disait que le Roi nommerait les « Pairs à vie ou héréditaires à sa volonté. « C'était un levier, un moyen de gouverne- « ment. Aussi, qu'a fait la révolution ? Dès « 1814, elle a fait rendre au Roi l'ordonnance « la plus *inconstitutionnelle*, la plus attenta- « toire à cette Charte déclarée par ses auteurs « inviolable, puisque cette ordonnance con- « stituait à jamais l'hérédité de la pairie, dé- « pouillait la royauté d'une de ses plus impor- « tantes prérogatives, et qu'elle désarmait le « pouvoir de tout moyen raisonnable et loyal « d'agir sur ce corps qui devenait ainsi une « sorte de rival de la royauté, et parfaitement « contraire à nos mœurs, à notre histoire, à « nos institutions fondamentales. Pouvais-je « donc rien entreprendre, en matière d'élec- « tions, et après l'épreuve du 3 p. %, avant « d'avoir contre-balancé dans la chambre des « Pairs l'influence révolutionnaire et rétabli

« l'équilibre en faveur de la royauté? Si j'avais
« fait rapporter cette ordonnance, la Chambre
« en aurait-elle été mieux disposée? Il fallait
« donc me laisser le temps. On a voulu rire de
« la devise que j'avais choisie (1). A mon sens,
« c'est la plus nationale, car c'est surtout en
« France qu'il faut donner le temps au temps;
« c'est le seul contrepoids au caractère ardent
« de notre pays, qui reprend justice et raison
« avec le temps, parce que nul peuple ne pos-
« sède ces deux sentimens à un plus haut de-
« gré que le nôtre; mais, du moment que les
« exagérations de droite et de ganche se sont
« réunies, il n'y avait plus rien à faire. Je me
« chargerai toujours d'une opposition, jamais
« de deux, et la Cour est venue brocher sur
« le tout; vous le savez aussi bien que moi,
« Vicomte. Peut-être serais-je arrivé à mes
« fins; mais on n'est pas en droit de me re-
« procher de n'avoir point modifié le système
« électoral, lorsqu'on ne m'a laissé ni le
« moyen ni le temps de ramener la Pairie à
« son institution ou à son équilibre. Peut-on
« battre le corps d'une place avant d'avoir

(1) « Tout vient à point qui sait attendre. »

« occupé les ouvrages avancés ? La loi d'élec-
« tions et la chambre des Pairs sont l'arsenal
« et la forteresse de la révolution. Quand et
« comment pourra-t-on tourner la Pairie hé-
« réditaire et en finir avec elle ? Je n'en sais
« rien, et l'affaire est si grosse qu'il faut peut-
« être une catastrophe pour en venir à bout.
« Mais, au surplus, ce n'est pas de cela qu'il s'a-
« git en ce moment. Vous disiez donc, etc. »

Je n'ai pas besoin de dire au Roi que tout cela a été plus long et plus controversé, et que je rapporte ici ce que j'ai pu retenir des pensées et des expressions de M. de Villèle que j'ai vu rarement aussi animé que dans ce moment ; mais l'épisode m'a paru assez intéressant pour que j'aie cru devoir le mettre sous les yeux du Roi.

En continuant ce sujet, par rapport à la situation actuelle, M. de Villèle pense que faire aujourd'hui une loi d'élections par ordonnance c'est s'exposer à ne pas même trouver de présidens pour les colléges, à plus forte raison à ne plus pouvoir percevoir les impôts. Il pense qu'un coup d'état est possible le jour où on le fait, mais *impossible le lende-*

main; il croit le Roi trop sage pour le tenter, et cependant il craint qu'autour du Roi on ne l'ose, et qu'on ne cherche à y amener le Roi en l'accoutumant à cette idée. Il juge que le Roi n'a pas deux partis à prendre dans la circonstance donnée; c'est, après les élections complètes, de rassembler les ministres et de leur demander, oui ou non, s'ils ont la majorité. Il les défie d'oser soutenir l'affirmative; ensuite, selon lui, le Roi doit se choisir un nouveau conseil, et, pour cela, faire choix d'un homme qui, lui-même, choisisse ses collègues. Il ne doute pas alors du budget; le plus grand inconvénient lui paraîtrait un budget morcelé. Il nomme avec instance M. de Mortemart, bien qu'il y trouve quelque chose à dire; mais sa position vis-à-vis de la Russie lui paraît décider la question. Il nomme le duc de Doudeauville, à cause de la popularité d'honnêteté et de loyauté dont il jouit en France, bien qu'il le juge aussi à d'autres égards. Quant à lui-même, il semble s'effacer; il annonce le projet de ne pas venir à la prochaine session; il ne rentrerait jamais que président du conseil; et, fidèle à son caractère,

il me semble qu'il attend l'événement pour le tourner, au lieu d'aller au-devant pour le dominer.

Bien entendu, je n'ai parlé, raisonné, approuvé ou combattu que d'après moi seul, et le nom du Roi ne s'est trouvé mêlé ni engagé en quoi que ce soit. Sur le tout, personnes et choses, il y aurait beaucoup à examiner; mais, en somme, je dis encore : Voilà l'homme qu'il faut; il y a de grandes ressources dans sa capacité, et il a l'avantage incontestable de faire sortir d'une position impossible. Je n'ajouterai rien; je n'en ai plus le temps : j'envoie un exprès, car l'opinion de M. de Villèle me paraît assez importante pour qu'elle parvienne au Roi sur-le-champ.

Si cette démarche auprès de M. de Villèle a pu me coûter; je crois, toutefois, avoir rempli un devoir de conscience et de cœur. C'est au Roi de juger.

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA-ROCHEFOUCAULD.

Eaux-Bonnes, 25 juillet.

Ma chère amie, votre douce sollicitude s'inquiète toujours de l'effet que les eaux des Pyrénées produisent sur moi; vous êtes toujours disposée à croire que ma tendresse, attentive à vous épargner la moindre inquiétude, veut cacher ou arranger la vérité; mais, aujourd'hui, vous ne pourrez conserver de doutes sur la véracité de mes bulletins sanitaires. Ce ne sont pas des assurances plus ou moins sincères que vous allez recevoir; ce sont des preuves que je vous envoie, des preuves irré-

cusables. La joie de l'esprit et le mouvement du corps sont certainement les témoignages authentiques d'une bonne ou d'une meilleure santé. Eh bien ! chère amie, vous allez juger, au récit que je vais vous faire, et à la part que j'ai dû prendre dans les agitations d'un plaisir public, que je suis en train d'une parfaite guérison.

Vous avez su, par moi, avec quels transports on avait reçu ici la nouvelle de la prise d'Alger. Tout le monde, en France, est Français, royaliste et bourbonien, quand il s'agit de gloire, et surtout de gloire militaire. Le brillant fait d'armes de notre armée d'Afrique, et le sentiment de toutes les conséquences de cette belle conquête, n'ont laissé personne dans l'hésitation, dans la froideur, dans l'indifférence. C'est une chose étrange et merveilleuse que la rapidité avec laquelle s'est répandue cette importante nouvelle! Dans ce pays, haché, si on peut le dire, et à des distances assez grandes les unes des autres, en mille petites bourgades, on a connu, dans le dernier hameau et presque simultanément, les succès de l'armée française; les paysans que

l'on rencontrait, en quelque lieu que ce fût, ne parlaient pas d'autre chose, et demandaient des nouvelles d'Alger, avec un empressement joyeux et une figure de dignité qui montraient à jour le fond de tous leurs sentimens. C'est aussi une étrange et merveilleuse chose que cette sympathie et cette solidarité de gloire militaire dans toutes les classes ! on aurait dit, je vous jure, que chacun de nous, jusqu'au plus petit montagnard, avait pris la Casauba. Nous n'étions entourés que de conquérans. Quels pays ! quel peuple ! quelle nation !

Vous comprenez que, pour être moins expressive et moins rude, la satisfaction de la bonne compagnie des eaux n'a été ni moins vive ni moins complète. Il faut rendre cette justice à chacun. Toutes les nuances d'opinions se sont confondues ou ont été entraînées dans l'élan général. Nous ne manquons pas plus ici qu'ailleurs de représentans de toutes les oppositions qui déchirent la France; mais la nouvelle officielle qui a suivi de près les bruits qui nous étaient déjà parvenus de la conquête d'Alger; cette nouvelle, dis-je, a été reçue

aux cris unanimes de *vive le Roi!* c'était plaisir de nous voir tous en si bonne intelligence. Il n'y avait plus ni malades, ni opposans.

On a, sur-le-champ, décidé que la victoire de nos armées de terre et de mer serait célébrée par des réjouissances publiques; j'ai été chargé d'organiser la joie générale. Pauvres fonctions, ma chère Elisa, pour un aide-de-camp du Roi, dans une occasion pareille! quoi qu'il n'ait dépendu ni de ma volonté, ni de ma santé de faire partie de cette immortelle expédition, je n'éprouverai pas moins à jamais le douloureux regret de ne m'y être pas trouvé! être réduit à boire de l'eau chaude à la gloire de nos soldats, cela est affligeant et dur quand la bonne envie de partager leurs dangers ne m'a pas manqué, comme vous savez! Qu'y faire? Prendre son parti en *brave* et se résigner. Je ne pourrai pas dire de moi, comme Sosie, que je me bourrai de jambon et de bon vin, pendant le combat, afin de prendre

Un peu de courage
Pour nos gens qui se battaient.

Mais j'ai fait danser les autres en leur hon-

neur. C'est une belle chose que d'être député ! c'est un admirable métier que celui de la politique qui vous envoie aux eaux, quand vous voudriez être en Afrique, et qui vous jette dans une baignoire, lorsque vous auriez voulu vous trouver sur un vaisseau du Roi ! La volonté de Dieu soit faite.

J'ai donc été mis à la tête du comité qui a été chargé de présider à l'allégresse universelle. Elle n'était point de commande ici, je vous réponds, et si nous ne possédions pas toutes les ressources du bonheur public que vous avez à Paris, en récompense nous avions une bonne volonté générale qui a supplée à l'insuffisance de nos moyens provinciaux. Vous le verrez tout à l'heure par le programme de notre fête.

D'abord, on a fait une quête dont le produit s'est élevé à plus de 1,200 francs. Une partie de cette somme a été mise en réserve pour les pauvres et pour les malades indigens qui sont traités ici gratuitement. Comme de vrais Français, la charité une fois satisfaite, nous avons pensé à nos plaisirs. Il faut venir à Bonnes, ma chère amie, pour voir les fêtes que l'on peut donner avec 800 fr. ! danses,

spectacles, prix de toute nature, rafraîchissemens, rien n'a manqué, et quelle fête! Le pays, soyez en sûre, en gardera un éternel souvenir.

Les réjouissances ayant été annoncées plusieurs jours d'avance, et la solennité étant fixée à aujourd'hui dimanche, dès le matin nous avons vu successivement arriver ici toute la population de deux lieues à la ronde, jeunes gens, jeunes filles, femmes, enfans et vieillards vêtus de leurs costumes basques, si variés dans leurs détails, si pittoresques dans leur ensemble! et de bonne heure, la fête a commencé sur la place de la *Maison du Gouvernement.*

Le devant de ce bâtiment est une espèce de prairie, bornée à droite par une rangée d'arbres, et à gauche, par un ruisseau assez rapide, coupé presque à l'extrémité de la prairie, par un petit pont en face duquel se trouve un rocher très élevé et véritablement taillé à pic. Vous connaîtrez tout à l'heure la nécessité de ce détail. En face, et auprès de la maison, à l'aide de quelques arbres qui l'ombragent, on avait tendu des draperies, apporté des siéges, et établi un orchestre com-

posé de tous les musiciens des bals champêtres des environs.

Pour les hommes, il y avait une joûte de course fort singulière et habituelle à ce pays. Figurez-vous que l'on place, sur un chemin qui n'est point en ligne droite, quatre-vingts œufs à la distance d'un pied et demi l'un de l'autre. Pendant que l'un des concurrens ramasse ces quatre-vingts œufs, il faut que son compétiteur aille à un village situé à une lieue et demie de là à peu près et en revienne. Celui des deux qui a le plus tôt accompli cette tâche, est le vainqueur du prix qui consistait, cette fois, en une timballe d'argent. Comprenez-vous qu'il faille plus de temps, souvent, pour la *ramasse* que pour la course? L'imagination semble dire le contraire, et pourtant aujourd'hui c'est encore le coureur qui a gagné. Il fallait voir l'activité du *ramasseur*, la gaîté et l'agitation des spectateurs dont les regards se dirigeaient alternativement et sur lui et vers le chemin par lequel le coureur devait revenir! Quand on a aperçu celui-ci, c'étaient des cris, des impatiences, des gageures à ne plus s'entendre.

Un autre prix était encore disposé pour les hommes; mais celui-là est, je crois, plus répandu et connu de vous, ma chère amie : c'est la *course des sacs*. Chaque garçon est enveloppé d'un sac qui ne lui laisse de libre que la tête, et c'est sous cet accoutrement, qui ne permet guère de remuer, que tous les concurrens, partis au même signal, doivent, à force d'efforts de tout genre, arriver au but fixé. Le premier arrivé, bien entendu, est proclamé vainqueur. Mais leurs efforts, leurs postures, leurs chutes sont les plus grotesques du monde, et excitent, parmi la foule qui les regarde, les encourage ou se moque d'eux, des éclats de rire et de joie immodérés.

Pour les jeunes filles, les jeux et les prix n'ont point été oubliés. Il leur en faut d'autre nature, sans doute, mais qui n'exercent pas moins l'adresse et l'agilité. La joûte des *bouteilles* n'est pas non plus sans charme et sans célébrité dans ces contrées. A une corde tendue d'un arbre à un autre, sur une route droite, on accroche et on laisse pendre une bouteille attachée par le gouleau. Chaque fillette, à son tour, les yeux bandés, et armée d'un bâton, doit chercher à se diriger vers ce

but, et celle qui casse la bouteille remporte le prix. Vous voyez d'ici que cet exercice n'irrite pas moins que les autres causes la vanité, la gaîté et l'habileté des concurrentes et des spectateurs.

Mais il fallait bien que quelque chose rappelât spécialement l'objet de la fête, et c'est ici, ma chère amie, que l'imagination des ordonnateurs de ces magnifiques réjouissances avait dû se mettre en frais. Vous allez juger s'ils sont restés au-dessous de leur mission. Au haut de ce rocher, dont je vous ai déjà parlé, taillé à pic du côté de l'hôtel, et au sommet duquel il semble presque impossible de parvenir quand on cherche à le gravir dans ce sens, on voyait flotter un drapeau vert déployé et tenu par une vingtaine d'hommes habillés à la mauresque. Ce rocher, c'était le fort l'Empereur, la fameuse Casauba; ce drapeau c'était celui du dey d'Alger; ces hommes c'étaient les Arabes résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Au pied du rocher, on voyait l'armée française figurée par cinq jeunes montagnards, voltigeurs, soutenus par une troupe d'habitans du pays, de gendarmes et de douaniers. Après avoir ti-

raillé de part et d'autre avec beaucoup d'acharnement, les voltigeurs se sont élancés sous le feu de la mousqueterie arabe, et l'un d'eux, le drapeau blanc entre les dents, et malgré les difficultés inouies du terrain, est arrivé au faîte du rocher, a mis les Arabes en fuite et a planté le drapeau blanc à la place du drapeau vert, au milieu des cris de vive le Roi! qui partirent avec une unanimité et un retentissement effroyables au milieu de toutes ces populations rassemblées dans la prairie. Je suis obligé d'avouer, malgré toute ma modestie, que ce spectacle a eu un succès général. Le hardi montagnard, qui avait gravi le rocher, a reçu des félicitations universelles et le prix qui était bien dû à son courage et à son agilité.

Les danses du pays ont aussitôt commencé, et rien n'est, en vérité, plus pittoresque que ce mélange de costumes et d'attitudes mi-espagnoles, mi-françaises, que prennent, avec une gaîté toute décente, ces jeunes garçons et ces jeunes filles en cercle, et se livrant à des passes qui rappellent le *rond-rochat* de la fin de nos anciens bals. Les rafraîchissemens circulaient partout à l'aide de quelques

tonneaux mis à la disposition surveillée de tous ceux qui voulaient y avoir recours. Tout s'est passé dans le plus grand ordre ; et la nuit étant venue, tous les malades qui se portaient bien et la jeunesse élégante des environs sont arrivés prendre avec nous leur part du bal *paré* qui avait été disposé en face de l'hôtel.

Ajoutez à tout cela, ma chère amie, que, dans le cours de la journée et pour qu'aucun moment ne fût perdu, il y a eu combats de chiens, d'ânes, d'ours fort accrédités dans le pays, et qu'enfin, à l'entrée de la nuit, une montgolfière, toute remplie d'artifices, s'est majestueusement élevée dans les airs, et, parvenue à une grande hauteur, a éclaté en lançant une pluie de feu d'un effet extraordinaire au milieu de ces sombres et énormes montagnes

Vous pensez bien, ma chère amie, que je me suis appliqué de mon mieux à faire les honneurs de cette fête improvisée ; mais, vraiment, cela n'était pas difficile, tant la bonne humeur, la bonne grâce, la bonne intelligence de chacun se prêtaient à la joie commune. Nous ne faisions qu'une même fa-

mille, toute confondue dans le même sentiment de bonheur national et d'amour pour le Roi. Je pensais avec une vive satisfaction que peut-être à Paris vous en faisiez autant que nous, et que les réjouissances pour la prise d'Alger réunissaient la grande famille parisienne dans de semblables démonstrations (1). Toute la journée s'est ainsi passée, sans que mon esprit, ordinairement si préoccupé de la situation politique, se soit arrêté sur ce pénible sujet. Ce n'est que dans ce moment que ma pensée s'y reporte, et que, par un mouvement involontaire, elle s'obscurcit et s'inquiète un peu. Je me sens fatigué ; mais cette fatigue, éprouvée au milieu des meilleures émotions, me sera bonne, je l'espère. Je me rendrai demain à Saint-Sauveur, et M. de G...., qui part demain matin pour Paris, doit emporter ma lettre. Je n'ai pas voulu me coucher sans vous écrire les détails de cette belle journée, et augmenter encore le plaisir de mes souvenirs en les par-

(1) Lorsque cette lettre parvint à madame de Larochefoucauld, les ordounances de Juillet avaient été rendues, la ville de Paris était en pleine insurrection, et l'on se battait dans toutes les rues!!!

tageant avec vous. Que n'étiez-vous ici, ma chère amie, avec nos enfans? Quand je suis heureux, je vous aime et je vous désire tous encore davantage auprès de moi; car c'est mon bonheur seul que je veux toujours vous faire partager.

D. L. R.

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA-ROCHEFOUCAULD.

Saint-Sauveur, 31 juillet.

.....La nouvelle (1) du télégraphe m'arrive, me consterne et m'épouvante. Vous verrez où ils vont! Quelle douleur d'avoir raison! ils eussent perdu MONSIEUR sans nous; ils perdront le Roi malgré nous. C'est infaillible. O France! pauvre France! ô Roi, mon cher prince! — Du moins, je n'ai rien à me reprocher. Je prépare tout pour mon départ. Que ne suis-je à Paris? Vous m'y verrez bien-

(1) Les ordonnances de Juillet.

tôt.... Un Roi et six hommes contre tout le monde à peu près! c'est impossible. Attendez-moi d'un instant à l'autre... et vous et nos enfans? Quelles doivent être vos inquiétudes! Je partirai demain soir au plus tard et bien souffrant encore; le difficile, ici, c'est de se procurer des chevaux, mais je ne songe plus qu'à Paris.

A MADAME LA VICOMTESSE DE LA-ROCHEFOUCAULD.

Saint-Sauveur, 1er août.

Impossible de partir avant demain. Je profite d'une occasion pour vous écrire encore aujourd'hui..... Plus j'y pense, et plus je m'inquiète des suites de tout ceci. Le trône sera-t-il assez fort pour résister à de pareilles crises, et peut-on s'être jeté dans une voie aussi effrayante et aussi décisive, après avoir, depuis le 8 août, laissé les passions s'agiter et s'exalter? Pour savoir à quel point je dis vrai, il faut avoir parcouru la France. Mais tout raisonnement est désormais inutile : il n'y a plus à délibérer; il faut aller au secours du trône.... Le fond de mon âme est une mortelle inquiétude pour la sûreté et l'avenir du

Roi. Voulez-vous mon sentiment intime, mon impression *pour vous seule?* eh bien, je crois le pays tellement monté qu'on échouera devant une résistance impossible à vaincre. Le Roi ne peut plus reculer : il est livré aux mêmes conseils qui compromettaient MONSIEUR, et, attaqué par les mêmes hommes qui lui fermaient les avenues d'un trône dont ils le feront descendre. Fatigué, harcelé, effrayé de l'avenir, dans l'impossibilité de sortir d'une position insupportable, le Roi finira par abdiquer. Pourra-t-on profiter du bien et réparer le mal ? Qui le sait ? France ! France ! que de maux te menacent ! Plus j'y pense, et plus je crains que de pareilles mesures, presque improvisées, soient impossibles à soutenir, et j'en redoute les suites incalculables. Combien je désire me tromper! M. de Peyronnet combattait-il ces mesures de bonne foi? alors je l'aime. Mais pourquoi s'y associer? je le plains. Au fond, c'est un caractère....

Cette lettre est la dernière que je vous écris d'ici. Que ne suis-je auprès de vous, chère amie!

MAISON DU ROI.

—

DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS.

Au moment où l'administration des beaux-arts me fut confiée, un fonds de 80,000 francs était fourni par le ministère de l'intérieur à la maison du Roi pour encouragemens ou pensions aux gens de lettres. J'obtins de Sa Majesté de porter ce fonds à 130 et même à 150,000 francs, convaincu que trop de faveurs ne pouvaient être accordées à la littérature, et que la splendeur des arts faisait la gloire

du prince qui les protège (1). C'était à l'école des hommes les plus distingués et des esprits les plus éclairés que je pouvais me former moi-même ; je m'efforçai de gagner l'affection de ceux qui méritaient mon estime ou mon admiration. Je compris qu'il ne suffisait pas d'ambitionner la gloire d'être utile aux gens de lettres, si l'on ne devenait leur ami. On ne les achète pas avec de l'or ; c'est avec des procédés de dignité, de convenance et d'empressement qu'il est possible de les attacher à un trône, et de les faire contribuer à la gloire d'un règne dont leur plume ou leur pinceau retracent les bienfaits. « Les pages de la politique s'effacent, disais-je au Roi, mais celles qui sont écrites par la littérature et par les arts résistent aux révolutions, et se gravent sous le burin dans la mémoire des peuples. »

Quand j'arrivai aux affaires, les distributions

(1) Outre cette somme, distribuée aux gens de lettres et aux artistes par la maison du Roi, il restait encore pour cet objet, des fonds considérables au ministère de l'intérieur où leur distribution était heureusement confiée à un homme (M. de Lourdoix) dont je m'honore d'être l'ami, et que l'élévation de son caractère, la droiture de ses sentimens, la supériorité de ses talens comme publiciste, ont placé si haut dans la considération publique.

royales et les *commandes* qui se faisaient aux artistes n'avaient pas lieu en raison seulement des talens et sans acception des personnes. « Cette marche ne peut être la mienne, dis-je à Louis XVIII qui m'approuva, et je quitterais mes fonctions immédiatement, plutôt que de suivre cette fausse route; car les récompenses doivent être accordées au talent toutes les fois qu'il n'est pas déconsidéré par de mauvaises actions publiques. » Bientôt on ne parla plus d'opinions, et toutes les célébrités artistiques furent appelées autour du trône et mises à portée d'apprécier sa justice et ses bienfaits. Charles X approuva plus tard cette façon d'agir : je me serais retiré plutôt que d'en changer.

Je pensai que la propriété littéraire devait être aussi sacrée que tout autre. Je voulus essayer de mieux établir ses droits; et si mes efforts ne furent pas couronnés de succès, du moins ne peut-on m'accuser de les avoir méconnus ou négligés! Je fis tout ce qui dépendait de moi pour que l'on portât aux Chambres une loi attendue avec impatience. Une commission, nommée par Sa Majesté sur ma proposition, fut réunie sous ma présidence au

ministère de la maison du Roi ; mais si sa composition me fit des amis que je m'honore de rencontrer dans des rangs réputés pour ennemis, elle me valut aussi des reproches, car il se trouva quelques personnes assez exclusives ou assez peu éclairées pour s'étonner de cette réunion d'hommes distingués, pris dans toutes les positions, comme si la question de la propriété littéraire n'appartenait pas à toutes les opinions, et que toutes ne dussent pas être appelées à la discuter !

Cette commission fut composée de pairs, de députés, de jurisconsultes, de gens de lettres et d'artistes aussi remarquables par leur talent que par leur esprit.

Je crois devoir placer ici, avec le nom de ceux qui composèrent cette commission, le peu de mots que j'adressai à l'ouverture des séances ;

MM.

Le vicomte de La Rochefoucauld, président.	Pairs de France.
Le marquis de Lally-Tolendal.	
Le vicomte Lainé.	
Le comte Portalis.	
Royer-Collard.	Députés.
Le comte de Montbrun.	

Pardessus. . . . . } Conseillers-d'état.
Bellart. . . . . }
De Vatimesnil. . . . . }
Villemain. . . . . } Maîtres des requêtes.
Delaville de Miremont. . . . . }
Auger. . . . . } Membres des 4 Académies.
Raynouard. . . . . }
Andrieux. . . . . }
Parseval-Grandmaison. . . . . }
Picard. . . . . }
Alexandre Duval. . . . . }
Michaud. . . . . }
David. . . . . }
Le baron Cuvier. . . . . }
Le baron Fourrier. . . . . }
Quatremère de Quincy. . . . . }
Le baron Taylor, commissaire royal près le Théâtre-Français.

ADJOINTS A LA COMMISSION.

MM.

Lemercier, de l'Académie française. . . . . } Commissaires des auteurs dramatiques.
Etienne, *id.* et député. . . . . }
Moreau, homme de lettres. . . . . }
Champein, doyen des compositeurs. . . . . }
Renouard. . . . . } Délégués des libraires.
Firmin Didot. . . . . }
Talma, sociétaire du Théâtre-Français.

« Messieurs,

« Le premier sentiment que j'éprouve au « milieu de vous, est celui de la reconnais-

« sance ; qu'il me soit permis de vous expri-
« mer combien je suis sensible à l'empresse-
« ment avec lequel vous avez bien voulu vous
« rendre à mes vœux !

« Vous me pardonnerez un embarras tout
« naturel : de quelque côté que je porte mes
« regards, ils rencontrent les lumières qui
« éclairent la France, ou les talens qui l'em-
« bellissent.

« J'ai recherché votre concours, Messieurs,
« sentant combien cette assistance m'était né-
« cessaire pour approfondir la question qui
« nous rassemble, celle de la propriété litté-
« raire, autre espèce de légitimité dont nous
« ne devons pas laisser l'existence incertaine.

« Placé par la confiance du Roi à la tête de
« ce qui, dans sa maison, tient à la littérature
« et aux arts, j'ai compris qu'il était de mon de-
« voir de devenir, avant tout, le défenseur des
« droits et des intérêts des gens de lettres.
« Sa Majesté m'a ordonné de m'occuper im-
« médiatement de cet important objet. Grâce
« à vous, Messieurs, il est permis d'espérer
« que nous atteindrons le but que nous de-
« vons nous proposer, celui de préparer un
» travail qui puisse achever ce que notre lé-

« gislation a laissé de trop incomplet à cet « égard. Les deux Chambres trouveront ici « des noms qui leur inspireront une juste « confiance, et la classe honorable des hommes « de lettres se verra représentée par des au- « teurs à qui leurs brillans succès en ont « donné le droit. La proposition des lois ne « m'appartient pas; mais je remettrai au pou- « voir qui en est chargé le résultat de nos dis- « cussions, et j'ai la promesse que nos efforts « seront secondés.

« On va, Messieurs, vous donner lecture « d'un rapport qui doit contribuer à établir « l'état de la question. La discussion s'ou- « vrira ensuite dans la forme que vous jugerez « convenable.

« J'apprendrai de vous, Messieurs, com- « ment il faut défendre ce noble domaine des « lettres, si riche en monumens impérissables, « et comment il est possible de préserver ceux « qui les ont élevés, ainsi que leurs enfans, « de l'excès de l'indigence au sein même de la « gloire !

« Empressons-nous, Messieurs, de seconder « les intentions du Roi, et commençons dès « aujourd'hui cette tâche nouvelle. »

Comment, avec de pareilles intentions et de continuels travaux, se fit-il contre l'administration des beaux-arts une opposition souvent injuste, ou tout au moins sévère? La raison en est simple : je détestais les abus, je n'en ménageais aucun, et je les attaquais de front. Il se rencontrait parmi mes adversaires des hommes puissans qui savaient parfaitement que, s'ils ne pouvaient me briser, ils parviendraient encore moins à me faire plier. Aussi prenait-on mille moyens pour m'enlever la confiance du Roi. Je m'attachais à rechercher seulement le mérite et à ne récompenser que lui : à la cour, il eût fallu faire la part de la faveur; et mon caractère comme ma conscience ne lui en accordaient aucune. Mais les faiblesses corrompues et l'amour-propre blessé ne pardonnent point, et quand on ne distingue que les supériorités, on se fait nécessairement des ennemis de toutes les médiocrités de cour et de théâtre qui s'étaient promptement ameutées contre moi, car j'avais fermé les coulisses de l'Opéra.

Un jour, je reçus une lettre d'un gentilhomme de la chambre qui m'enjoignait, au nom du Roi, de commander la statue du duc

de Bordeaux à un statuaire qui n'avait pour lui que beaucoup d'intrigue. Je répondis aussitôt que mon devoir était sans doute l'obéissance, mais que j'en connaissais un plus sacré, c'était celui de ne pas abuser de la confiance de Sa Majesté, et que rien ne me déciderait à commettre au nom du Roi une injustice dont les conséquences seraient aussi fâcheuses. J'écrivis en même temps à Sa Majesté en particulier, comme je le faisais souvent; et Charles X me donna raison, tant le désir d'être juste était dans l'esprit de ce prince.

Je méprisais cette guerre de plume qui, souvent, s'acharnait après moi, dirigée par de hautes influences prises en dehors des arts et de la littérature. Après avoir inspiré ces articles, on les déposait sur la table du Roi pour essayer de me combattre par l'arme du ridicule. Je me rappelle qu'un jour, me sentant ennuyé plus que de coutume d'un article que je venais de lire, je fis tous mes efforts pour découvrir un de ces moteurs secrets, décidé à lui en dire mon avis : une personne, à laquelle j'en parlai, m'avoua qu'elle le connaissait, ajoutant aussitôt que jamais elle ne le nommerait. « Cependant, me dit-elle enfin, vaincue

par mes sollicitations, je consens à vous le dire, mais à une condition, c'est qu'il n'en sera jamais question. » La parole était dure à donner; je la donnai toutefois; mais, rencontrant quelque temps après l'individu qui m'avait été nommé, j'amenai la conversation sur les petits journaux : « Croiriez-vous, lui dis-je, qu'il y a des gens assez vils pour ne pas dire en face à quelqu'un ce qu'ils pensent, et pour solder la plume d'autrui, afin de faire arriver jusqu'à lui les injures les plus grossières ? »

L'état dans lequel j'avais trouvé l'Opéra semblait désespéré : point de pièces, point de chant, point de chanteurs, point de public. Les talens existaient sans doute; mais, dans les arts comme en politique, il faut savoir les découvrir et les employer. On cherchait à me décourager en me parlant de l'impossibilité de relever l'Opéra. J'écoutais, mais je ne me décourageais point. Je sentis qu'il me fallait des conseils, et je recherchai ceux de Boyeldieu, qu'il suffit de nommer pour peindre l'homme du monde le plus aimable et le talent le plus gracieux. Le monde redisait la gloire de Rossini : le fixer en France, c'était assurer le succès de mes efforts. L'Angleterre, avec ses

richesses, avait échoué. Je sus mieux apprécier Rossini. L'admiration et la confiance, appuyées d'une existence nouvelle et assurée, acquirent ce génie à la France. Rossini travailla, conseilla, dirigea, et l'Opéra fut régénéré. Trop habile pour être jamais envieux, il voyait, avec plaisir, appeler et encourager tous les talens; souvent il les aidait, et ses conseils étaient partout reçus comme des ordres. Répétait-on une pièce de lui ou de tout autre, il s'occupait de l'orchestre, de cet orchestre auquel Kreutzer et, après lui, Habeneck ont donné un degré de supériorité qui ne peut être dépassé.

J'enlevai à l'Opéra-Italien mademoiselle Cinti et Levasseur; et alors, Nourrit, ce ténor si dramatique, ne chanta plus dans le désert, car il eut de dignes compagnons de son talent. Mademoiselle Taglioni fut engagée; et, devinant, pour ainsi dire, le génie dramatique de madame Malibran, j'avais fait faire avec elle un engagement conditionnel de cinq ans, à raison de 50,000 fr. par an, et un congé de deux mois. On comprendra facilement les avantages précieux que l'art et l'Opéra eussent trouvé dans les talens de madame Malibran et

dans ces sacrifices bien placés, quoique considérables. Sur ce dernier point, comme je n'étais pas le maître, je ne fus ni encouragé ni approuvé par la maison du Roi.

Les décorations et les costumes, tout autant que la danse, la musique et la pantomime, avaient attiré l'attention éclairée des amateurs et des artistes. A cet égard aussi, je fis de grandes économies en faisant de grandes dépenses; car il faut semer pour recueillir, et on marcha bientôt de succès en succès. Le public venait en foule à l'Opéra; la bonne compagnie s'y porta. *Le Siége de Corinthe*, *Moïse*, *le Comte Ory*, *la Muette de Portici*, *Guillaume Tell*, *la Somnambule*, *la Belle au Bois dormant*, *Manon Lescaut* commencèrent et accomplirent la plus belle révolution musicale et chorégraphique en France. On allait *monter* Robert-le-Diable. Voilà, pièces sur table, une partie de mes crimes à l'Académie royale de Musique.

Ce fut par mes soins, et grâce aux procédés de M. le comte de Lamarre, que les Italiens furent transportés dans la jolie salle où ils sont aujourd'hui, et qui appartenait à son

père (1). MM. Hitoff et Le Cointre furent les deux architectes dont je me servis; et jamais peut-être marché aussi avantageux ne fut fait au profit de la liste civile.

Une grande partie des personnes qui avaient le moyen de payer, allaient *gratis* à l'Opéra, et la foule des entrées et des loges données écrasait l'administration. Je retranchai toutes les entrées de pure faveur; mais je fis inutilement rapports sur rapports pour supprimer un grand nombre de loges. Ce n'était pas, comme on le pense, un moyen de me faire des amis.

Je n'eus pas la prétention de faire de l'Opéra un couvent, comme on le prétendit; mais je pensai qu'il était possible, qu'il était nécessaire même d'établir l'ordre et la convenance au milieu de ce chaos.

Je passai six semaines à tout examiner, et j'entrai dans les plus minutieux détails, avant

---

(1) On sait combien M. le comte de Lamarre est sincèrement attaché aux arts. En épousant une des femmes les plus aimables et les plus généralement appréciées, il a augmenté le bonheur dont il méritait de jouir, et sa maison est devenue le centre de tout ce qui est spirituel et distingué.

de proposer aucun changement. A la fin : « Sire, dis-je un jour à Louis XVIII, je demande pardon au Roi de la rudesse de mes paroles ; mais si, par hasard, il convenait à Votre Majesté de faire les frais d'un lieu suspect, il ne pourrait convenir à un homme d'honneur d'en être le gardien, et je lui demanderais la permission de lui en remettre les clefs ; mais je dois prévenir le Roi que c'est une sorte d'affaire d'état de fermer les coulisses de l'Opéra ; et cependant cela est indispensable, ne fût-ce que pour laisser aux vrais artistes le moyen d'être uniquement occupés de leur devoir, et pour rendre possibles les précautions contre le feu. Le Roi sera-t-il sourd à tout le mal qu'on lui dira de moi? » — Allez, me répondit Louis XVIII, j'approuve vos projets, et votre bon esprit me rassure sur l'exécution des mesures que vous ordonnerez. »

J'ajouterai qu'au moment où je me décidai à prendre ce parti, qui importait autant à la morale publique qu'à la dignité et à la sûreté de l'établissement, je reçus des lettres de plusieurs personnes qui, en encourageant mes efforts, me remerciaient à titre de pères, de

mères et d'épouses. Quant aux réformes administratives dont on a fait tant de bruit, on va voir en quoi elles consistèrent.

Je commençai par ordonner un inventaire aussi exact que difficile de toutes les ressources de cet établissement, soit en décorations, soit en costumes; les décorations inutiles qui encombraient d'immenses magasins furent condamnées à être détruites; et les toiles, lavées, servirent pour de nouveaux ouvrages, tandis que les châssis recevaient aussi de nouvelles destinations. Des registres ouverts pour chaque objet furent tenus avec la plus grande régularité.

Cette prodigieuse quantité de costumes, jetés pêle-mêle et au hasard, fut classée par ordre, et chaque chose reçut une destination particulière. Jamais on n'aura l'idée du détail de ce service si minutieux, et dans lequel d'innombrables abus se glissaient involontairement sans doute.

Je fis séparer les loges des femmes de celles des hommes; il y eut pour les uns et pour les autres des corridors différens. Je fis disposer une grande salle où les hommes des chœurs

s'habillèrent, et une autre séparée pour les femmes. J'interdis d'une manière absolue toute communication intérieure, autre que celle qui était nécessaire au service, déclarant formellement, que si je n'avais pas le droit de me mêler de la conduite particulière de personne, je ne souffrirais jamais ni mauvais exemple intérieur, ni infraction au réglement établi. Je m'efforçai de donner à chacun de quoi exister convenablement, ne voulant pas que le besoin devînt une espèce d'excuse au désordre. Des inspecteurs furent chargés d'apporter à toutes les parties de l'administration la plus sévère surveillance. Il faudrait entrer dans trop de détails si je racontais tout ce qui fut établi pour arriver à l'ordre le plus parfait sur chaque point.

Les hommes les plus distingués décidaient du sort des poèmes, dont je fis examiner avec plus d'attention les moyens et le but; je tins sévèrement la main aux réglemens fort sages qui, *avant moi*, avaient été établis pour la convenance des costumes, et les premiers talens jugeaient la musique. Le plus grand soin fut apporté aux décorations; Cicéri alla puiser de nouvelles inspirations en Italie et en Suisse, et

chaque jour son talent se fit admirer davantage. M. Duponchel prit la direction des costumes, [illegible]tant de goût que de désintéressement. M. le baron Gérard, cet homme si spirituel, si fin, d'un goût si parfait et d'un talent si admirable, ne me refusa jamais les conseils que je lui demandais avec empressement, et que je recevais avec reconnaissance. Je fus aussi parfaitement secondé par des hommes qu'il suffit de nommer pour faire leur éloge, M. de Forbin, M. de Clarac, directeur et inspecteur des Musées, et surtout par cet homme d'honneur si parfaitement désintéressé, dont les sentimens sont aussi purs que le talent, M. le comte de Turpin qui avait accepté la place d'inspecteur général; c'était mon bras droit et mon ami. Partout j'avais placé des gens probes et capables. Je réformais les abus, je retranchais les dépenses inutiles; enfin je cherchais tous les moyens d'économie sans nuire à la splendeur d'un établissement vraiment national, dont le luxe même est une source de richesse non seulement pour la capitale, mais pour le pays, par l'affluence d'étrangers qu'il y attire.

On fit l'impossible pour faire de l'Opéra une entreprise particulière; une coterie, moitié courtisanesque, moitié cupide, [illegible] même, pour m'ôter cette partie d'attributions, de livrer l'Opéra à l'administration des jeux; mais je m'y opposai fortement, sentant qu'il tenait à la dignité nationale et aux progrès de l'art qu'il en fût autrement. L'entrepreneur veut gagner de l'argent, et il fait bien, tandis qu'un souverain ne doit rien négliger pour augmenter la splendeur de ses états. Le Roi se rendit facilement à mes raisons.

Ce n'eût été rien d'avoir pourvu au service du présent, si je n'avais cherché à assurer en même temps les ressources de l'avenir; aussi m'occupai-je d'une manière toute spéciale de former une pépinière de jeunes talens. Par mon ordre, on entretint des correspondances actives dans différentes provinces pour connaître les sujets qui se destinaient volontairement au théâtre; j'apportai tous mes soins à ce Conservatoire, unique dans le monde, où les talens les plus distingués vinrent former des élèves que plus tard le public devait ap-

plaudir; je m'efforçai d'établir le plus grand ordre dans les classes : des réformes jugées nécessaires y furent introduites, les professeurs de tout genre y furent appelés, et j'attirai jusqu'aux maîtres de l'Italie, voulant à tout prix que la France ne restât en arrière dans aucun genre d'illustration.

Chérubini, ce compositeur si habile, dirigeait avec autant de talent que de zèle ce bel et vaste établissement; et ce fut, grâce à ses soins et à une invincible persévérance, que je pus, à travers mille obstacles, rétablir ces admirables concerts qui, aujourd'hui encore, appellent l'admiration de l'étranger, en faisant accourir tout Paris.

J'apportai aussi un soin tout particulier à l'institution de musique religieuse, fondée par M. Choron; cette belle école musicale avait besoin, pour se soutenir, des plus grands encouragemens. La philosophie brutale du dix-huitième siècle avait cherché à flétrir la splendeur même de nos temples, et à anéantir la beauté de leurs chants. J'essayai de ressusciter cette gloire passée; je séparai entièrement les élèves du Conservatoire qui se destinaient au

théâtre, de ceux de M. Choron; je fis construire une salle pour donner des exercices publics, auxquels tous les vrais amateurs de musique sévère se portèrent en foule.

La musique de la chapelle du château laissait croire aux étrangers qu'ils assistaient à une représentation théâtrale. La musique toute vocale de la chapelle de l'empereur Alexandre, au contraire, avait offert un type admirable, et nous avait laissé les regrets de n'avoir rien de semblable parmi nous. J'essayai de profiter de ce modèle. Je présentai au Roi un projet qui, en apportant dès la première année une économie de 50,000 francs, eût établi la chapelle musicale sur de meilleures bases. Les élèves de l'institution de musique religieuse eussent acquis par ce moyen une existence assurée. Tous mes efforts pour obtenir l'exécution de ce projet furent vains. « Mes premiers gentilshommes de la chambre n'y consentiront jamais, me dit Sa Majesté; la musique du château les regarde, et ce serait une véritable révolution autour de moi. » Charles X ne pouvait supporter ce qu'il appelait des tracasseries d'intérieur. C'est ainsi

que des contradictions de tout genre, sans cesse renaissantes, venaient s'opposer à ce que je pouvais imaginer dans l'intérêt de son service.

Voilà, je le crois et je le répète, mes torts, mes ridicules et mes crimes dans cette partie de l'administration des beaux-arts. L'inventaire de ma conscience, en ce qui touche les musées, les manufactures royales et le garde-meuble, présenterait peut-être une série de griefs également bien fondés. Des détails sur ces divers services, parfaitement étrangers au public, pourraient paraître plus fastidieux encore que ceux que je viens de donner sur le théâtre, et qui peuvent être compris de tout le monde. Cependant, par respect pour le public, pour moi-même et malgré toutes les sottes calomnies qui ont été répandues si long-temps sur ce sujet, peut-être me serais-je abstenu d'entrer dans ces explications, si je n'eusse pensé qu'à moi; mais j'avais à cœur de répondre en même temps pour les employés honnêtes, pour tous les hommes de talent et d'honneur qui m'ont prêté leurs conseils, leurs lumières et leurs concours, et

qui ont partagé ainsi la solidarité des calomnies, comme, heureusement pour eux et pour moi, ils ont partagé la solidarité des succès qu'en définitive nous sommes parvenus, ensemble, à assurer aux beaux-arts et aux véritables artistes.

1831.

On a parlé si diversement d'un prince qui marquera dans l'histoire, ne fût-ce que par ses hautes infortunes, la dignité et le courage avec lesquels il a supporté le plus immense revers; on a parlé de lui, dis-je, d'une manière si cruellement injuste, que je veux aujourd'hui m'expliquer à son sujet sans aucune restriction.

Charles X a pu ne connaître ni son siècle ni l'esprit du peuple qu'il était appelé à gouverner. Ce fut une de ces imaginations sta-

tionnaires qui durent nécessairement s'opposer à l'empiètement trop rapide des idées nouvelles, ou se briser contre les anciennes.

« L'ancien régime est mort avec moi ! » J'ignore jusqu'à quel point cette assertion, que l'on attribue généralement à Charles X, est exacte; mais au moins est-elle frappante de vérité. On peut aujourd'hui parler de ce prince avec le seul langage de l'histoire.

Charles X connaissait mon dévouement, qui, pour sa royale personne, était égal à mon affection. Il savait que je l'aimais assez pour ne jamais lui taire ce que je croyais utile au trône, ou nécessaire à l'intérêt de son peuple; et moi, je savais par expérience que son âme était assez supérieure pour ne pas craindre d'entendre la vérité tout entière.

On a communément jugé ce prince avec une trop rigoureuse sévérité; et si, bien à tort, on lui a refusé la capacité propre aux affaires, au moins ne lui refusera-t-on pas cet esprit chevaleresque, cette dignité personnelle si éminemment nationale, en un mot, cet esprit français qui, sans hésiter, lui fit couvrir la mer de ses vaisseaux

pour venger l'insulte faite à un envoyé de France!

Peut-être pourrait-on penser que Charles X n'envisageait pas les affaires intérieures du royaume sous leur véritable point de vue; mais l'élévation de son âme et le sentiment exclusif du pays qu'on peut appeler le patriotisme lui firent parfaitement diriger celles de l'extérieur.

Aucun prince ne désira plus ardemment le bonheur de son peuple; il put quelquefois se tromper sur les moyens, mais jamais il ne se méprit sur le but qu'il se proposait; pourtant, on doit l'avouer, il y tourna le dos en 1830, et accomplit ainsi la fatale prédiction de Louis XVIII, qui sut mieux comprendre l'époque où il vivait, bien qu'on lui ait fait aussi commettre, en revenant en France, une faute irréparable, celle d'octroyer une charte à son peuple. Que la faute retombe sur ceux-là seulement qui la lui conseillèrent!

Charles X ne sortait jamais du cercle d'idées qu'il s'était tracé; on put l'arracher momentanément à ses opinions et aux hommes qui captèrent sa confiance et ses affections; on put lui aplanir les difficultés qui eussent élevé en-

tre le trône et lui des barrières insurmontables; mais il n'appartenait à personne d'empêcher l'héritier du trône de Louis XVIII devenu roi, et débarrassé d'une sorte d'importunité que le dévouement le plus pur avait momentanément créé, de reprendre ces mêmes hommes qui, avec les meilleures intentions du monde, minaient sourdement son trône.

Je vais rendre compte succinctement des causes qui firent éclore le ministère Polignac, et de l'effet intérieur que ce ministère produisit.

A peine la création de ce nouveau cabinet fut-elle pressentie, que j'écrivis au Roi une lettre confidentielle où mon dévouement et mon indépendance luttèrent de concert pour retarder, au moins, son insertion au *Moniteur;* et après cette nomination je remis successivement à Charles X trois rapports (1), dans lesquels je ne craignis pas de lui exprimer le danger d'un choix semblable et le vice du système qui en devenait une suite inévitable. Ce sont ces rapports que je livre aujourd'hui au public; quand il les aura lus, peut-être

(1) Voir les pièces précédentes.

cessera-t-il de méconnaître ces hommes si injustement calomniés, qui tiennent au principe de la légitimité, non par la doctrine du droit divin ou par un amour aveugle et romanesque, mais bien par le sentiment intime de son utilité, de son importance et de sa nécessité; qui regardent ce principe comme la seule barrière insurmontable à opposer à l'anarchie, et qui restent convaincus que c'est la seule planche sur laquelle la monarchie puisse marcher d'un pas ferme pour franchir l'abîme des révolutions, et arriver à l'ordre et à la légalité véritables.

Charles X tenait à la Charte, moins parce qu'il la croyait bonne, que parce qu'il avait juré de la maintenir; aussi quand il sembla vouloir la détruire, se dit-il à lui-même que son intention était seulement de la rendre possible; et la preuve, c'est qu'il n'appuya ses fameuses ordonnances par aucune baïonnette. Il considérait ces ordonnances comme la chose la plus juste et la plus naturelle; et s'il s'est fait un reproche plus tard, ce n'est pas celui d'avoir compromis l'avenir du pays par ces mêmes ordonnances, mais bien de n'avoir pas pris, en les lançant, les mesures nécessaires

pour sauver la France malgré elle. La grande faute de l'adresse des 221 fut de fournir à Charles X, comme à ses conseillers intimes, un prétexte pour frapper un grand coup, lorsqu'ils se virent acculés jusque dans les derniers retranchemens de la monarchie.

Charles X s'était dit encore : « On en veut « à mon autorité et à ma personne..... Laisser « renverser le trône, c'est livrer la France « aux horreurs de l'anarchie : sauvons l'un et « l'autre ! »

Il faut en convenir, cette adresse fut un grand malheur, et c'est ce que je m'efforçai, mais en vain, de prouver à un homme, à un député, qu'il suffit de nommer pour peindre la supériorité à laquelle peuvent atteindre l'esprit, la raison, les lumières, les connaissances et le dévouement (1); mais malheureusement lui aussi, comme beaucoup d'autres, espérait de cette manière sauver le Roi et la France. Je respectai ses motifs tout en combattant vigoureusement les conséquences qu'il en tirait : l'événement justifia pleinement mes craintes.

(1) M. Royer-Collard.

— « La Chambre sera dissoute, et l'on gardera le ministère, m'efforçais-je de répéter.

— C'est impossible ! me répliquait-on.

— Oui, c'est impossible ; mais cela sera. On se croira fort un jour, on sera faible le lendemain, et l'antre des révolutions sera de nouveau ouvert. »

La chute de M. de Villèle, moins encore qu'une sorte d'opposition que je pourrais qualifier de *bâtarde* et qui s'était infiltrée dans la Chambre des députés, imposa au Roi le ministère Martignac.

« Ces messieurs ne sont nullement les hommes de mon choix, me dit Charles X, ils sont ceux de la nécessité. »

Sans doute, ce ministère eût pu faire le bien, si la première condition d'un ministère, quels que soient les élémens dont il est composé, n'était celle de sa vitalité. Malheureusement il ne put s'entendre avec des hommes qui n'eussent pas mieux demandé que de faire cause commune avec lui, pourvu qu'il eût marché à la tête de l'opinion, au lieu de se laisser traîner à la remorque par elle. Ce fut ainsi que, sans s'en douter, le ministère Martignac prépara l'avénement au pouvoir de

l'homme le plus vertueux et le plus sincèrement dévoué sans doute (1), mais qui n'avait aucune notion sur la situation politique des esprits, persuadé, comme il l'était, qu'il ne doit pas y avoir de limite au véritable dévouement, et qu'il n'est rien qu'un Roi n'ait le droit d'exiger de ses sujets, parce qu'il est du devoir de ceux-ci de lui obéir aveuglément.

— « Vous oubliez, Larochefoucauld, me dit un jour Charles X dans son cabinet; vous oubliez, en me parlant comme vous le faites, que vous êtes mon aide-de-camp.

— Sire, répondis-je respectueusement, en déposant mes épaulettes à vos pieds je redeviens un de vos simples sujets; et le plus beau privilége comme le premier devoir de la fidélité, c'est d'oser dire toujours la vérité à son Roi. Je veux servir Votre Majesté et non la flatter.

— Eh bien, parle donc! » reprit aussitôt ce bon prince en me frappant familièrement sur l'épaule.

Je profitai largement de la permission.

M. de Polignac, convaincu qu'il était appelé

(1) M. de Polignac.

à sauver son pays, s'occupa peu des hommes qu'on lui associa, et accepta bénévolement ceux que le Roi voulut lui adjoindre.

Je plains sincèrement M. de Polignac, et plus particulièrement ceux de ses collègues qui, ne partageant pas exclusivement ses opinions, se laissèrent entraîner par un sentiment de générosité héroïque, sans calculer ni la portée ni les conséquences des actes dont on les rendit plus tard solidairement responsables.

La veille de mon départ pour les Pyrénées, j'avais eu une longue conférence avec le Roi. En sortant, je rencontrai le comte Beugnot (1) qui venait, avec sa grâce accoutumée, me demander mes commissions pour les eaux d'Aix, en Savoie, où il se rendait. M'ayant examiné un moment, il me demanda avec intérêt la cause de la tristesse qu'il voyait peinte sur mon visage.

— Elle est profonde, monsieur le comte, lui répondis-je sans entrer avec lui dans plus d'explication à ce sujet; mais si vous partez, ajoutai-je, ne soyez pas absent plus de trois

(1) Alors ministre d'état.

mois; sans cela, vous pourriez bien ne plus retrouver à Paris les princes que vous et moi nous chérissons. Si un *motif grave* (1) ne déterminait mon absence, rien ne me ferait quitter la capitale en cet instant.

— Où iraient donc les princes? me demanda aussitôt M. Beugnot.

— A Rome, peut-être.... si toutefois on les y laisse arriver.... Que sais-je?.... au moins ne seront-ils plus ici!....

Et puis nous nous séparâmes (2).

Je me hâte de revenir sur la conversation que j'avais eue avec le Roi et qui m'avait laissé dans l'âme de si tristes pressentimens.

Cette fois, comme toujours, j'avais trouvé chez ce prince le même amour pour son peuple, le même désir de bien-être et de grandeur pour la France; mais je remarquai pour la première fois, depuis que j'avais le bonheur d'approcher Charles X, une sorte de fatalisme qui semblait s'être emparé de sa personne; il paraissait sur son visage comme dans ses dis-

(1) Je le fais connaître dans mes Mémoires.

(2) C'est M. le comte Beugnot qui, depuis, me rappela lui-même cette circonstance.

cours. Je voyais ce bon Roi entraîné, comme malgré lui, dans une route dont l'issue était un gouffre..... Des larmes involontaires obscurcissaient mes yeux..... A quoi attribuer cette disposition du Roi? Je l'ignore encore.... — A l'influence que les prêtres exerçaient sur son esprit! dira-t-on. — Fable aussi ridicule qu'absurde : Charles X put avoir auprès de son trône des esprits ambitieux; mais il n'accorda jamais à aucun d'eux cette influence dont on lui a fait le reproche. — A l'exagération de ses principes religieux! ajoutera-t-on encore. — J'ai suffisamment vécu dans son intimité pour affirmer que cette exagération qu'on lui prêta si gratuitement était tout imaginaire.

— Je ne veux pas détruire la Charte, me répéta-t-il sans cesse dans cette conversation; mais on veut renverser mon trône. On s'attaque à mon autorité, et moi, je me dois à mon peuple.

L'idée du devoir, bien qu'il en fît là une fausse application, le suivait constamment.

— Je ne veux pas de coup d'état! s'écria-t-il; mais qu'on ne vienne pas me forcer

tre le trône et lui des barrières insurmontables; mais il n'appartenait à personne d'empêcher l'héritier du trône de Louis XVIII devenu roi, et débarrassé d'une sorte d'importunité que le dévouement le plus pur avait momentanément créé, de reprendre ces mêmes hommes qui, avec les meilleures intentions du monde, minaient sourdement son trône.

Je vais rendre compte succinctement des causes qui firent éclore le ministère Polignac, et de l'effet intérieur que ce ministère produisit.

A peine la création de ce nouveau cabinet fut-elle pressentie, que j'écrivis au Roi une lettre confidentielle où mon dévouement et mon indépendance luttèrent de concert pour retarder, au moins, son insertion au *Moniteur;* et après cette nomination je remis successivement à Charles X trois rapports (1), dans lesquels je ne craignis pas de lui exprimer le danger d'un choix semblable et le vice du système qui en devenait une suite inévitable. Ce sont ces rapports que je livre aujourd'hui au public; quand il les aura lus, peut-être

(1) Voir les pièces précédentes.

cessera-t-il de méconnaître ces hommes si injustement calomniés, qui tiennent au principe de la légitimité, non par la doctrine du droit divin ou par un amour aveugle et romanesque, mais bien par le sentiment intime de son utilité, de son importance et de sa nécessité; qui regardent ce principe comme la seule barrière insurmontable à opposer à l'anarchie, et qui restent convaincus que c'est la seule planche sur laquelle la monarchie puisse marcher d'un pas ferme pour franchir l'abîme des révolutions, et arriver à l'ordre et à la légalité véritables.

Charles X tenait à la Charte, moins parce qu'il la croyait bonne, que parce qu'il avait juré de la maintenir; aussi quand il sembla vouloir la détruire, se dit-il à lui-même que son intention était seulement de la rendre possible; et la preuve, c'est qu'il n'appuya ses fameuses ordonnances par aucune baïonnette. Il considérait ces ordonnances comme la chose la plus juste et la plus naturelle; et s'il s'est fait un reproche plus tard, ce n'est pas celui d'avoir compromis l'avenir du pays par ces mêmes ordonnances, mais bien de n'avoir pas pris, en les lançant, les mesures nécessaires

pour sauver la France malgré elle. La grande faute de l'adresse des 221 fut de fournir à Charles X, comme à ses conseillers intimes, un prétexte pour frapper un grand coup, lorsqu'ils se virent acculés jusque dans les derniers retranchemens de la monarchie.

Charles X s'était dit encore : « On en veut « à mon autorité et à ma personne..... Laisser « renverser le trône, c'est livrer la France « aux horreurs de l'anarchie : sauvons l'un et « l'autre ! »

Il faut en convenir, cette adresse fut un grand malheur, et c'est ce que je m'efforçai, mais en vain, de prouver à un homme, à un député, qu'il suffit de nommer pour peindre la supériorité à laquelle peuvent atteindre l'esprit, la raison, les lumières, les connaissances et le dévouement (1); mais malheureusement lui aussi, comme beaucoup d'autres, espérait de cette manière sauver le Roi et la France. Je respectai ses motifs tout en combattant vigoureusement les conséquences qu'il en tirait : l'événement justifia pleinement mes craintes.

(1) M. Royer-Collard.

— « La Chambre sera dissoute, et l'on gardera le ministère, m'efforçais-je de répéter.

— C'est impossible ! me répliquait-on.

— Oui, c'est impossible ; mais cela sera. On se croira fort un jour, on sera faible le lendemain, et l'antre des révolutions sera de nouveau ouvert. »

La chute de M. de Villèle, moins encore qu'une sorte d'opposition que je pourrais qualifier de *bâtarde* et qui s'était infiltrée dans la Chambre des députés, imposa au Roi le ministère Martignac.

« Ces messieurs ne sont nullement les hommes de mon choix, me dit Charles X, ils sont ceux de la nécessité. »

Sans doute, ce ministère eût pu faire le bien, si la première condition d'un ministère, quels que soient les élémens dont il est composé, n'était celle de sa vitalité. Malheureusement il ne put s'entendre avec des hommes qui n'eussent pas mieux demandé que de faire cause commune avec lui, pourvu qu'il eût marché à la tête de l'opinion, au lieu de se laisser traîner à la remorque par elle. Ce fut ainsi que, sans s'en douter, le ministère Martignac prépara l'avénement au pouvoir de

l'homme le plus vertueux et le plus sincèrement dévoué sans doute (1), mais qui n'avait aucune notion sur la situation politique des esprits, persuadé, comme il l'était, qu'il ne doit pas y avoir de limite au véritable dévouement, et qu'il n'est rien qu'un Roi n'ait le droit d'exiger de ses sujets, parce qu'il est du devoir de ceux-ci de lui obéir aveuglément.

— « Vous oubliez, Larochefoucauld, me dit un jour Charles X dans son cabinet; vous oubliez, en me parlant comme vous le faites, que vous êtes mon aide-de-camp.

— Sire, répondis-je respectueusement, en déposant mes épaulettes à vos pieds je redeviens un de vos simples sujets; et le plus beau privilége comme le premier devoir de la fidélité, c'est d'oser dire toujours la vérité à son Roi. Je veux servir Votre Majesté et non la flatter.

— Eh bien, parle donc! » reprit aussitôt ce bon prince en me frappant familièrement sur l'épaule.

Je profitai largement de la permission.

M. de Polignac, convaincu qu'il était appelé

(1) M. de Polignac.

à sauver son pays, s'occupa peu des hommes qu'on lui associa, et accepta bénévolement ceux que le Roi voulut lui adjoindre.

Je plains sincèrement M. de Polignac, et plus particulièrement ceux de ses collègues qui, ne partageant pas exclusivement ses opinions, se laissèrent entraîner par un sentiment de générosité héroïque, sans calculer ni la portée ni les conséquences des actes dont on les rendit plus tard solidairement responsables.

La veille de mon départ pour les Pyrénées, j'avais eu une longue conférence avec le Roi. En sortant, je rencontrai le comte Beugnot (1) qui venait, avec sa grâce accoutumée, me demander mes commissions pour les eaux d'Aix, en Savoie, où il se rendait. M'ayant examiné un moment, il me demanda avec intérêt la cause de la tristesse qu'il voyait peinte sur mon visage.

— Elle est profonde, monsieur le comte, lui répondis-je sans entrer avec lui dans plus d'explication à ce sujet; mais si vous partez, ajoutai-je, ne soyez pas absent plus de trois

(1) Alors ministre d'état.

mois; sans cela, vous pourriez bien ne plus retrouver à Paris les princes que vous et moi nous chérissons. Si un *motif grave* (1) ne déterminait mon absence, rien ne me ferait quitter la capitale en cet instant.

— Où iraient donc les princes? me demanda aussitôt M. Beugnot.

— A Rome, peut-être.... si toutefois on les y laisse arriver.... Que sais-je?.... au moins ne seront-ils plus ici!....

Et puis nous nous séparâmes (2).

Je me hâte de revenir sur la conversation que j'avais eue avec le Roi et qui m'avait laissé dans l'âme de si tristes pressentimens.

Cette fois, comme toujours, j'avais trouvé chez ce prince le même amour pour son peuple, le même désir de bien-être et de grandeur pour la France; mais je remarquai pour la première fois, depuis que j'avais le bonheur d'approcher Charles X, une sorte de fatalisme qui semblait s'être emparé de sa personne; il paraissait sur son visage comme dans ses dis-

(1) Je le fais connaître dans mes Mémoires.

(2) C'est M. le comte Beugnot qui, depuis, me rappela lui-même cette circonstance.

cours. Je voyais ce bon Roi entraîné, comme malgré lui, dans une route dont l'issue était un gouffre..... Des larmes involontaires obscurcissaient mes yeux..... A quoi attribuer cette disposition du Roi? Je l'ignore encore.... — A l'influence que les prêtres exerçaient sur son esprit! dira-t-on. — Fable aussi ridicule qu'absurde : Charles X put avoir auprès de son trône des esprits ambitieux; mais il n'accorda jamais à aucun d'eux cette influence dont on lui a fait le reproche. — A l'exagération de ses principes religieux! ajoutera-t-on encore. — J'ai suffisamment vécu dans son intimité pour affirmer que cette exagération qu'on lui prêta si gratuitement était tout imaginaire.

— Je ne veux pas détruire la Charte, me répéta-t-il sans cesse dans cette conversation; mais on veut renverser mon trône. On s'attaque à mon autorité, et moi, je me dois à mon peuple.

L'idée du devoir, bien qu'il en fit là une fausse application, le suivait constamment.

— Je ne veux pas de coup d'état! s'écria-t-il; mais qu'on ne vienne pas me forcer

jusque dans mes derniers retranchemens, car je n'aurais que vingt ans ce jour-là!

— Sire, lui répliquai-je avec calme, Votre Majesté aura un siècle le jour où il faudra faire tirer sur le peuple.

Je voyais le Roi fortement agité. Les traits de son visage étaient visiblement contractés... Mes paroles le troublaient sans cependant changer sa pensée : on eût dit qu'il était lié par un serment, ou qu'il se débattait contre une volonté plus puissante que la sienne.

— Mais, Sire, repris-je, Votre Majesté, en conservant pour ministres les seuls hommes que, à tort ou à raison, la France semble repousser des ministres qui ne pourront garder le pouvoir qu'au moyen de coups d'état; Votre Majesté, dis-je, arrivera forcément à sortir des voies de conciliation, et ce jour-là elle aura compromis sa couronne.

— Monsieur, me répliqua-t-il encore en me lançant un regard où se peignait plus de douleur que d'impatience, je ne veux pas de coup d'état, je vous l'ai déjà dit.

Telles furent les dernières paroles politiques de Charles X avec moi; mais bientôt les adieux

que je lui adressai le ramenèrent à la bienveillance qui lui était habituelle ; et je quittai le Roi, la mort dans l'âme, en songeant que je n'avais pu rien gagner sur son esprit.

Ce fut plus tard, à Saint-Sauveur, que j'eus connaissance des fatales ordonnances, qui venaient d'être lancées dans le *Moniteur* (1). Ayant prévu dès long-temps quel devait être le résultat de pareilles mesures, je me mis à l'instant même en route pour Paris ; le devoir de ma charge autant que mes sentimens intimes m'y appelaient, et je croyais y arriver assez tôt ; mais le peu de mots que j'écrivis en toute hâte, témoignaient assez de mes tristes prévisions (2).

Je ne chercherai à peindre ici, ni les difficultés de mon voyage, ni les dangers auxquels j'échappai ; seulement qu'il me soit permis, en terminant cette narration, de payer un juste tribut de reconnaissance à l'homme aussi délicat que prévoyant qui, appréciant les difficultés que j'allais avoir à vaincre pour suivre ma route, et la position épineuse dans

(1) Le 26 juillet 1830.

(2) Voir la lettre à madame la vicomtesse de Larochefoucauld, p. 303.

laquelle je pourrais me trouver, vint chez moi, à cinq heures du matin, au moment même de mon départ, pour me prier avec instance de me charger d'une lettre ouverte, et à laquelle, me dit-il, il attachait la plus grande importance. Je pris cette lettre..... Elle était d'un petit-gendre de M. de Lafayette et était adressée à son beau-père. C'est alors qu'il me fut facile de comprendre tout ce que ce procédé avait de noble et de généreux. En effet, ce nom devait être pour moi, dans de telles circonstances, une sorte de talisman.

Je n'avais d'autre passeport que celui d'aide-de-camp du Roi. Presque continuellement entouré sur ma route d'une populace exaspérée qui devenait de plus en plus menaçante à mesure que je m'approchais de la capitale, je ne pouvais cependant me résoudre à prendre sur moi de faire usage de l'espèce de sauf-conduit que j'avais en ma possession; heureusement la Providence vint à mon secours, et elle permit que j'arrivasse sain et sauf à *la Vallée-aux-Loups* (1).

(1) Village situé à trois lieues de Paris, où M. de Larochefoucauld possède une maison, et illustré par les noms de MM. de Montmorency et de Châteaubriand qui l'ont habité.

Là, je m'empressai de dépêcher mon valet de chambre à M. de Lafayette, pour que la lettre qui lui était adressée par son gendre lui fût remise aussitôt, ainsi que la demande instante que je lui faisais d'un passeport, afin de pouvoir joindre Charles X et l'accompagner jusqu'au lieu de son embarcation.

Moins j'ai partagé les opinions de M. de Lafayette, plus je dois à la vérité de dire que sa réponse justifia ma confiance.

« Je comprends votre position, me di-
« sait-il dans sa lettre, et je respecte trop
« votre caractère pour m'opposer à ce qu'à
« votre place je regarderais aussi comme un
« devoir; mais les ordres sont expédiés pour
« hâter le plus possible le voyage de Charles X,
« et je vous affirme sur l'honneur qu'il vous
« serait impossible de le rejoindre. Du reste
« disposez de moi. »

A cette lecture, je restai anéanti, accablé et comme sous le poids énorme qui pesait sur mon cœur....

« Eh quoi! m'écriai-je douloureusement,
« trois jours ont suffi pour renverser une
« monarchie de tant de siècles!.... O France!
« ô ma patrie!.... tu es aujourd'hui la dupe

« de ceux qui t'ont fait servir à leur intérêt « personnel et à leur ambition!... Puisse une « expérience trop dure n'être pas la seule cause « de ton retour à d'autres sentimens, à d'au- « tres idées plus conformes à ton repos, à ton « indépendance et à ta gloire! »

Je fais grâce au lecteur de la suite de mes réflexions; il les devinera facilement. Je dirai seulement que, ce jour-là même, je vis passer, presque sous les murs de mon parc, cette valeureuse artillerie de la garde, dont rien ne put altérer la fidélité, morne, silencieuse, admirable de maintien, désespérée, sans être humiliée, de l'inaction à laquelle elle avait été condamnée; regrettant ses rois et ne songeant qu'à la France!.... Je respectai son silence; mais des larmes tombèrent de mes yeux.

1832.

Réponse à une lettre écrite par M. le comte de ..... qui me faisait part des mouvemens royalistes préparés dans l'Ouest, et qui m'engageait à m'y joindre.

..... 4 juin.

Puisse cette lettre vous arriver à temps!

Il est donc bien vrai! les esprits sont assez égarés à l'extérieur pour avoir si mal jugé la position des hommes et des choses! Quand on me parlait du projet d'une levée de boucliers, j'avais peine à y ajouter foi, et cependant c'est

à cela qu'on se prépare ! Que Dieu nous pardonne ! ou, pour mieux dire, que Dieu vous protège ! Apprenez, au moins, la vérité, et tâchez de la faire entendre et comprendre à ceux qui ont troublé votre sens, toujours si droit, en excitant votre dévouement toujours extrême.

D'abord, de toutes les erreurs, la plus complète et la plus funeste est celle qui tendrait à faire croire qu'il y a la moindre analogie entre cette époque-ci et celle de la première révolution. Alors, on ne songeait qu'à bouleverser tout, institutions et intérêts; aujourd'hui toutes les préoccupations tendent à conserver; je m'explique : non point à conserver ce qui est, mais ce qu'on a. On craint, avant tout, ce qui pourrait amener de nouveaux troubles, et vous pouvez être assuré que, dans l'état des choses, aucun parti ne passera et n'arrivera à son but par les moyens de la violence; l'égoïsme le plus complet est la grande loi du siècle; le gouvernement actuel n'est fort que de cette situation. Quels que soient les hommes qui le composent et qui le mènent, quelque opinion que l'on ait de leur origine, de leur moralité, des moyens dont ils font ou feront

usage, ce gouvernement représente le seul centre, le seul élément d'autorité, ou si vous aimez mieux, et ce qui est plus juste d'ailleurs, la seule ressource pour maintenir aujourd'hui l'ordre matériel. Et vraiment! tout royaliste que je suis, et justement même parce que je suis royaliste, je ne puis m'empêcher d'admirer le bon sens de la masse française qui, je vous le répète, veut, avant tout, que le désordre matériel ne recommence pas; et je partage d'autant plus ce sentiment, que la tranquillité intérieure est, à mes yeux, le plus puissant et peut-être le seul moyen de ramener les choses à la situation complète où elles doivent être, pour que notre pays puisse reprendre sa force, sa gloire et sa prospérité : vous en jugerez tout à l'heure.

Le sens dessus dessous de 1830 et les émeutes, à propos de rien et de tout, qui ont suivi cette déplorable catastrophe, ont blessé les intérêts et épouvanté les esprits. Sans que la masse se soit avoué à elle-même que c'était véritablement à l'origine de ce qui est qu'il fallait s'en prendre de la renaissance continuelle de ces troubles et de la perturbation de toutes les transactions, ce qui domine à présent c'est la

volonté de ne pas recommencer le charivari des trois jours. Donc, que les mouvemens agitateurs viennent de droite ou de gauche, ils seront mal vus, mal accueillis et repoussés; et comme on sent que le gouvernement a un intérêt personnel à les repousser aussi; comme il est évident que, par la force dont sa situation lui permet de disposer, il est en mesure d'écraser l'agitation armée, on lui prêtera concours, non pas pour lui et à cause de lui, mais pour soi et à cause de soi.

Le gouvernement de Juillet s'est habilement appuyé sur les vanités : tôt ou tard, il comprendra lui-même la faiblesse du ressort qu'il a fait jouer, et il finira par froisser ces mêmes vanités; mais sachons attendre.

Vous autres, qui ne voyez les choses que du point de vue éloigné et extérieur, en lisant, dans les journaux de diverses couleurs, le détail des agitations publiques, vous pouvez vous imaginer que tout est à feu et à sang, et qu'un ordre de choses si violemment attaqué est à moitié démoli. Dans tous les cas, ce ne serait pas par la violence des attaques; au contraire, car ces violences lui redonnent de

la force, parce que la masse encore passionnée et inéclairée attribue aux efforts des partis la souffrance des intérêts, et elle se persuade alors qu'en défendant le gouvernement qu'on ébranle, elle rassurera par-là même les intérêts généraux. Donc, lorsque, par des moyens armés, vous croyez hâter la chute de cet état de choses, vous allez contre le but que vous vous proposez d'atteindre, vous aidez à l'existence de cet état de choses, vous le fortifiez et le prolongez. Il est trop menacé pour ne pas être constamment eveillé, trop éveillé pour se laisser surpendre, et trop armé pour être vaincu dans une lutte de cette nature.

Cette situation et cette série de vérités sont tellement évidentes que bien des gens, et avec toute apparence de raison, vont jusqu'à croire qu'une partie de ces mouvemens sont excités, connus, ou favorisés par ceux qui sont assurés de les comprimer quand et comme ils le veulent, et qui se font ensuite une arme des terreurs que ces mouvemens répandent dans les esprits, pour se faire accorder un pouvoir, qu'ils ne pourraient obtenir sans ces circonstances. Telle était, en effet, la tactique de la Convention et des gouvernemens révolution-

naires qui se sont succédé pendant la première période des troubles publics. Soyez donc certain que rien n'est plus désiré peut-être par ce gouvernement que les mouvemens des partis qui ne trouveront actuellement aucun appui dans les masses, lesquelles, comme je le disais plus haut, veulent le repos et l'ordre pour arriver au bien-être et aux soins de leurs intérêts. C'est à la situation politique, qui leur offrira le plus de garanties à cet égard, que ces masses porteront leurs sympathies et leur concours; et je me hâte de répéter qu'il n'y a pas, en résumé, de dispositions plus favorables à la cause que nous servons, et à laquelle sont attachées la gloire et la prospérité de la France. Je vous ai dit que vous en jugeriez tout à l'heure : m'y voici maintenant.

N'est-il pas vrai, pour vous et pour moi, que ce sont les préjugés, les illusions, les passions que le libéralisme et ses complices de toutes nuances ont fait naître contre la légitimité, les Bourbons, les choses et les hommes monarchiques qui ont troublé tous les esprits et amené enfin la catastrophe de 1830?

N'est-il pas vrai, pour vous et pour moi, que le principe d'hérédité souveraine, selon

notre droit national, uni au principe d'institutions d'assemblées communales, provinciales et générales, offre les conditions de réalité, de traditions et de mœurs les plus complètes et les plus éprouvées pour garantir l'ordre public par l'unité d'une autorité monarchique inviolable, et la liberté par le développement d'une administration municipale et élective? que, sous la double égide de cette constitution fondamentale, les rapports de la France avec les autres nations, ses traités, ses alliances, ses guerres mêmes sont assurés, faciles, honorables, puisqu'ils s'exercent tous dans les termes d'un droit des gens sympathique et reconnu? que, dans les rapports intérieurs, les droits d'hérédité, de propriété, de paternité, d'hiérarchies sociales, se trouvent mieux compris, mieux observés, et concourent ainsi au meilleur développement de toutes les transactions sociales, d'intelligence et d'intérêts?

N'est-il pas évident qu'il faut que ce qui est vrai pour vous, pour moi, pour un grand nombre, le devienne également pour tous, ou au moins pour la majorité de ceux qui ont une action quelconque sur la société?

Et il est d'autant plus facile de ranimer ou de faire fructifier ces vérités dans les esprits et dans les cœurs, qu'elles existent naturellement dans l'instinct, dans le bon sens, dans le calcul de tous les Français, et que les avantages qu'elles produisent se sont manifestés, comme on l'a vu, malgré tout, pendant quinze ans, et comme on le sentira plus encore par la suite.

Mais, afin que ces vérités et ces avantages deviennent sensibles et désirables pour tout le monde, il faut que les préjugés, les illusions et les passions soient éteints ou calmés; il faut que la raison publique et la voix des intérêts véritables reprennent leur empire et se fassent entendre. Or, est-ce un bon moyen de faire revenir la raison et de rassurer les intérêts que de les troubler par des mouvemens tumultueux ? Au contraire, les passions et les intérêts, jusqu'ici entraînés par les sophismes, les mensonges et les trahisons révolutionnaires, croiraient voir la justification de leurs préjugés dans les efforts d'un parti que ses bonnes intentions peuvent égarer aussi ; l'opinion publique y puiserait de nouveaux motifs d'éloignement et de haine, et

en même temps ces préjugés et ces passions reporteraient plus de confiance vers un gouvernement qui semblerait les protéger, quoiqu'au fond il ne protégeât que lui-même.

L'instinct, le calcul, la volonté de la masse qui ne veut pas que l'on trouble l'ordre matériel actuel sont fondés, et il faut d'autant plus favoriser ces dispositions que leur résultat ne peut, comme je l'ai déjà dit, que tourner au profit de la cause nationale que nous défendons. Qu'est-ce, en effet, que le parti royaliste, sinon le parti de l'ordre? S'il cesse un instant, par ses doctrines ou par ses actions, de se montrer tel qu'il est, il perdra toute l'influence qu'il doit reprendre pour le bonheur du pays; il ne paraîtra plus aux yeux de l'opinion publique que comme une faction d'un autre genre qui, à l'aide de nouveaux troubles, veut s'emparer du pouvoir pour l'exploiter à son profit; tandis qu'en abandonnant les choses et les hommes de la révolution à leur allure naturelle, comme ils ne peuvent produire ni l'ordre véritable ni la véritable liberté, il faudra bien que le pays, qui veut le repos et la prospérité, tourne enfin ses regards et ses vœux vers le seul principe

et vers les seuls hommes qui peuvent les lui garantir.

Que faut-il pour arriver à tous ces résultats? Il faut le temps et le calme. Si le système actuel pouvait procurer l'ordre moral, le repos et la prospérité aux besoins publics, il ne faudrait rien espérer ni du présent ni de l'avenir; mais si, au contraire, il ne possède pas en lui la *vertu* qui les fait naître et les maintient, il ne peut produire que l'agitation des esprits, la confusion sociale, la rupture des rapports qui lient la France aux autres nations, et par conséquent la souffrance et la perturbation des intérêts généraux et des relations privées. Les faits de désordre sans cesse renaissans commencent à frapper les esprits, et cette situation, en pénétrant peu à peu toutes les classes, force ceux-là mêmes qui ont préparé, approuvé, applaudi cette révolution à faire des retours sur le passé : retours cruels pour les événemens accomplis, et favorables aux choses et aux hommes de la Restauration!

Le temps peut-il venir déranger ce résultat irrésistible du principe révolutionnaire? le temps peut-il rendre meilleure la situation du

système actuel ? Dans mon opinion, non, mille fois non. Ou je me trompe étrangement, ou l'influence funeste de la révolution de 1830 et la disposition réactionnaire des opinions et des intérêts ne feront que se développer et s'augmenter avec le temps.

Et c'est là ce que l'on penserait à troubler ! c'est cet infaillible développement des conséquences renfermées dans le principe et la situation révolutionnaires que l'on viendrait déranger ! et ce sont les royalistes qui, sous le prétexte de rétablir l'ordre, viendraient créer le désordre ? et vous venez, mon cher Comte, me proposer de me joindre à cette entreprise ? Je ne répéterai pas ce mot connu d'une profonde immoralité : *c'est pis qu'un crime, c'est une faute ;* mais je vous dirai : c'est pis qu'une faute, c'est un crime. Ecoutez bien : mais d'abord il va sans dire que tout ceci n'est point une question de courage et de dévouement. A cet égard, vous et moi le soupçon ne saurait nous atteindre. Passons.

D'après ce que vous me mandez, c'est donc un soulèvement que l'on chercherait à opérer dans les provinces de l'Ouest, où la fidélité

religieuse et monarchique est enracinée dans le sol, et où l'on souffre de toutes les façons de l'ordre de choses actuel. — Croyez-vous que nous soyons ici sur des roses? — Quel est le but du soulèvement espéré? la Régence exercée par madame la duchesse de Berri. Cette Régence est-elle désirable? est-elle possible?

Je suis persuadé d'abord que tous les projets à cet égard sont pénétrés, connus et neutralisés d'avance. Je vous le répète : le gouvernement est trop éveillé et trop armé pour être surpris et vaincu par de pareils moyens; il est, en outre, trop bien servi par tous ses agens pour n'être pas instruit des préparatifs qui peuvent se faire; il y a à parier que la trahison environne ces projets, et que toutes les démarches sont déjà dénoncées. Croyez-moi, vous vous faites d'étranges illusions!

Je ne doute pas qu'un certain nombre de dévouemens privés, exaltés, honorables ne suive ce mouvement. Mais pensez-vous que la masse bretonne s'y livre comme en 1793, et qu'elle se lève avec son ardeur, son unanimité, sa persévérance antérieures? Détrompez-vous:

encore une fois, vous ne voyez les choses que de l'extérieur et d'un point de vue dérangé. Ici, nous voyons plus vite et plus juste. L'Ouest ne se soulèvera pas; et, s'il se soulevait, il serait écrasé. En l'absence de toute guerre étrangère, on enverrait dans ces provinces vingt mille hommes, cent mille hommes, s'il le fallait, pour en finir plus sûrement et plus promptement; et, comme cette mesure est facilement comprise et sentie par la masse vendéenne, cette même masse ne s'exposera pas inutilement à de pareils dangers. Ses intérêts immédiats ne sont point menacés : ses opinions seules sont agitées; mais elles ne le sont point à un assez haut degré pour produire, comme jadis, ces actes d'une explosion unanime. Si on vous présente sous un autre jour la situation de ce pays, on vous trompe; je le connais par moi, par ma famille, par mes amis. Tout renseignement d'une nature différente est un leurre, un piége ou une erreur funeste. Oui, la Bretagne est monarchique et bourbonnienne; oui, tous ses sentimens la portent vers une autre situation politique; mais, entre cela et un soulèvement général et durable, il y a un abîme et pour ceux qui

se jetteront d'eux-mêmes dans cette voie d'une insurrection armée, et pour ceux qu'on y entraînera par des excitations de dévouement et de point d'honneur. C'est donc tout à la fois une faute envers soi-même et un crime envers les autres; car le succès est impossible, et il n'y a d'assurés que les malheurs publics et privés qui résultent toujours d'une guerre civile.

La guerre civile ! le voilà donc échappé de ma plume ce mot terrible que j'espérais n'en pas voir sortir ! Oui, c'est la guerre civile qui s'allumerait dans notre pays si, contre toute attente, cette entreprise avait quelque chance de commencement, ou au moins de durée. Mais elle n'aura pas lieu, n'est-ce pas ? Puisque l'on consulte, c'est que l'on hésite encore. Vous savez que les gens les plus sages, les plus expérimentés, les plus influens sur l'opinion publique voient les choses comme je les vois moi-même, qu'ils sont entièrement opposés à toute levée de boucliers, et (pour répéter ce mot, qui doit faire mettre bas les armes à tout ce qui porte un cœur français) opposés à toute action, à toute idée de guerre civile. Qui donc a pu donner de

tels conseils à cette noble princesse dont le courage, sans doute, ne fera jamais défaut à toutes les idées généreuses, mais qui, d'elle-même, ne peut avoir ni la pensée ni les moyens d'une pareille tentative, ou, pour ne rien déguiser, d'une échauffourée si dangereuse, si inutile?

La vue de dangers à courir et qu'on lui aura fait entrevoir aura excité son âme si ardente, si française, et l'espoir de donner une seconde fois la couronne à son fils peut achever de la déterminer à braver tous les périls. Aussi n'est-ce point à elle qu'on devrait s'en prendre : c'est sur ceux qui la porteraient à cette action qu'il faudrait faire retomber le blâme; mais l'opinion publique ne jugerait point ainsi. Dans cette démarche audacieuse et sans fruit, c'est tout au plus si on voudrait voir la mère de Henri V armée pour les droits de son fils. Le public, prévenu, craintif, encore trop vivement en proie aux passions qui lui ont été suggérées, serait peut-être conduit à ne voir Madame qu'à travers un voile d'ambition personnelle qui défigurerait ses hautes qualités et pourrait compromettre son avenir en France. Madame connaît mon

dévouement pour elle, pour les Bourbons et pour le principe auquel nous sommes attachés. Mais MADAME connaît aussi mon ardent amour pour la vérité. Mettez-moi donc, cher Comte, aux pieds de MADAME; dites-lui que c'est à ses genoux, que c'est au nom de la France, de son fils et d'elle-même que je la supplie de ne pas se laisser entraîner à une action témérairement inutile, funeste pour le pays; que le pays, soyez-en sûr, jugera avec rigueur, et qui, enfin, loin de pouvoir être favorable aux intérêts pour lesquels madame la duchesse de Berri consent à se sacrifier, ne peut que nuire à la cause nationale, en montrant le jeune Prince entouré de conseils de violence, dont la France, plus que jamais, redoute les tentatives et les effets.

Car enfin, et c'est ici le dernier terme de cette explication, admettant un moment et par impossible le succès de l'entreprise dont il est question, c'est une Régence qui serait proclamée, n'est-il pas vrai? Ce serait, ainsi, une Régence proclamée à main armée, une Régence proclamée en dehors ou en l'absence de toute assemblée générale, de tout assentiment préalable des grands corps de l'Etat

ou des masses nationales bien ou mal représentées? Que serait donc un gouvernement ainsi *constitué?* Rien autre chose qu'un autre gouvernement de parti qui ne pourrait se soutenir, comme le système actuel, que par des lois et des mesures d'exception. La légitimité, pour être tout ce qu'elle est, pour produire toutes ses conséquences favorables, ne peut être exploitée dans le sens étroit et exclusif de quelques intérêts personnels, et la Charte de 1814, en resserrant les institutions politiques dans une chambre des Pairs héréditaires, dans des Députés à mille fr. et dans des électeurs à cent écus, avec une armée et une administration dépendantes d'un budget annuel, a étouffé les Bourbons. En vain, avec toute la conscience de leur bon vouloir pour les Français et toute la force du principe dont ils étaient les représentans, Louis XVIII et Charles X se sont-ils sans cesse efforcés d'être les souverains de tous les Français: la Charte, exécutée d'abord par et dans l'esprit despotique des doctrinaires et des révolutionnaires, enfermait le gouvernement royal dans un cercle de monopoles d'où se trouvaient exclues les

classes véritablement monarchiques, les classes laborieuses, agricoles, éclairées, morales, puisqu'il n'y avait aucune institution municipale, communale, provinciale, qui fît graviter tous les intérêts et toutes les libertés vers le trône. Puis, cette même Charte, qui mettait, à l'indépendance nécessaire du pouvoir, des entraves telles que l'exercice salutaire de l'autorité royale était presque impossible, elle renfermait un article 14 qui permettait à la royauté de faire tout ce que son bon plaisir lui suggérerait. La Royauté s'est cru et vu obligée d'en faire les ordonnances de juillet, et vous en savez le succès ! Est-ce là aussi ce qu'on veut recommencer?

A la suite de longues guerres extérieures, avec un établissement de paix assurée, par la douceur de leurs mœurs, par la vertu inhérente au principe de légitimité, et par les efforts, pendant sept ans, d'une administration royaliste, forte et habile, les Bourbons ont pu régner quinze ans, *malgré* la Charte, et en faisant naître en France des prospérités de toute nature. Si on n'avait pas été dominé par les antécédens de contradic-

tion, de révolution, de dissolution renfermés dans la Charte, on aurait pu parvenir à entourer le trône d'institutions monarchiques, de véritables libertés politiques et municipales, et cette prospérité eût été solide et durable. Mais toutes ces combinaisons ne subsistent plus aujourd'hui; et la Charte de 1814, exécutée par une régence obtenue à main armée, ne serait qu'un nouveau monopole moins durable et moins solide encore que l'autre. Pourriez-vous croire, cher Comte, que la France, plus éclairée que jamais sur ses intérêts, par l'exemple des dix-huit mois, qu'elle vient de traverser, accueillerait et soutiendrait un autre gouvernement né d'une autre insurrection? Elle le subirait peut-être, comme elle fait en ce moment, mais avec l'arrière-pensée, le désir et la volonté de s'en débarrasser. En un mot, ce n'est pas à la tête d'un parti, quelque honorable qu'il fut, que Henri V pourrait jamais rentrer en France; c'est seulement qu'il serait rappelé par les intérêts et les opinions raisonnables de la patrie. D'ailleurs, et à l'heure qu'il est, trop de difficultés n'entoureraient-ils pas son trône? Laissons au

pouvoir actuel le soin, la nécessité et la responsabilité de les résoudre.

En résumé, c'est une partie de régence que l'on jouerait; ce n'est pas une partie nationale. Eh bien ! le pays peut être obligé d'y assister comme galerie; mais il ne voudrait y risquer aucun enjeu : comptez-y bien. Tout le monde sent que les choses actuelles sont un provisoire qui pourra durer plus ou moins long-temps, selon les circonstances; c'est ce sentiment, cet instinct d'une situation provisoire qui empêche toute confiance, qui neutralise les esprits, les intérêts et les forces de la nation. Une Régence à main armée n'inquiéterait pas moins et serait encore considérée comme du provisoire, et le pays ne prendrait pas parti pour celui-ci contre celui-là, parce qu'encore une fois, au point où en sont les opinions, les intérêts et les mœurs, rien de ce qui se présentera avec violence et exclusion ne sera généralement et sincèrement accueilli par la France. Pour ne rien déguiser, c'est là une des causes principales de la répulsion manifestée contre la République. La République a mauvaise réputation en France,

quoique l'égalité des mœurs semble en favoriser les idées, au moins à Paris ; mais on n'en voit l'établissement possible qu'à travers la violence, la guerre, l'attaque à la propriété ; et alors toutes les sympathies reculent devant ces craintes, fondées ou non.

Il en serait de même d'une Régence ayant pour origine la guerre civile. C'est une partie que le pays ne veut ni ne peut jouer ; c'est, pour mon compte, une partie que je ne jouerai jamais.

Au contraire, si, dans un avenir que nul ne peut indiquer, Henri V se présentait, appelant et réunissant autour de lui tous les hommes sages que l'opinion publique lui désignerait, convoquant une assemblée librement élue par les provinces qui enverraient auprès de sa personne des députés avec lesquels la base de toutes les institutions d'une véritable monarchie et d'une véritable liberté serait facilement établie et arrêtée, ce jour-là, cher Comte, ce n'est point une lettre que je vous enverrais, c'est moi-même qui conduirais mes deux fils là où le devoir et le patriotisme nous appelleraient. Laissons donc

faire le temps, la Providence et la fortune de la France; laissons grandir les idées, les hommes et les choses. A cette époque et de cette façon, je suis à vous, c'est-à-dire je suis à mon pays; *sinon*, *non*.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME TROISIÈME.

A.

Attaques contre M. de Villèle. 10
Anonyme (lettre) contre M. de Larochefoucauld. . . . 27
Anniversaires du 3 mai et du 12 avril. 40
Angleterre (l'). — Sa prochaine révolution. 59
A..... (M. le duc d'). — Opéra-Comique. 70
Académie royale de Musique. — Ses abus. — Ses réformes. — Ses succès. . . . . 71 et suiv.
Arc-de-Triomphe (l') du Carrousel. 75
Adresse de la chambre des Députés sur le mot *déplorable*. 95
Agier (M.). — Garde nationale. 102
Angleterre et Russie. 240
Adresse de la Chambre contre le ministère Polignac. . 251

Alger (préparatifs de l'expédition d'). 258
Idem (conquête). 268
Angleterre. — Son irritation de la prise d'Alger. . . . 269
. . . . . et sa vengeance. 270
Auger (M.) de l'Académie française. 311
Andrieux (M.) *Idem*. . . . . *id.*

B.

Beugnot (M. le comte).— Ses souvenirs sur la position de Louis XVIII et de Charles X. 11
Beaux-arts (organisation du département des) à la maison du Roi. 14
Banquiers. — Leur influence. 23
Bl.... (M. de), ambassadeur à Naples. 26
Banquet royal au sacre. 39
Bourbons méconnus. . . . . 47 et 48
Beaux-arts (achats et économies). 54
Bourbons calomniés. 66
Banderalli (M.), professeur napolitain. 74
Beaux-arts (direction des). — Abus et réformes. . 75 et suiv.
Biographie des Dames de la Cour. 83
Bordeaux (M. le duc de). — Propos de M. Canning. . . 85
Bourbons menacés par l'Europe. . . . . *id.*
Bourmont (M. le comte de). . . . . 134 et suiv.
Bourbons. — Leur gouvernement. 146
Bal masqué pour les pauvres. 241
Beaux-arts (administration des). 307
Bellart (M.). 311
Bordeaux (statue de M. le duc de) commandée et refusée. 314
Boyeldieu, compositeur. 316
Belle au Bois dormant (la), ballet-pantomime. 318
Beugnot (M. le comte). — Conversation avec M. de Lar. 337
Berri (madame la duchesse de), régente. . . . 357 et suiv.

C.

Charles X (avertissement sur les notes au Roi). 1
Casimir Delavigne (M.), ses hommages à Charles X et sa pension. 5
Calomnies contre M. de L. R. (leur cause). 10
Idem. 14
Charles X jugé par Louis XVIII. . . . . 16 et 19
Cour (la) sous Louis XVIII et sous Charles X. 17
Corbières (M. le comte de). — Anecdote. 23
Chambres. — Leur réunion, moment de crise. . . . 28
Charte de 1814. — Ses anomalies. — Ses dangers. . . 35
Clergé (affaires du). . . . . 41 et suiv.
Chasses du Roi (calomnies). 50
Charles X (musée). 55
Châteaubriand (M. de). . . . . 57 et suiv.
Charles X. — Ses bienfaits, sa bonne foi. 63
Canning (M.). — Ses menaces révolutionnaires. . . . 65
Corinthe (le Siége de), opéra. . . . . 73 et suiv.
Choron (Institution musicale de). 74
Corbières (M. le comte de). — Complimens de condoléance. 81
Canning (M.) — Propos contre la légitimité. 85
Charles X. — Calomnies et menaces contre lui. . . . 86
Chasses du Roi. 87
Chambres (ouverture des). — Discours du Roi. . . . 92
Charles X, inquiet et souffrant. 93
Cazes (M. de). 94
Centre gauche de la Chambre élective. 104
Centralisation administrative. 105
Charte de 1814. . . . . *id.*
Chambre de 1815. — Ses idées, sa conduite. 106
Chambre (projet de dissoudre la). 117

Charles X. — Son voyage en Alsace. 119
Concessions. — Leur effet politique. 126
Coups d'état. 143
Charte de 1814 et Chambre de 1815. . . . . 144 et suiv.
Charles X (trois Mémoires adressés au Roi sous le ministère Polignac et la situation politique). . . . 150 et suiv.
Coups d'état repoussés par le Roi. 239
Coups d'état prévus. 257
Coups d'état prochains. 271
Cuvier (le baron). 311
Champein (M.), compositeur. . . . . *id.*
Cinti-Damoreau (madame). 317
Cicéri. 322
Clarac (M. de), inspecteur des musées. 323
Conservatoire de Musique. 324
Chérubini, compositeur. 325
Choron (institution de musique religieuse). . . . . *id.*
Chapelle musicale du château. 328
Charles X. — Son caractère, ses projets avant les ordonnances. . . . . 329 et suiv.
Charte de 1814. . . . . 362 et suiv.

D.

Destitution de royalistes exagérés. 3
Demande et refus d'un piano. 4
Delavigne (M. Casimir). 5
Du Cayla (madame la comtesse). 9
Du Cayla (madame la comtesse). — Services qu'elle a rendus à Charles X. 11
Du Cayla (madame la comtesse). — Jugement de l'empereur d'Autriche à son égard. 12

Députés (chambre des). — Son influence et ses envahissemens. 22
Idem. 25
Delavigne (M. Casimir). 37
Dauphin (M. le). 49
Discours de Charles X, à l'ouverture de la session de 1828. 92
Déplorable. — Discussion sur ce mot dans l'adresse. . 95
Dauphine (madame la). 108
Doudeauville (M. le duc de) quitte le conseil à propos de la dissolution de la garde nationale. 114
Delalot (M.), député. 124
Désordre politique. 126
Doudeauville (M. le duc de) désigné par M. de Villèle. . 288
Duval (M. Alex.) de l'Académie française. 311
David (M.) de l'Académie des arts. . . . . *id.*
Didot (M. Firmin), libraire. . . . . *id.*
Duponchel (M.), dessinateur. 323

E.

Exagération royaliste repoussée. 3
Idem. — Opposition. 20
Idem. 29
Esprit révolutionnaire. . . . . 65 et suiv.
Esprit de faction et de désordre. 126
Election de M. de L. R. — Lettre au président d'un comité du département de la Marne.. 262
Idem. 266
Etienne (M.), de l'Académie française. 311

F.

Fermeté de conduite au début d'un règne. 3
Franconi (les frères). — Incendie du Cirque. — Munificence du Roi. 62
Feydeau (théâtre). — Ses embarras. 70
Frayssinous (M.). 94
Fourrier (M.), de l'Académie des sciences. 311
Forbin (M. de), directeur du musée. 323

G.

Gobelins (administration des). 75
Garde nationale de Paris. — Son rétablissement. . . . 102
Idem. 107
Idem. — Discours de M. de L. R. 110
Idem. — Provocations le jour de la revue. 112
Grèce (roi proposé pour la). 148
Guillaume Tell, opéra 318
Gérard, peintre. 323
Guerre civile. 359

H.

Herbier, ouvrage d'art acquis. 55
Habeneck (M.), directeur de l'orchestre de l'Opéra. . . 317
Hitoff (M.), architecte. 319
Henri V. 367

I, J, K.

Jaquotot (madame). — *La Sainte-Famille.* 55
Journaux (articles de petits) dirigés contre M. de L. R. . 315
Kreutzer (M.), directeur de l'orchestre de l'Opéra. . . 317
Italiens (théâtre des). 318

L.

Libéraux (propos des) à l'avénement de Charles X. . . 6
Louis XVIII. — Ses opinions sur son sacre. 9
Idem. — Comment il recevait les attaques dirigées contre ceux qui le servaient. 10
Idem. — Ses prévisions sur le règne de Charles X. . 17 et 19
Libéralisme. — Ses calomnies, ses menées. 66
Larochefoucauld-Liancourt (obsèques du duc de). . . 67
Lafayette (élection de M. de). 68
Légitimité indispensable à la France et à l'Europe. . . 87
La Bourdonnaye (M. le comte de), député. 116
Idem, ministre. . . . . 134 et suiv.
Lafayette (M. de) à Lyon. 148
La Bourdonnaye (M. le comte de). — Sa retraite du ministère. 178
Légitimité compromise. 237
Lorgeril (amendement-). 247
Lamartine (M. de). — Son discours de réception à l'Académie française. 261
Larochefoucauld (lettre à madame la vicomtesse de). — Relation d'une fête aux Eaux-Bonnes. 290
Idem. — Ordonnances de Juillet. 303
Idem. — Départ de Saint-Sauveur. 305
Lourdoueix (M. de). 308
Lettres (secours aux gens de). . . . . *id.*
Larochefoucauld (M. de), président de la commission relative à la propriété littéraire. 310
Idem. — Son discours à l'ouverture des séances de cette commission. 311
Lally-Tolendal (le marquis de). . . . . *id.*
Lainé (le vicomte). . . . . *id.*
Laville de Miremont (M. de), auteur. . . . . *id.*

Lemercier (M.) de l'Académie française. 311
Levasseur (M.), artiste dramatique. 317
Lamarre (M. le comte de). 318
Lecointre (M.), architecte. 319
Loges et entrées supprimées à l'Opéra. . . . . *id.*
Lafayette (M. de). 343

M.

Musée (tableaux militaires enfouis dans les magasins du). 6
Maison du Roi (établissemens de la) à réformer. . . . 18
Idem. 55
Musée de 1827. — Discours d'ouverture du jury. . . . 77
Molé (M. le comte). 94
Martignac (M. de) et son ministère. 102
Idem. 107
Idem. — Compromis et renversé. 121
M..... (M. le duc de). 123
Idem. 126
Martignac (ministère) tombé de fait. . . . . *id.*
M..... (M. le duc de). 129
Montbel (M. de), ministre. 135
Mémoires (trois) adressés au Roi Charles X sous le ministère Polignac et sur la situation politique. . 150 et suiv.
Michaud (M.). — Conversation avec M. de Polignac. . . 177
Mortemart (M. le duc de). 237
Ministère et Chambres Polignac. 247
Mortemart (M. le duc de) désigné par M. de V..... . . 288
Michaud (M.) de l'Académie française. 311
Moreau (M.), homme de lettres. . . . . *id.*
Malibran (madame). 317
Moïse, opéra. 318
Muette de Portici (la), opéra. . . . . *id.*

Manon Lescaut, ballet-pantomime. 318
Manufactures royales. 327
Martignac (ministère). 335

N.

Napoléon. — Son couronnement. 9
Idem. — Mot de lui. 56
National (fondation du journal le). 232
Nourrit (M.), artiste dramatique. 317

O.

Orléans (menées du parti d'). 32
Idem. 48
Opéra-Comique. — La nouvelle salle. 54
Orléans (M. le duc d'). — Sa conduite. 64
Opéra. — Intrigues pour le donner aux jeux. 71
Orléans (mariage projeté d'une des filles de M. le duc d'). 149
Orléans (faction d') et mariage. . . . . 232 et suiv.
Idem. — Conduite et menées. . . . . 241 et suiv.
Opinion publique hostile. 260
Opéra. — Réforme des abus. 316
Ory (le comte), opéra. 318
Opéra. — Coulisses fermées. . . . . 319 et suiv.
Idem. — Confié aux jeux. 324
Ordonnances de Juillet. — Leurs causes et leurs effets.. . . . . 329 et suiv.

P.

Pairs (chambre des). — Son opposition. 21
Pairs héréditaires. 35

Presse (licence de la). 48
Idem. 83
Prêtres menacés. 84
Pasquier (M.) et les doctrinaires. . . . . 90 et 93
Périer (M. Casimir). . . . . 91 et 93
Petou (M.), député. 108
Périer (M. Casimir). 124
Polignac (M. de). — Son arrivée à Paris. . . . 129 et 130
Idem. . . . . 134 et suiv.
Idem. . . . . 141 et suiv.
Propriété littéraire. — Commission nommée pour examiner cette question.. 309
Portalis (M. le comte). 310
Parseval-Grandmaison (M.), de l'Académie française. . 311
Picard (M.), *id*.. . . . . *id.*
Pardessus (M.), conseiller d'état. . . . . *id.*
Polignac (M. de). . . . . 336 et suiv.

Q.

Quatremère de Quincy (M.). 311

R.

Refus d'un piano demandé à la maison du Roi. . . . 4
Rouen (affaires du diocèse de). 42
Révolutionnaires (propos). 47
Révolution préparée. . . . . *id.*
République. 48
Roi de Rome. . . . . *id.*
Révolution menaçante. 49
Récamier (madame). 58
Révolution prochaine. 59

Réal (M.). — Son retour en France. 67
Rossini. — Ses services, son génie ; — proposé pour la croix d'honneur. 72
Rivière (M. le duc de). — Sa mort. 94
Royer-Collard (M.). — Ses opinions, ses discours. . . 99
Russie. — Sa politique et ses conquêtes. 120
Roy (M. le comte). 130
Royer-Collard (M.). 131
Révolution qui se prépare. 147
Idem. 231
Royer-Collard (M.). — Son opinion sur sa situation . . 232
Russie et Angleterre. 240
R..... (M. le comte de). 244
Idem. — Réponse de M. de L. R. 245
Royer-Collard (M.). — Son opinion sur Charles X. . . 255
Idem. — Son opinion sur la situation de 1830. 265
Royer-Collard (M.). 310
Raynouard (M.), de l'Académie française. 311
Renouard (M.), libraire. . . . . *id.*
Rossini. 316
Robert-le-Diable, opéra. 318
Royer-Collard (M.) 334
Révolution de Juillet. — Son origine, ses phases, sa situation en 1832. . . . . 345 et suiv.
Régence projetée. . . . . 356 et suiv.

S.

Sacre de Charles X. — Discussion sur la couronne. . . 7
Idem. — Banquet royal. 39
S..... (M. de) aux sceaux. 47
Soult (le maréchal) 67
Siége de Corinthe (le), opéra. 73
Syriès de Marynhac (M. de). 101

Situation politique. 133
Saxe-Cobourg (le prince de) indiqué comme roi de la Grèce. 148
Stuart (lord). 233
Situation politique à l'ouverture des Chambres en 1830. 247
Idem. . . . . 271 et suiv.
Siége de Corinthe (le), opéra. 318
Somnambule (la), ballet-pantomime. . . . . *id.*

T.

Talleyrand (M. de). — Son anglomanie. 35
Idem. 94
Terneaux (M.), député. 107
Talleyrand (M. de) engagé dans la révolution. 232
Thiers (M.), au *National*. . . . . *id.*
Taylor (M.). 311
Talma. . . . . *id.*
Taglioni (mademoiselle). 317
Turpin (M. le comte de). 323

V.

Villèle (M. de). — Attaques contre lui. 10
Idem. — De la cour et de l'étranger. 20
Idem. — Avec les députés. 25
Villemain (M.). — Mot de lui sur Charles X. 26
Villèle (M. de). — Sa prévision sur le règne de Charles X. 27
Vernet (M. Horace). — Portrait du Roi. . . . . *id.*
Villèle (M. de). — Les finances. 29
Idem. — Le budget, ses travaux, ses fatigues. 31
Idem. — Ses prévisions sur l'avenir politique. 33
Idem. — Nécessaire, indispensable. 34

Villèle (M. de). — Son découragement. 49
Idem. — Incidens sur ses dissentimens avec M. de L. R. 52
Idem. — Ordonnance financière. 83
Idem. — Sa retraite du ministère. 89
Idem et M. Casimir Périer. 93
Idem et son administration discutés dans l'adresse de 1828. 95
Idem. — Projet d'accusation contre lui. 116
Idem. — Projet de le rappeler au ministère. 252
Waterloo. 269
Villèle (M. de). — Projet de le consulter. . . . 276 et suiv.
Idem. — Visite de M. de L. R. 278
Idem. — Opinion de M. de V. sur les affaires. . 278 et suiv.
Vatimesnil (M. de). 311
Villemain (M.), de l'Académie française. . . . . *id.*
Vendée (mouvemens royalistes dans la). 345

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATA.

—

PREMIER VOLUME.

Page 46 : le Vicomte de Château-Brion; *lisez :* de Châteaubriand.

Page 52 : toute autre occupation ; *lisez :* tout autre occupation.

Page 206 : ses yeux enfoncés et renfoncés; *lisez :* ses yeux renfoncés.

Page 259 : plus facile à faire que le bein ; *lisez :* le bien.

DEUXIÈME VOLUME.

Page 115, au lieu de : Il était d'une grande importance, etc. ; *lisez :* s'il était d'une grande importance que le Roi eût auprès de sa personne, dans ses derniers momens, un homme, comme le maréchal de Lauriston, qui jouissait, à juste titre, de l'estime et de l'affection de Louis XVIII, il n'était pas moins nécessaire que le nouveau Roi, etc., etc., etc.

Page 184, ligne 24 : un monument ; *lisez :* un mouvement.

Page 279 : sans un chaos; *lisez :* sans un cahot.

TROISIÈME VOLUME.

Page 59, ligne 24, au lieu de : coopérations; *lisez :* corporations.

Page 77, ligne 3, au lieu de 1829; *lisez :* 1827.

Page 308 : M. de Lourdoix; *lisez :* M. de Lourdoueix.

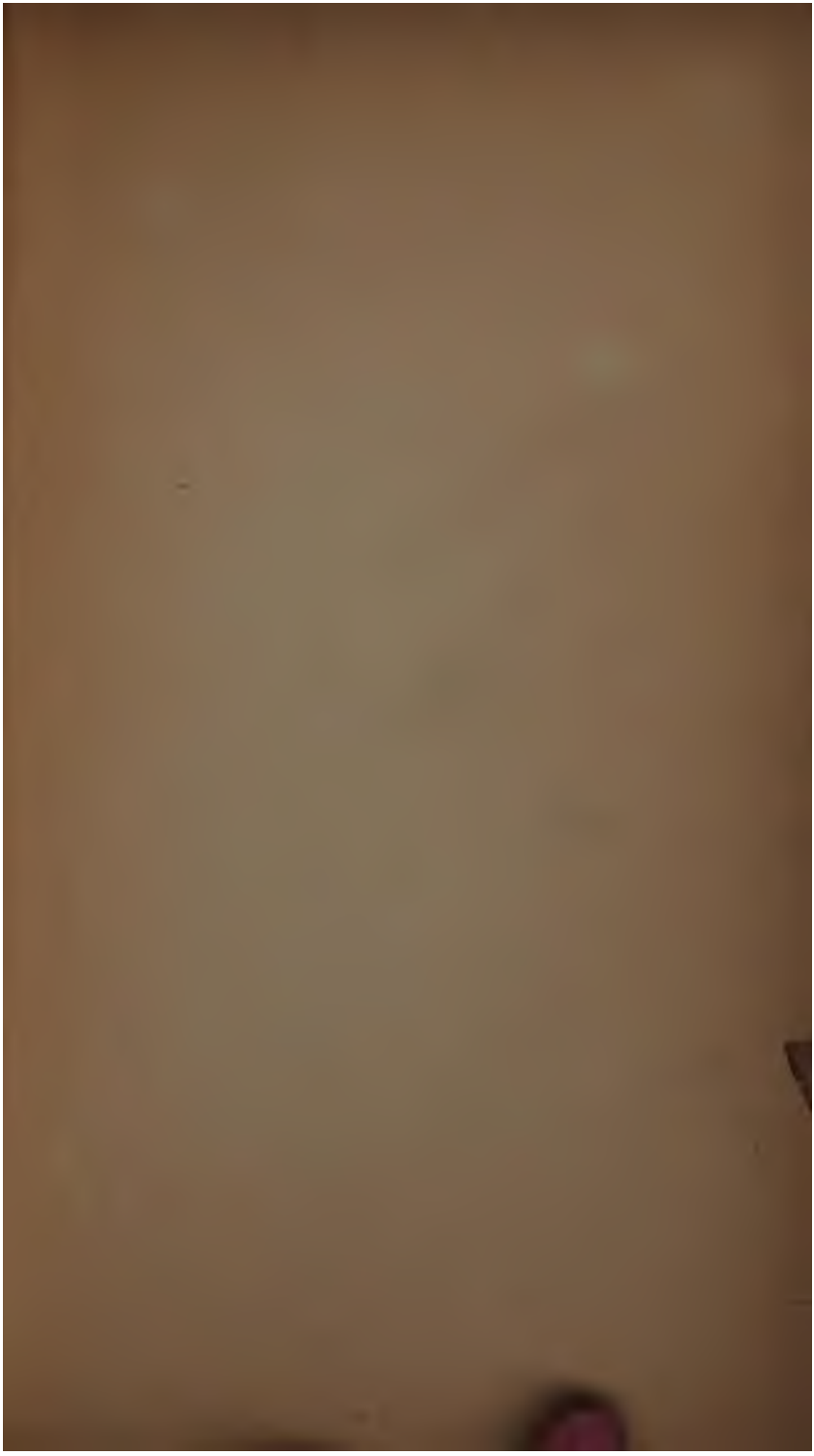

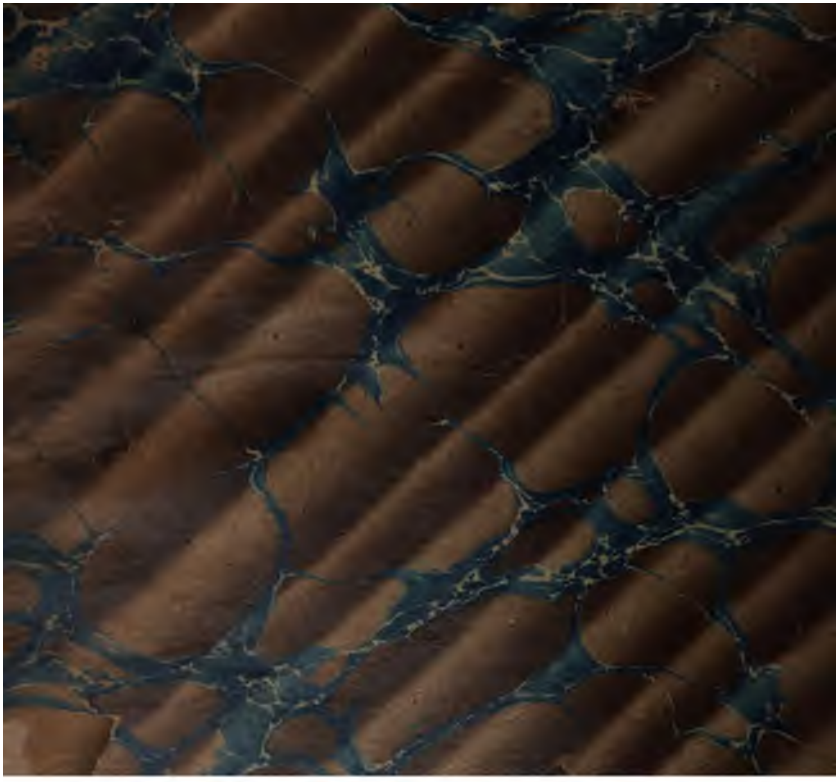

3 2044 019 569 23
WIDENER
BOOK DUE

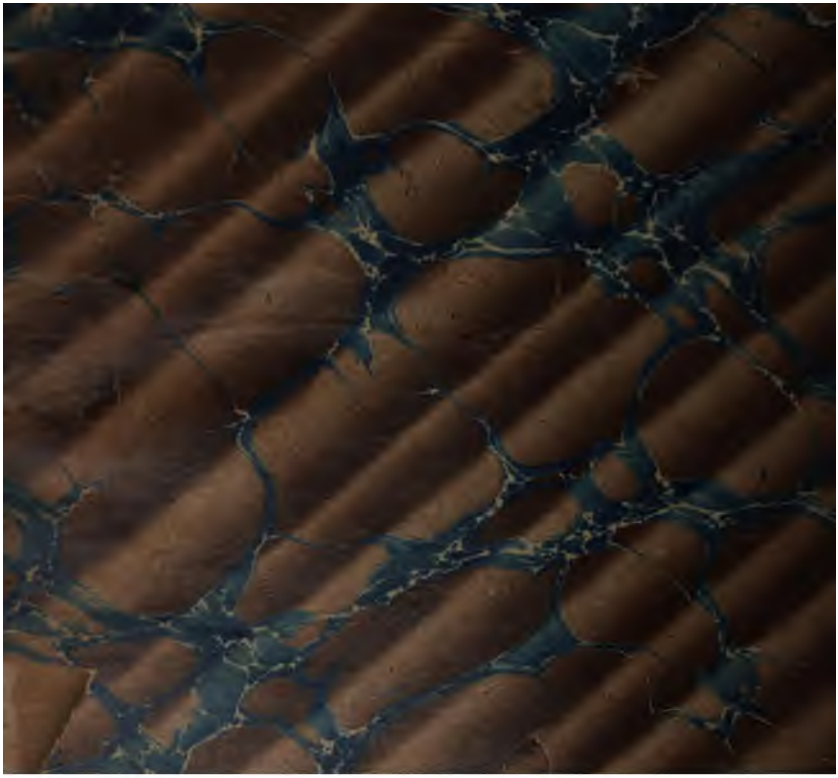
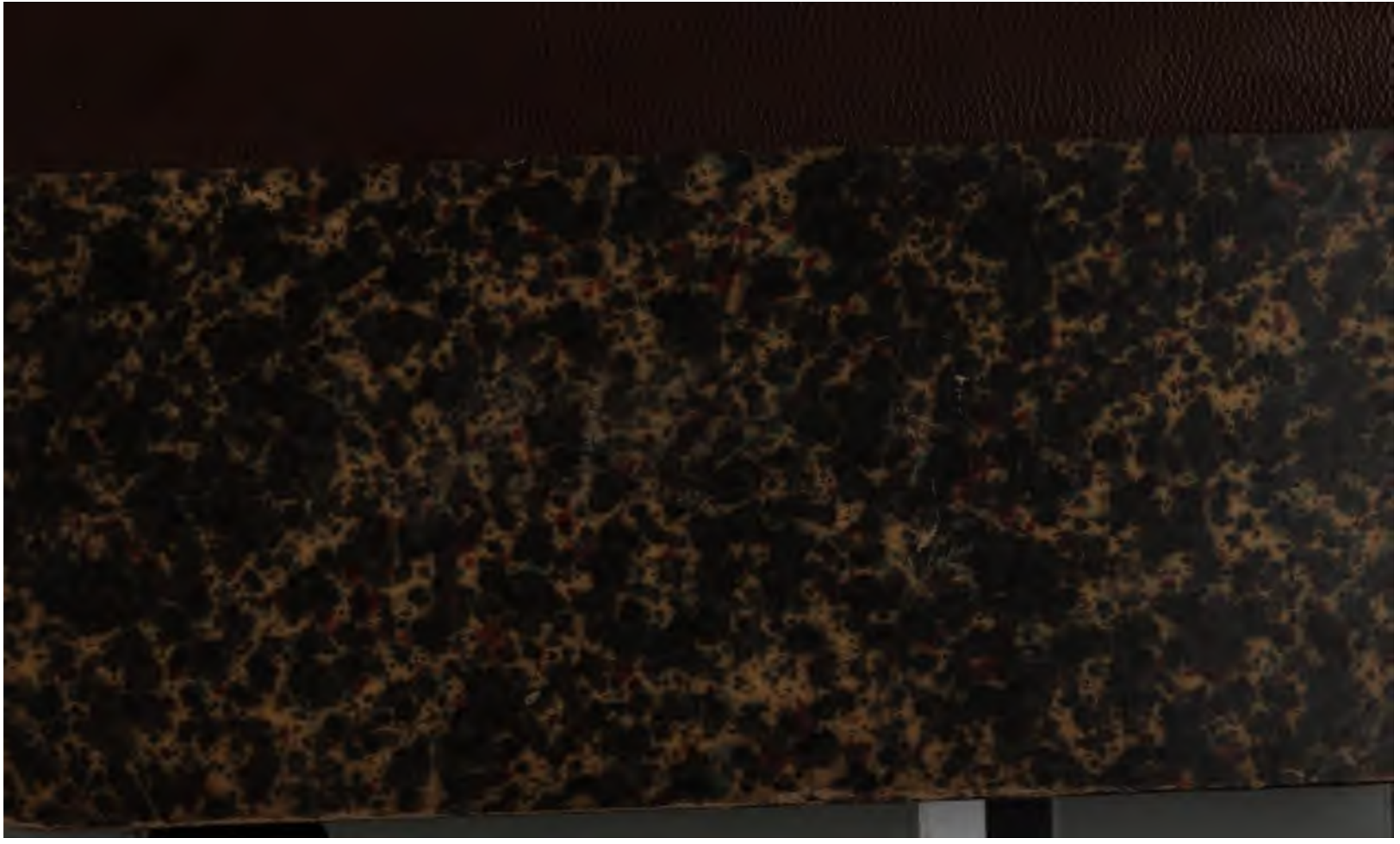
3 2044 019 569 235
WIDENER
FEB 2 9 1996
CANCELLED
BOOK DUE